



HAL
open science

Professionnalisation de l'armée au Gabon

Frederick Mba Missang

► **To cite this version:**

Frederick Mba Missang. Professionnalisation de l'armée au Gabon. Science politique. Université de Bordeaux, 2015. Français. NNT : 2015BORD0456 . tel-01674227

HAL Id: tel-01674227

<https://theses.hal.science/tel-01674227>

Submitted on 2 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE

ÉCOLE DOCTORALE SP2, UMR 5115 CNRS, Les Afriques dans le monde.
SPECIALITE : SOCIETES, POLITIQUE, SANTE PUBLIQUE

Par : **Frederick MBA MISSANG**

TITRE : PROFESSIONNALISATION DE L'ARMEE AU GABON

Sous la direction de : **COMI TOULABOR**

Soutenue le 7 octobre 2015

Membres du jury :

M. CUMIN David, Maître de conférences (HDR) l'Université Jean Moulin Lyon II, Président

M. REMY BAZENGUISSA-GANGA, Directeur des études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, rapporteur

M. AXEL Auger, Maître de conférences à l'université de Rennes 2 en détachement au Centre de recherche des écoles de saint-Cyr Coëtquidan, rapporteur

Paris Prénom Titre Établissement rapporteur

M. COMI TOULABOR, Directeur de recherche à Sciences Po Bordeaux/ LAM, directeur de Thèse.

TITRE : PROFESSIONNALISATION DE L'ARMEE AU GABON

Résumé :

La professionnalisation de l'armée engagée par l'Etat (Gabon) au début des années 1999 s'inscrit dans le prolongement des réformes institutionnelles issues de la démocratisation de la société et de la refondation de l'Etat. En effet, après la crise de frustration à l'origine du putsch de 1964 et les politiques clientélistes initiées par le monopartisme à tous les niveaux de l'institution militaire, jusqu'en 1990 l'armée gabonaise s'inscrivait dans le schéma classique de certaines armées d'Afrique noire dites énormes appareils bureaucratiques chargées de surveiller et de punir. Transformée en une armée prétorienne, l'armée gabonaise fut séparée de l'Etat son employeur. Soumise à l'épreuve de la professionnalisation, elle se réorganise, se restructure et se rationalise adoptant ainsi une nouvelle posture aux côtés de l'Etat auprès duquel elle s'affirme progressivement comme un acteur sociopolitique. Cette recherche s'appuie sur des documents stratégiques, des faits concrets et des données empiriques pour analyser la transformation d'une institution étatique, son nouveau rôle aux côtés de l'Etat, la Société et la Nation.

Mots clés : Professionnalisation-Armée-Gabon

Title : Professionalization of the gabonese army

Abstract :

In the 1990's, Gabon started the army's professionalization. It was the continuation of the institutional reforms that came from the society democratization and the reform of the State. Indeed, after the frustration crisis and the 1964's putsch which ensues from it, the single-party system introduced nepotism at all levels of the gabonese army. This army was since, and until 1999, in the classic pattern of the « huge bureaucracy in charge of spying and cracking down » like many black african armies. Turned into a pretorian army, the gabonese army was separated from the State, its former employer. Subject to the profesionalization, the gabonese army is now reorganizing, restructuring and rationalizing itself. So adopting a new position besides the State, the gabonese army is progressively affirming itself as a sociopolitical actor. This research work relies on strategic documents, concrete facts and empirical data to analyze the transformation (structural and organisational) of a state institution and of its new role besides State, Society and Nation.

Keywords : Professionalization- Gabon-Army

Remerciements

Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur ; elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries. Marcel Proust, *Les plaisirs et les jours*, Paris, Librairie Veritas, 2005, 262 pages.

Toute ma reconnaissance va à mon directeur de recherche, Comi Toulabor pour l'assistance tant scientifique que morale tout au long de cette recherche. Vos exigences, vos remarques, suggestions et propositions ont été d'un avantage considérable pour la finalisation de ce projet. Je vous dis sincèrement merci.

Aux membres examinateurs, pour avoir accepté d'examiner ce travail malgré vos agendas que j'imagine chargés, je vous en remercie.

A mon Père Missang Obame Bernard et à ma maman Mme Missang Marguerite née Obone Mve, pour tout...

A Jean Baptiste Nzogho Ndong, pour ce que le temps et les mots ne peuvent te rendre.

A tous mes pères et marâtres, je pense particulièrement à Mme Missang Jeanne née Mbiangmane Be Ngone, à Jeanne Andème Ongame, A Mme Biveghe Henriette née Mekui Me Bé, à Ntsame O, Mbazogho M, Mekui, Ollogo Adzang Nicole, maman Oye et Papa Ongone.

A Tous mes frères et à leurs tendres dulcinées (Gilles et Félicité (Lili-doudou), Félix, Alain et Tatiana, Ekorey Salmon, Jean Martin et Patricia, Hugues Préface et sa bien aimée, Valentin et sa douce dulcinée, Mathurin et sa tendre chérie, Borgia et Faustin).

A toutes mes tendres sœurs (Maman Thérèse Owono, Andème Clémentine, Véronique Ondo, Florence Endoumou, Marie-Claire Ondo, Angélique Eckomo, Meye Francine et Eyang Virginie). A Papa Nkogho Ondo, Papa Hilaire, Obame Ondo, Étienne, Paul Ekora, Alain Obame, Maman Pauline, Bruno Ondo, Mba Bé Lambert, Assoumou Nestor, Engozogho Arnaud, Bé Rodrigue, Medza Mbega Clémentine.

A mes oncles de la tribu Yengui (Essabele be Etoughe Obame) : Papa Mba, Papa Yè, Papa Philippe, Papa Emmanuel, Papa Moïse, Papa Jean-Jacques, Papa Dieu-donné, papa Ové Nzué, Papa Simon et Léon, Papa Janvier, Papa Remond, Papa Derick, Papa Oden, Papa Mefane, Papa Ondo, Papa Mengome.

A Mlle Ram Béatrice, pour ce que les mots ne peuvent exprimer. Dans les pires moments de la rédaction de cette thèse, tu as toujours été là et j'ai toujours compté sur toi. Je te mets en honneur.

A mes enfants, inspirez-vous de ce travail preuve de mes efforts et de mes sacrifices tout au long de mon exil cognitif vers les horizons lointains, où seuls le courage, la patience et l'Intelligence ravivaient mon âme et mon esprit. Je compte sur vous pour en faire davantage et ainsi honorer l'œuvre déjà amorcée. A mes nièces et neveux, merci pour votre chaleur et votre assistance.

A mon ami et frère Cyrille Mickala pour tous tes sacrifices et ces souvenirs inoubliables. Je dis merci à Alain le petit marchand des livres de la rue Sainte Catherine (Bordeaux), pour la disponibilité dans la lecture. Au Général Ikouna, à Thierry Ekoga, Simon-Pierre Mvone, Dieudonné Robert Obanga, Abdu Razzaq Guy Kambogo, Etienne Massard Kabinda (pour la patrie honorée), Calice et Louis-Elvis Engozogho, Ulrick Mavioga, pour vos conseils.

A mes maîtres du primaire : Allogho Nguema Jean-Capistrant, Beckale Be Nguema Jean- François, Beckale Be Nguema Samson.

A Jean-Parfait Zeng Biteghe, Akomozogho Ndong Jean-Claude, Meyong Ndong Célestin...

A mes compagnons de route : Basile Bengone Obiang, Bibang Marius, Franck Essono, Abessolo Rudolph, Engonga Ondo Emmanuel, Jorissen Yannick, Kombila Soria, Nzogho Effa, Atomo Abogho Alain, Oyé Raïssa, Ntsame Charlène, Mbengone Prisca, Gaëlle Obone, Eyi Paul Le grand, Moïse Landry Itsiele, Paul Roche, Florent Resseguier, Mayissa Hold, Saladina Boris... A Mintsa Ursula et M. Basile Billounga.

El Shaddāï, je n'ai jamais rien mérité, pourtant tu m'as tout donné pour ce que je suis et ce que tu Es. Vers toi je lève ma voix pour dire merci.

A *Andome-Ella-Mezang* et *Mebohanko 'ô*, pour vos logiques activistes.

Au Canton Ellelem et Nkoum Ekiegn, pour nos sacerdoces et nos grands rendez-vous de l'histoire...

Tous, sauront pour quoi...

Dédicace

Or, en matière militaire il n'y a pas de règles qui valent pour tous les temps et pour tous les pays.

Von Clausewitz (C.), *Principes Fondamentaux de stratégie militaire*, 2006, Mille et une nuits, 2006, p. 77

Pour avoir pensé de bonne heure à la réforme de l'armée gabonaise, à ses principes et sa culture propre, c'est aux putschistes gabonais de 1964 que le temps, l'ignorance et l'oubli ont vite relégué dans les tiroirs sombres de l'histoire politique et militaire du Gabon que je dédis ce travail.

A

Serge Armand (19 ans) soldat français de la Compagnie autonome des parachutistes d'infanterie de la marine de Brazzaville, mort sur le champ de tir en 1964, devant le camp Baraka au Gabon.

Sommaire

REMERCIEMENT.....	2
DEDICACE.....	5
INTRODUCTION.....	13
1. Aperçu sur le Gabon et son armée.....	14
2. Professionnalisation de l’armée au Gabon : origines et débats.....	16
3. Problématique-Démarches-Terrain Approches.....	26
PREMIERE PARTIE:	44
NAISSANCE DE L’ARMEE GABONAISE ET PREMICES DES REFORMES ET DE LA PROFESSIONNALISATION DE L’ARMEE	
<u>PRESENTATION DE LA PREMIERE PARTIE</u>	45
CHAPITRE I : NAISSANCE DE L’ARMEE GABONAISE.....	46
CHAPITRE II: ORGANES ET MECANISMES DE STRUCTURATION POLITIQUE ET MILITAIRE.....	59
CHAPITRE III : LE PUTSCH MILITAIRE DE 1964 ET REFORMES MILITAIRES.....	75
CHAPITRE IV: L’ARMEE AU PRISME DU POUVOIR POLITIQUE D’ALBERT BERNARD BONGO : 1968-1990.....	104
CHAPITRE V:	

IMAGE DE L'INSTITUTION MILITAIRE PENDANT LE MONOPARTISME.....	113
SECONDE PARTIE:.....	135
IMPACTS DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ARMEE SUR L'ARMEE ET CONSEQUENCES SUR LA SOCIETE ET LA NATION	
<u>PRESENTATION DE LA SECONDE PARTIE.....</u>	<u>136</u>
CHAPITRE VI: DYNAMIQUE DE CHANGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DE L'ARMEE.....	138
CHAPITRE VII : DYNAMIQUE DES MOYENS OPERATIONNELS ET REAMENAGEMENTCOMPOSANTES A L'EHELLE NATIONALE..	191
CHAPITRE VIII: LE ROLE SOCIAL DE L'ARMEE.....	215
CHAPITRE IX : EMERGENCE D'UNE NOUVELLE DOCTRINE ET CULTURE MILITAIRE.....	254
CHAPITRE X : LIENS ARMEE-SOCIETE ET ARMEE-NATION.....	271
<u>Conclusion</u>.....	291

SIGLES ET ACRONYMES

A

ACOTA: Africa Contingency Operations Training and Assistance

AFFAG: Auxiliaires Féminins des Forces Armées Gabonaises

AISP: Association Internationale des Soldats de la Paix

ALA: Aviation Légère des Armées

ARM: Académie Royale militaire de Meknès

AT: Assistants techniques militaires français

ASPA: Appui au Secteur de Pêche et d'Aquaculture

B

BAD: Banque Africaine de Développement

BCR: Bureau Central de Renseignement

BEPC: Brevet d'Études du Premier Cycle

BR: Brigade Régionale

BIR: Bataillon d'Intervention Rapide

BINUCA: Bureau Intégré de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique

BTG: Bataillon de Travaux du Génie

BU: Pers: Bureau du personnel

C

CAH: Cadre d'action Hyogo

CCS: Compagnie de combat spéciale

CEDEAO: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

CEM : certificat d'état-major

CEMAC: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CEMFA: Chef d'État-major des Forces Armées

CESA: Centre d'Études Stratégiques Africain

CEP: Certificat d'Études Primaire

CER: Communautés Économiques Régionales

CGG: Commission du Golfe de Guinée

COPAX: Conseil de Paix et de Sécurité

CSP: Corps des Sapeurs-Pompier

CPS: Conseil de Paix et de Sécurité

C.S.D.N : Conseil Supérieur de la Défense Nationale

D

DCMDN: *Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense Nationale*

DDR: Désarmement, Démobilisation et de Réintégration

DEM: Diplôme d'État-major

DGCISM, la Direction Générale des Services Spéciaux de la Garde
Républicaine

DGSSM: Direction Générale des Services de Santé Militaire

DGCISM: Direction Générale de la Contre Ingérence et de la Sécurité Militaire

DIO: Détachement d'Instruction Opérationnelle

DSG: Directeur des services du génie

DST: Directeur des services techniques

E

EASSML: École d'Application de Service de Santé Militaire de Libreville

ECRRA : L'Établissement Centralisé de Réparation et de Reconstruction
Automobiles

EMA: État-major de l'armée de l'Air

EMIF : l'Etat Major Interarmées Française

EMGEFA: Etat-major Général des Forces Armées

EMRCEEAC: l'Etat-major Régional de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale

EMS: Enseignement Militaire Supérieur

EMS2: Enseignement militaire supérieur du deuxième degré

ENA: École Nationale d'Administration

ENFO: École Nationale de Formation d'Officiers

EFORTOM: École de Formation des Officiers Ressortissants d'Outre-mer

EFOTDM: École de Formation des Officiers du Régime Transitoire des Troupes de Marine

ENA: École Nationale de carrière Administrative

EEML: L'École d'État-major de Libreville

EPPAN: École des Personnels Paramédicaux des Armées de Niamey

ESSAL: École du Service de Santé des Armées de Lomé

ESAL: École de Santé des Armées de Lyon

EVASAN: Évacuations sanitaires

F

FAA: Force Armée Africaine en attente

FAG: Force Armée Gabonaise

FFG: Forces Françaises au Gabon

FMI: Fond Monétaire International

FOMAC: Force Multinationale de l'Afrique Centrale

FOMUC: Force multinationale en Centrafrique

G

GEF : Gabonais Économiquement Faibles

GNA: Gendarmerie Nationale

GR: Garde Républicaine

C.P.G: Compagnie parachutiste Gabonais

K

KA IPTC: Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre

M

MARAC: Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale

MIAB: Mission de l'Union Africaine au Burundi

MICOPAX: Mission de Consolidation de la Paix

MINUAD: Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine

MINURCAT: Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad

MISAB: Mission Internationale de Surveillance des Accords de Bangui en Centrafrique

MUAS: Union Africaine au Soudan

R

RDC: République Démocratique du Congo

RECAMP: Renforcement des Capacités Africaines pour le Maintien de la Paix

RICMS: Régiment d'Infanterie Coloniale Mixte Sénégalais

RSS: Réforme de Systèmes de Sécurité

U

UNRCCA: Centre Régionale de la Diplomatie préventive en Asie Centrale

UDSG: Union Démocratique et Sociale Gabonaise

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UFPDG: Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais

UPC: Union des Populations du Cameroun

P

PDG: Parti Démocratique Gabonais

PM: Premier Ministre

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

R

RNB: Rassemblement National des Bûcherons

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

S

SADC: Southern African Development Community

SEEG: Société d'Énergie et d'Eau du Gabon

SEDN: Secrétaire d'État à la Défense Nationale

SOVOG: Société de Valorisation des Ordures ménagères du Gabon

O

OMP: Opérations de Maintien de la Paix

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONOCA: Bureau sous-régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale

ONOWA: Bureau des Nation Unie pour l'Afrique de l'ouest

ONUB: Opération des Nations unies au Burundi

OPX: Opérations Extérieurs

OUA: Organisation de l'Unité Africaine

T

TP: Travaux Publics

U

UNHCR: Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires

UNOCA: Bureau Régionale des Nations Unies pour l'Afrique Centrale

INTRODUCTION

1. Aperçu sur le Gabon et son armée

Carte1 : Situation géographique du Gabon, carte de cette étude



Le Gabon est un pays d'Afrique centrale avec 266.667km² de superficie. Il est limité au nord par le Cameroun et la Guinée Équatoriale, à l'Est et par le Sud par le Congo Brazzaville et à l'Ouest par l'océan Atlantique. Cette situation géographique est loin d'être un atout pour le Gabon ouvert au reste du monde et exposé à plusieurs dangers côtiers et à l'insécurité transfrontalière. Dans ces conditions, la mise en place d'un appareil de défense à côté des autres institutions républicaines est essentielle pour la sécurité extérieure et intérieure de la nation, mais aussi et surtout pour sa souveraineté. Dans ce sens, on distingue au Gabon les Forces de Défense, les Forces de sécurité et les Forces Armées. Les premières sont composées de la Gendarmerie Nationale, les deuxièmes de la Police et les troisièmes de :



Dans l'Armée de Terre on retrouve :

- Le Génie militaire (comme une spécialité et non pas un corps autonome)
- La Santé Militaire n'est pas un corps mais un service de l'armée placé directement sous la tutelle du Ministre de la Défense Nationale
- La Garde Républicaine

Cette étude s'intéresse aux Forces Armées Gabonaises (FAG)¹.

2. Professionnalisation de l'armée au Gabon : origine et débats

A. La volonté de professionnaliser l'armée gabonaise

L'histoire de l'armée gabonaise montre à l'évidence que la volonté de professionnaliser ou encore de réformer cette dernière n'est pas une idée propre aux autorités politiques que sont respectivement : Léon Mba ; Omar Bongo et Ali Bongo Ondimba président de la première République, de la deuxième et de la troisième République. Elle naquit dans l'esprit des militaires à l'origine du putsch de 1964. C'est ce qui ressort du moins des différentes plaidoiries des putschistes enregistrées tout au long de leur comparution devant la première Cour de Sûreté de l'Etat tenue le 25 août 1964 à Lambaréné².

Invités tour à tour à exposer les motivations et les raisons de leur acte, le lieutenant Mombo déclare « *avoir agi (...) [parce que] brimé dans sa carrière, privé du poste qu'il pensait mériter* »³ et qui avait été confié « *aux militaires étrangers* »⁴. Cette déclaration soulève deux grands problèmes: l'injustice professionnelle et le mépris envers l'élite militaire locale. Une autre déclaration : celle du lieutenant Mbene, qui avoua sa volonté de « *réorganiser l'armée gabonaise dans un sens (...) rationnel (...), la sortir des mains impérialistes et du pouvoir téléguidé de Léon Mba* »⁵, de la réformer en fonction des besoins de la Société et de la Nation.

Ici, deux idées retiennent notre attention: la volonté de nationaliser les forces armées et celle de les organiser en fonction des besoins de la société et la nation. Ces deux idées confirment le souhait et la volonté des militaires à réformer l'armée. Ce qui permet en effet de dire, que les putschistes sont à l'origine du projet politique de

¹ Pour des raisons de temps, nous isolons de manière volontaire la Gendarmerie Nationale dans cette étude.

² Lambaréné est une ville du Gabon située dans la province du Moyen-Ogooué.

³ France Eurafrrique, n° 155 août 1964, p. 37-39.

⁴ *Ibid.*

⁵ Le lieutenant Mbene cité par Nsolé Biteghe, *Echec aux militaires au Gabon, en 1964*, Paris, Brodard et Taupin, 1990, p.102.

professionnalisation de l'armée désigné par ces derniers par réforme. Ce projet politique d'actualité, est vieux de trente-cinq ans (1964-1999). Il a juste connu un essor considérable au tournant des années 1990 avec l'avènement de la démocratie et celui de la refondation de l'Etat.

B. Démocratie - Refondation de l'Etat et réformes militaires

La réforme de l'armée est devenue depuis 1990 une priorité de « *l'élite au pouvoir* »⁶. Elle se présente aujourd'hui comme un « *idéal-type* »⁷, c'est-à-dire un ensemble de connaissances et de politiques permettant de mettre en place une armée gabonaise moderne et professionnalisée, différente de celle du passé dite traditionnelle. Les exigences issues de la démocratisation de la société et la refondation de l'Etat (ses institutions) touchent toutes les institutions républicaines, l'armée comprise. En tant qu'« *instrument principal du pouvoir(...) moyen privilégié par lequel l'Etat s'édifie (...), bastion inexpugnable qui garantit son existence* »⁸, l'armée gabonaise au regard du nouveau contexte post démocratique devait impérativement changer de posture pour répondre à ses nouvelles missions et exigences. Cet appel au changement lié au projet de

⁶ Elite au sens ou pouvait l'entendre le politologue américain Robert Alan Dahl dans son livre *Qui gouverne ?* Publié en 1961. A à la seule différence que l'élite au pouvoir désignée par l'auteur détient à la fois, la richesse, le prestige et la compétence, des ressources nécessaires pour mieux gouverner. Or, dans le cadre de cette étude, l'élite au pouvoir détient le prestige et la richesse, il ne possède pas toujours la compétence qu'il faut pour gouverner. Le mot élite est donc à comprendre dans la logique des privilèges qui confèrent à ces dernières (autorités), le pouvoir de décider, d'influencer et d'orienter la société par des mesures et des actions politiques ponctuelles.

⁷Nous utilisons cette terminologie au sens wébérien du terme. Dans son ouvrage *Les Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, rééditée aux éditions Presses-Pocher, collection «Agora», 1992, Weber précise qu'est-ce qu'est en réalité un «*idéal-type*» et à quoi il sert. Selon l'auteur, l'idéal-type est une construction, voire un «tableau de pensée» que le chercheur lui-même élabore. Autrement dit, on ne retrouve ce tableau nulle part de manière empirique. C'est donc un ensemble de représentations et de conceptions de l'esprit en vue d'atteindre un objectif donné. C'est dans ce sens qu'il convient d'analyser l'idée de réforme émise par les putschistes et récupérée par l'élite politique.

⁸ Moustapha Benchenane, *Les armées africaines*, Paris, Publisud, 1983, pp. 11-16.

refondation de l'Etat a contraint à la mise en place urgente de nouvelles politiques de réforme. Malgré cette urgence, jusqu'en 1998, ce projet était toujours un projet en projet.

C. Ali Bongo annonce la politique de la professionnalisation

Récupéré dans le milieu militaire, le projet de la réforme militaire prendra un tournant décisif en 1999. En effet, c'est pendant cette période qu'Ali Bongo alors ministre de la Défense Nationale annonce officiellement devant l'Assemblée Nationale le projet d'une « Armée en Or, Opérationnel et Républicaine », projet qui fait suite à l'article 33 de la loi n°004/98 du 20 février 1998 portant organisation de la Défense Nationale. Par une Armée en or, opérationnelle et républicaine, l'ancien ministre entend « *mettre l'armée sur les nouvelles bases [...] redynamiser son fonctionnement par une nouvelle organisation interne, par la réforme de ses structures et de ses moyens aussi bien humains, techniques que logiques* »⁹. Ce vaste projet, s'inscrit en effet dans le cadre de la professionnalisation de l'armée.

Les raisons de professionnaliser l'armée gabonaise sont multiples. Ici, nous ne citerons que trois principales. D'abord, celle axée sur des exigences politiques issues du nouveau contexte post démocratique, ensuite l'invitation faite aux armées à intervenir dans les nouvelles missions sociales à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Enfin, le comportement de voyou dont font montre les soldats gabonais au quotidien. Pour la dernière raison citée, en 2013 lors de la cérémonie rituelle de la présentation des vœux des Forces de défense et de sécurité au Chef d'Etat, Ali Bongo n'a pas manqué de déclarer que: « *l'armée gabonaise est faite de voyous(...) parce que vous (les autorités militaires) avez recruté des voyous qui ont profité de leur uniforme que pour agir en voyous* »¹⁰. Cette déclaration pose à nouveau le problème d'une armée incivique ayant déjà fait l'objet d'une table ronde en 1990. Au regard de toutes ces raisons, « *il est vital pour elles (les*

⁹ Ali Bongo discours devant l'Assemblée nationale, 12 janvier 1999.

¹⁰ Ali Bongo, discours prononcé pendant la cérémonie de présentation de vœux des forces de sécurité et de défense au chef de l'État, Libreville, 2013.

armées) de relever le défi de la professionnalisation qui permettra de les rendre plus [citoyennes], disponibles et efficaces dans l'accomplissement de leurs missions... »¹¹. Afin de mieux relever ce défi qui est la professionnalisation de l'armée, il convient avant toute chose de s'interroger sur son esprit (professionnalisation de l'armée) et ses contours. Car, bien que d'actualité, elle pose encore problème en tant que curieux phénomène ne se laissant pas épuisé dans une seule approche définitionnelle standard.

D. La professionnalisation de l'armée un curieux phénomène

La professionnalisation en elle-même est un concept générique et énigmatique. Pris dans le champ des sciences humaines et sociales, il devient un curieux phénomène qui désigne à la fois «nombre de mutations de mondes du travail et de la formation, et devient une véritable antenne (...) pour qui cherche à décrire, analyser, comprendre et interpréter ces transformations»¹². Au regard de son champ sémantique complexe et de ses usages professionnels variés, elle mérite toujours d'être circonscrite à l'intérieur du champ d'épistémologie dans lequel elle est utilisée. Ici, précisons qu'elle est utilisée dans le cadre des réformes militaires. Ces réformes quant à elles, s'inscrivent dans la politique de la gouvernance. Ainsi, sa compréhension s'insère dans deux filiations différenciées.

D'un côté, il concerne le procès de division de travail dans ses aspects les plus structurants: spécialisation des activités, reconnaissance de métiers, différenciation de statuts, autonomisation de groupes professionnels... En ce sens, la construction de professions établies et auto-régulées représente la figure la plus aboutie de processus plus transversaux et généraux qui concernent l'organisation des places économiques et sociales. De l'autre côté, la professionnalisation est installée dans le champ de la formation dont elle pointe des dimensions d'importance: articulation des formations et des emplois, objectifs des cursus formatifs, explication des requis à l'exercice d'un métier, définition de savoir... en ce sens participent des prescriptions institutionnelles concernant

¹¹ Ali Bongo, « Mot du président de la République, chef suprême des forces de Défense et de Sécurité », Revue des Forces de Défense Gabonaises, n°15 du 17 août 2011, p. 2.

¹² Demazière (D.), Roquet (P.), Wittorski (R.), *La professionnalisation mise en objet*, Paris, L'Harmattan, 2012, Pp.5-6.

le rapprochement entre formation et travail, est révélateur de questions récurrentes portant sur le rôle des dispositifs de formation dans la préparation à un exercice professionnel¹³.

En effet, que l'on interroge la professionnalisation dans sa dimension structurante, c'est-à-dire celle fondée sur la spécialisation des activités productives, reconnaissance de métiers, différenciation de statuts, autonomisation de groupes professionnels; qu'on l'étudie dans sa dimension relevant de l'organisation des places économique et sociale donc de la division du travail; et même qu'on l'analyse dans sa dimension purement professionnelle, c'est-à-dire celle qui touche à la formation, à la formation professionnelle, au rapprochement entre formation et travail et à la mise en place des dispositifs de formation en vue de préparer à un exercice professionnel, ces deux aspects aussi dissociés soient-ils, s'inscrivent dans un seul paradigme : celui de la formation, de l'organisation et de l'efficacité dans le travail. Logiquement, dans les problématiques touchant à la réforme sociale ou professionnelle, ces deux aspects (organisationnel et professionnel) sont indissociables. Dans le cadre de cette étude, l'interrogation est portée dans un premier temps, sur la définition de la professionnalisation de l'armée avant de voir dans un second temps comment, telle que pratiquée au Gabon elle bouscule les anciens modes d'organisation socioprofessionnels.

Pour construire une définition de notre concept, celui « la professionnalisation de l'armée » nous nous sommes intéressés à quatre principaux acteurs: les autorités politiques à qui incombe la responsabilité de décider, les hautes autorités militaires qui composent la classe stratégique chargée de trouver les mécanismes et les rouages pour la réussite de ce projet, la société civile observatrice des comportements des militaires et l'évolution de leurs logiques d'actions professionnelles sur le terrain et enfin, le chercheur, c'est-à-dire, l'homme de science.

D'abord, pour les autorités politiques gabonaises, la professionnalisation de l'armée est une politique de mise en modernité des armées gabonaises. Telle que présentée par ces dernières, elle apparaît comme une vision politique et plus encore, comme le

¹³ *Ibid.*

maillon fort du projet de société « Emergence » initié par Ali Bongo en 2009. En effet, en inscrivant l'armée sur le chemin de la professionnalisation, elles estiment (les autorités) impulser un nouveau dynamisme à tous les niveaux : organisationnel, structurel, technique, communicationnel et logistique.

La professionnalisation de l'armée est la voie à suivre pour permettre à l'armée gabonaise de devenir plus opérationnelle dans ses missions et dans la manière de défendre la nation et d'exercer leur autorité au quotidien. L'opérationnalité et l'esprit républicain articulés dans ce projet se présentent comme conséquences des différentes politiques et projets de restriction et d'organisation qui accompagnent ce projet. Ce qui veut dire en clair, que derrière la politique de la professionnalisation de l'armée se cache une batterie de réformes sans lesquelles il est difficile voire impossible de procéder à la mise en modernité de l'armée gabonaise.

Le choix d'une telle politique n'est pas fortuit, il tient d'un ensemble de constats et de considérations justifiant les lourdeurs et les dysfonctionnements constatés au sein de cette armée depuis 1960. En 2013 encore, Ali Bongo faisait remarquer que : *« l'armée gabonaise est faite de voyous(...) parce que vous (les autorités militaires) avez recruté des voyous qui ont profité de leur uniforme que pour agir en voyous »*¹⁴. Cette déclaration au-delà des problèmes d'organisation et de restructuration déjà posés, met au jour le problème d'une armée incivique véritable menace pour l'Etat son employeur, la nation et la société. Fort de ce constat, les autorités politiques voient en la professionnalisation de l'armée un *« (...) un défi à relever qui permettra de les rendre (les armées) plus citoyennes, disponibles et efficaces dans l'accomplissement de leurs missions(...) »*¹⁵. Tout porte donc à croire que la professionnalisation est un projet, un défi et une vision politique portant sur la modernisation de l'armée au Gabon.

¹⁴ Ali Bongo, discours prononcé pendant la cérémonie de présentation de vœux des forces de sécurité et de défense au chef de l'État, Libreville, 2013.

¹⁵ Ali Bongo, « Mot du président de la République, Chef suprême des Forces de Défense et de Sécurité », Revue des Forces de Défense Gabonaises, n°15 en date du 17 août 2011, p. 2.

Ce souci de moderniser l'armée se donne plus à voir comme une nécessité professionnelle et fonctionnelle pour la classe stratégique. Dans leur ensemble, les six officiers généraux que nous avons interrogés estiment qu'il était plutôt temps de décrier l'appareil militaire gabonais devenu obsolète et par conséquent inadapté au nouveau contexte post démocratique. Les propos du Contre-amiral Sossa Simawango Marc résument les maux et les lourdeurs qui bloquaient le bon fonctionnement de l'armée.

Il faut avouer que notre armée tombait en désuétude. Au-delà même des équipements logistiques, les vrais problèmes étaient ceux des recrutements arbitraires et sans fondement, la corruption par les dessous de table pour s'admettre dans l'armée, la perte de l'autorité, les promotions parfois douteuses (...) et aussi les actes de vandalisme et d'incivisme posés par les hommes habillés partout dans les quartiers(...) sur les routes de la capitale et que sais-je encore. Il fallait impérativement trouver une solution pour vite remédier à tous ses problèmes et redonner à l'armée ses lettres de noblesse(...) ce qui ne fait pas de ce projet un projet de propagande politique, mais un problème concret.¹⁶

A la lecture de ce qui précède, la professionnalisation de l'armée apparaît plus comme une réforme, un détonateur qui vient débloquent cette armée bloquée et mimée de l'intérieur par les épiphénomènes. Dans certains cas, elle est réduite au simple schéma « poste-profil dans l'armée », assimilé ainsi à l'armée de métiers. Et dans d'autres encore, elle est réduite à la promotion et à la « *confirmation de la présence des personnels féminins dans presque toutes les spécialités* »¹⁷. Ce réductionnisme et même cette confusion de la professionnalisation de l'armée à la promotion de la femme, suffit pour constater les problèmes théoriques que pose encore ce concept à certaines autorités militaires. En un mot, si le concept a été bien accueilli en milieu politique et militaire, son contenu ou encore sa compréhension pose véritablement problème aux autorités citées.

¹⁶ Entretien avec le Contre-amiral Sossa Simawango Marc à Libreville, le 20 septembre 2012.

¹⁷ Colonel Nyngomanda, Directeur Général des Personnels, des Affaires Juridiques et de l'Informatique., Gabon Défense, *op. cit.*, p. 8.

Dans la société civile gabonaise, la professionnalisation de l'armée apparaît plus comme une réponse à l'errance qui qualifie l'institution militaire. Elle permet à l'Etat d'occuper les militaires par les nouvelles missions qui leurs sont assignées. A ce sujet, voici ce que dit Marc Ona'a, alors président de la société civile gabonaise et secrétaire exécutif de l'ONG Brain-Forest :

La professionnalisation des armées est une réponse à l'errance qui mine l'institution militaire. Elle consomme le budget de l'Etat sans réel apport(...), si au moins on peut former les militaires pour les occuper autrement, pour ils seront utiles à la nation et la société. C'est une bonne chose. Pour ma part, c'est plus le souci de mettre fin à l'errance que d'autres grandes réformes annoncées sans aucune application concrète sur le terrain qui justifie la professionnalisation¹⁸.

Des propos susmentionnés, il en ressort une définition et une conception particulière de la professionnalisation de l'armée. Elle est un levier sur lequel s'appuient les autorités politiques et militaires pour lutter contre l'errance qui qualifie l'institution militaire au Gabon. L'errance de ces armées étant devenue une préoccupation, il fallait trouver un moyen ou une politique pour y remédier. Cette politique, pour la société civile gabonaise est la professionnalisation de l'armée.

En fait, si on articule toutes ses tentatives de définitions (politique, stratégique et civile), on s'en rend compte d'une chose ; de manière unanime mais en de termes différents, la politique, la stratégie et la société civile reconnaissent qu'il existe un malaise au sein des armées gabonaises. Ce malaise, qu'il soit politique, organisationnel, structurel ou encore professionnel, exige une réaction urgente de l'Etat soucieux de moderniser l'armée, son outil de coercition et de puissance. La professionnalisation qui est cette réaction se donne donc à voir comme point de convergence des différents acteurs quand bien même, en l'étant, sa définition reste encore ambiguë. Chacun des acteurs interrogés forge sa définition qui parfois heurte celles des autres. Pour dépasser cette difficulté et pour une meilleure intelligence du concept, il convient de l'interroger sous un angle objectif

¹⁸ Entretien avec Marc Ona'a président de la société civile gabonaise et secrétaire exécutif de l'ONG Brain-Forest à Libreville, 23 septembre 2012.

c'est-à-dire épistémologique, afin de produire une définition qui intègre toutes ses tentatives d'approches définitionnelles et qui par ailleurs, sied au contexte précis qui est le Gabon.

La professionnalisation de l'armée considérée plus haut comme une vision, une solution et même une politique d'intégration et de promotion féminine est avant tout un phénomène sociologique et politique pour le chercheur. Parce qu'elle vise d'abord à comprendre l'institution militaire et ses transformations qu'elle est un objet scientifique. Cependant, elle ne saura rester comme un simple objet d'étude étant donné son ancrage et ses conséquences sur l'une des institutions les plus importantes de l'Etat : l'armée. En effet, son emprise sur cette dernière et les différentes logiques et politiques de rationalisation qu'elle impulse à tous niveaux, amène le chercheur à le considérer comme une politique et un processus de réforme. Ainsi, en tant que politique de réforme,

elle s'apparente à une rationalisation de l'action militaire. Il s'agit d'une transformation (...) par des mesures d'éloignement social et symboliques avec l'État, de coopération agrandie avec les organisations publiques et/ou privées, un recentrage partiel des missions, (...) un affaiblissement de la spécificité militaire¹⁹.

Cette conception de la professionnalisation de l'armée comme moyen de rationalisation de l'action militaire s'inscrit au cœur des nouvelles politiques de réforme mise en place par les autorités gabonaises. Outre cette dimension rationalisante, le constat depuis 1999 montre à l'évidence la transformation de l'institution militaire sous l'influence des logiques d'actions, de pensées et des politiques mises en place par la professionnalisation. Elle se donne à voir, comme un moyen par lequel l'Etat arrive à recentrer le travail et les missions de l'armée sans en cela affaiblir son rapport avec cette dernière.

Cette nouvelle organisation pose au fond, le problème sur l'efficacité de l'armée perçue comme objectif principal de la professionnalisation de l'armée. Efficacité qui change aussi de nature. En effet, il ne s'agit plus seulement d'une efficacité

¹⁹ Jakubowski (S.), *La professionnalisation de l'armée française, conséquences sur l'autorité*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 27.

traditionnelle fondée sur le loyalisme de l'armée près de l'Etat qui garantit son autorité²⁰, ou encore des actes autoritaires qu'elle exerce dans la société et la nation, l'efficacité militaire issue de ces nouvelles réformes s'analyse à l'aune de son dynamisme, de sa capacité et de son efficacité à répondre aux besoins exprimés par la société (population) et la nation. Autrement dit, l'armée cesse d'être « *productrice de normes, de contraintes, de règles et d'actions qui font sens au sein de l'Etat* »²¹, son comportement, son organisation et son fonctionnement doivent s'adapter à l'environnement dans lequel elle opère. Ses références ne sont plus essentiellement « *loyauté, respect et valeurs, mais [aussi] production, contrôle procédurier, qualification* »²² et actions. Cette première dimension de la professionnalisation de l'armée comme politique de remise en cause de l'autorité militaire ainsi que de son efficacité, cadre avec l'esprit des réformes initiées au Gabon.

Outre le passage d'une armée dont l'existence est garantie par l'autorité que lui assure l'Etat à une autre armée crédible par l'efficacité de son action professionnelle, la professionnalisation de l'armée se donne aussi à voir comme « *une occasion de procéder à un diagnostic* »²³ dans l'armée au regard des critiques dont elle fait montre tant chez le politique, le militaire lui-même que chez le civil. Pensée donc en termes de diagnostic, elle procède à un examen minutieux des différents maux et problèmes qui strangulent l'administration militaire et freine son efficacité au sein de l'Etat. En procédant à une telle analyse, la professionnalisation de l'armée peut être définie comme une mesure de relance de l'activité et de l'efficacité militaire car, elle permet une meilleure organisation du travail et sa structuration organisationnelle et institutionnelle. Sa mobilité dans les formations proposées et adaptées au contexte concourt à la remise en cause perpétuelle de ses politiques, mais aussi de l'efficacité qu'elle impulse au sein des armées.

²⁰ Weber (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1919, pp. 112-113.

²¹ Durkheim (E.), *Deuxième préface aux Règles de la méthode sociologique* : préface, chapitre 1, 2 et 5, Paris, Folio, 2009, p. 49.

²² Jakubowski (S.), *La professionnalisation de l'armée française*, *op. cit.*, p. 51.

²³ Jakubowski (S.), *op. cit.*, p. 21.

Par rapport aux différentes opinions et approches définitionnelles de la professionnalisation de l'armée exposées plus haut, c'est à l'intérieur de ses deux aspects à la fois organisationnel (réformateur) et professionnel (efficacité) qu'il faut comprendre cette analyse. L'indissociabilité de ses deux aspects dans cette étude vise au fond, à faire sortir l'armée de ses missions politiciennes d'antan pour qu'elle fasse l'expérience des nouvelles missions²⁴ que l'Etat lui assigne en temps de paix comme en temps de guerre. L'idée est de faire de l'armée une institution utile en temps de guerre et surtout en temps de paix afin d'éviter « l'errance et l'ennui » qui rongent les soldats et font de l'armée un vaste appareil bureaucratique. Dans ce sens, la professionnalisation de l'armée est comprise comme un détonateur qui éclate l'esprit bureaucratique qui caractérise l'armée gabonaise depuis sa création. Considérée donc comme un moyen de lutte contre cet esprit bureaucratique, elle se présente à la fois pour le politique, le militaire, la société civile et le chercheur comme une critique des anciennes logiques structurelles, organisationnelles et bureaucratiques, mais aussi des anciennes pratiques et habitudes professionnelles. Pour cette raison, elle est au fond, une politique de remise en causes²⁵ des missions, de l'organisation et de la structuration de l'armée gabonaise. Mieux, un moyen de rationalisation de l'outil militaire pour l'Etat. Cette définition est fille du terrain mené au Gabon.

3. Problématique- Démarches- Terrain-Approches

A. Problématique

Le problème analysé est celui du changement de l'armée sous l'angle de la politique de la professionnalisation adoptée par l'Etat pour rationaliser et se réapproprier de son outil de défense et de force légitime. L'armée gabonaise l'une des institutions d'Etat

²⁴ Goffman (E.), *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions Minuit, 1968, p. 41.

²⁵ Partant le regard critique et analytique qu'elle porte sur l'ensemble de l'institution militaire, elle constitue le changement le plus important et le plus manifeste de l'outil militaire.

née en même temps que l'indépendance de la nation a été prise en otage par les politiques dont la puissance, la longévité de leur pouvoir ainsi que la légitimité reposaient sur la force militaire. De 1960 à 1990, l'armée est restée comme un vaste appareil bureaucratique, instrument de torture et main agissante du politique. Analysée dans ce laps de temps, elle obéissait au schéma classique de certaines armées d'Afrique noire dites loyalistes, c'est-à-dire au service du politique et non de l'Etat. Cette attitude bureaucratique indifférente aux missions légitimes que l'Etat son principal employeur lui confia, a éloigné l'armée de l'Etat et creuser un fossé considérable entre l'armée et la société. L'Etat fut ainsi dessaisit de son armée. Cet éloignement et même ce détournement de l'armée à l'Etat, justifie la remise en cause de l'armée et l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat au sein de la société. Autant dire que la séparation de l'armée à l'Etat donc les conséquences furent la bureaucratisation, la politisation et la perte de l'esprit loyaliste et patriote constitue ici, le problème fondamental de cette étude.

Sous l'effet des réformes impulsées en 1990 par l'avènement de la démocratie et de la Refondation de l'État, la société gabonaise dans sa globalité a connu plusieurs mutations notamment politiques et institutionnelles. Les institutions d'État pensées pour contrôler son fonctionnement et jouer le rôle d'arbitre à tous les niveaux de la société, ont été mises en place pour certaines d'autres par contre ont été restructurées. Au titre des institutions dont les missions furent remises en causes et reformulées, figure en bonne place l'armée. En effet, elle a enregistré en son sein d'importants bouleversements presque à tous les niveaux.

Ces bouleversements se sont accentués davantage avec la politique de la professionnalisation de l'armée vue comme moyen de rationalisation, de restructuration et de transformation. Depuis 1998, l'appareil militaire subit un ensemble de politiques d'organisation, il se voit en effet renforcé par de nouvelles logiques de fonctionnement qui bouleversent toute l'organisation antérieure. Ces nouvelles politiques d'organisation s'intéressent aussi bien aux formats militaires qu'aux procédures de recrutements et à l'organisation interne de l'armée selon les nouvelles missions qui lui sont assignées. Or, de cette nouvelle organisation, restructuration et rationalisation découlent deux principales

logiques d'action. La première dite théorique, prend en compte le changement de posture de l'armée résultant des nouvelles organisations et politiques instaurées par la professionnalisation de l'armée, la seconde en réalité conséquence de la première invite à observer et à analyser la descente de l'armée sur le terrain.

Rénovée, mieux organisée, structurée, rationalisée et opérationnelle, l'armée gabonaise déployée sur le terrain et notamment dans les problèmes sociaux, change de posture dans la société. Elle joue un rôle nouveau et décisif et adopte aux côtés de l'Etat un comportement d'acteur sociopolitique. Ce changement de posture au sein de l'armée d'abord, de la société ensuite et de la nation enfin, amène à s'interroger sur les différentes politiques de réformes initiées par la professionnalisation de l'armée dans l'armée. Autrement dit, comment arrive-t-elle à organiser, rationaliser et transformer l'armée selon les aspirations sociopolitiques de l'État issues la démocratisation de la société, de la refondation de l'Etat mais aussi de l'évolution de la population gabonaise? Mieux encore, comment l'armée gabonaise sous l'effet de la professionnalisation de l'armée se réorganise et se restructure-t-elle au point d'abandonner progressivement son esprit et son comportement bureaucratiques ? Sa présence sur le terrain ne lui confère-t-elle pas l'image d'un acteur sociopolitique aux côtés de l'Etat son employeur ? Ce sont des questions auxquelles l'on tient à analyser ici pour comprendre comment l'Etat se réapproprie de son institution et se renouvelle au travers cette dernière.

Précisions qu'il ne s'agit pas simplement de rendre compte d'une institution et de sa transformation dans son ensemble, ni de rendre compte de son image dans la société et la nation, mais d'analyser son processus de changement par l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des soldats, leurs nouveaux «*rapports*»²⁶ avec le politique, la société, la nation et surtout l'Etat.

L'analyse de ces différentes interrogations amène à soutenir la thèse selon laquelle : **l'armée gabonaise à l'épreuve de la professionnalisation de l'armée change de posture et sort du schéma classique de certaines armées d'Afrique noire dites**

²⁶ Jakubowski (S.), *La professionnalisation de l'armée française. Conséquences sur l'autorité*, op. cit., p. 24.

bureaucratiques. Elle devient aux cotés de l'Etat son employeur, comme un acteur sociopolitique.

Pour soutenir raisonnablement cette thèse, il nous a donc paru important au-delà des lectures sur le phénomène de la professionnalisation de l'armée, de faire un terrain au Gabon (Voir annexe 1 et 2), cadre de cette étude. Dans les lignes qui suivent, nous passons en revue ce terrain, sa complexité (difficultés), les outils, les méthodes et les protocoles d'enquêtes utilisés dans la recherche et exploitation des informations.

B. Démarches pour entrer au terrain militaire

Dans le domaine militaire, lieu de la restriction, du commandement, du respect et donc des exigences, tout porte à croire que nul n'y entre s'il n'est militaire et s'il n'appartient à la classe politique des privilégiés appelés à participer au "secret défense"²⁷. Le domaine militaire est ainsi l'un des terrains les plus difficiles et les plus sensibles à pénétrer au Gabon en raison de ses logiques de sélection et du secret défense. Cela explique les inquiétudes bien réelles exprimées par bon nombre de concitoyens s'interrogeant sur nos "chances" d'avoir accès aux sources d'informations fiables, mais aussi sur notre destin professionnel à la fin de nos études. En ces termes, s'interrogent-ils: *«Tu travailles sur les armées gabonaises où trouveras-tu les informations?»²⁸. «Tu fais un doctorat sur les armées gabonaises pour enseigner dans quelle école et dans quelle université au Gabon, à l'Université Omar Bongo (UOB) on n'enseigne pas la défense est-ce dire que tu deviendras militaire après ton doctorat? Et qui t'acceptera ?»²⁹.*

La première interrogation souligne la difficulté du chercheur à accéder aux sources d'informations et aux archives de l'armée. La deuxième interrogation insiste sur les

²⁷ Nous y reviendrons longuement dans le corps du texte. Le secret défense constitue l'un des obstacles fondamentaux de la recherche dans le domaine de la défense. Autant sérieusement examiner ce point pour éclairer son énigme à la fois conceptuelle mais surtout politique.

²⁸ Source: Entretien avec Célestin Meyong, enseignant d'histoire géographie, Libreville, 17 octobre 2012.

²⁹ Sources: Entretien avec Narcisse Mavoungou, instituteur, Libreville, 5 novembre 2012.

possibilités d'insertion professionnelle après une thèse de doctorat en politique de Sécurité et de Défense.

Sans insister davantage sur l'opacité de ce domaine sensible, disons qu'il faut s'armer de courage, de patience, de ruse, utiliser de bons concepts et de bonnes méthodes pour y pénétrer. Aussi, il faut avoir une bonne connaissance de la sociologie militaire, du milieu ou encore de la culture militaire pour gagner la confiance des autorités militaires à tous les niveaux de la hiérarchie. Il nous a donc fallu au-delà des lectures faites sur la sociologie militaire, observer et comprendre pendant un mois le fonctionnement du milieu. En effet, ce mois d'observation a permis de savoir comment s'y prendre pour s'y faire accepter sans rejet encore moins de soupçons. L'humilité et la patience sont des vertus à cultiver en terrain militaire. La première, c'est-à-dire l'humilité permet d'annihiler ses connaissances au détriments de celles de l'informateur averti ou pas. La seconde vertu (la patience) en revanche, permet de se soumettre aux agendas des cibles (personnalités) à interroger. Nous avons débuté notre terrain le 25 août pour finir le 25 décembre 2012, soit quatre mois de terrain consécutifs.

L'avantage que nous avons eu c'est de travailler sur un sujet qui fait l'actualité dans le monde politique et militaire au Gabon. C'est ce qu'affirme le Contre-amiral Sossa-Simawango Marc alors Directeur de cabinet du ministre de la Défense Nationale.

Ton sujet de recherche est d'actualité chez nous. Il intéresse à plusieurs titres le ministère de la Défense. C'est une réflexion utile et pratique et que nous salions. Aussi, elle est encadrée par un laboratoire sérieux le plus coté en France en matière des politiques africaines³⁰.

Le 24 septembre 2012, après une demande d'audience³¹ au cabinet du Directeur de cabinet du ministre de la Défense Nationale, le contre-amiral Sossa Simawango Marc, j'ai été appelé trois jours plus tard par sa secrétaire qui m'annonçait, disait-elle, une bonne nouvelle car la plupart des demandes d'audience adressées au

³⁰ Entretien avec le Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense Nationale, Libreville 27 septembre 2012.

³¹ Voir la demande d'audience en annexes.

ministre pour une autorisation de circuler à l'intérieur du patrimoine militaire et d'utiliser les informations relatives à cette institution sont généralement refusées. Nous eûmes été reçus par le ministre, puis par son Directeur de cabinet militaire (voir en annexe 2 le Message porte³² délivré par le directeur de cabinet militaire). L'interrogatoire portait sur mon choix de travailler sur l'armée, mes motivations et ma compréhension de la politique de la professionnalisation de l'armée.

-Qu'est-ce que la professionnalisation de l'armée pour vous ? Cette question revenait dans tous les entretiens que nous eûmes eu avec le ministre, son directeur de cabinet et à l'état-major général des FAG.

-Nous eûmes répondu : c'est une politique de rationalisation de l'institution militaire en vue d'accroître son efficacité.

-Au ministre d'ajouter : effectivement, le président de la République, Chef de l'Etat et Chef suprême des armées invite toutes les composantes de la société à devenir des acteurs de développement. Les armées ne doivent pas être en reste au regard de la place qu'elles occupent dans la société. Notre ambition est de moderniser l'armée gabonaise(...) c'est pourquoi le président a soumis l'armée à la professionnalisation afin qu'elle soit efficace et bien organisée (...), mon directeur de cabinet va te faire un document pour rencontrer d'autres autorités, notamment celles de l'état-major. J'attire cependant votre attention sur l'exploitation des informations militaires qui te seront donnés. C'est un domaine entretenu par le secret défense.

A l'état-major, la question fut la même et la réponse presque identique. Mais pour gagner la confiance du chef d'état-major, il fallait préciser que : la professionnalisation au-delà de son esprit de rationalisation est une réflexion et un moyen de remise en cause des anciennes logiques organisationnelles, structurelles et professionnelles. Cette précision suscita de l'engouement chez le chef d'état-major qui nous invita à passer un petit stage à l'état-major.

³² Le document porte est une autorisation qui donne accès au chercheur d'avoir d'accès au patrimoine et au terrain militaires. Il est écrit en langage codé au point de paraître complexe pour le chercheur. Pourtant, il est très vite décrypté par le militaire qui le reçoit. Dans l'univers militaire, tout semble codé.

C. Terrain

Notre objet d'étude qui est la professionnalisation de l'armée nous a imposé trois grands lieux d'investigation. D'abord le ministère de la Défense Nationale où les décisions et les objectifs de la politique de la professionnalisation de l'armée sont respectivement prises et fixés, l'état-major de l'armée chargé de théoriser et de penser les mécanismes et les articulations du projet pour son aboutissement, enfin le tiers-milieu où se mesure l'image et la place de l'armée dans la société et la nation.

Au ministère, nous avons défini un échantillon qualitatif formé par des acteurs décisionnels. En liste : le ministre, le secrétaire général du ministère de la Défense Nationale, les directeurs de cabinet militaire et civile du ministre et le chef du personnel. Sur les cinq autorisées ciblées, le ministre et les deux directeurs de cabinet nous ont reçus. Ce choix tient des rapports empiriques entretenus entre les acteurs concernés et l'objet d'étude qui est la professionnalisation de l'armée. A partir d'un entretien non directif ou libre, nous avons échangé sur trois principaux points :

- le choix de la professionnalisation de l'armée comme politique de réforme
- les moyens et les politiques mobilisés
- l'objectif ou les objectifs à atteindre

Sur les cinq acteurs visés, seuls trois se sont montrés disposés à discuter avec nous : le ministre et ses deux directeurs de cabinets. En ce qui concerne les questions à l'ordre du jour dans nos échanges, tous voient dans la professionnalisation non seulement une politique de réforme mais un moyen technique conduisant à la mise en modernité de l'armée.

Au niveau de l'état-major, il ne revenait pas au chercheur que nous sommes de choisir l'échantillon encore moins les méthodes, tout se passait dans l'improvisation et selon la disponibilité des acteurs. Cependant, cela ne m'a empêché de viser un certain nombre d'acteurs bien précis. D'abord, la classe des officiers généraux (désignée aussi par classe stratégique) en l'occurrence le chef d'état-major et ses deux adjoints, mais aussi son

directeur de cabinet. Ici encore, il a été question d'un échantillon qualitatif de quatre acteurs. Nous nous sommes entretenus sur trois grands points :

- La perception et l'écho de la politique de la professionnalisation de l'armée dans les armées

- les stratégies concoctées pour l'aboutissement du projet dans l'armée, la société et la nation

- Son application concrète sur le terrain et à l'intérieur des corps

Sur les quatre acteurs ciblés, quatre se sont montrés disposés à discuter avec nous bien qu'avec beaucoup de réserve. En effet, si la professionnalisation de l'armée a eu un écho favorable dans les armées, les différentes stratégies mises en place pour bousculer les anciennes logiques de penser, professionnelles et organisationnelles heurtent au vide juridique dans certains domaines, mais aussi à l'absence constatée de certains instruments et mécanismes administratifs régulateurs et de contrôle. La décentralisation des inspections de service militaire dans tous les états-majors et province par exemple. Difficultés qui justifient les résistances et autres comportements inciviques constatés sur le terrain. Au fond, tous se sont montrés optimistes à l'évolution et à l'aboutissement du projet.

Nous nous sommes intéressés après à la classe tactique, c'est-à-dire celle des exécutants pour savoir ce qu'elle pensait de la professionnalisation, est-ce qu'elle allège leur travail, améliore leurs quotidiens ainsi que ceux de leurs familles et quelle était leur degré d'implication. Au regard de leur effectif considérable et leurs mutations journalières, nous eûmes la difficulté de définir le nombre à interroger l'échantillon fut donc quantitatif.

Avec le temps, plutôt que d'aller vers les militaires et commencer à leur poser les questions, au regard de leur comportement pas très amical à l'égard du civil, je décidais d'être à leurs côtés dans la réalisation de certaines de leurs missions journalières (coller les affiches, trier les dossiers, aller acheter le sandwich au chef, laver sa voiture, allez récupérer l'enfant au jardin, au collège et au lycée, remettre de l'argent à la *voisine*

*d'à-côté*³³, rester à la loge pour voir qui rentre qui sort, saluer les couleurs chaque matin et autres missions extra-professionnelles). À ce niveau, il a été question d'une observation participante au sens où le pense Mucchielli³⁴.

Notons que, si la méfiance était de mise dès les premiers jours, l'existence d'un intérêt chez le chercheur civil pour les forces de défense attirait de la sympathie. Plutôt que ce soit moi l'interrogateur, ce sont eux qui cherchaient à comprendre nos motivations, «nos longues études», notre problématique et notre séjour parmi eux. Mieux, les motifs d'un tel tropisme.

A partir des entretiens³⁵ libres, les entretiens directs³⁶, semi-directs³⁷ et l'observation directe³⁸ nous nous sommes appuyés sur ces méthodes pour discuter avec eux et accéder facilement et rapidement à l'information. Aussi, les entretiens directs permettent au chercheur d'épargner ses informateurs des sanctions qui peuvent en découler selon la nature des informations livrées. Dans ce sens, pouvait-on entendre ces derniers dire à la suite d'une information donnée: «*Ne cite pas mon nom et ne montre pas que nous avons discuté*». Ajoutaient-ils: «*Ici, la permission de discuter avec vous est une façon pour la hiérarchie de détecter les tops. Normalement la déontologie ne nous permet pas de livrer des informations stratégiques aux civiles*». Il fallait garder l'anonymat du moins pour deux raisons : dans un premier temps, pour une exigence méthodologique comme principe déontologique relative à la méthode biographique en sciences sociales, le chercheur

doit garantir à l'informateur le respect de son anonymat et
lui promettre que ses efforts serviront à quelques choses.
La déontologie de la profession place donc l'entretien

³³ La voisine d'à côté c'est celle que Jean François Bayart appelle le deuxième bureau, *in*, l'État *en Afrique. La politique du ventre, op. cit.*, p. 12.

³⁴ Mucchielli (A.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et Sociales*, A. Colin, 1996.

³⁵ Blanchet (A.); Gotman (A.), *L'enquête et ses méthodes: L'entretien*, Paris Nathan université, 1992, p. 19.

³⁶ Arborio (A-M.) et Fournier (P.), *op. cit.*, p. 61.

³⁷ On posait une question à un agent, plus il répondait plus on rebondissait sur certains de ses dire importants pour centrer sa pensée vers les informations importantes. Cet entretien est aussi appelé clinique ou structuré. En effet, l'enquêteur connaît tous les thèmes sur lesquels il doit obtenir les réactions de l'enquêté, mais l'ordre et la manière dont il les introduit sont laissés à son jugement, lui seul connaît la consigne de départ.

³⁸ L'observation directe permettait de constater certains faits et gestes sans pourtant rien dire.

biographique sous le signe d'un contrat de confiance (...).³⁹

Et en terrain militaire, ce contrat de confiance doit être respecté afin de ne pas exposer l'informateur à des sanctions disciplinaires graves. Quant à la seconde exigence, elle est fondamentalement éthique. En effet, discuter avec l'autre surtout sur des sujets délicats, *«l'entretien n'a lieu (...) que lorsque l'interlocuteur accorde quelques crédits à la promesse du [chercheur] qui le sollicite»*⁴⁰. Il doit respect et reconnaissance à l'égard de l'interlocuteur. Ne pas garder l'anonymat, c'est mettre en danger son emploi partant sa vie.

Autant dire que sur ce terrain militaire, les entretiens directs et semi-directs au-delà de leur protocole très sensible demeurèrent efficaces et pertinents qu'ils permirent de saisir les pratiques non officielles⁴¹.

Malgré l'annonce de notre visite auprès des militaires, dès le premier jour, je me glissais sans problème dans cet environnement en dépit de ma tenue civile très distincte, et débutais par une question d'intérêt général à chacun d'eux: «que penses tu de la professionnalisation, allège t- elle ton travail au point d'améliorer ton quotidien ainsi que celui de ta famille ?» Dans un esprit d'ensemble, la réponse fuse: *«oui beaucoup de choses ont changé mais le chef est resté chef rien n'a changé(...) pour des avantages je peux dire que mon solde n'est pas mal mail il doit encore évoluer parce qu'on travail déjà trop»*, et suivi de *«je n'ai pas honte de le dire ils énervent avec leur histoire de repartir à l'école pour faire une formation, je vais laisser ma femme et les enfants pour un diplôme que je sais pas si je vais gagné (...) si c'est ça la professionnalisation je suis déçu»*. Et d'autres encore: *«on ne nous implique pas dans les décisions, tout vient d'en haut et nous on exécute (...) et même quand tu as une bonne idée n'ose pas la proposer au chef sinon il te considère comme un rival»*. En fait, il était question d'avoir l'opinion des militaires subalternes sur la pratique, les manifestations et l'impact de la professionnalisation de l'armée sur leurs conditions socioprofessionnelles. Nos entretiens se passaient dans la

³⁹ Ferraroti (F.), *Histoire et Histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens klincksiek, 1990, p. 12.

⁴⁰ Ferraroti (F.), *Histoire et Histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens klincksiek, *op. cit.*, p. 12.

⁴¹ Schwartz (O.), *L'empirisme irréductible*, postface à l'ouvrage de N. Anderson, 1993, pp. 267-268.

majeure partie du temps pendant les poses, au cours d'un exercice commun et même dans la voiture en partance d'une école, d'un lycée ou d'un centre commercial pour déposer les enfants ou acheter le sandwich du chef.

Tout au long de nos échanges et de nos activités quotidiennes, les méthodes que nous venons de présenter se sont montrées pertinentes. Leur efficacité réside dans leur manière de s'ajuster au terrain, aux questions posées ; aussi elles permettent d'accéder aux informations disponibles⁴². Nous nous sommes entretenus avec 125 militaires subalternes sur un effectif estimé à plus 300 militaires. 125 militaires soit un pourcentage de 41, 66%, chiffre en deçà de la moyenne. Notons qu'en terrain militaire le chercheur n'est pas toujours maître de son échantillon. Ce pourcentage bien qu'en deçà de la moyenne nous a permis du moins de mesurer le degré de compréhension, d'implication, les attentes et les espoirs des soldats vis-à-vis de la professionnalisation de l'armée.

Après plus de deux mois dans cet univers stressant, de symboles, de tradition et aussi d'automatismes, nous avons observé le quotidien des soldats de l'Armée de Terre, de l'Air, des Sapeurs-Pompiers, de la Marine Nationale, de la Santé militaire et dans une moindre mesure de la Garde Républicaine (GR). Les cinq premiers corps cités ne sont pas très repoussants comme la GR où un simple regard pose problème.

Pour clore notre terrain, il fallait discuter avec les membres de la société civile gabonaise et plusieurs autres citoyens selon leurs responsabilités administratives et politiques. Concernant la société civile, nous avons échangé avec M. Marc Ona Essangui, président de la société civile gabonaise et président de l'ONG Brainforest (déjà cité), avec Georges Mpaga porte parole du collectif ça suffit comme ça, et enfin avec Dany M. Mintsa. Le thème des différents échanges portait sur les conséquences de la professionnalisation de l'armée dans la Société et la Nation. A quelques nuances près, ils reconnaissent l'effort bien réel de l'armée à œuvrer pour le bien-être des populations. Ils précisent cependant que, *« c'est plus en période électorale que le pouvoir déploie des*

⁴² Passeron Jean-Claude (1989), « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol 1, n°31, pp. 3-22.

militaires pour tenter de répondre aux besoins sociaux dans les quartiers les plus désenclavés. Ce qui confère une dimension propagande au travail de l'armée»⁴³. Pourtant, sur le plan social et économique, «le génie militaire a des capacités techniques pour travailler. Il manque de véritables professionnels. C'est pourquoi, les quelques travaux de terrassement des routes réalisées çà et là ne résistent pas aux intempéries»⁴⁴. «Le génie militaire est présent sur le terrain, il ramasse même des montagnes de poubelles qui jonchent les rues de la capitale. Il arrange aussi les routes et creuse les canaux d'évacuation. C'est important. Seulement, c'est insignifiant au regard de ses engins. Il peut faire plus, même construire des habitations, des écoles et petits marchés dignes des Gabonais»⁴⁵.

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce propos, c'est la précision qu'ils apportent sur le travail considérable de l'armée à l'intérieur des structures sociales et politiques dont la société civile gabonaise en reconnaît sur elle, l'impact. D'ailleurs, Georges Mpaga estime que, «si le génie militaire n'est pas trop visible, la Santé militaire quant à elle travaille. Elle est visible à travers les campagnes de sensibilisation et de consultation parfois gratuites, son assistance auprès des populations constitue son principal atout»⁴⁶. Du génie militaire à la santé militaire, F.Ombegath fait remarquer que, «la marine nationale est souvent oubliée lorsqu'on compte les acteurs économiques du Gabon. Pourtant, son travail en mer reste déterminant pour la sécurité de nos côtes et des infrastructures pétrolières situées en offshore. La marine depuis qu'elle est dotée des équipements performants participe à l'économie nationale»⁴⁷. Si elle a un impact sur l'économie, c'est parce qu'elle assure ses missions de sécurité grâce au renforcement de ses équipements encouragés par la professionnalisation de l'armée. Précisons-le, l'ensemble des échanges susmentionnés ici, ont été réalisés grâce à la méthode des entretiens directs, techniques de recherche dont l'application sur le terrain a été un atout malgré certaines difficultés et obstacles liés notamment à notre obédience religieuse et notre appartenance ethnique.

⁴³ Entretien à Libreville avec Dany M. Mintsu, 10 novembre 2012.

⁴⁴ Entretien avec Marc Ona'a, Président de la société civile gabonaise, Libreville, 15 novembre 2012.

⁴⁵ Entretien avec Wora Félicien, notable du quartier Nzeng-Ayong, Libreville, 15 novembre 2012.

⁴⁶ Entretien avec Georges Mpaga, membre du comité de suivi des activités de l'armée au Gabon, Libreville, 10 novembre 2012.

⁴⁷ Entretien avec F. Ombegath, à Libreville 10 novembre 2012.

D. Approches

Au regard des informations et des logiques d'actions et de pensées qui accompagnent la professionnalisation de l'armée au Gabon, deux grandes approches s'opposent ici. La première dite traditionnelle, ou « *approche des institués* », conçoit l'institution comme « *une norme de conduite établie et reconnue comme telle* »⁴⁸. Autrement dit, une construction sociale invariante, c'est-à-dire qui se donne à comprendre dans les lois qui définies son fonctionnement et les missions qui lui sont assignées. En tant que ligne de conduite bien établie, elle ne change pas dans le temps et garde idem ses lois, son organisation, ses missions et son fonctionnement. Ainsi, l'armée en tant qu'institution (d'Etat) ne doit pas sortir du cadre des lois et des missions qui lui sont assignées. Ces missions dites régaliennes, s'imposent au temps et à l'espace. La nature des services loyaux que l'armée rend à l'Etat justifie son existence et garantit la pérennité de l'autorité qui fait sa force. Autrement dit, c'est par sa proximité à l'Etat et l'autorité⁴⁹ que ce dernier lui confère et garantit qu'elle exerce avec contrainte dans la société. Cette même autorité justifie son utilité sociale et garantit son existence. En sortant du cadre de ses missions régaliennes et par conséquent de sa proximité avec l'Etat, elle s'expose à plusieurs risques. Celui de la désobéissance dans un premier temps, et celui lié à la perte de son statut et de son identité dans un second temps. Pour préserver l'armée de la désobéissance qui menace son statut et son autorité, autant juger son efficacité au travers de sa loyauté envers l'Etat. Elle ne doit pas sortir de son programme institutionnel, c'est-à-dire ses valeurs, ses principes, ses dogmes, ses mythes et ses croyances sacrées « *toujours situées au-delà de l'évidence ou d'un simple principe d'utilité sociale* »⁵⁰. Cette première prône au fond, une certaine rigidité du comportement de l'armée ne devant pas s'adapter à l'environnement, mais plutôt le contraire.

⁴⁸ A.R. Radcliffe-Brown, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, PUF, 1963, p. XXII.

⁴⁹ Moreau de Bellaing (L.), *Sociologie de l'autorité*, Paris, l'Harmattan, 1990, p., 41.

⁵⁰ Dubet (F.), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002, p.22.24.

La seconde approche dite moderne ou des organisés, fonde sa réflexion sur le comportement évolutif de l'Etat. Elle s'inspire profondément de la pensée stratégique de Vigny⁵¹, de Bigeard et de Lyautey⁵² mais aussi de la sociologique de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg⁵³ sur la remise en cause permanente de l'Etat et ses acteurs, leur dynamisme et leur capacité à s'adapter au temps et au contexte. Les organisés voient en l'Etat une construction sociale composée par des institutions souveraines et non souveraines. Les institutions qui conduisent et orientent son action (celle de l'Etat) sont considérées comme ses acteurs de régulation et surtout ses organes de gestion, de contrôle et de production des normes, des biens et de services. L'Etat qui n'est rien d'autre que l'esprit concerté, objectif⁵⁴ et rationnel⁵⁵ de ses institutions selon Hegel ne peut exister indépendamment de ses dernières. Il en va ainsi dire que, soumettre l'Etat aux nouveaux besoins sans au fond prévoir la transformation de ses institutions est un non sens. Dans un nouveau contexte marqué par de nouveaux besoins qui appellent à l'efficacité de l'Etat, les institués préconisent le changement des institutions, leur mutation tant organisationnelle que structurelle afin de répondre de manière efficace aux nouveaux besoins qui s'imposent à l'Etat dont elles composent. Autrement dit, autrefois limitées aux missions régaliennes, les institutions doivent sortir de ce cadre rigide pour faire l'expérience des nouvelles missions. Ces missions qui sont en réalité les siennes exigent qu'elles soient lues à partir d'une lecture professionnelle et motivationnelle plutôt que corporatiste qui délimite et fige le cadre de leurs actions et de leur efficacité. Sébastien Jakubowski l'exprime mieux encore lorsqu'il fait remarquer que : « *le principal problème de l'institution de nos jours, c'est qu'elle a tendance à conserver une lecture corporatiste alors qu'elle devrait être lue selon une grille de lecture professionnelle, motivationnelle* »⁵⁶.

En optant pour une lecture professionnelle et motivationnelle de l'institution, l'approche moderne de l'institution entend faire de l'efficacité qui en résulte, la seule

⁵¹Lire Vigny (A.), *Servitude et grandeur militaires*, Livre I. Paris, Folio Classique, éd, 1992, 352p.

⁵² Lire Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, op. cit. 121p.

⁵³ Crozier (M.), Erhard, *L'Acteur et le Système*, Paris, Seuil, 1977, p.388.

⁵⁴ Hegel (GWF), *Leçons sur la philosophie de l'Histoire*, Paris, Vrin, éd de 2000, p.46.

⁵⁵ Hegel (GWF), *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion Lettre, éd de 1999, § 258.

⁵⁶ Sébastien Jakubowski, *La professionnalisation de l'armée française*, op. cit., p.135.

condition d'existence et le moyen de pérennité de l'institution. Ce qui veut dire en effet, que l'institution ne doit plus justifier son existence et s'imposer à la société par l'autorité que lui assure l'Etat, mais par la nature des services et surtout l'efficacité avec laquelle elle répond aux nouveaux besoins exprimés par la société. L'efficacité posée comme nouvelle condition d'existence et d'affirmation de l'institution, les organisés prônent une restructuration profonde de cette dernière ainsi que de ses missions pour répondre à ses nouveaux besoins et à ses nouvelles missions. Cette nouvelle identité de l'institution fondée sur l'efficacité et non plus seulement sur l'autorité est au cœur de la politique de la professionnalisation de l'armée au Gabon. Politique qui exige en effet, une meilleure transformation de l'armée à partir de ses mutations organisationnelles et structurelles, mais aussi par la redéfinition de ses nouvelles missions. Dès lors que la professionnalisation de l'armée au Gabon pose le problème de l'institution et de ses transformations⁵⁷ elle se montre favorable et s'inscrit à l'intérieur de l'approche moderne de l'institution.

Toutefois, pour une meilleure analyse et compréhension de l'armée et ses changements à la fois politique, organisationnelle et professionnelle, l'étude contraint à une approche interdisciplinaire. Autrement dit, outre la science politique qui étudie l'armée dans ses rapports avec l'Etat, il sera convoqué ici la sociologie des organisations pour tenter de saisir tant la continuité que le changement socio-organisationnel dans l'armée et même son rapport à la société et l'Etat, regard qui permet d'appréhender des pans de la réalité « sociale ». Pour une vision encore plus large, nous nous appuyerons sur la sociologie des professions considérant le travail comme « *une action collective organisée* »⁵⁸. Cette sociologie trouve sur le travail « *un terrain particulièrement propice en raison du développement des organisations, de la pression nouvelle des usagers, de la nécessité de tenir compte d'un environnement instable* »⁵⁹. Dans la même logique, sera convoquée la sociologie du travail telle que pensée par Michel Chauvière⁶⁰ à partir des

⁵⁷ Durant (P.), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 1993.

⁵⁸ Dubet (F.), *Le Déclin de l'Institution*, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁹ *Idem*

⁶⁰ Chauvière (M.), *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Paris, Dunod, coll, Action sociale, 2004, p. 14.

rapports sociaux de classes ; les politiques publiques, les dispositifs d'action sociale, l'idéologie ambiante et les orientations institutionnelles entendues comme l'ensemble des décisions qui orientent et canalisent le phénomène de la professionnalisation de l'armée au Gabon.

4. Difficultés-Annnonce du plan

A. Difficultés

Nous avons rencontré trois grandes difficultés. La première est liée à la complexité de notre terrain d'étude. Nous l'avons déjà souligné plus haut, le terrain militaire est très suspicieux et complexe qu'il ne laisse pas le chercheur maître de ses choix et de ses méthodes opératoires. Tout est presque imposé et moindre petit geste ou détail suffit pour frustrer ou déplaire aux soldats ainsi qu'à leurs chefs. Au Gabon, tout y est fait pour que le chercheur se sente en terrain étranger. Ce milieu tel qu'il est composé exige au chercheur de changer ses désirs plutôt que de vouloir changer l'ordre du monde.

La deuxième difficulté en réalité découle de la première. Malgré l'accessibilité du terrain militaire gabonais il est loin d'être démocratique. Il s'agit de l'abus et parfois du détournement du secret-défense⁶¹. Presque tous les documents et informations sont protégés par ce secret défense. Cette protection ne relève pas toujours des lois en vigueur, elle est l'expression d'une haute méfiance des militaires entre eux-mêmes et vis-à-vis des civiles. Resté comme un gros nuage au-dessus de certaines informations telles que : les effectifs des FAG et leur budget de fonctionnement, il explique ici le manque de certaines données statistiques importantes utiles pour l'éclairage et la compréhension de la professionnalisation de l'armée au Gabon. Tout au long de notre terrain, ce secret défense heurtait nos questions et nos demandes au près de la classe stratégique notamment.

⁶¹ Lire Cosquer (H.), *Abus et détournement du secret-défense*, Paris, L'Harmattan, 2012, 250p.

A ces deux difficultés, ajoutons celui des moyens financiers. En effet, notre bourse d'études a été supprimée sans aucune raison dès la première année de thèse. Elle couvrait le paiement de notre logement, notre scolarité ainsi que nos séjours d'études. Outre ces besoins, elle était notre principale ressource de survie et le moyen par lequel on pouvait facilement renouveler notre titre de séjour sans recourir à une tierce personne. Après qu'elle ait été supprimée, nous connûmes des difficultés de tous genres. Le comble fut atteint avant, pendant et après notre stage au Gabon. Il fallait s'acheter un ticket de voyage et prévoir des moyens pour les transports en commun. Aucun autre choix ne s'imposait à nous si ce n'est se lancer temporairement dans « les petits boulots d'étudiants »⁶² parfois très épuisants.

Enfin, au Gabon où parfois le chercheur est confondu ou réduit à son ethnie, dans la plus part du temps, nous tombions sur des individus (des autorités) qui malgré leurs fonctions opposaient de refus à nos demandes pour des raisons ethniques. Et lorsqu'elles acceptaient, elles n'hésitaient pas à dire : « vous les fang êtes trop intelligents pour définir une problématique sans la moindre idée derrière la tête(...) désolé de te le dire vous êtes calculateurs et des judas ». L'assimilation de l'homme Fang au Judas Iscariote suffit pour comprendre la méfiance des interlocuteurs à l'égard du chercheur que nous sommes, fang d'ethnie. Mais, plutôt que de se laisser vaincre par toutes ces difficultés, comme Sisyphe⁶³ c'est en triomphant sur les obstacles que nous réalisons le plus grand des bonheurs de ce terrain militaire : aller jusqu'à la fin de cette recherche.

B. Annonce du plan

Cette recherche repose sur deux principales parties complémentaires. Chaque partie est composée de cinq chapitres. La première partie intitulée : **naissance de l'armée gabonaise et prémices des réformes et de la professionnalisation de l'armée**, analyse

⁶² Travailler dans les restaurants du Crous et des bibliothèques et parfois la plonge dans les restaurants.

⁶³ Albert Camus, *Le Mythe de Sisyphe*, Paris, Gallimard, 1985, 169p.

les conditions d'émergence de l'armée gabonaise pendant l'indépendance du Gabon. Elle expose et analyse les différents accords et politiques à l'origine de l'armée gabonaise. Aussi, comment cette armée a pu se constituer et s'approvisionner en premiers moyens humains, logistiques et techniques. Par ailleurs, elle interroge les différentes politiques de fonctionnement instaurées par l'administration coloniale d'abord, Léon Mba ensuite et Albert Bernard Bongo enfin pour mieux inscrire cette institution de force légitime au cœur du fonctionnement de l'Etat son employeur. Pourtant que l'armée soit l'une des institutions au service de la souveraineté de l'Etat, elle fut plutôt détournée de ce dernier pour servir le politique. Ce détournement de l'armée à des fins partisans constitue l'idée de fond au cœur de cette première partie. En un mot, elle analyse l'émergence de l'armée et comment cette dernière a été détournée et séparé de l'Etat.

La seconde partie de cette recherche intitulée : **impacts de la professionnalisation de l'armée sur l'armée et conséquences sur la société et la nation**, se présente comme une réponse à ce détournement. Elle analyse les différentes politiques d'organisation, de restructuration, d'innovation et de rationalisation mises en place par l'Etat via la professionnalisation de l'armée pour innover l'armée de l'interne et dynamiser son efficacité opérationnelle. Outre ces changements internes, cette seconde partie analyse comment l'Etat se réapproprie de son institution de puissance et de force et la soumet dans ses nouvelles priorités sociopolitiques issues du nouveau contexte post-démocratique. Ce changement de posture tant organisationnel que fonctionnel justifie aussi, l'importance que cette seconde partie accorde aux nouveaux liens armée-Etat, armée-Société et armée-Nation. Enfin, elle analyse au travers des nouvelles pratiques et des nouvelles cultures qui émergent dans le monde militaire gabonais, le sens nouveau que l'Etat veut assigner à la dissuasion sa doctrine militaire.

PREMIERE PARTIE:

**NAISSANCE DE L'ARMEE GABONAISE ET
PREMICES DES REFORMES ET DE LA
PROFESSIONNALISATION DE L'ARMEE**

PRESENTATION DE LA PREMIERE PARTIE:

Cette première partie est investie des réflexions politiques portées sur le contexte historique de la création de l'armée au Gabon. Il s'agit de passer en revue les différents acteurs Franco-Gabonais au fondement de l'armée gabonaise. Au-delà de ses acteurs, nous examinerons les accords de défense, la composition et l'acquisition des premiers moyens humains et logistiques. Aussi, il sera question d'analyser les bilans militaires de Léon Mba et d'Omar Bongo pour comprendre respectivement, les causes au fondement de la politique de la professionnalisation de l'armée au Gabon. Ces causes sont non seulement à l'origine de la politique de la professionnalisation de l'armée, mais aussi l'un des facteurs au fondement de la séparation de l'Etat et de son institution de puissance et de force légitime: l'armée. Cette première partie consiste au fond, à analyser comment l'Etat a pu mettre en place son armée et comment sous l'emprise des véreux politiques soucieux de leurs pouvoirs, il s'est vu dépossédé de son appareil idéologique de force et de puissance.

CHAPITRE I : NAISSANCE DE L'ARMEE GABONAISE

L'armée est le cœur et l'axe du pouvoir d'Etat. Elle est le noyau originel autour duquel se construit l'Etat africain, l'épine dorsale de la Nation, le vecteur du projet national. C'est dire l'importance décisive du rôle politique de l'Afrique en Afrique où l'armée et le pouvoir sont indissociables. Instrument principal de l'Etat, elle est l'une de ses composantes essentielles (...) ⁶⁴.

Ce propos de Moustapha Benchenane entend préciser l'importance de l'armée dans les pays d'Afrique noire. La naissance d'une nation moderne et sa fortification repose fondamentalement sur les institutions et les instruments de puissance et de souveraineté qui donnent sens à l'action de l'Etat. Cet Etat-nation naissant au Gabon en 1960 repose évidemment sur les institutions mises en place par les premières autorités politiques gabonaises aidées et orientées en cela par la métropole. Ce premier chapitre introductif, consiste en effet, à analyser les différentes politiques diplomatiques au cœur de la naissance de l'armée gabonaise fille de la Gendarmerie coloniale. Aussi, elle interroge le contexte d'émergence de cette armée (l'indépendance) pour comprendre la place qu'elle occupe dans l'ordre des différentes institutions qui font l'Etat et sur lesquelles l'Etat s'incarne.

Au fond, il est question ici de voir comment l'armée gabonaise de l'indépendance jusqu'en 1990 a évolué entre la première et la deuxième république incarnées successivement par Léon Mba et Albert Bernard Bongo. L'étude de cette évolution amène à constater et à analyser, les différents dysfonctionnements politiques et stratégiques à l'origine de la toute première crise (putsch militaire de 1964 au Gabon) qui dévoila le malaise dans l'armée gabonaise et la nécessité pour l'Etat de procéder aux réformes militaires envisagées aujourd'hui dans les termes posés par la professionnalisation de l'armée.

I.1. Au commencement était la Gendarmerie coloniale

⁶⁴ Moustapha Ben Chenane, *Les armées africaines*, Publisud, 1983. P. 1.

Le Gabon devient indépendant en 1960. Pourtant avant qu'il ne le soit, il disposait déjà une politique de défense et de sécurité mise en place par l'administration coloniale dans le cadre de la défense et de la sécurité des territoires regroupés dans l'Afrique Equatoriale Française (AEF). A l'instar des autres territoires de l'AEF, il⁶⁵ fut affecter au Gabon, notamment en 1929 un détachement de la gendarmerie coloniale composé d'un « *ensemble de matériels civils et militaires, de méthodes d'emploi, de règles opérationnelles adapter [à l'environnement] compte tenu de son environnement stratégique, de son développement économique et social* »⁶⁶. Cette gendarmerie est restée jusqu'en 1960 la seule force de sécurité et de défense au service du territoire.

Quant à ses missions, elles furent complexes et non exhaustives. Elles s'étendent du maintien de l'ordre à la sécurité publique, l'escorte des autorités, la garde de bâtiments publics mais aussi la surveillance des établissements pénitentiaires. Elle assurait à la fois et presque toutes les missions de défense et de sécurité à travers le territoire qu'elle contrôlait grâce à ses nombreuses antennes ou relais présents presque partout dans le territoire. Cette présence à travers le territoire justifie l'autre appellation de la gendarmerie coloniale : Garde territoriale. Cette garde territoriale s'articulait en unités territoriales organisées en compagnies et en brigades. Aussi, pouvait-t-elle compter les unités mobiles qui elles se fondaient sur des escadrons et des pelotons mobiles d'intervention et d'exécution. A cette époque, le Gabon comptait quatre légions : la légion de l'estuaire, celle du nord qui couvrait les provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo, celle du sud prenant en compte les provinces de la Ngounié, de la Nyanga, de l'Ogooué Maritime et le Moyen-Ogooué. Quant à la dernière, c'est-à-die la légion est, elle couvrait le Haut-Ogooué et l'Ogooué Lolo.

⁶⁵ Il s'agit du Gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française affecta au Gabon.

⁶⁶ F. Charollais-Rives et *al.*, Le Défi de l'outre-mer : l'action extérieure dans la défense de la France, Paris, F.E.D.N., 1983, p. 251.

Carte n°2 : Premières légions de la Gendarmerie au Gabon



Source : Mémorial de la gendarmerie, 1986

Au début des années 60 avec l'avènement de l'indépendance, les unités auxiliaires de la gendarmerie coloniale vont se retirer progressivement laissant ainsi la place à l'armée gabonaise dont elles constituent l'ossature. Ce retrait s'explique par le fait que le Gabon, devenu un Etat indépendant et souverain prenait en main son destin et par conséquent s'autogouverner par ses propres institutions. La souveraineté du nouvel Etat indépendant a seulement accentué le retrait de troupes étrangères, la gendarmerie coloniale, mais aussi contribué à la mise en place d'une armée nationale. L'exigence d'une armée nationale en lieu et place de la gendarmerie coloniale se posait comme l'une des conditions fondamentales à la mise en place d'un Etat indépendant et souverain. En effet, il était impossible de parler d'un Etat indépendant et souverain pendant que la sécurité et la défense étaient l'apanage d'un Etat tiers : la France via la gendarmerie coloniale. Autant donc dire que la souveraineté de l'Etat et sa mise en modernité, posaient entre autres problèmes, celui de la mise en place d'une armée nationale.

I.2 : De la Gendarmerie coloniale à l'armée gabonaise

L'indépendance que le Gabon acquit en 1960 posait en filigrane les problèmes de la croissance économique, de la défense et de la sécurité de l'Etat. En effet, l'Etat naissant afin de répondre à ses nouveaux besoins de sécurité, de défense, de développement économique, politique et social devait se munir non seulement des institutions politiques fiables et souveraines, mais aussi d'un appareil de défense et de sécurité au service de sa souveraineté. Ainsi, en raison de son ancien statut de territoire français, « réservoir d'hommes » et « colonie d'exploitation »⁶⁷, le Gabon signa un certain

⁶⁷ Voir en Annexe les accords de défense. Dans ces accords, figure le chapitre des accords sur l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol. Lire l'article [22]Accord de coopération pour les matières premières et les produits stratégiques entre la République française et la République gabonaise[17/08/1960].

nombre d'accords de défense et d'assistant militaire technique afin de mettre en place sa première force armée.

Ces accords de défense et d'assistance militaire technique, furent signés le 17 aout 1960 en même temps que ceux relatifs à l'indépendance. S'agissant des accords sur l'indépendance, ils furent signés entre Léon Mba et le général de Gaulle, les seconds par contre (les accords de défense et d'assistance technique) furent signés par Léon Mba et Jean Foyer⁶⁸ représentant le général de Gaulle. Un fait mérite attention ici, il s'agit de la signature simultanée de l'indépendance et les accords de défense et d'assistance militaire technique. En effet, la signature simultanée de l'indépendance et des accords de défense et d'assistance militaire technique relève non seulement de l'indissociabilité de l'armée et de l'Etat indépendant, il permet aussi de comprendre qu'au Gabon, l'armée est la première et la seule institution née avec l'indépendance de la nation. Dans la chronologie historique de la naissance des institutions nationales, l'armée est la première institution devant la présidence de la République qui elle prit effet avec la prestation de serment de Léon Mba devenu officiellement chef d'Etat en 1961. Or, ainsi que démontré plus haut, avant même de prêter serment et par conséquent donner une certaine légitimité à la présidence de la de République, il l'institution militaire existait déjà tant du point de vue organique que physique. Cette prééminence de l'armée, permet de comprendre qu'au Gabon, l'armée et l'Etat sont donc indissociables. Pour cette raison, « *elle est le cœur et l'axe du pouvoir de l'Etat* »⁶⁹. L'institution militaire occupe une place prépondérante au sein de l'Etat gabonais par le rôle qu'il est appelé à jouer dans l'indépendance et la souveraineté de l'Etat. Réforme de l'Etat et réforme de l'armée sont indissociables au Gabon.

En effet, s'intéresser au processus de mise en place de l'armée gabonaise outil de souveraineté nationale, revient à s'interroger sur l'un des mécanismes de fondation et de renforcement de l'Etat et de sa souveraineté. Or, pour une meilleure compréhension

⁶⁸ Acteur de la V République sous le général de Gaulle, Jean Foyer juriste français fut membre du comité directeur de la rédaction de la Constitution française de 1958. Grand homme politique, il a été Garde de sceaux sous Charles de Gaulle et Secrétaire d'Etat, aux relations avec les Etats de la Communauté.

⁶⁹ Moustapha Benchenane, *Les armées africaines*, Paris, Publisud, 1983, p.11.

des rapports de l'armée et de l'Etat, il est important d'interroger ses fondements historiques pour comprendre ses origines et surtout les principes qui fondent et guident son action au sein de l'Etat qu'elle renforce et protège. S'agissant d'abord de ses origines, l'armée gabonaise est un héritage de l'administration coloniale. Elle prend corps avec la décision du général de Gaulle en 1959 de retirer les troupes françaises d'Afrique pour permettre aux jeunes Etats naissants et indépendants de prendre leurs responsabilités et de conduire leurs destins. Le Gabon, à l'instar des autres colonies françaises d'Afrique noire bénéficiera d'un certain nombre d'avantages et de facilités lui permettant de mettre en place une armée. C'est dans le plan raisonnable de la défense⁷⁰, document stratégique signé entre le Gabon et la France en matière de défense que les procédures d'acquisition des premiers contingents et les moyens logistiques sont contenus. Ces contingents et moyens logistiques proviennent en totalité de la gendarmerie coloniale ossature de l'armée gabonaise.

Dans l'article 5 des accords de défense (voir en annexe 3 l'exclusivité de ses accords) consacré aux procédures et aux facilités mises en place par la France aux fins de permettre au Gabon de se doter d'une institution militaire au service de la souveraineté, on peut lire :

Le Gabon doit obtenir de la France, les conditions les plus avantageuses, les facilités nécessaires à l'édification d'une institution militaire nationale, [garant de la souveraineté] et gage de la sécurité intérieure et de l'intégrité des frontières.

Dans le même élan, le même article précise que :

la République française s'engage à apporter à la République gabonaise l'aide nécessaire à la constitution de ses forces armées nationales⁷¹.

En parlant d'aide, l'accent est mis sur les moyens humains, logistiques et techniques. Toutes ces conditions réunies, l'armée gabonaise vit le jour le 17 août 1960 sous le décret 04/PR-1960¹. Mais jusqu'au 16 décembre 1960, elle était exclusivement composée de l'Armée de terre. D'autres composants naquirent entre 1962 et 1966.

⁷⁰ Luckham (R.), «*Le militarisme français en Afrique*» précise que le Plan raisonnable de la défense est un document d'intérêt historique et politique mettant en lumière «*la planification du transfert des tâches*».

⁷¹ Article 5 des Accords de défense.

Tableau 1 : Création des différentes composantes des FAG

Années de création	Composante
16 décembre 1960	Armée de Terre
1962	Armée de l’Air
1962	Marine
1962	Gendarmerie Nationale
1962	Génie militaire
1 août 1966	Le corps des Sapeurs Pompiers

Source: Tableau élaboré à partir des données tirées de S.H.AT, rapport de l’ambassade de France au Gabon, 1962 et des données tirées du site du ministère de la Défense nationale.

I. 3 : Des premiers moyens humains

L’article 5 des accords de défense précise que la France doit fournir au Gabon les premiers « *contingents nécessaires à la constitution des forces armées gabonaises* »⁷². Ces premiers contingents issus de la gendarmerie coloniale sont composés des assistants militaires techniques français et des « *nationaux en service dans l’armée française libérés, à la demande du Gouvernement de la République gabonaises (...) afin de servir dans les forces armées gabonaises* »⁷³. Ces nationaux autrefois en service dans le 21^{ème} bataillon l’Infanterie de la Marine (BIMA) étaient composés des officiers, des sous-officiers (aspirants) et des soldats subalternes. Pour ne s’intéresser qu’aux officiers à la base de la politique de réforme de l’armée portée aujourd’hui par le projet de la professionnalisation de l’armée dans sa dimension organisationnelle, cinq d’entre eux retiennent notre attention : le lieutenant Essono, le lieutenant Mombo, le lieutenant Mbene, le lieutenant Ondo Edou, le lieutenant Adzo Ebene ou Adzo Ebere Daniel⁷⁴.

⁷² Cf, les Accords de défense.

⁷³ *idem*

⁷⁴ S’agissant du dernier nom cité, l’orthographe varie d’un document à un autre.

En effet, ils furent les premiers officiers nationaux à travailler aux côtés des assistants militaires techniques français tous engagés au sein des Forces Armées Gabonaises composées à cette époque (en 1960) d'un effectif total de 300 hommes réunis au sein de l'Armée de Terre. Précisons que ces 300 hommes n'étaient pas tous anciens agents de la gendarmerie coloniale, la plus part fut recruté par leur amour du métier, leur taille et leur gabarit imposant. Dans ce sens, Jean Marck Eckoh l'un des rédacteurs de la Constitution gabonaise de 1961 précise : « à notre époque il n'y avait pas de concours pour intégrer l'armée. Il fallait juste manifester le désir et la volonté d'intégrer ce métier de vertus et d'autorité »⁷⁵. Ce propos permet d'affirmer que la plus part des premiers soldats gabonais furent des volontaires intégrés dans l'armée par leur désir et amour du métier.

I.4 : Acquisition des Moyens logistiques

Les premiers moyens logistiques de l'armée gabonaise proviennent de la gendarmerie coloniale. Après que cette dernière se soit retirée du territoire, elle légua à l'armée gabonaise ses équipements logistiques conformément aux termes prévus dans les accords d'assistance technique militaire donc les objectifs entre autres consistent à transférer des tâches militaires, à l'expertise nécessaire mais aussi et surtout aux capacités matérielles (voir en annexe 3 les accords de défense). Les articles 2, 4 et 5 choisis ici, sont édifiants à ce sujet.

Article 2:

Les forces armées gabonaises peuvent faire appel, pour le soutien logistique ; au concours des forces armées françaises.

Le même article précise :

Dans le cadre d'un plan établi d'un commun accord, la République française fournit à titre gratuit à la République gabonaise la première dotation en matériel et équipement

⁷⁵ Entretien à Libreville avec Jean Marc Eckoh, 21 septembre 2012.

militaire nécessaires à la mise sur pied des forces armées gabonaises.

Article 4

La République française s'engage à transférer à la République gabonaise la propriété et la jouissance des casernements et bâtiments nécessaires à l'armée gabonaise⁷⁶.

Article 5, annexe I :

Le Gabon doit bénéficier d'un nombre de matériels, équipements et approvisionnement importés pour le compte des forces armées françaises⁷⁷.

C'est à la suite de ces accords que l'armée gabonaise acquit ses premiers moyens logistiques pour son fonctionnement. Il s'agit entre autres : du camp «Baraka» baptisé du nom de l'officier gabonais Charles N'tchoréré⁷⁸ et celui de «Gros Bouquet». Situés en plein cœur de Libreville, ces deux camps abritent aujourd'hui la quasi-totalité des effectifs (la Gendarmerie et de la défense) militaires présents dans la capitale. De par leur situation géographique, ils répondent à la stratégie globale de protection et de sécurisation de la capitale, siège national de l'administration centrale et des représentations diplomatiques.

Outres ces camps, le matériel roulant constitué d'une navette dénommée «Bouet Willaumez», d'une Escadrille de l'armée de terre dotée d'un moteur rotatif de 80 Cv Gnome, Envergure plan supérieur: 7,52 m, Envergure plan inférieur : 6,96 m, Surface portante : 13 m², Longueur : 5,80 m, Poids à vide : 320 Kg, d'une vitesse maximale estimée à: 155 Km/h sur un Plafond de 4 800 m, autonomie de 2 heures, Hauteur : 2,40 m, Poids maxi au décollage estimé à 480 Kg. Toujours au chapitre des dotations, figuraient

⁷⁶ Cf. Les accords de défense, article 4.

⁷⁷ Cf, les Accords de défense

⁷⁸ Le Camp Baraka est le plus connu de l'histoire des forces armées gabonaises. C'est le lieu où les soldats français se sont affrontés aux soldats gabonais suite au coup d'État militaire du 18 février 1964. En effet, après que le Président ait été enlevé par le groupe putschiste, c'est dans ce Camp que se sont retranchés les mutins avec quelques membres du gouvernement et hauts fonctionnaires du Président déchu. Citons par exemple, Omar Bongo ancien Directeur de Cabinet politique et militaire de Léon Mba devenu par la suite Président du Gabon. Aussi, Léon Mebiame Mba ancien Directeur des services de polices devenu le Premier Ministre du Président Bongo.

quelques véhicules tactiques blindés dont la nature et le nombre restent imprécis. Ajoutons à cette liste, l'artillerie non identifiée malheureusement.

Pendant notre enquête de terrain, aucune information ne nous a été donnée sur la nature et la portée des armes héritées de l'armée française. Cette information aurait pu servir d'indication pour mesurer de manière stratégique le niveau d'opérationnalité de cette armée à sa création. En effet, bien que Clausewitz et Charles Ardant Du Picq aient jugé impossible de mesurer l'efficacité d'une force armée à partir de ses moyens techniques et du nombre de ses combattants⁷⁹ nous estimons en revanche que l'efficacité d'une force armée peut aussi se mesurer à l'aune de son artillerie et de ses moyens techniques «*premier instrument du combat(...)*»⁸⁰ dans un monde en quête de nouvelles technologies. Cette vision de l'efficacité fondée sur la nature de l'artillerie est aussi soutenue par Pascal Vennesson qui, effet, estime que: «*l'efficacité globale d'un système militaire dépend du matériel dont les hommes sont dotés (...)*»⁸¹. Ceci permet donc d'affirmer que le mutisme sur la nature des armes héritées de la gendarmerie coloniale est un handicap pour l'analyse et la reconstitution des faits historiques sur la Défense Nationale.

I.5 : Formation des premiers soldats

La mise en place d'une force armée constituée en majorité des soldats indigènes dont la plus part fut recruté sur la base de leur volonté et de leurs capacités physiques, exigeait au Gabon et à la métropole de mettre en œuvre un certain nombre de politiques de formation et d'éducation militaire. Dans ce sens, la mise en disponibilité des

⁷⁹ Dans *Principes Fondamentaux de la guerre*, *op. cit.*, Clausewitz estime que la première cause de victoire dans l'art militaire d'aujourd'hui reste la mobilité, l'opérationnalité, la fiabilité et la ténacité des combattants. Il s'appuie sur l'exemple de l'armée prussienne sous Frédéric II.

⁸⁰ Ardant Du Picq (C.), *Études sur le combat. Combat antique et combat moderne* (1^{er} éd. 1880), Paris, Éditions Champ libre, 1978, p. 3.

⁸¹ Vennesson (P.), *La ressource humaine dans les armes: trois référentiels en quête d'une politique publique*, *op. cit.*, p. 87.

assistants techniques militaires fut l'une des premières politiques négociées entre le Gabon et la France. Elle avait pour but de former les premiers soldats gabonais n'ayant aucune formation dans le métier des armes. La formation était plus axée sur « *le sport, la manipulation des armes, la conduite des voitures militaires, le salut, l'autorité, la position du béret* »⁸². Ce premier volet de la formation peut se résumer en éducation physique et sportive mais aussi à la présentation physique du soldat. Le second volet par contre était axé sur l'acquisition des valeurs républicaines et patriotiques. Il consistait à inculquer aux recrues l'esprit patriotique à travers des valeurs et des symboles qui représentent la nation, mais aussi la nature des sacrifices qu'un soldat est appelé à faire lorsque sa patrie est menacée. « *Le plus grand des sacrifices pour un soldat c'est mourir pour sa patrie(...) la patrie nous disaient-ils (les AT), c'est d'abord le Chef d'Etat, ensuite les citoyens, enfin nous-mêmes les soldats(...) notre intérêt venait en dernière position derrière ceux des autorités et des citoyens* »⁸³. L'inculcation des valeurs patriotiques et nationales aux soldats s'inscrit dans le cadre de l'enracinement du militaire dans la nation. Aussi, elle participe à l'intelligence de l'armée via ses hommes et ses femmes. En effet, étant donné la place et le rôle de l'armée dans la mise en modernité de la nation, il était indispensable de renforcer et de rehausser le niveau de compréhension de ses hommes, leurs savoirs et leur savoir-faire en vue d'un rapport rationnel non seulement avec la nation et le pouvoir, mais aussi avec la population auprès de laquelle elle exerce.

A côté de cette éducation et instruction militaire basiques, figure un second niveau de formation plus professionnelle et opérationnelle assuré à l'extérieur de la nation et notamment en France. Étaient prioritaires à ce second niveau de formation, les soldats nationaux en provenance de l'armée coloniale. Détenteurs d'une « *Attestation de formation et de participation à l'armée indigène* »⁸⁴, ils justifiaient d'une certaine expérience dans le domaine des armes. Conformément à l'article 5 des accords de défense et d'assistance militaire technique (la République Française s'engage à porter au [Gabon] (ex-colonie) une

⁸² Entretien à Libreville avec Ella Etienne caporal retraité de l'Armée de Terre, le 12 septembre 2012.

⁸³ Entretien à Libreville avec Ivala Bwanga Jean-Claude ancien matelot à l'Armée de Terre, le septembre 2012.

⁸⁴ Mémorial du Gabon, les années de la Nation, Libreville, Raponda W, p. 212.

formation militaire diversifiée dans tous les domaines) sur la formation diversifiée des cadres gabonais dans les grandes écoles militaires françaises, plusieurs s'admettaient par voie de concours, d'autres y partaient en tant que stagiaires recommandés par le gouvernement, tout comme d'autres aussi s'admettaient par des critères officieux. L'École de Formation des Officiers Ressortissants d'Outre-mer (E.F.O.R.T.O.M), devenue en 1959 l'École de Formation des Officiers du Régime Transitoire des Troupes de Marine (E.F.O.T.D.M.) dont la Devise fut «Mieux savoir pour mieux servir». Cette école qui connut des mutations après 1960 était l'une des principales qui recevait des soldats gabonais et d'autres soldats ressortissants des anciennes colonies d'Afrique et de Madagascar.

En somme, interroger les fondements de l'armée gabonaise, revient à revisiter les fondements de la diplomatie politico-militaire franco-gabonaise. Cette diplomatie dont les accords de défense et d'assistance militaire techniques déterminent les principes et les modalités de mise en place de l'armée gabonaise amène à considérer cette dernière comme fille de la gendarmerie coloniale. C'est dans ce sens qu'il convient de considérer l'armée gabonaise au même titre que les autres armées d'Afrique subsahariennes héritages de la colonisation. Ainsi calquée sur le modèle de l'armée coloniale, elle fut placée en 1960 sous les ordres d'une hiérarchie civile dirigée par le Premier Ministre président du Gouvernement, puis en 1961 sous les ordres du président de la République Léon ayant officiellement prêté serment cette année. Investi de ses nouvelles responsabilités, Léon Mba initia de nouvelles réformes tant à l'échelon politique que militaire. Avant de s'interroger sur leur nature et leur efficacité au sein de l'armée et de la société, il convient dans le chapitre qui suit d'examiner les différents organes et mécanismes de structuration mis en place par Léon Mba dans le but de bien combiner le pouvoir politique et l'armée au sein de l'Etat.

CHAPITRE II: ORGANES ET MECANISMES DE STRUCTURATION POLITIQUE ET MILITAIRE

L'armée et l'Etat sont indissociables. Dans l'intelligence stratégique, il est impossible d'étudier une armée sans faire recours aux différents organes politiques qui communiquent directement avec les organes militaires. La cohésion d'une armée et son efficacité reposent sur la parfaite communication entre son hiérarchie et les différents organes politiques avec qui fixent son esprit et orientent son action. Ce chapitre expose et analyse ces différents organes pour une meilleure compréhension du rôle joué par chacun d'eux dans le fonctionnement de l'armée au Gabon. Aussi, il permet d'analyser l'organisation territoriale de l'armée, son évolution dans le temps et dans l'espace.

II.1 : Des organes gouvernementaux

Le projet de la fondation d'un Etat souverain passe par la mise en place des organes politiques de concertation et de gestion. Ces organes considérés aussi comme des mécanismes de régulations permettent à l'Etat de mieux décentraliser son pouvoir et articuler entre ces derniers les liens administratifs, ceci en vue d'une meilleure efficacité de son action. Le Gabon qui se doit en effet d'assumer son destin, doit procéder à la création des différentes institutions et organes de gestions et de concertation politique, économique et sécuritaire. Indépendamment des rôles assignés à chaque organe, ils sont avant tout membres d'un même système. Ce système qui est la République naissante, exige une meilleure communication et une parfaite combinaison des différents mécanismes institutionnels mis en place pour son développement. Dans ce sens, outre la présidence de la République, la Primature et les autres organes gouvernementaux (le Secrétaire d'Etat à la Défense nationale et le Ministre de l'intérieur) mis en place, d'autres mécanismes institutionnels ont été mis en place et directement associés à la défense. Tous ces mécanismes interconnectés travailleront de connivence pour un meilleur rendement et une meilleure protection de la nation et de l'Etat.

Mais pour mieux affirmer sa supériorité et exercer son pouvoir sans contestation, Léon Mba procédera de force au vote d'une Constitution, celle de 1961

consacrant l'avènement d'un régime présidentiel. Conformément à ce régime, le président de la République en tant que garant de la souveraineté de l'Etat et du respect des différents accords, a le pouvoir et la responsabilité de prendre les grandes décisions de la défense. Entre autres décisions : fixer les grandes orientations, les buts atteindre et dans le cas échéant il peut décider de la conduite de guerre⁸⁵. « *Lorsque les circonstances l'exigent, après délibération du Conseil des ministres et consultation du bureau de l'Assemblée nationale, [il peut] proclamer par décret l'état d'urgence ou l'état d'alerte* »⁸⁶. Tous ces pouvoirs et prérogatives lui accorde des pouvoirs spéciaux et font de lui le chef suprême des armées, des forces de sécurité et de défense. Autant dire qu'il a la dernière décision sur toutes les forces de défense et de sécurité mises à sa disposition pour sa sécurité, celle de la nation et ainsi que sa souveraineté. Mais bien qu'autorité suprême et souveraine, Léon Mba travail de connivence avec son Premier ministre investi lui aussi de pouvoirs exceptionnels en tant que chef de l'administration générale ou publique. En effet,

il est responsable de la Défense nationale et de la mise en œuvre par le gouvernement des décisions prises en Conseil de ministres. Face aux crises et lorsque la situation l'exige, il est habilité, après délibération du Conseil de ministres (...) à proclamer par arrêté, l'état de mise en garde ou l'état d'alerte⁸⁷.

On parle de la mise en garde ou d'un état d'alerte soit en cas de présomptions graves qui peuvent constituer une menace pour l'ordre public ou en cas d'événements qui présentent par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique⁸⁸. Toutefois, le Premier ministre s'appuie respectivement sur le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la Défense nationale pour s'informer des éventuelles menaces ou des événements d'extrême urgence.

⁸⁵ Journal officiel de la République Gabonaise (JORG), décret n°419/PR du 31 mars 1980 relatif à l'organisation de la Défense nationale et loi n° 01/94 du 18 mars 1994, art. 42.

⁸⁶ JORG, loi n°3/91 du 26 mars 1962.

⁸⁷ Owaye (J-F.), *Système de défense et de sécurité au Gabon de 1960 à nos jours*, Thèse de doctorat, université Paul Valéry, 1997, p. 33.

⁸⁸ JORG, loi n°45/59 du 12 novembre 1959 cité par Owaye J-F, *op. cit.*, p. 33.

Le Ministère de l'Intérieure enjeu stratégique de la sécurité intérieure était assuré par M. Albert Yambangoye. Il avait pour mission de collecter l'information sur les milieux d'affaires dans l'ensemble du pays, les «*Matitis*»⁸⁹ en milieu urbain, les villages, les cantons et les regroupements, en milieu rural. Il pouvait s'appuyer sur ce qu'il convient d'appeler des relais administratifs selon le milieu. Au niveau provincial, les gouverneurs de province hautes autorités administratives étaient chargés de filtrer les informations reçues des autorités préfectorales chargées de collecter les informations auprès des auxiliaires de commandements composés des chefs de villages, chefs de regroupements et chefs de cantons. En effet, pour mener à bien leur mission ces autorités provinciales et les gouverneurs notamment, pouvaient user des moyens de coercition prévus dans le décret n° 129/PR-DNFA du 13 mai 1962, article 5, autorisant l'utilisation d'une opération militaire au cas où venaient à être constaté les poches de résistance dans leurs circonscriptions politico-administratives. Si les missions décrites ici sont presque les mêmes dans tous les pays d'Afrique noire, il faut noter qu'au Gabon entre 1961 et 1980 la non existence d'un ministère de la Défense Nationale renforçait les prérogatives du ministre de l'intérieur. Il avait un droit de regard sur les recrutements dans l'armée, rédigeait des procès verbaux sur les militaires et notamment les quelques officiers nationaux soupçonnés d'intelligence avec l'extérieur (idéologie soviétique). «*Il était le ministre le plus écouté du président de la République dans les questions de sécurité et de Défense nationale*»⁹⁰. Cette grande audience au près du chef de l'Etat lui conférait des prérogatives au-dessus du ministre de la Défense Nationale. Pourtant, les missions assignées au secrétaire d'Etat à la Défense Nationale n'étaient pas moindre.

Assuré par M. Joseph Ngoua, le secrétaire d'État à la Défense Nationale était rattaché directement à la présidence de la République par les décrets n° 151/PR du 22 juin 1962 et n° 131/PR du 24 mai 1964. Il avait pour rôle de coordonner l'action politique du gouvernement en matière de politique de défense et de sécurité même si au fond, sa

⁸⁹ Selon le titre consacré de l'ouvrage d'Hubert Freddy Ndong Mbeng pour désigner les quartiers désenclavés et sous intégrés du Gabon. «*Les Matitis, mes pauvres univers en contre plaqué, en planches et en tôle...*» Paris, Sépia, 1992, p. 11.

⁹⁰ Entretien avec Léon Mebiame Mba, ancien Premier ministre du Gabon de 1975-1990.

principale mission demeurera la planification des effectifs militaires par les différents recrutements, les affectations des agents et autres tâches subsidiaires. Le fait même que la défense soit gérée par un secrétaire d'Etat rattaché à la présidence de la République confirme l'emprise Léon Mba sur ce domaine qu'il considérait d'ailleurs comme le cœur de son pouvoir. Il déclare dans ce sens :

pour notre jeune nation, il nous faut encore mieux organiser le secteur de la défense(...), il joue un rôle important dans l'application des grandes décisions politiques qui engagent la vie de la nation. Je travail avec le secrétaire d'Etat, il est rattaché à la présidence de la République pour qu'il m'informe de tout ce qui se passe dans l'armée mais aussi pour qu'il soit informé des grandes lignes de ma politique nationale que l'armée doit accompagner partout dans la nation (...) ⁹¹.

Justifiant son emprise sur la Défense Nationale, ce propos de Léon Mba évoque deux grandes raisons. Dans un premier temps, il explique que c'est pour des raisons de réforme que le secrétaire d'Etat à la Défense Nationale est resté directement attaché à la présidence de la République. Dans un second temps, Léon entend travailler au plus près avec ce dernier pour l'application et la mise en pratique de ses décisions politiques. Cette dernière raison est intéressante, elle permet non seulement de mesurer l'attachement de Léon Mba à l'armée, mais aussi de comprendre l'implication de cette institution dans le pouvoir qu'il exerce dans la nation et la société. On peut le dire, si l'armée par essence est une institution fondée sur l'autorité et que cette autorité repose sur la force qu'elle incarne, s'appuyer sur l'armée pour le respect et l'applicabilité des différentes politiques et décisions aussi nationales qu'elles soient, revient à utiliser la force comme moyen de légitimité de son action politique et par conséquent de son pouvoir. Le fait qu'il n'eut été créé un ministère de la Défense Nationale autonome placé sous la tutelle du Premier ministre chef du gouvernement à l'époque de Léon Mba (1961-1964), augurait quelque part l'avènement d'un pouvoir présidentieliste centralisateur faisant de la force, de l'autorité et de la violence ses moyens de légitimité. Les exigences d'un tel pouvoir se

⁹¹ Léon Mba, discours du 21 juillet 1963, Archives de l'Abbé Ngoua au Gabon.

manifestent plus tard par le conflit de pouvoirs et/ou la guerre des chefs entre l'exécutif et le législatif sur la Défense Nationale.

Le Parlement n'était pas en reste au titre des organes et institutions associés à la Défense nationale. Il s'occupait de l'élaboration et du vote des lois concernant la Défense Nationale et fixait le cadre dans lequel doivent se dérouler les recrutements dans l'armée ainsi que le budget de fonctionnement alloué à cette dernière. Tout ceci dans le cadre de la loi de programmation fixant de façon générale les différentes dépenses intersectorielles de l'Etat. En général, l'Assemblée Nationale gabonaise avait les mêmes prérogatives que partout ailleurs et notamment en France où tout fut à quelques exceptions près calqué. Seulement, dans ses rapports avec l'exécutif, notamment sur les questions de défense il n'y eut pas de consensus au point qu'elle s'est vue écartée et même exclue des questions touchant à la Défense Nationale.

Ainsi écarté, Léon Mba va confier les questions de défense aux différents organes de gestion, de régulation et de concertation politique et militaire qu'il mit en place. Examinons ces différents organes de concertation politico-militaire mis en place pour l'efficacité de l'armée mais en réalité pour un meilleur contrôle et une meilleure appropriation de l'institution militaire.

II.2 : Des organes de concertation politico-militaire

Il existait deux organes de concertation à l'époque de Léon Mba : le Conseil Supérieur de la Défense nationale (C.S.D.N) et le Comité de Défense.

- Le Conseil Supérieur de la Défense Nationale

Créé un an après le coup d'État militaire de 1964, par décret n°33/PR-DN du 22 février 1965, le C.S.D.N. est chargé d'étudier les questions relatives à la Défense Nationale qui lui sont soumises par le gouvernement selon les termes contenus dans le même décret. Il s'agit par exemple de l'utilisation et la protection des ressources de la nation en vue d'assurer sa sécurité, aussi bien sur le plan endogène qu'exogène. Ainsi, se chargera-t-il de l'arrêt des mesures visant à planifier les opérations de recrutement propres à couvrir les besoins des forces armées en personnel⁹². Ce conseil, précise Owaye, se réunit deux fois par an, au début de janvier et de juillet. En son sein siègent les membres du Comité de la Défense, le chef d'état-major des armées, les commandants en chef de la Gendarmerie et de la police, le secrétaire général du ministère de la Défense, le chef du Centre de coordination du renseignement⁹³.

➤ Le Comité de Défense

Présidé par le président la République, c'est l'un des organes consultatifs qui traite des problèmes cruciaux de la Défense⁹⁴. Y siègent, le président, le Premier ministre chef du gouvernement, les ministres de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances. Un fait mérite mention ici, il s'agit de la présence du ministre des Affaires étrangères dans le Comité de Défense. Au Gabon, depuis Léon Mba, le ministre des Affaires étrangères est partie intégrante des problèmes de la défense. En tant que vitrine de la nation tournée vers l'extérieure, le ministère des Affaires étrangères se présente comme une sorte de miroir reflétant à la fois l'image du pays à l'extérieur et l'image des autres États à l'intérieur de l'État. Il est comme un rein épurateur entre des politiques de défense caduques et celles en vigueur dans le monde. Outre cette fonction, elle s'occupe des protocoles d'accords de défense entre le Gabon et les autres pays. C'est pourquoi, dans chaque représentation diplomatique gabonaise aujourd'hui, il y a un attaché militaire et même un bureau de la coopération militaire. De même, au ministère des Affaires Etrangères du Gabon, on retrouve une direction de la coopération militaire chargé

⁹² Owaye (J-F.), *op. cit.*, p.44.

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ La ratification des accords de défense et la signature des nouveaux accords par exemple.

des relations entre le Gabon et les États étrangers en matière de défense et de sécurité et notamment de la réalisation des accords de coopération militaire. Dans ce cadre, elle coordonne les activités des attachés militaires et des missions diplomatiques.

Toutefois, Jean Hilaire Obame, alors ministre des Affaires Etrangères de Léon Mba (gouvernement de 1961), était en même temps l'un des opposants gabonais les plus redoutables. A ce titre, et compte tenu de son esprit critique, *«il n'avait jamais été invité à prendre part aux assises du Comité de Défense. Disait le président Léon Mba, le ministre des Affaires étrangères à d'autres préoccupations plus importantes que les questions touchant à la Défense (...)»*⁹⁵. L'on comprend mieux par cette affirmation la volonté du chef de l'Etat à écarter ses adversaires politiques à la gestion de la Défense Nationale. Malgré les dispositions juridiques qui invitent le ministre des Affaires Etrangères à prendre part aux assises du Conseil de la Défense, ce dernier fut complètement écarté par Léon Mba au motif qu'il avait d'autres préoccupations plus importantes. Cette raison politicienne constitue un alibi de plus au-delà de l'absence d'une administration de la Défense Nationale autonome et souveraine pour s'accaparer d'une institution républicaine. Par de tels faits, Léon Mba cherchait véritablement à asseoir son régime présidentiel. Outre les réformes des institutions, il engagea les réformes militaires.

II.3: La mise en place d'un état-major général

Indépendamment des organes gouvernementaux et de concertation, il fut créé en 1962, deux ans après la naissance de l'armée un état major des Forces Armées (EMFA). Cette création dira-t-on tardive pose à priori le problème de management militaire étant donné que dans une armée, le management des forces, la programmation des missions, la

⁹⁵ Source: Entretien avec Jean Marc Ekoh, alors ancien ministre de l'éducation nationale de Léon Mba. (1961), fidèle collaborateur de Jean Hilaire Obame. Libreville, 23 octobre 2012.

rationalisation et la préparation des effectifs militaires sont autant de missions assignées à un état major. A posteriori, ce problème n'en est pas un si l'on tient compte du contexte dans lequel les réformes sont envisagées et amorcées. Ici, le contexte est celui de la pose des fondements de l'institution militaire ; contexte qui centralisait toutes les questions militaires techniques dans les mains des assistants militaires techniques regroupés dans le cabinet militaire de Léon Mba dont le lieutenant-colonel Royer dirigeait. Ce cabinet jouait presque le rôle d'un état major.

La création effective d'un état major s'inscrit en effet dans le processus de décentralisation de l'administration militaire et d'autonomisation de ses questions techniques. Ce qui veut dire en réalité qu'à cette époque, l'avènement d'un état-major symbolisait au fond la séparation de la hiérarchie politique à la hiérarchie militaire restée trop proche et même confuse à la politique. En tant qu'instance de commandement militaire la plus haute aux missions diverses, le nouvel état major assurera diverses missions : *«la préparation des délibérations des Conseils de ministres et développer des négociations internationales qui intéressent la Défense, prendre part aux réunions inter alliées⁹⁶»*, la conception et l'arbitrage.

Pourtant que la création de cet état major laisse penser à la mise en place d'une hiérarchie militaire indépendante de la hiérarchie politique, son commandement assuré par le lieutenant-colonel Royer⁹⁷ ancien directeur de cabinet militaire du président Léon Mba crée encore la proximité entre la classe politique et la classe stratégique. La nomination du lieutenant-colonel Royer au poste de chef d'état major des Forces Armées Gabonaises justifie non seulement l'attachement de Léon Mba à ce dernier, mais aussi la confiance qu'il porte en lui au regard de leur entente. Si le poste est créé, la distance technique et politique qu'il est supposé gardé entre la classe politique et militaire est restée presque inexistante. Outre sa mutation (de directeur de cabinet militaire au chef d'état major), le chef d'état major assurait par ailleurs la fonction de conseiller du gouvernement

⁹⁶ Owaye (J-F), *op. cit.*, p. 52.

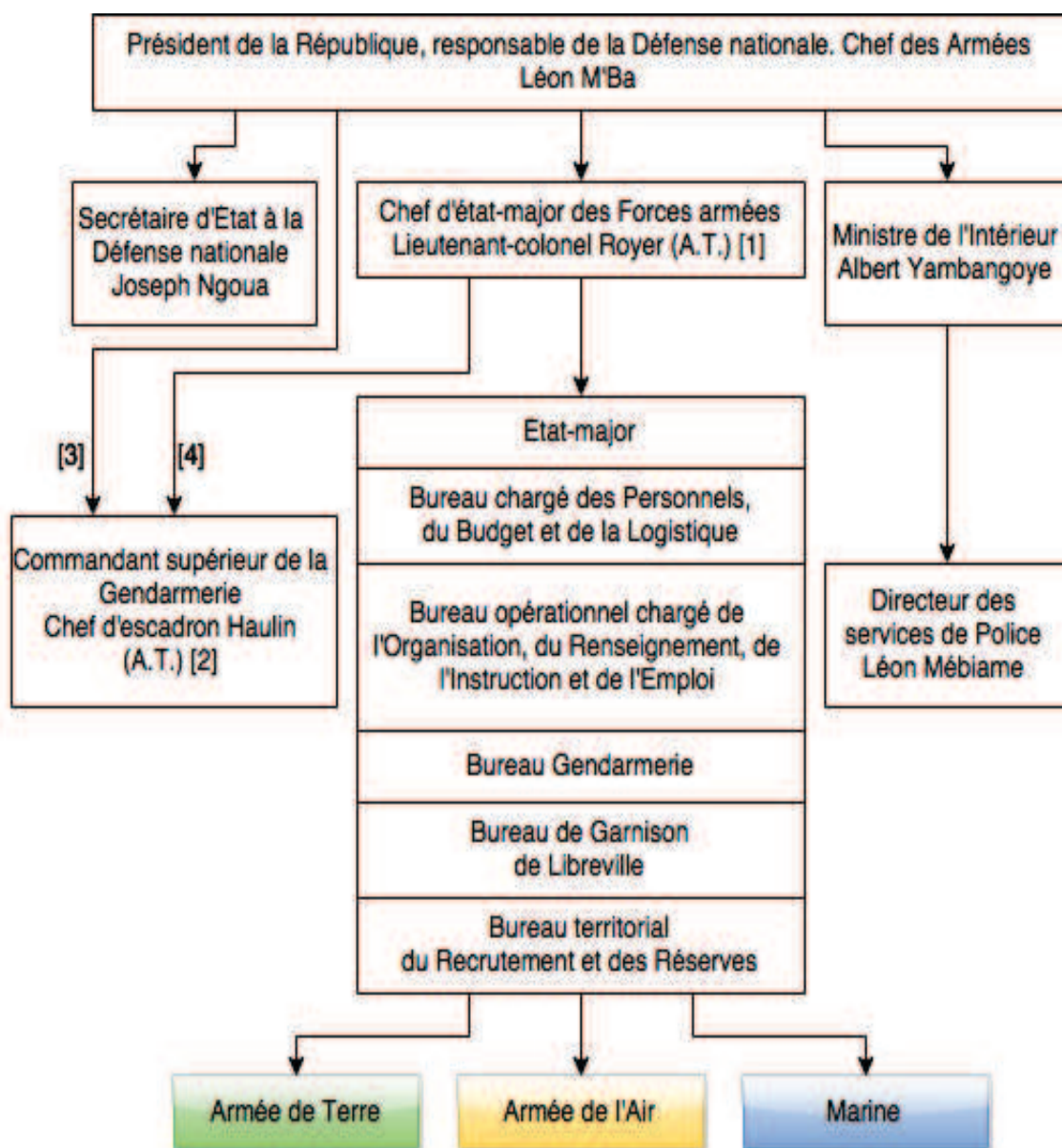
⁹⁷ Notons que le lieutenant-colonel Royer fut le premier chef d'état-major au Gabon.

et du président de la République dans les questions techniques militaires. Indépendamment de ses deux fonctions, il était aussi l'un des membres de droit du Comité mixte où il siégeait aux côtés de Léon Mba. Dans tous les cas, l'état major aussi est resté contrôlé et proche de Léon Mba.

De façon horizontale, fut créé un Bureau chargé du personnel, du Budget et de la logistique. Outre ce bureau, le Bureau opérationnel en charge de l'Organisation, du Renseignement, de l'instruction et de l'emploi. A ces deux bureaux ajoutons deux autres : le Bureau de garnison de Libreville et le Bureau territorial du recrutement et de Réserves. Toute cette organisation consacre en réalité l'avènement d'une organisation militaire propre.

En même temps, il a été créé au niveau de la Gendarmerie le poste de Commandant Supérieur de la Gendarmerie dont l'AT Haulin (AT) fut le premier responsable. Enfin, sous l'autorité du ministère de l'Intérieur sera créé le poste de Directeur des services de police dont M. Léon Mebiame fut le premier directeur. Précisons toutefois que cette organisation à l'échelle EMFA dépendait directement du cabinet militaire du président de la République, dont Albert Bernard Bongo fut le directeur de cabinet remplaçant à ce poste le lieutenant-colonel Royer. Albert Bernard Bongo est quant à lui, l'un des fidèles collaborateurs de Léon Mba, son homme de l'ombre et son dauphin politique. En lui confiant le cabinet politique et militaire mais aussi la gestion des services de renseignements assurés par les services de police, Léon Mba se donne tous les moyens pour contrôler tous les services de défense et d'information. Jusqu'en 1962, la haute hiérarchie militaire était directement attachée à la présidence de la République ainsi que nous pouvons le constater ci-dessous.

Organigramme 1 : Structuration de la Défense nationale 1962



Légende :

[1] et [2] AT : Assistant technique ;

[3] Pour emploi

[4] Dans le domaine de la discipline

Source : SHAT, Rapport de l'Ambassade de France au Gabon, 1962

L'organigramme suivant montre clairement la non séparation de la hiérarchie politique à la hiérarchie militaire. Il existe entre les deux hiérarchies un ensemble de rapports à la fois administratifs et politiques. Administratif par la nature des rapports légaux entre la classe politique dont Léon Mba est la figure de proue et la classe stratégique que constitue l'état major. Indubitablement, l'état major s'occupe de l'élaboration des stratégies et des plans d'actions concrets en vue d'atteindre les objectifs sécuritaires fixés par la classe politique. De ce point de vue, ces deux classes sont indissociables. Cette indissociabilité relève plus encore du fonctionnement administratif des différents organes et institutions mis en interconnexion dans les politiques de Défense Nationale.

Toutefois, force est de constater qu'en Afrique noire, les rapports armée-pouvoir sortent dans la plus part des Etats de leur cadre régalien ou normatif pour consacrer aux logiques politiciennes. Au Gabon, il faut dépasser les évidences administratives qui caractérisent de tels rapports (hiérarchie politique et hiérarchie) pour réaliser l'emprise politicienne du président de la République ou de l'Exécutif sur les autres institutions et organes. Cette emprise dont la conséquence est le contrôle total et la perversion de l'esprit objectif et la neutralisation des missions assignées aux institutions républicaines à l'instar de l'armée, transforme outrancièrement cette dernière en une force partisane, c'est-à-dire vouée au service d'un régime ou d'un homme, celui de Léon Mba et de son régime présidentiel. L'inféodation de tous les hauts responsables militaires aux côtés de Léon Mba n'est pas passé inaperçue au sein de l'armée et de la société. Outre la colère dissimulée des premiers officiers nationaux, la classe politique gabonaise et notamment les opposants fustigeaient cette gestion trop centralisée et calomnieuse des affaires de l'Etat et de la nation. Cette centralisation des pouvoirs ainsi que la très grande estimation des assistants militaires techniques constituent deux points de tension à la base du projet de la réforme des armées au Gabon (nous le démontrerons plus bas).

Pourtant que la nécessité de réformer l'armée et même la politique générale de l'Etat et de la nation toute entière soit exprimée, Léon Mba était plutôt favorable à renforcer l'armée par d'autres mesures telles que : l'intégration des femmes en vue de

lutter contre toute discrimination professionnelle, légalité de droits et de sexe qu'il considérait comme une politique d'égalité. Par ailleurs, les avantages qui seront accordés à ces premières femmes recrutées dans l'armée s'inscriront dans le cadre d'une discrimination positive.

II.4 : Le recrutement des personnels féminins

L'arrivée des personnels féminins dans l'armée gabonaise est un fait remarquable dans les armées africaines d'expression francophone. En Afrique Subsaharienne, le Gabon fut parmi l'un des premiers pays à compter officiellement parmi ses rangs un personnel féminin. Jadis réduite à des tâches subsidiaires (notamment ménagères et familiales), la femme gabonaise a été recrutée dans les armées en 1962 par Léon Mba. Ce n'est que quatre ans plus tard sous le décret n°00220/PR/MDM du 15 juillet 1966 qu'elle bénéficiera d'un statut juridique. Ce cadre juridique s'inspire en grande partie de la Constitution française du 27 octobre 1946, auquel se réfère la Constitution du 4 octobre 1958. *Mutatis mutandis*, le décret n°00220/PR/MDM du 15 juillet 1966 dispose en effet que: «*la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme*». Aussi, la loi 72-662 du 13 juillet 1972 supprime toute discrimination statutaire entre les hommes et les femmes s'engageant dans les armées. Par ce statut militaire, les femmes militaires obéissent aux mêmes règles que leurs homologues masculins. Elles ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cette politique d'intégration des femmes dans l'armée, outre le cadre juridique français dont elle s'inspire doit aussi à un voyage effectué par Léon Mba en Israël où il vit et apprécia la présence des femmes dans l'armée. De retour de son voyage et de manière spontanée, il prit la décision de recruter la femme gabonaise dans l'armée.

Sous le statut d'auxiliaire féminin, «*Nze Antoinette*⁹⁸, *Nsourou Anne Marie; Simbou Marie Joséphine; Sounda Marianne; Tsouka Henriette; Minkoué Emilie; Malamba Christine; Mbikino Géneviève; N'kama Cécile* »⁹⁹ verront ce dernier amélioré suite au décret n°00220/PR/MDM du 15 juillet 1966 portant création en droit des auxiliaires féminines qui seront regroupées en un «*détachement autonome dépendant directement du chef d'état-major armées gabonaises* »¹⁰⁰. Aussi, elles exerceront à l'intérieur des spécialités considérées à cette époque comme féminines, dactylographe, secrétaire; transmissions, opératrice de saisie; régulatrice ou centraliste; infirmière; assistance sociale, gérante de foyer ou du Cercle et même technicienne de surface.

S'agissant de l'avancement, le Colonel Nyngomanda souligne qu'elles étaient limitées au grade de lieutenant-colonel¹⁰¹. Il reste toutefois à savoir dans quel corps? Mais, si l'on réfère aux différentes dates d'intégration des premières femmes engagées dans les Services de Santé Militaire (1970), dans la Gendarmerie (1973) tout porte à croire qu'elles furent recrutées au compte de l'armée de Terre, la Marine nationale ou l'armée de l'Air. Aussi à cette époque (1962), parlait-on de détachement des Auxiliaires Féminins des Forces Armées Gabonaises (AFFAG). L'intégration de la femme

fut un grand évènement dans l'armée, à chaque fois que Léon Mba parlait des réformes dans l'armée et la société, il s'arrêtait sur cette réforme (...). Nous les opposants de l'époque considérons cette intégration non pas comme une réforme mais comme une politique d'intégration et d'insertion professionnelle. Les vraies réformes souhaitées n'étaient pas faites, l'armée était bien contrôlée malgré la volonté de quelques soldats à démocratiser et à réformer cette institution à cheval entre le commandement étranger et les exigences trop prononcées d'un pouvoir présidentieliste (...). Au sommet de la

⁹⁸ Notons qu'elles ont été recrutées sous le matricule de 62/AFFA/016 exclusivement réservé aux personnels féminins.

⁹⁹ Colonel Nyngomanda, Directeur des personnels, des affaires juridiques et de l'information, Cinquantenaire de la présence des personnels féminins dans les forces de défense, *Gabon Défense, Revue des Forces de Défense Gabonaise*, avril 2012, n°16, p. 6.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

hiérarchie politique comme militaire on retrouvait les mêmes individus en réalités des complices ou des amis¹⁰².

Ce propos éclaire les manifestations du pouvoir présidentieliste de Léon Mba. En affirmant que les mêmes personnes ou complices occupaient le sommet de la hiérarchie politique et militaire, il dénonce la personnification du pouvoir qui caractérise le pouvoir présidentieliste généralement caractérisé par la gestion amicale des affaires publiques par les seuls individus amis ou proches du pouvoir qui s'inter changent de postes de responsabilités croyant au fond innové. Deux exemples suffisent pour le démontrer, il s'agit en effet de la nomination du lieutenant-colonel Rayer ancien directeur de cabinet militaire promu au poste de chef d'état major et celui d'Albert Bernard Bongo l'homme de l'ombre de Léon Mba qui remplaça le lieutenant-colonel Royer au poste de directeur de cabinet et succéda par la suite Léon Mba à la magistrature suprême.

Outre cette gestion personnalisée des institutions et par conséquent du pouvoir, l'accent est aussi mis sur la proximité armée-pouvoir. Cette proximité se caractérise par la nature des relations entre l'exécutif et l'armée transformée en un appareil idéologique de répression soumis au service d'un régime. Dès lors que l'armée est gérée par les collaborateurs proches et amis de l'exécutif dont la volonté est de centraliser le pouvoir et contrôler tous les mouvements politiques des opposants et autres acteurs, son esprit par la nature même des missions qui lui sont confiées est perverti. La perversion de l'esprit de l'armée via ses agissements partisans et sa proximité avec le pouvoir a eu pour conséquence, l'abandon des missions officielles qui lui ont été assigné de droit au profit des missions purement politiciennes. Ce changement de missions dénature au fond, le sens et l'esprit d'une armée dite nationale. De droit et de nom l'armée gabonaise est une armée nationale, de fait elle est restée non seulement prétorienne par sa soumission absolue aux pouvoir politique, mais aussi étrangère par son commandement confié et assuré par les assistants militaires techniques. Cette situation permet donc d'affirmer, l'existence d'une armée 'nationale' sans réelle identité. L'identité dont il est question ici ne se décrète pas,

¹⁰² Entretien avec Jean Marck Eckoh (opposant gabonais des années 1960 et ancien ministre Léon Mba) au Gabon, 18 septembre 2012.

elle est à comprendre comme un ensemble de comportements, d'habitudes et de faits relatifs à un milieu. Ces comportements, habitudes, modes de vie s'acquièrent dans les missions républicaines assignées à l'armée et sa capacité à répondre aux besoins de la nation et de la société. En fait, l'identité d'une armée est toujours en adéquation avec son milieu socioprofessionnel et son idéologie. Or au Gabon, au-delà du fait que l'armée soit soumise à un pouvoir et à un régime, son commandement militaire était entièrement étranger.

Cette confiscation du pouvoir militaire dont l'instrumentalisation du commandement et du fonctionnement sont des conséquences, ne restera pas sans réponse dans la société militaire et dans le milieu politique. Elle sera à l'origine d'une crise, la plus grande de l'histoire politique du Gabon et de son Armée : le coup d'état militaire de 1964 qui porta au grand jour le malaise dans les armées gabonaises. Cette crise est à l'origine des politiques de réforme militaire entreprises aujourd'hui par l'Etat sous la forme de la politique de la professionnalisation de l'armée.

Dans le chapitre qui suit, il est question de montrer et surtout d'analyser comment le putsch militaire de 1964 constitue le point de départ de toutes politiques de réforme militaire au Gabon et un élément catalyseur des politiques de décentralisation territoriale de l'armée.

**CHAPITRE III : LE PUTSCH MILITAIRE DE
1964 ET REFORMES MILITAIRES**

Comment fonder en raison les différentes politiques de réforme et de professionnalisation de l'armée sans faire recours au putsch militaire de 1964 ? Cet évènement à la fois politique et stratégique constitue le nœud des réformes militaires au Gabon. Aussi, en réinterrogeant ce putsch militaire, le but n'est pas de refaire l'histoire mais de dégager les responsabilités politiques et stratégiques (opérationnelles ou managériales) des différents classes et acteurs qui rentrent en compte à chaque fois qu'il est question d'étudier le fonctionnement d'une armée, son organisation, son action et même son dysfonctionnement.

Ici, il est précisément question de voir comment une mauvaise combinaison de la classe politique, la classe stratégique et la classe tactique a conduit l'armée gabonaise à une crise. Toutefois, l'idée n'est pas de porter un quelconque jugement moral ou de valeur sur cette crise, ce qui n'est pas l'objet de cette étude, il est plutôt question d'analyser cette dernière comme catalyseur des réformes militaires et des politiques de décentralisation de l'armée. C'est après 1964, le gouvernement prit conscience de la nécessité de décentraliser l'Armée à travers le territoire.

III.1 : Les causes politiques du putsch militaire de 1964

Deux faits méritent l'attention s'agissant des causes politiques du putsch de 1964. Dans un premier temps, l'isolement et même la non-implication du ministre des Affaires Etrangères dans les questions de sécurité-défense. Dans un second temps, la faible implication du législatif dans l'élaboration des politiques de Défense Nationale. L'un et l'autre sont juridiquement habilités à participer à l'élaboration des politiques de défense. Par politique de défense, nous entendons *«la perception et l'action des autorités publiques, ainsi que ses conséquences internes, continentales et même internationales, en matière de*

programmation»¹⁰³ des lois, des budgets, des recrutements, de gestion du personnel, la rémunération, des équipements, la formation et la préparation aussi bien physique qu'intellectuelle, le tout couronné par l'affirmation des principes et normes juridiques sensés encadrés toutes ces politiques. Autant dire que l'Assemblée Nationale, le ministère des Affaires Etrangères aussi bien le chef de l'État sont des pièces essentielles des politiques de défense ou de «la sécurité nationale»¹⁰⁴.

Notons que l'exclusion du ministre des Affaires Etrangères en la personne de Jean Hilaire Obame dans les questions de défense apparaît comme un fait curieux dans la politique Défense Nationale. En tant que premier responsable du volet diplomatique des questions de défense à l'étranger, Jean Hilaire Obame était inévitable dans les politiques de défense. Outre la gestion des dossiers de carrières des militaires admis en stage à l'étranger, le reste des missions de coopération d'assistance militaire technique et le déroulement des formations et carrières des cadres militaires et civiles gabonais à l'étranger revenaient au ministre des Affaires Etrangères. Il était de droit l'un des responsables directs associés à la défense.

Et pourtant, bien que responsable des politiques de coopération militaire, Jean Hilaire Obame fut exclu de tout projet concernant la Défense Nationale. La raison de cette éviction reste aussi bien stratégique que politique. Stratégiques dans le sens où la défense depuis les indépendances constitue l'un des secteurs protecteurs des intérêts du pouvoir. Politique, par le climat délétère entre le président du gouvernement et le ministre des Affaires Etrangères qu'il fut. Rappelons-le, la nomination de Jean Hilaire Obame au poste de Ministre des Affaires Etrangères¹⁰⁵ survient au lendemain de la formation du

¹⁰³ Vannesson (P.), «La Défense objet: Objet de sciences politique», *op. cit.*, p. 18.

¹⁰⁴ Les américains parlent de sécurité nationale et non de défense nationale. Le terme Défense a une connotation péjorative, elle laisse plus entendre l'idée de guerre et donc de la violence. Le terme de sécurité par contre pose pour principe la surveillance et la pacification des intérêts et volontés égoïstes qui veulent s'exprimer à l'intérieur d'un Nation. C'est dans cette seconde assertion qu'il faut plus comprendre le concept de Défense tel qu'utilisé ici.

¹⁰⁵ Le poste de ministre des Affaires étrangères sera créé lors de la formation du gouvernement d'union nationale le 21 février 1961. Dans le Conseil de gouvernement du 21 mai 1957 on parlait de ministre aux Affaires intérieures.

gouvernement de l'Union Nationale compromis politique entre les leaders de l'opposition et ceux du pouvoir après les luttes politiques et l'adoption presque à l'unanimité de la Constitution de 1961 dont l'esprit et la lettre marquent le triomphe d'un pouvoir présidentieliste.

Ironie, ce gouvernement de l'Union Nationale avait pour objectif de plaire à l'opposition et de bénéficier de sa confiance. Il fut en effet formé selon la logique du partage des départements ministériels, stratégie toujours vouée à l'échec dans les négociations des Affaires politiques endogènes en vue de réconcilier l'élite politique nationale. Ce gouvernement de l'UN écarta cyniquement les membres les plus influents de l'opposition de la scène politique nationale et laissa des «bidons-vides» à ceux dont la critique contre le pouvoir frisait l'insolence. En ce sens, si la nomination de Jean Hilaire Obame au poste de Ministre des Affaires Etrangères et dont les honneurs liés au département ministériel lui avaient bien été attribués, les prérogatives liées à sa fonction ne lui avaient pas été totalement transmises. Pour preuve, il fut isolé dans les questions de sécurité et de la défense volet prioritaire des politiques diplomatiques qui lui avaient été en apparence confiées. Cette situation reste imagée dans le jargon gabonais par le mot de «bidon-vide». Il gérait donc un bidon-vide, la forme y était pendant que le fond était totalement vide. Cette politique des apparences, véritable humiliation fut très mal vécue par Jean Hilaire Obame dont l'entrée au sein du gouvernement de l'Union Nationale annonça la fin d'une opposition réputée pour sa critique mais sans véritable action concrète.

Même sort pour les autres ministres de l'opposition et le Parlement mis de côté dans les questions de Défense Nationale. Pourtant, la Constitution gabonaise de 1961 fait du Parlement *the House of Commons*, c'est-à-dire, la chambre haute du Parlement. N'acceptant aucune contestation, en 1964 Léon Mba prit la décision de dissoudre l'Assemblée Nationale au prétexte qu'elle ne correspondait plus à rien. Il affirme :

L'Assemblée doit s'occuper des problèmes politiques et non des problèmes de Défense. Le domaine de la Défense ne doit souffrir d'aucune contestation politique, c'est un domaine sensible, il en va de la sécurité des peuples et de la nation. Seul le président avec ses collaborateurs doivent décider et non le contraire.¹⁰⁶

L'Assemblée Nationale ne doit pas se mêler des questions touchant à la Défense Nationale. Pire, les questions de défense n'étant pas des questions politiques le parlement en tant qu'institution politique doit se mettre à l'écart de toutes politiques de sécurité et de défense. En admettant cette logique, comment expliquer que pendant que le pouvoir Législatif se voyait écarté de la gestion de la défense au motif qu'elle était politique, l'Exécutif s'emparait de ces questions? Est-ce donc dire que le Législatif était plus politique que l'Exécutif, ou que l'Exécutif le fut moins que le Législatif?

Ces interrogations dévoilent au fond les dysfonctionnements «*d'un régime [présidentiel] qui laisse la portion congrue au parlement et encore plus au gouvernement (...). L'exécutif est monosépale et détenu par le président. Le gouvernement apparaît comme super-cabinet du président*».¹⁰⁷ On peut l'affirmer, c'est en raison de son emprise et des liens personnalisés avec les membres de son «super cabinet-gouvernemental» que Léon Mba résolut de traiter les questions de défense dans un cadre clos composé de certains membres du gouvernement et de son cabinet, et parce que «*la Constitution de 1961 fait du président de la République le détenteur exclusif du pouvoir exécutif, administratif et militaire*»¹⁰⁸. Le sort dont réservé au parlement semble de facto s'inscrire dans cette farce constitutionnelle modelée selon les aspirations de l'Exécutif.

Ce fait du prince dévoile la concentration du pouvoir de Léon Mba érigée en une théologie, il confirme par ailleurs le fait que la défense soit restée l'apanage du président de la République et de ses fidèles collaborateurs qui n'admettaient aucune

¹⁰⁶ Mba (L.), 1963, discours de Ndjolé.

¹⁰⁷ Rossatanga-Rignault (G.), *op. cit.*, p. 95.

¹⁰⁸ Moussavou (G.), «Approche des limites du projet de la refondation de l'État au Gabon» *Refonder l'État au Gabon, Contributions au débat*, Etoughe (D.), et Ngadi (B.), (dir), Paris, l'Harmattan, 2003, p.136.

contradiction ou ingérence en ce domaine. Ainsi parlait Léon MBA prouvant son attachement indéfectible au domaine martial. «*Éloigner la défense nationale de la présidence c'est signer l'acte de décès du président, de son pouvoir et de la nation. Il n'y a pas que le parlement pour discuter des questions de défense d'autres organes aussi fiables peuvent s'en charger, et de cette façon nous gagnerons plus de temps*»¹⁰⁹.

Le temps à gagner n'est surtout pas celui perdu par le parlement en légiférant sur les questions de défense. D'ailleurs, comment l'entrevoir autrement quand: «*L'armée et les politiques de sécurité constituent la garantie ultime de la part de souveraineté (...) de l'État*»¹¹⁰ au cœur des missions régaliennes du Parlement, «*mécanisme d'autocorrection d'un changement à l'image d'un thermostat qui s'ajuste aux changements extérieurs en rétablissant une température stable*»¹¹¹. Autant dire que le temps à gagner pour Léon MBA fut celui refusé à l'Assemblée Nationale dans la gestion des questions de sécurité et de défense.

Par ailleurs, en parlant des organes aussi fiables que le Parlement, le président faisait allusion aux organes de concertation dont le Comité de Défense et le Conseil Supérieur de la Défense nationale (C.S.D.N.). Ces organes dont la fiabilité semble avérée et les mérites vantés par le chef de l'exécutif, furent en principe des «*structures d'étude au service du président de la République (pour information et prise de décision), soit des organes de concertation et de réflexion au service des autorités politiques et militaires du pays*»¹¹². Le C.S.D.N par exemple, crée un an après le coup d'État militaire de 1964, avait pour rôle d'étudier les questions de défense en lien avec l'organisation intérieure mais aussi extérieure de la nation.

Pouvait-on dire qu'il jouait le rôle du Ministère des Affaires Etrangères dans son versant réservé à la coopération militaire? Là encore, un détail mérite d'être apporté au

¹⁰⁹ Mba (L.) discours de Mouila, 15 août 1964.

¹¹⁰ Venneson (P.), «la Défense: les objectifs des sciences politiques», *Politique de Défense: Institutions, Innovations, Européanisation* (Dir) Pascal Vannesson, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 15.

¹¹¹ Wlezien (C.), « The Public as Thermostat: Dynamics of Preferences for Spending », *American Journal of Political Science*, 39, 1995, p. 981-1000.

¹¹² Owaye (J-F.), *op. cit.*, p. 43.

regard du décret n° 33/PR-DN du 25 février 1965 dans son article 4 où il est fait mention que le C.S.D.N. n'avait autorité que sur les procédures de recrutement, la planification des effectifs militaire et d'autres questions connexes qui lui étaient confiées par le gouvernement. Outre ces questions et ce cadre déjà formalisé, il se portait en faux contre le Gouvernement et surtout la présidence de la République. Restriction qui laisse à penser que les questions de défense restèrent propriété privée du Chef de l'État. Outre cette politique concentrique du pouvoir, Léon Mba est resté l'un des chefs d'États d'Afrique noire très proche des assistants militaires techniques français. Pire, il les "vénérait" et leur confiait toutes les responsabilités militaires au détriment de certains officiers gabonais dotés aussi bien des compétences techniques qu'opérationnelles. Attitude discriminatoire, l'une des causes à l'origine du coup d'État militaire de 1964.

III.2: Les causes stratégiques

La remise en cause de la classe stratégique tient à un certains nombre de défaillances aussi bien environnementales que techniques. Dans le domaine militaire en effet, surtout en temps de paix, rien ne s'improvise. Or, du point de vue technique, la qualité des enseignements dispensés par les assistants militaires français laissaient croire à une certaine improvisation, par méconnaissance de l'environnement géostratégique dans lequel ils opéraient. Arrivé au Gabon le 14 août 1961¹¹³, le colonel Royer est porté à la tête de l'état-major général des forces armées gabonaises le 18 août. De la même manière, le chef d'escadron¹¹⁴ Haulin se retrouve à la tête de la Gendarmerie Nationale sans aucune connaissance du milieu physique encore moins des mentalités et des contingents dont il a la charge. Cette méconnaissance du milieu physique et de l'environnement social dans lequel ils évoluent se conçoit du point de vue stratégique comme une insuffisance étant donné qu'en matière militaire, la méconnaissance du milieu physique et de

¹¹³ Archives d'outre-mer, Ref, AMG 3124, Rep/G.

¹¹⁴ Le chef d'escadron dans certains corps (armée de terre et gendarmerie) désigne le grade de commandant, premier grade d'officier supérieur.

l'environnement socioprofessionnel dans lequel l'instructeur militaire est appelé à éduquer et instruire conditionne son action. Ne pas connaître son milieu professionnel voue l'action de l'officier à l'échec et expose ce dernier à de virulentes critiques et même à la remise en cause. Étienne Nguigmi, ancien matelot de l'armée terre affirme: *«ces chefs blancs étaient des étrangers, ils ne connaissaient rien du Gabon, rien-rien (...). Mais parce qu'ils étaient blancs et français ils ont gagné la confiance de Léon Mba»*¹¹⁵.

La confiance au près de Léon Mba n'était pas une condition essentielle pour instruire les jeunes soldats. L'éducation dont il est question ici transcende les rapports politiques et même affectifs qu'un instructeur peut avoir avec la classe politique. Seule la technicité et le professionnalisme de l'instructeur sont essentiels pour mener à bien l'éducation des soldats. A condition cependant que cette technicité et ce professionnalisme tiennent compte de l'environnement dans lequel évoluent les soldats en vue d'une meilleure adéquation entre les enseignements dispensés, le niveau des agents et le milieu dans lequel les formés sont appelés à exercer. Au Gabon, les problèmes de protection des frontières et le renforcement de la sécurité intérieure se posaient avec acuité. Tout enseignement militaire et technique dispensé par les AT devaient consacrer une part belle à ses préoccupations.

Pour savoir si les enseignements dispensés étaient en adéquation avec les préoccupations de l'Etat, nous nous sommes entretenu avec Luc Mondjo, alors ancien gardien (1965) dans l'armée de terre. Il affirme ce qui suit : *«ces blancs n'avaient aucune connaissance des réalités locales, ils étaient des grands chefs sans rien connaître, ils commandaient comme en France comme si le Gabon était la France. Ils nous prenaient comme bêtes alors qu'eux-mêmes étaient bêtes, ne connaissaient rien»*¹¹⁶. Deux idées ressortent dans ce propos. Dans un premier temps, les insuffisances techniques des AT face à un milieu qui n'est pas la France, et dans un second le manque de considération envers les soldats dont ils avaient la charge. Pour le second point cité, il est indispensable à un

¹¹⁵ Source: Entretien avec Etienne Nguigmi à Libreville, 2 octobre 2012.

¹¹⁶ Source: Entretien avec Luc Mondjo à Libreville le 21 octobre 2012.

instructeur de gagner la confiance de ses subalternes pour une meilleure éducation et transmission des connaissances. En méprisant ses subalternes, l'officier instructeur installe un climat de méfiance moins propice à la transition et à l'acquisition des savoirs dispensés. Il sait au départ qu'il se heurte à l'ignorance, à l'incompréhension et à l'ennui des jeunes soldats subalternes. Plutôt que d'adopter une posture savante frustrante, il faut mettre ses derniers en confiance, gagner leurs cœurs, susciter leur intérêt et leur curiosité pour éviter toute attitude de contestation, pire de rébellion.

Dans le même sens, l'instructeur doit dialoguer avec ses enseignés pour élaborer et adapter son commandement et ses enseignements en fonction des aspirations des uns et des autres et leurs niveaux de compréhension. Il forge son image et s'impose aux soldats subalternes et même à l'environnement socioprofessionnel par sa manière d'être et sa capacité à se fondre dans le milieu dans lequel il vit et le groupe dont il dirige. Toute cette pédagogie doit en effet précéder l'action.

Or, loin de tenir compte du contexte humain dans lequel ils (AT) instruisaient, ces instructeurs se comportaient comme en France comme si le Gabon était la France pour reprendre les propos de Luc de Mondjo. En transposant la culture militaire française nourrie d'expérience séculaire aux forces armées gabonaises à peine constituées, ils confondirent le milieu professionnel, ce qui fut une grave erreur stratégique étant donné qu'«*en matière militaire il n'y a pas de règles qui veillent pour tous les temps et pour tous les pays*»¹¹⁷. Ainsi, bien qu'à un stade de formation élémentaire, les soldats de la jeune armée gabonaise étaient soumises aux enseignements astrologiques quand bien même ils n'avaient pas les outils, les compétences nécessaires pour satisfaire aux attentes des formateurs. On peut lire: «*la nuit ils nous mettaient dans la cours pour observer les étoiles, chaque vendredi ils nous apprenaient comment monter à cheval bien qu'on n'avait pas de cheval. Aussi, autour de Napoléon s'articulaient tous leurs cours*»¹¹⁸.

¹¹⁷ Von Clausewitz (C.), *Principes fondamentaux de Stratégie militaire*, op. cit., p. 77.

¹¹⁸ Mondjo (L.), Libreville, entretien en date du 20/09/2012, 14h05.

Sans conclure à une sécheresse toute militaire comme l'affirmaient déjà Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsita¹¹⁹, soulignons toutefois qu'entre Napoléon, l'observation des étoiles à l'œil nu et la montée à cheval, aucun des enseignements ne cadrerait ni de près ni de loin à l'environnement stratégique gabonais. Comment devenir astrologue sans études préalables et sans matériel adéquat? Comment savoir monter à cheval pour combattre sans cheval? Napoléon l'un des héros de guerre en France l'est-il pour le Gabon?

Malgré cet écart considérable entre la réalité du terrain et les enseignements dispensés, entre les formateurs et les formés, le commandement supérieur ainsi que nous l'avons vu dans l'organigramme de la défense de 1962 était confié aux étrangers. Le commandement supérieur fut respectivement confié au colonel Lanlo, le lieutenant colonel René Gribelin¹²⁰, le lieutenant colonel Royer (AT1), le chef d'escadron Haulin (AT2), puis le colonel Marchandier dont *«les portraits physiques et moraux mettent au défi les traits grossiers qui caractériseraient fondamentalement le chef de l'armée pharaonienne dont le mépris humain et la sauvagerie guidaient l'esprit»*¹²¹, se souvient encore Étienne Ibwanga, alors ancien aide cuisinier intégré dans l'armée française.

La présence des assistants techniques français à la tête de l'état-major et de la gendarmerie semble en effet poser le problème de la loyauté. Ces assistants techniques dépendaient de l'ambassade de la France à Libreville et travaillaient conjointement avec leurs collègues de Paris sur les nouveaux programmes et méthodes définis par les autorités françaises en matière de défense et de politique de sécurité nationale. Et ces méthodes si toutefois efficaces en France, se montraient incompatibles dans le contexte gabonais qui de

¹¹⁹ Deltombe (T.), Domergue (M.) et Tatsitsa (J.), *Kamerun! op. cit.*, p. 512.

¹²⁰ Dans la plus part des études faites sur l'armée gabonaise à commencer par le Rapport de l'Ambassade de France au Gabon en 1962, on retrouve plus le nom du lieutenant-colonel Royer successeur immédiat du colonel Gribelin. Nous tenons ici à rappeler que le lieutenant-colonel Royer n'est pas le premier AT français à avoir occupé le poste de chef d'état-major. Cet honneur et cette primeur revient au colonel Lanlo.

¹²¹ Source: Entretien avec Ibwang (E.) à Libreville, 26 septembre 2012.

facto, eurent un écho défavorable sur un environnement stratégique aussi différent que celui de la France en particulier et de l'Europe en général.

Cette erreur au sommet du commandement tant politique que militaire convainquit les officiers subalternes gabonais de connaître mieux l'environnement stratégique que leurs chefs hiérarchiques et que le président Léon MBA lui-même, étranger à ces questions était mal entouré et mal informé.

Cette faute stratégique voire de coaching fut synonyme de mépris envers les natifs pourtant formés dans les hautes et prestigieuses écoles militaires de l'Europe, et qui se voyaient commandés par des assistants techniques ignorants des cultures politiques, environnementales et nationales. *«Leur forte bonne expérience tant pratique que théorique n'avait rien à voir avec les habitudes locales et le sens que les officiers gabonais voulaient donner à notre armée»*¹²². Bien qu'en inadéquation avec l'environnement stratégique gabonais, le lieutenant-colonel blanc demeurait l'éminence grise à la fois chef d'état-major général de l'armée gabonaise et haut représentant militaire des forces armées françaises au Gabon. Il fut l'inamovible conseiller militaire du président Léon Mba dont il avait la confiance, et dont aucune décision ne lui échappait.

III.3 : Une classe tactique frustrée et déchaînée

La majorité des pays africains se trouvent de cette façon, n'être que des rouages d'un mécanisme dont le système de commande (politique et militaire) est dirigé par l'extérieur, contrôlé, orienté, utilisé pour une finalité autre que celle à laquelle aspirent les peuples africains¹²³.

Toutes les grandes décisions politiques et militaires furent ainsi prises à l'extérieur, ce qui blessa profondément ceux convaincus que le Gabon a des potentialités humaines pour s'autogouverner. Pour les putschistes par exemple, le fait que toutes les

¹²² Source: Entretien avec le Général retraité S. Mengome Atome (S.) à Libreville, le 27 septembre 2012.

¹²³ Mustapha Benchenane, *op. cit.*, p. 157.

grandes décisions furent prises à l'étranger est motif de frustration. Au-delà de cette frustration, ils ruminaient devant la confiance aveugle faite par Léon Mba aux compétences étrangères au détriment des élites locales. Ces deux raisons du point de vue stratégique justifient en autres, le putsch militaire de 1964. En effet, pour les autorités politiques locales héritières de l'administration coloniale, la construction et la continuité de l'administration militaire ne pouvait se faire sans la présence des assistants militaires techniques dépositaires d'une certaine expérience dans l'application et la transmission des connaissances théoriques reçues tout au long de leurs formations et leurs apprentissages. Pourtant cette expérience théorique n'était pas suffisante dans la pratique et la consolidation des fondements de la jeune armée en son contexte.¹²⁴ Les attentes de la Société et les aspirations réelles de la Nation en matière de développement et de Défense Nationale imposaient une culture militaire autre que celle imposée par les AT.

Cette attitude européenne en terre étrangère¹²⁵ a été perçue par les quelques officiers nationaux comme une imposture, quand les autorités politiques locales (gabonaises) tout comme le président de la République continuaient à croire que le développement de leur Armée n'est possible qu'avec les AT. Cette confiance aveugle alimenta une double opposition: entre militaires gabonais et le pouvoir dans un premier temps, les AT français et les militaires gabonais dans un second temps, opposition qui mena la nation vers une crise mortelle, la plus grave de son histoire politique et militaire: le putsch militaire du 18 février 1964. Ci-dessous, le tableau récapitulatif des principaux acteurs.

¹²⁴ A leur naissance, la plus part des armées d'Afrique noire étaient de simples prolongements de l'armée coloniale. L'arrivée des assistants militaires techniques français aurait pu changer la donne en refondant les armées selon les priorités endogènes. Pourtant, ils n'ont fait que renforcer les logiques d'action et les manières de pensée impulsées par leurs prédécesseurs.

¹²⁵ Pierre Dabezies, "Modèles et spécificité militaire africaine. Transfert ou transposition du modèle métropolitain; réaction contre ce modèle; colloque Franco-britannique sur «Indépendance et dépendance», mai 1976, pp.6-7-8. Actes du colloque de Coëtquidan.

Tableau n° 2: Principaux auteurs du putsch de 1964

Noms	Grades	Formations
ESSONO	Lieutenant	Anciens sous officier de l'armée de la Communauté, formé à une tradition de discipline. Essono fut aussi le 1 ^{er} chef section parachutiste (1963)
ONDO ou ONOO EDOU	Lieutenant	Ancien sous officier de l'armée de la Communauté, ancien élève de l'école de Coëtquidan et à Saint Maixent
ADZO-EBENE (Daniel)	Lieutenant	Coëtquidan
MOMBO ou MAMBO	Lieutenant de commando	Premier officier gabonais
MOUSSAVOU	Adjudant	-- -

NB: l'orthographe des noms varie en fonction des sources.

Nous allons nous arrêter sur ces putschistes qui reconnaissent, unanimes que le coup d'État de 1964 ne fut pas le fruit d'une entente entre Obame Eyeghe, figure de proue de l'opposition gabonaise de cette époque et les militaires gabonais, pas plus qu'il ne s'explique par l'hypothèse d'une certaine *«oisiveté qui rongerait et rendait, en plus ambitieux¹²⁶»* ces militaires dont les effectifs étaient concentrés dans la capitale. Au contraire, la société militaire par essence se caractérise par le regroupement des hommes dont les casernes constituent les sanctuaires généralement situées dans les agglomérations pour un souci de proximité et d'efficacité au cas où ces dernières, cibles des attaques extérieures seraient menacées. La forte mobilisation militaire dans la capitale, était gage de sécurité pour le pouvoir au cas où les opposants soupçonnés d'intelligence avec le communisme et autres types d'ennemis se seraient soulevés contre le régime en place.

La concentration militaire en zone urbaine et dans la capitale apparaissait plus comme une politique de lutte contre l'insécurité urbaine dans ses multiples aspects. Raison donc de sécuriser la capitale à l'extrême plutôt que de disperser les forces régulières à

¹²⁶ Owaye (J-F.), *op. cit.*, p. 58.

l'intérieur du pays au motif qu'un éventuel complot contre le pouvoir se dessinerait à l'horizon.

Ce raisonnement reste en somme corroboré par S.E. Finer rapporté ici par Jean Joana pour qui *«la culture de chaque pays définie à partir du règle de consensus dont font l'objet les règles et des institutions politiques et du niveau de mobilisation de la population au sein d'organisations, politiques ou pas détermine le risque d'intervention de la part des militaires»*¹²⁷. En clair, l'intervention des militaires dans la plupart des cas eut lieu suite à un dysfonctionnement professionnel et politique ou d'une violation des accords liés à leur statut, de leur image et même de leurs avantages. La société militaire dite égoïste, agit lorsque ses intérêts sont menacés. C'est le cas du Gabon où *«l'armée ne pouvait supporter le mépris et le désordre institutionnalisé»*¹²⁸ entretenu par le pouvoir présidentieliste de Léon Mba. Les putschistes gabonais semblent ainsi confirmer la règle, c'est du moins ce qui ressort de leurs explications devant la Cour de Sûreté de l'État où ils comparurent.

Le lieutenant Mombo estime *«avoir agi par ambition personnelle; il considérait en effet avoir été brimé dans sa carrière, privé du poste qu'il pensait mériter»*¹²⁹. Le lieutenant Mbene sera encore plus édifiant. Son argumentaire réformiste et même nationaliste fait ressortir sa conviction et son ambition de faire de l'armée gabonaise un instrument au service de la nation. Pour cela, elle doit être placée sous le commandement d'une élite locale bien informée et formée. Plutôt que d'obéir au commandement militaire qui leur était imposé, au prix de sa vie, il tenta de renverser la tendance sans toutefois porter atteinte à la vie du président de la République ainsi qu'à de celle de son homme à penser, le lieutenant colonel-blanc. Mbene dit avoir été mû par la *«volonté de réorganiser l'armée gabonaise dans un sens qui lui semblait plus rationnel»*¹³⁰ et, poursuivit-il, *«le 18 février 1964, constitue l'acte de libération nationale,*

¹²⁷ Joana (J.), art, «Le pouvoir des militaires, entre pluralisme limité et démocratie», université de Montpellier/CEPEL, p. 4.

¹²⁸ Dabezies (P.), Modèle et spécificité militaire africaine. *op. cit.*

¹²⁹ France Eurafrique n°155 août 1964, p. 37-39.

¹³⁰ Le Lieutenant Mbene cité par N'Solé Biteghe, *op. cit.*, p. 158.

*légitime accompli depuis l'indépendance gabonaise (...) Aussi, quelque soit notre sentence, je ne regrette rien. Je préfère la mort que de vivre sous le régime actuel dans lequel le pouvoir personnel revêt la forme la plus autoritaire qui soit*¹³¹. Aucune explication ne sera plus claire et édifiante pour justifier l'ambition d'une politique de réforme militaire au Gabon, proclamée ici pour la première fois par un officier qui entend réformer et soumettre l'armée aux objectifs du développement national afin qu'elle ne soit plus une force inféodée au pouvoir et prête à préserver les intérêts de la métropole.

Le lieutenant Mbene fait le choix de mourir plutôt que de vivre sous un régime autoritaire et complexé devant la métropole. Dans l'esprit de l'officier, l'inféodation de l'armée au pouvoir et les affres d'un pouvoir présidentieliste sont à l'origine de l'anarchie et de la violence. En telles circonstances, l'armée connue pour sa loyauté envers la nation et pour son honneur cesse de devenir comme le pensent J. Linz et Stepan¹³² un acteur subsidiaire parmi les forces de la nation, elle s'affirme en revanche comme premier acteur engagé dans la transformation du régime non démocratique. Loin de légitimer l'idée d'un «*État caserne*»¹³³ où l'ensemble de la vie sociale, politique et économique se soumettrait à la violence militaire, et par là à la guerre, la justification du lieutenant Mbene s'inscrit dans une approche de violence légitime dont la seule fin est de libérer la nation.

Quant au lieutenant Essono, il souligne avoir une situation plus ou moins considérée que ses frères de corps. Seulement, ce privilège de façade ne peut occulter son désir de voir l'armée gabonaise «*se déposséder des parasites et autres hommes de troupe que l'armée française a vite élevé au rang de lieutenant-commandant pour avoir accepté de venir travailler en Afrique, terre de soleil et paradis des virus. Plusieurs ont été gradés pour avoir pris ce risque*»¹³⁴. *Mutatis mutandis*, l'argumentaire de Mbene sera repris par

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Lire, Linz (J.-J.), Stepan (A.), *Problems of democratic transition et consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.

¹³³ Laswell (H.), "Sino-Japanese Crisis: the Garrison State versus the Civilian State", *The China Quarterly*, n° 11, 1937, automne, p. 643-649.

¹³⁴ Source: Entretien avec le Colonel Essono à Libreville, 18 septembre 2012.

son acolyte prédécesseur le lieutenant Mombo. Si Mombo, Mbene et Essono déclarent avoir agi pour sauver l'armée et la Nation des injustices et autres comportements déviants observés à la tête de l'État et du commandement militaire, l'adjudant Moussavou le moins élevé en grade déclare avoir agi selon les grands principes qui régissent l'esprit militaire à savoir la solidarité et le respect au supérieur. Il déclare avoir obéi aux ordres de ses supérieurs et par esprit d'équipe: « *J'ai agi par discipline militaire pure et esprit d'obéissance et de corps envers mes chefs*»¹³⁵.

Obéissance qu'Amilcar Cabral formule dans les termes les plus radicaux lorsqu'il écrit par exemple que: «*Au sein [des] forces armées nous devons respecter le plus possible le principe de la discipline. Nous ne l'avons pas inventé. Dans une armée ou dans un groupe armé, il faut un chef et le chef doit être obéi*»¹³⁶. Cette soumission et/ou aliénation à la hiérarchie par respect de la déontologie conduisit l'adjudant Moussavou, sous officier subalterne à agir.

Doit-on s'étonner que cette forme d'obéissance prévale sur la préservation des intérêts vitaux de la nation? L'adjudant Moussavou à l'instar de Séverin Imongo, alors chef cuisinier et magasinier dans l'armée française confirme qu' «*il faut seulement obéir aux ordres du chef sans se poser les questions. Un bon soldat obéit aveuglément, c'est le principe élémentaire que les Blancs nous enseignaient sur la discipline*»¹³⁷. Le militaire ne doit pas réfléchir, car c'est désobéir et désobéir c'est trahir dans le domaine des armes. La question est la suivante: l'obéissance dans les corps serait-il un principe d'aliénation vidé de toute rationalité? Les militaires, tous grades confondus sont-ils toujours condamnés à agir sous les ordres et l'inspiration du supérieur même quand l'ordre donné est aux antipodes des lois morales et éthiques, mieux, quand il porte atteinte à la souveraineté de la Nation? La réponse dans le cas du soldat gabonais est affirmative au regard de l'agissement de l'adjudant Moussavou acquis pour la cause de ses supérieurs et non de la souveraineté de la Nation qu'incarnait Léon Mba, chef d'État.

¹³⁵ Le Lieutenant Mbene cité par N'sole Biteghe, *op. cit.*, p. 158.

¹³⁶ Cabral (A.), *La pratique révolutionnaire*, Paris, Maspéro, 1975, p. 81.

¹³⁷ Source: Entretien avec S. Imongo à Libreville, 11 octobre, 2012.

La «*Révolution du 18 février 1964*» aux conséquences politiques et militaires désastreuses illustre parfaitement le malaise né d'un sentiment de frustration à l'intérieur de l'armée et nuance l'approche classique qui tient à justifier ce putsch par les seules raisons politiques, dont l'intention de départ n'était pas de renverser un gouvernement autocratique soit-il, par un autre plus démocratique¹³⁸. Cette révolution réussite, remet en cause une supériorité opérationnelle et managériale liée au grade dont le plus élevé ne traduit pas nécessairement l'efficacité professionnelle de celui qui le porte. Le grade est une distinction, il indique simplement le statut d'un militaire sans traduire sa capacité et son efficacité opérationnel. Pour preuve, les militaires locaux moins gradés ont su déjouer les stratégies, les stratagèmes et les méthodes sécuritaires mises en place par les AT français (lieutenant-colonel blanc) en vue de sécuriser le président et peut-être la Nation. Celui que les Gabonais des années 1960 désignaient affectueusement par «*le vieux, l'ancien et l'ancêtre*»¹³⁹ fut éjecté de son fauteuil présidentiel sans difficulté aucune malgré la présence remarquable de bon nombre d'assistants techniques surestimés pour leur professionnalisme théoriquement avéré. «*Ce renversement facile*»¹⁴⁰ traduit l'échec des militaires français au Gabon en 1964 et remet en estime le militaire local considéré autrefois comme maillon faible de la nouvelle institution militaire.

Mais, qu'attendre d'une force "armée nationale" dont les mécanismes internes, les articulations, les grands objectifs et le commandement restent assurés et influencés par des agents tiers issus d'un État tiers au professionnalisme remis en cause ? Noir dans l'âme et blanc d'esprit, «*l'errance de notre institution militaire provient de cette alchimie pernicieuse sans véritable esprit national*¹⁴¹» ? Ce mélange formé d'une classe politique noire condamnée à obéir et subir et d'une classe stratégique essentiellement blanche, était-il vraiment préjudiciable pour la jeune institution militaire ? La distance historique qui nous sépare des faits, amène à interroger E. Meye, alors homme de troupe à cette époque. Sa contribution est non seulement un témoignage vivant et édifiant, mais

¹³⁸ Owaye (J-F.), *op.cit.*, p. 124.

¹³⁹ Nez-Nguema (P-F.), *op.cit.*, p. 83.

¹⁴⁰ *Jeune Afrique* n°1596, 6/12.2.1988.

¹⁴¹ Eckoh (J-M.), entretien de Libreville, *op. cit.*

aussi éclaire les liens de pouvoir obscurs entre Léon Mba et les AT. Sans affirmer ouvertement à une inversion des tâches entre le chef d'État et ses assistés français, E. Meye affirme ce qui suit:

Il faut le reconnaître ce n'est pas Léon MBA et son gouvernement qui pensaient les politiques de défense, c'est le lieutenant colonel blanc. Il était au centre de toutes les décisions bien qu'étranger aux réalités et politiques locales. C'est lui qui faisait toutes les nominations sans même tenir compte des compétences. Il ne connaissait ni l'environnement, ni les besoins, et il ne savait pas qui était qui(...). Il était étranger à tout et pourtant la confiance de Léon Mba reposait sur lui (...), les commandant blanc méprisaient les petits soldats gabonais et même le peuple¹⁴².

Contrairement au colonel blanc, étranger à l'environnement et ignorant «*qui est qui*» dans son armée, les fils du terroir ne l'étaient pas, tout formés qu'ils furent dans les grandes écoles et institutions militaires européennes et logiquement, mieux que quiconque, pouvaient conduire l'armée à des fins patriotiques valeureuses.

Pourquoi avoir donc isolé cette élite militaire locale dont la connaissance et la maîtrise de l'environnement politique et stratégique constituaient des réels atouts pour le développement d'une armée nationale dans laquelle citoyens ordinaires et militaires se côtoieraient en une symbiose indifférenciée? Pourquoi avoir confié le haut commandement militaire au colonel blanc pourtant étranger et mis en difficulté par l'environnement?

Sans trahir la pensée de Léon Mba ainsi que de son gouvernement, Barthélemy Ntolo, utilisé dans l'armée française comme "petit espion" et affecté à la garde du président Léon Mba renforce l'hypothèse d'un commandement choisi par grade. «*A l'époque aucun Gabonais n'avait le grade de commandant encore moins de lieutenant-colonel, on ne pouvait faire confiance qu'aux blancs les mieux gradés. Aussi Léon Mba et la France ne voulaient pas que nous les Gabonais accédons aux grades supérieurs.*»¹⁴³. Ce n'est pas exagéré de le penser puisque, «*la promotion des soldats indigènes ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une politique visant à créer le noyau des futures armées*

¹⁴² Meye (E.), brigadier retraité de l'armée de terre. Entretien en date du 25/09/2012.

¹⁴³ Ntolo (B.), "petit espion" dans l'armée française et affecté à la garde du président Léon Mba, entretien, Libreville, 29 août 2012.

nationales»¹⁴⁴. Aussi, pour briser l'espoir d'un noyau constitué par des soldats nationaux, les politiques en place concouraient à la formation d'une classe «*officiers sans aucun doute Européens*» chargée d'occuper les plus hauts postes de responsabilité¹⁴⁵.

Affirmant ainsi la primauté du grade sur la fonction, notre interlocuteur valide implicitement le choix porté sur les AT français les plus gradés et donc les mieux indiqués pour occuper les postes de commandement au sein des institutions militaires africaines. Sans doute, ainsi l'affirme Barthélemy, Léon Mba est resté attaché à l'idée de subordination manifestement visible à travers la hiérarchie. Attaché à cette logique de prééminence du plus ancien dont le grade le plus élevé, principe hérité des armées traditionnelles, il a malheureusement oublié que dans les armées modernes c'est plutôt la fonction qui prime sur le grade. Autrement dit, la primeur ne revient plus au plus gradé mais au plus qualifié désigné à exercer l'autorité. C'est ce que tente d'illustrer le Général de brigade Jean-Vincent Brisset s'appuyant sur l'image d'un bateau: «*le commandant d'un bateau en reste même s'il a abord tout l'état-major*»¹⁴⁶.

Pour donner à l'armée ses lettres de noblesse et œuvrer loin de tout mimétisme politique et stratégique, le politique et la stratégie auraient pu se référer à la pensée clausewitzienne selon laquelle: «*en matière militaire il n'y a pas de règles qui valent pour tout temps et pour tous les pays*»¹⁴⁷. L'expérience surestimée des assistants techniques français n'était donc valable qu'à l'intérieur des armées françaises appelées à répondre à un moment donné à un type de besoins précis. Sous cet angle, elle n'était pas systématiquement transposable. Et pour avoir surestimé les compétences exogènes au détriment d'une élite locale, perpétré des injustices et participé à l'élaboration d'un code de déontologique parfois aliénant pour les hommes de corps, le drame de 1964 ou le «*renversement de l'ordre établi par ceux-là qui sont, par la tradition, chargés de la*

¹⁴⁴ Moustapha Benchenane, *Les armées africaines*, op. cit., p.29.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Brisset (J-V.), *Manuel de l'outil militaire. Comprendre le fonctionnement des armées*, Paris, Arman Colin, 2012, p. 145.

¹⁴⁷ Von Clausewitz (C.), *Principes Fondamentaux de Stratégie militaire*, op. cit., p. 77.

défendre¹⁴⁸» et son «humiliant spectacle de désordre»¹⁴⁹ aurait pu être évité si seulement les responsables admettaient volontiers que «le meilleur moyen de protéger la société contre ces militaires est de respecter au maximum leur autonomie pour tout ce qui touche aux questions de la défense, en s'abstenant d'interférer dans les modes d'organisation et de fonctionnement des forces armées»¹⁵⁰.

Ici, tout paraît clair. Au-delà de ces fondements inappropriés posés par le grand architecte colonial, l'intervention militaire de 1964 doit aussi à cette frustration¹⁵¹ née de la complicité entre le politique et le stratégique qui n'ont su imposer une vision plus nationaliste à l'armée; et par une volonté à retarder l'évolution en échelons des soldats locaux et à l'arrogance des AT français au professionnalisme inadapté. En fait, les insurgés voulaient se débarrasser de ce que l'écrivain Rudyard Kipling désignait au début du XXe siècle ironisant l'impérialisme anglo-saxon par «*The white man's burden*», le fardeau de l'homme blanc.

Notons que ce putsch,

porte non seulement au grand jour la fin d'une double illusion: l'humanisme de «façade» des principaux protagonistes de la scène politique locale et la fragilité de l'indépendance du Gabon par rapport à la métropole¹⁵².

Aussi, il sonne le glas d'une politique de défense improbable par manquements à tous les niveaux, politique, stratégique et tactique. Ce qui amène à dire, que la mauvaise combinaison des différentes classes qui structurent la trilogie clausewitzienne voue l'institution militaire à l'échec que ce soit en temps de guerre ou en temps de paix. Il fallut donc analyser les erreurs de chaque classe de la trilogie pour comprendre les origines stratégiques de la révolution de 1964, fait marquant le malaise dans les armées gabonaises et début du projet de la réforme militaire au Gabon. Des réformes qui sont à analyser dans

¹⁴⁸ Pion (H.), *op. cit.*, p. 190.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Joana (J.), «Le pouvoir des militaires, entre pluralisme limité et démocratie», *Penser les régimes politiques avec Juan Linz*, (dir) M.S. Darvich, W.Genieys, Paris, l'Harmattan, 2008, *op. cit.*, p. 93-112.

¹⁵¹ Mba Missang (F.), *L'Héritage Militaire de Léon Mba et le putsch de 1964 au Gabon*, Paris, Edilivre, 2015, 96p.

¹⁵² Nze-Nguema (P-F.), *op.cit.*, p. 161.

le cadre du renforcement de l'Etat étant donné la consubstantialité qui existe entre l'institution militaire et l'Etat au Gabon.

III.4: Le putsch militaire de 1964 et décentralisation militaire au Gabon

Il est question de rappeler que le phénomène de décentralisation que nous analysons en rapport avec l'administration militaire s'inscrit dans le prolongement des politiques de décentralisation de l'État amorcé par l'administration coloniale bien avant 1960. Ainsi que l'écrit le professeur Kombila Iboanga alors professeur de droit public,

le Gabon connut une première expérience de décentralisation sous la colonisation française avec la loi française de 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar. Colonie française, le Gabon fait alors partie de l'ensemble colonial AEF. Cette loi érige les localités de Libreville et Port Gentil en commune de plein exercice¹⁵³.

Quatre ans plus tard, à la veille des indépendances des pays d'Afrique noire sous l'emprise française, la France signe la loi n°26/59 du 22 juin 1959 portant création des collectivités rurales¹⁵⁴. En dehors des collectivités rurales qu'elle crée, cette loi détermine aussi les règles de fonctionnement desdites collectivités. Tout ce dispositif juridique renforcé par l'ordonnance n°24/PR-MI-TC du 6 avril 1963 sur la création des communes permit au Gabon postindépendance de créer les communes de plein exercice, c'est-à-dire ayant leurs propres élus et représentants mais aussi détenant des systèmes de gestion autonome.

¹⁵³ Lire Fidèle Kombila Iboanga, « l'influence de la Constitution française de 1958 en matière de territoire en Afrique : l'exemple de la politique de décentralisation au Gabon », article publié en 2008, disponible à la bibliothèque de la faculté de droit et science économique, rayon mémoires et archives.

¹⁵⁴ *Ibid.*

Toutefois, malgré les différents efforts consentis par l'administration coloniale et poursuivis par Léon Mba, ce projet est resté inachevé¹⁵⁵ ; l'équilibre régional¹⁵⁶ n'a pas été atteint. Le sous développement que les peuples et les responsables politiques considèrent comme autant de manques semble aussi se traduire par l'isolement de certaines localités du point de vue politico-militaire. Ainsi, pour lutter contre tout éventuel déséquilibre militaro-administrative et assurer la sécurité à tous les citoyens, compte non tenu de leur situation géographique «*l'encadrement militaire rentrait indéniablement dans le cadre de la politique générale d'aménagement du territoire qui vise le rééquilibrage de l'État et l'atténuation des aspérités régionales*»¹⁵⁷. La «*conséquence de ce choix est que le pouvoir de décision [sera] réparti entre de multiples personnes morales autonomes dotées d'organes propres pour mettre en œuvre les compétences qui leur sont reconnues pour la gestion des affaires publiques*»¹⁵⁸. Du point de vue administratif, ce projet a connu un essor considérable avec la création de plusieurs circonscriptions administratives dotées d'une certaine autonomie. Cependant, en raison des manquements liés à l'absence totale de l'administration militaire dans certaines localités, l'autonomie acquise par ces dernières heurtait à l'insécurité et aux autres actes de vandalismes mettant en mal la sécurité de la région et la quiétude des populations. Cette insécurité liée à l'absence de l'administration militaire dans toutes les localités du pays, atteint son paroxysme le jour où Léon Mba fut renversé du pouvoir et entraîné dans la province du moyen-Ogooué, notamment à Lambaréné loin de toute base militaire. Il comprit la nécessité de décentraliser l'administration militaire à travers le territoire. Cette décision de doter chaque localité d'une administration militaire s'inscrit à la suite de ce putsch militaire considéré ici comme un événement catalyseur des politiques de décentralisation militaire restées inachevées. Ce projet de décentralisation de l'administration militaire est au cœur des nouvelles politiques de réforme mises en place par la professionnalisation de l'armée.

¹⁵⁵ Valéry Garandeau, *op. cit.*, pp. 26-28.

¹⁵⁶ Agnama-Eboumi (P.), La décentralisation territoriale et le développement local au Gabon, thèse de doctorat de droit public, Université des sciences sociales de Toulouse, 2004, 516 pages.

¹⁵⁷ Owaye (J-F.), *op. cit.* p. 58.

¹⁵⁸ Frier (P-L.) et Petit (J.), *Précis de droit administratif*, 5è éd. Paris, Montchrestien, 2008, p. 105.

Précisons qu'avant le coup d'Etat, indépendamment de l'organisation territoriale de la Gendarmerie Nationale, le Gabon ne disposait que de trois grandes garnisons militaires essentiellement composées de l'Armée de Terre. La région de l'Estuaire à Libreville, celle du Woleu-Ntem à Oyem et celle de la Ngounié à Mouila.

Après le coup d'État de 1964, cette organisation connut des extensions avec la création de deux garnisons, une dans l'Ogooué Ivindo à Makokou et une autre dans le Haut-Ogooué à Franceville. Cet élan de décentralisation précéda dans les faits au nouveau découpage militaro-administratif qui remplaça les garnisons militaires en régions militaires plus autonomes et mieux équipées. A la différence de l'ancienne organisation militaire, la nouvelle de 1966 se caractérisait par l'augmentation quantitative des régions militaires à travers le territoire national.

Tableau n°3: Nouvelle organisation militaire territoriale(1966)

Régions* militaires	Provinces Correspondantes	Superficie (Km2)	P.C.	Zone de Défense	Armée de l'air	Régions maritimes	Légions de gendarmerie
I	Estuaire	20.740	Libreville	-	Base 01	Nord	Estuaire
II	Woleu-Ntem	38.465	Oyem	Nord	-	-	Nord
III	Ogooué-Ivindo	46.075	Makokou				
IV	Ogooué-Lolo Haut-Ogooué	61.927	Franceville	Sud	Base 02 Mvengué		Est
V	Ngounié Moyen-Ogooué	56.285	Mouila	Centre	-	Centre Port-Gentil	Sud
VI	Nyanga	21.286	Tchibanga			Sud Mayumba	

Source: Journal des débats de l'Assemblée nationale, session ordinaire du 19 avril au 6 juin 1966.

Tout commence avec la création de l'armée en 1960 et en 1962 par l'installation effective des premières garnisons militaires dans les sièges préfectoraux¹⁵⁹ des provinces de la Ngounié et du Woleu-Ntem. Progressivement, la décentralisation atteindra les provinces de Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo et du Haut Ogooué avec respectivement pour sièges préfectoraux Tchibanga, Makokou et Franceville, et qui se transformeront en bases militaires¹⁶⁰ puis en régions militaires. On peut en effet parler de bases militaires d'après la définition donnée par Jules Dufour, alors enseignant au département des sciences humaines à l'Université du Québec à Chicoutimi. Dans une étude intitulée «impact régional d'une base militaire: les cas Bagotville et de Goose Bay», l'auteur fait ressortir le caractère attractif d'une base militaire en lien avec son environnement. Pôle majeur de la structuration militaire, la base militaire selon le corps conditionne le comportement économique et politique de la région dans laquelle elle est située. En effet,

elle est appelée à jouer un rôle considérable dans la vie des communautés régionales qu'elle affecte, car elle peut représenter à la fois une sécurité et une menace pour l'économie d'une région (...). Elle exerce un impact plus ou moins fort sur l'environnement d'une région par l'ampleur de l'espace qu'elle occupe, la taille de ses effectifs et équipements, la nature de ses fonctions et l'importance de ses activités.¹⁶¹

Notre enquête illustre l'importance de la transformation de ces garnisons en bases militaires. Dans le Woleu-Ntem et notamment à Oyem, chef lieu de la province, les habitants des quartiers Eyenassi et Nkomayat affirment l'influence positive de la base militaire d'Eyenassi car au-delà de sa superficie et de son attrait économique, elle assure une très grande sécurité aux populations environnantes par les liens familiaux que ces

¹⁵⁹ Ces sièges préfectoraux deviendront par la suite les capitales provinciales ou les chefs lieux de province.

¹⁶⁰ La description faite par l'auteur permet en effet de renforcer l'appellation de base militaire dans le cadre de la politique de décentralisation des forces armées susmentionnées plus haut. Évidemment, c'est aussi parce que les différentes bases militaires à travers le pays constituent des pôles d'attraction non négligeables du point de vue politique, sociale et économique. Au-delà de la sécurité qu'elles procurent aux populations environnantes et provinciales, elles alimentent de façon non moins significative l'ensemble des micro-activités économiques qui se développent tout autour. De cette façon, elles influencent positivement et au niveau qui est le Gabon l'économie régionale.

¹⁶¹ *In* Cahier de géographie du Québec, Vol. 34, n° 93, décembre 1990, 333-347.

dernières tissent avec les soldats. Ghislaine Andème confie avoir assurée *«la scolarité de ses enfants grâce au petit commerce exercé à la sortie du camp militaire. C'est aussi grâce à cette base que j'ai trouvé un mari avec qui j'ai six enfants»*¹⁶². Au-delà même de son influence environnementale, cette base militaire est symbole d'unité et le lieu où se sont rencontrés plusieurs couples. *«Elle exerce plusieurs fonctions ici à Eyenassi et même dans la province»*¹⁶³. Ce qui est de la base militaire du Woleu-Ntem l'est aussi pour les autres régions où de telles implantations ont favorisé le développement de plusieurs activités et de rencontres tant amicales que sentimentales. C'est de ce point de vue que ces garnisons méritent selon la typologie de Jules Dufour d'être considérées comme des bases militaires.

Un autre aspect mérite mention ici, il s'agit des liens et des rapports entre militaires à l'intérieur des garnisons. En effet, les quelques officiers mis à la tête de ces garnisons étaient chargés non seulement de remplir les fonctions administratives (rapports de carrière des agents, planification des tâches, intendances, affectation, punition...), mais aussi de proposer des exercices de formation et d'application aux subalternes. Aux dires de Léon Ambroise Mvélé : *«ils nous enseignaient des civilités sur une grande cours, veillaient à ce que chaque agent chante correctement l'hymne national et se tient correctement pendant ce moment, ils nous enseignaient aussi l'hygiène dans les casernes et la courtoisie vis-à-vis des usagers(...) le sport l'une de nos activités journalières»*¹⁶⁴. Outre les enseignements dispensés par les officiers, Michel Avame affirme que *«les chefs s'imposaient à nous. Ils instauraient un climat de peur et ne se laissaient abordés n'importe comment. D'ailleurs ils étaient dans leur monde et nous dans notre monde. C'est lorsqu'il y avait un problème ou un besoin que les chefs convoquaient l'un de nous »*¹⁶⁵. Les rapports entre chefs et subalternes étaient asymétriques c'est-à-dire inégaux, ce qui rendait l'atmosphère maussade et la communication inter hiérarchique très lourde. Cette constatation révèle le problème de la dé-complexification des rapports entre

¹⁶² Source: Entretien avec Ghislaine Andème à Oyem, le 1^{er} septembre 2012.

¹⁶³ Source: Entretien avec Henriette Mekui Me Be, institutrice principale, Oyem, le 1^{er} septembre 2012.

¹⁶⁴ Source : Entretien avec Léon Ambroise Mvélé, ancien sergent chef (B2) à Libreville, 14 octobre 2012.

¹⁶⁵ Source : Entretien avec Michel Avame, épaupe noir de l'armée de terre, à Oyem, 8 septembre 2012.

les chefs hiérarchiques et leurs subalternes. Problème qui est pris en compte dans les nouvelles logiques et politiques de management instaurées par la professionnalisation de l'armée.

La transformation des garnisons ainsi que certaines logiques de commandement instaurées entre chefs et subalternes fut effective en 1965 c'est-à-dire un an après le coup d'État. C'est au cours de cette période que les garnisons eurent une certaine indépendance vis-à-vis de la base centrale située à Libreville. Indépendance du point de vue des structures d'accueil et de l'influence qu'elles exerçaient dans les zones et les régions concernées.

La garnison où l'unité militaire d'Oyem, chef lieux de la province du Woleu-Ntem va désormais couvrir toute la zone nord¹⁶⁶, celle de Mouila la zone sud pendant que celle de Tchibanga prend en compte la zone sud-ouest, et celle de Makokou la zone nord-est. Toutefois, bien qu'autonomes, toutes ces bases ou détachements militaires (nord nord-est, sud et sud-est) seront rattachées à la grande base de Libreville. Le fait qu'elles y soient ne remet pas en cause leur autonomie. En effet, malgré la décentralisation de l'administration générale et militaire, Libreville reste le siège de l'administration centrale. Un regard comparatif sur les deux derniers tableaux ci-haut (T2 et T3) permet de constater que de 1965 à 1966, le Gabon est passé de quatre à sept régions militaires soit trois régions militaires de plus après le coup d'Etat 1964. Cette augmentation quantitative des régions militaires s'inscrit dans le cadre des premières réformes militaires postindépendance.

Outre les réformes liées à la décentralisation de l'armée, celle portant sur la création de la Garde Républicaine sous le décret n° 0251/ PR du 24 juillet 1964. Cette garde dont les missions furent limitées à la sécurité du Président et son protocole, prit effectivement corps en 1968 après l'accession d'Albert Bernard Bongo à la magistrature suprême. Avant cette période elle n'y eut d'existence effective. A l'instar donc des autres

¹⁶⁶ On parle aujourd'hui de la 2^{ème} région militaire couvrant toute la région Nord et Ogooué -Ivindo.

projets restés inachevés, la Garde Républicaine mérite plus d'être considérée comme fille de la politique de réformes militaires du successeur de Léon Mba.

Une question nous vient à l'esprit à propos de toutes ces réformes. Il s'agit en effet de savoir leur but réel. Est-ce en effet pour doter l'Etat d'un appareil militaire décentralisé et opérationnel ou pour s'assurer de la présence militaire à l'intérieur du pays ou cas où son (Léon Mba) pouvoir venait encore à être menacé ? Ici, cette question est pertinente car elle permet d'analyser et de comprendre le sens réel des réformes militaires engagées par Léon Mba. Ces réformes à priori présentées aux peuples comme seul moyen de sécuriser la nation se montraient comme une politique de consolidation et de renforcement de son pouvoir et de sa sécurité personnelle, à postériori.

III.5 : Le but réel des réformes

En 1966, avec la transformation des bases militaires en régions militaires et leur création dans les localités (provinces) isolées, la décentralisation atteignit son paroxysme et apparut comme une mesure préventive. Pour Léon Mba, les différentes bases et zones militaires installées à travers le territoire constituent logiquement des réservoirs d'hommes prêts à intervenir dans des situations de troubles et de menace à la nation sans pour cela attendre une intervention de la capitale et même des forces armées françaises¹⁶⁷ comme cela fut le cas pendant son renversement. Léon Mba précise mieux le sens de ces réformes :

toutes ces réformes permettent au Chef d'État d'assurer sa sécurité et d'avoir un regard sur toute la nation (...) Malheur aux fauteurs de troubles, aux ennemis du président qui se cachent en province, l'armée va faire son travail jour et nuit. Nous allons continuer les réformes, renforcer la sécurité partout dans le pays pour que ce qui s'est produit ne se répète jamais plus¹⁶⁸.

¹⁶⁷ Rappelons dans ce sens que se sont les troupes françaises en provenance de Brazzaville et de Bouar (République centrafricaine) qui ont intervenu pour et délivré Léon Mba des mains des putschistes.

¹⁶⁸ Léon Mba, discours à la nation, *op. cit.*

En réformant l'armée pour sa sécurité et non d'abord celle de la nation, Léon Mba semble s'approprier et soumettre l'armée appareil séculier de l'Etat à ses envies et aspirations. La mission première de l'armée devenant en effet celle de la sécurité du souverain, le lien armée-Etat s'étirole au profit des nouveaux rapports politiques voire politiques qui sous-tendent les réformes. Privilégiant ainsi le second lien plutôt que le premier, Léon Mba viole le principe de neutralité de l'armée et renforce les bases¹⁶⁹ d'une armée politisée et prétorienne, c'est-à-dire au service d'un individu chef de l'Etat qu'il soit. Cet état de fait remet en cause le principe d'apolitisme à la base d'une armée nationale.

En invitant donc l'armée sur un terrain politique où elle est publiquement appelée à jouer aux côtés d'un homme, faire sa sécurité et pourchasser ses ennemis, cette noble institution de l'Etat perd sa place, son rôle et son image au sein de la nation et de la société. Elle dévient comme pour ainsi dire, ennemie des populations révoltées par la politique présidentiale instaurée par Léon Mba. Le sentiment de méfiance et l'opposition armée-société déjà présents dans la société gabonaise se sont ainsi accentués sous l'effet des contrôles extrêmes exercés par des bases militaires décentralisées et devenues comme de véritables antennes du pouvoir et relais du politique.

Le 28 novembre 1967, Léon Mba décède et Albert Omar Bongo devient président de la République. Il hérite d'une armée déjà composée, mais en crise. Le chapitre qui suit se penche sur les nouvelles orientations et décisions militaires prises par Albert Bernard Bongo non seulement pour restructurer l'armée de l'intérieur, mais aussi pour reconsidérer les liens armée-société et armée-nation brisés. C'est donc autour de son projet politique la «Rénovation» qu'il convient d'analyser les nouvelles réformes impulsées. Une question nous vient à l'esprit : la rénovation bousculera-t-elle la politique militaire de son prédécesseur?

¹⁶⁹ L'armée Gabonaise étant en principe un héritage de l'administration coloniale elle est une armée hautement politisée. Elle hérite l'esprit de la gendarmerie coloniale dont les missions entre autres étaient la protection des intérêts de la France et ceux de leurs représentants au Gabon. Les réformes poursuivies par Léon Mba s'inscrivent à la suite de cette politique protectionniste des intérêts égoïstes du souverain.

La crise dévoilée par le putsch militaire de 1964 va-t-elle se transformer à l'intérieur de la Rénovation? Entre continuité et discontinuité, prolongement et radicalisation des projets politiques de Léon Mba restés inachevés, il convient d'analyser le nouvel esprit qu'Albert Bernard Bongo impose à l'appareil militaire et pourquoi, dès 1994, c'est-à-dire quatre ans après l'avènement du multipartisme et de la démocratie, il adopte la professionnalisation de l'armée comme politique de réforme de l'institution militaire au Gabon.

**CHAPITRE IV: L'ARMEE AU PRISME DU POUVOIR
POLITIQUE D'ALBERT BERNARD BONGO :
1967-1990**

Si quelqu'un vient vous parler du multipartisme, attrapez-le et frappez-le bien. Je vous l'autorise¹⁷⁰.

La teneur de ce propos d'Albert Bernard Bongo jette déjà les bases d'un pouvoir autoritaire instaurant le monopartisme comme régime politique. Ce chapitre consiste à analyser le rôle et la place de l'armée dans le monopartisme. Nous verrons comment cette dernière sous l'emprise du monopartisme a été transformée en une armée prétorienne, instrument de contrainte du parti, chargée de la mobilisation de surveiller et de punir. Le mythe de l'apolitisme de l'armée véhiculé par le pouvoir en place pouvait se concevoir comme l'une des stratégies ayant transformé l'armée en «grande muette»¹⁷¹. Derrière cette stratégie, le pouvoir en place se réservait l'utilisation exclusive de cette force pour ses ambitions et ses désirs. Jusqu'en 1990 et dans une moindre mesure en 2009, l'Armée gabonaise était comme un instrument de force redoutable sur lequel s'appuyait le pouvoir pour faire asseoir son autorité dans la société et la nation. Ce chapitre, vise non seulement à analyser les différentes réformes de l'armée sous le monopartisme, il permet aussi de voir comment Albert Bernard Bongo en réformant les réformes impulsées par son prédécesseur a plutôt inscrit l'armée au cœur de son parti politique et ainsi radicalisé et perverti sa place et son image dans la société.

Cet instrument de force légitime de l'Etat a été pour des raisons et des missions politiques séparé de son employeur légitime (l'Etat) au détriment du politique dont elle servait (Bongo et ses acolytes). Cette rupture entre l'Armée et l'Etat d'une part, l'armée et la nation d'autre part, est l'un des problèmes cruciaux qui motivent en raison la politique de la professionnalisation de l'armée au Gabon. Car, l'Etat ne pouvait continuellement alimenter une Armée qui ne soit à son service. Au fond, ce chapitre consiste à démontrer

¹⁷⁰ Albert Bernard Bongo chef de l'État, Chef suprême des Forces de Sécurité et de Défense. Cité dans *Marchés Tropicaux*, n°2008, mai 1984, p. 115.

¹⁷¹ Expression tirée de la IIIe République, période à laquelle les enrôlés militaires, habitués à la défiance, étaient privés des droits civiques. Ils n'avaient pas en effet le droit d'exprimer leur choix politique et même de manifester leur mécontentement. Ainsi incapables de contester, ils étaient muets. En outre, prenant en compte les grands effectifs de l'armée, l'expression « grande muette » désigne à la fois, l'attitude des militaires réduits au silence et leurs effectifs pléthoriques. Pour Olivier Pottier, le fait que l'armée refuse de verser dans le machinisme du jeu politique explique par ailleurs cette appellation. Lire aussi Olivier Pottier, *Armée-nation : divorce ou réconciliation*, Paris, l'Harmattan, 2005, 128 p.

que le monopartisme en impliquant l'Armée à des fins politiciennes et non étatiques c'est-à-dire d'intérêt général, a plus contribué à son éloignement de l'Etat et par conséquent à son affaiblissement dans la société. L'Armée est devenue une institution incompétente en matière de Défense Nationale et illégitime dans les missions qu'elle exerçait. En un mot, il s'agit de voir comment l'armée a été détournée et remontée contre l'Etat son employeur, la société et la nation.

IV.1: Rénovation et monopartisme: unicité et complicité

Après qu'il ait accédé au pouvoir en 1967, Omar Bongo élabore un projet politique dans lequel il inscrit son idéologie et sa vision pour un Gabon nouveau. Ce projet politique s'appelle la Rénovation¹⁷².

La Rénovation est un projet politique multisectoriel. Il s'étend du domaine politique au domaine économique en passant par le domaine social et militaire. Sur le plan politique par exemple, il consacre l'avènement d'une nouvelle classe politique et l'émergence d'une nouvelle idéologie de rassemblement autour d'un parti unique, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) ou parti Etat né le 12 mars 1968. Ce « *parti officiel plus blanc que neige* »¹⁷³ entend dépasser et enterrer les antagonismes politiques d'antan à l'origine des tensions sociales, politiques et militaires ayant plongé la société dans l'insécurité. Albert Bernard Bongo entend ainsi rassembler autour de ce parti toutes les énergies vitales de la société, toutes les couches, les acteurs de tous les secteurs y compris tous les corps l'armée et les corps constitués. Le PDG apparaît dans ce sens comme un « *parti de masse* »¹⁷⁴, *Parti-Etat de la nation toute entière, homogène, et [diversifié]*¹⁷⁵.

¹⁷² Omar Bongo lance le projet de la Rénovation pendant son discours du 1^{er} janvier 1968.

¹⁷³ Albert Bernard Bongo, discours du 12 mars 1982.

¹⁷⁴ Président Bongo, Dialogue et Participation, Monaco, éd. Paul Bory, 1972, p. 50.

¹⁷⁵ Chambrier-Rahandi (E.), « Les vertus du dialogue », Dialogue, n°71, mars, 1983, p.3.

Il va s'arroger de tous les pouvoirs et prérogatives politiques et étatiques pour mieux exécuter son pouvoir et contrôler l'Etat et la société. La dictature qui résulte du parti unique moteur du projet de la rénovation, transformera très vite l'Armée en un appareil de contrôle, de répression et de torture. Examinons dans un premier temps l'idéologie du monopartisme ou du PDG, parti au-dessus de l'Etat avant de voir comment et pourquoi l'armée fut soumise à ses exigences et recommandations au point de devenir l'un des piliers de mobilisation et de fédération du parti.

IV.2: Le monopartisme ou l'idéologie du Parti au-dessus de l'État

La fusion de l'Etat au parti pose en filagramme les problèmes de la reconnaissance et celui de la séparation des pouvoirs. Du moment où le parti incarne l'Etat qu'il dirige, les problèmes du parti sont ceux de l'Etat et ceux de l'Etat ceux du parti. De même, les élites et les acteurs du parti se confondent avec ceux de l'Etat. Le PDG, Parti-État aura pour prérogative de décider dans tous les domaines de la République. Plusieurs articles de la Constitution furent modifiés dans le sens des nouveaux pouvoirs assignés au parti dans l'administration publique. C'est le cas des articles «4,5, 25, 45, 65...68, 70, 72» faisant du PDG un parti totalitaire. Prenons l'exemple des articles : 4, 25, 72 de la Constitution.

Article 4

La souveraineté nationale émane du peuple, qui l'exerce directement par l'élection et le référendum, et indirectement par les institutions constitutionnelles et les organes chargés d'assurer le fonctionnement et la pérennité de l'État, à savoir: le Parti Démocratique Gabonais, parti unique.

Article 25

Le Premier Ministre est le chef du Gouvernement est nommé par le Président de la République. Il est responsable devant lui. Il est également responsable devant le comité central du PDG, et à l'Assemblée nationale.

Article 72

L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République, après avis

du Conseil des Ministres, l'Assemblée nationale, le Congrès du Parti Démocratique Gabonais.

Toutes ces dispositions constitutionnelles confèrent au PDG du point de vue institutionnel le pouvoir suprême à tous les niveaux de la politique et de l'administration publique. En tant que «*premier espace constitutionnel*»¹⁷⁶, toutes les décisions prises par le gouvernement et l'Assemblée Nationale seront soumises au bureau politique qui reconnaîtra et acceptera leur bien fondé. Le Parti contrôle ainsi la vie politique, institutionnelle et sociale sous l'impulsion du président de la République, président Fondateur du Parti et Secrétaire Général, incarnant la Nation et l'État. Pour Albert Bernard Bongo:

Que le parti soit l'expression du peuple, de la Nation..., il assume à la fois le rôle de mobilisateur et celui de représentant de l'ensemble de la population. Le Parti c'est la patrie, c'est le Gabon¹⁷⁷.

«Le Parti c'est la patrie, c'est le Gabon». Trois principales implications dans cette affirmation politique. La première implique que tout refus d'adhérer ou de participer aux activités du parti est perçu comme une atteinte à la Nation. La deuxième conséquence laisse entendre que, toute personne se refusant d'adhérer au Parti est considérée comme ennemi de la Nation et du Chef du parti, président de la République. La dernière implication par contre contraint tous les acteurs de l'Etat sans distinction de catégorie et de corps professionnel à intégrer le parti. Le Parti étant la Nation et inversement, l'intégration de tous les corps socioprofessionnels au sien du PDG est légal et légitime. Pire encore, l'intégration au PDG deviendra comme une condition sine qua non de promotion professionnelle et d'ascension sociale. Albert Bernard Bongo l'exprime clairement lorsqu'il déclare : «*aucune promotion n'est possible en dehors du parti, le parti garantit le partage sans faille des responsabilités* »¹⁷⁸. Dans ce contexte faisant du PDG une synagogue, lieu de rassemblement, de responsabilité et de promotion, les membres de tous les corps ainsi que des corps constitués tels que : les magistrats, les forces de sécurité et de défense manifesteront leur adhésion. D'ailleurs, déclare une fois de plus Albert Bernard

¹⁷⁶ Cf, Titre I de la Constitution sur la souveraineté nationale, titre II relatif au PDG, titre III articulé sur l'Exécutif dont le Président..., le tout couronné par Loi N° 1/79/PR du 26 avril 1979.

¹⁷⁷ Président Bongo, *premier congrès du PDG*, 31 août 1970, Libreville, p.13-20.

¹⁷⁸ Omar Bongo, le Dialogue, n°149, 28/05/1970, p. 5.

Bongo, le PDG étant un parti de masse, parti Etat « *Il n'était pas donc question que les forces de sécurité et de défense soient tenues à l'écart de tout ce que nous faisons* »¹⁷⁹. Leur intégration ne s'est pas faite sans conséquences tant sur le plan professionnelle que sur le plan sociale.

IV.3 : L'intégration des Corps constitués et de l'armée dans le PDG

L'intégration des corps constitués et des forces de sécurité et de défense au sein du parti, sonna l'apogée d'une armée politisée, bras séculier du parti et non plus de l'Etat sont véritable employeur. En effet, pour avoir vécu le coup d'État militaire de 1964, Bongo sait qu'en laissant les forces armées à l'écart de son action politique il s'expose. Afin de ne pas subir le même sort que son prédécesseur, il associa ces derniers à sa politique et les apaisa par un nombre de décrets et de mesures visant à la fois à valoriser leur statut et leur situation.

La première grande mesure fut la libération des putschistes de 1964 que d'aucuns expliquent comme un acte de grâce, de tolérance, de pardon¹⁸⁰ et de paix. Or, cet acte était en réalité une main tendue à l'armée et une façon pour le nouveau président de gagner la confiance de certains militaires révoltés par l'intervention française qui libéra Léon Mba des mains des militaires progressistes et l'emprisonnement de leurs collègues. Pour mieux fédérer l'armée à son projet, il fallait nécessairement libérer ces officiers qui croupissaient en prison.

Toutefois, cet acte restera vain au sein de la société militaire car l'emprisonnement des mutins n'était pas la seule ayant amené les putschistes à

¹⁷⁹ Président Bongo, Dialogue, PDG, n° 79, avril 1983, p. 15.

¹⁸⁰ Nguema Minko (E.), *Gabon: L'unité nationale ou la rancune comme mode de gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 182.

déstabiliser Léon Mba. La libération de certains soldats enfermés n'était pas la solution aux maux qui opposaient les militaires au politique. Au contraire, en libérant ces derniers, Albert Bernard Bongo leur donna une chance de plus pour imposer leur idéologie insurrectionniste. Il fallait résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine de ce coup d'État donc la nationalisation de l'institution militaire en premier lieu. Informé de cette tierce aspiration, en 1969 Omar Bongo procéda à la nationalisation de l'armée, en renouvelant tout le commandement militaire et en responsabilisant certains officiers gabonais. Et ce faisant, met fin au contrat avec les assistants militaires techniques français. Il reste que, cet engouement manifesté par Omar Bongo cache un autre objectif: conquérir le cœur du militaire.

IV.4 : La nationalisation des armées entre réforme et politique de séduction

La nationalisation des armées gabonaises est à la fois une réforme importante dans l'armée mais aussi un acte de séduction politique pour Omar Bongo qui entend conquérir les cœurs des militaires. Réforme dans le sens ou la nomination du commandant Nazaire Boulingui Koumba le 1^{er} mars 1969 au poste de chef d'état-major marque la fin d'un commandement étranger, c'est-à-dire assuré par les étrangers (AT) au détriment d'un autre plus nationaliste. Pour la première fois dans l'histoire des armées gabonaises, un officier supérieur gabonais occupe le poste de chef d'état-major. Cette nomination qui ne s'inscrit pas dans le prolongement des promotions militaires faites par Léon Mba plus favorables à un commandement étranger, blanc de préférence, ravit les mutins et l'ensemble des forces armées. Pour Omar Bongo:

L'heure est d'honorer nos hommes, de donner raison à ceux qui ont eu tort d'avoir revendiqué la libération de l'armée (...), l'armée gabonaise devient une propriété gabonaise dont vous avez la responsabilité. Cette décision n'était pas facile à prendre quand bien même elle s'imposait à un pays souverain comme le nôtre. L'armée est une institution républicaine de souveraineté, je vous exhorte à plus d'efficacité, de rigueur et surtout de

nationalisme. La confiance n'exclut pas la méfiance, j'ai un regard sur vous, sur l'institution militaire(...), j'ai corrigé les erreurs d'hier à vous de prendre conscience de cette politique nationaliste. L'amour du pays passe par le respect des institutions, (...) ce n'est que lorsqu'il y aura une coordination parfaite entre l'armée et les autres institutions, l'armée et l'exécutif que nous mettrons le Gabon sur le chemin du développement. Je compte sur l'armée sur la sécurité et la paix du pays comme je compte sur elle pour le bon déroulement des activités du parti.¹⁸¹

Cette allocution de circonstance qui fait écho aux revendications des mutins crédibilise le nouveau président auprès des militaires qui lui reconnaissent la volonté de changer, ce qu'exprimait le commandant Boulingui dans son discours de remerciements au président Bongo.

(...) vous êtes l'homme de la situation, vous l'avez montré, aucune raison de douter de votre bonne volonté. (...) L'armée dans tous ses composants est reconnaissante, elle sera au service de la Nation, du parti et de l'État que vous incarnez. (...). Avec honneur, respect, et fidélité je n'aménagerais aucun effort pour mener à bien les missions qui me sont confiés¹⁸².

Outre la portée des réformes présentées dans ces discours, figure la perversion de l'institution militaire. Cette perversion se manifeste par l'effacement des logiques institutionnelles qui encadrent le fonctionnement d'une armée. L'armée, institution républicaine fut cependant invitée à veiller sur les activités du parti. « *Je compte sur l'armée sur la sécurité et la paix du pays comme je compte sur elle pour le bon déroulement des activités du parti* »¹⁸³. En responsabilisant l'armée dans les activités du parti Omar Bongo tue l'esprit critique et celui de neutralité qui caractérisent cette institution. L'armée devient non plus une institution républicaine, une école de valeurs citoyennes et républicaines, mais comme un simple instrument de puissance au service du politique. Le commandant Boulingui Koumba ne dit pas autre chose quand il

¹⁸¹ Président Bongo, Discours prononcé à l'occasion de la prise officielle des fonctions du premier chef d'état-major gabonais. *In*, Dialogue, 15 mars 1965.

¹⁸² Source: Nous avons retrouvé ce Discours dans les archives du défunt capitaine A. Obame Ndong. Sa famille s'est montrée très attentive à notre recherche.

¹⁸³ *Ibid.*

déclare : « *L'armée dans tous ses composants est reconnaissante, elle sera au service de la Nation, du parti et de l'État que vous incarnez* ». L'incarnation de l'Etat par un individu président qu'il soit, annonce concrètement la fin des valeurs étatiques et de la loi comme expression générale de la souveraine. La fin de l'Etat ou de la loi au sein d'une nation, laisse libre cours à un commandement politique passionnel, affectif et émotif. Les nouveaux rapports commandement militaire et commandement politique furent ainsi empreints de subjectivité. C'est ainsi que l'armée fut acquise par le pouvoir et transformée en un appareil de pression et de répression, main agissante du politique. Pire qu'à l'époque de Léon Mba marqué par le règne d'un régime présidentieliste, l'armée gabonaise à l'époque du monopartisme fut transformée en un instrument de torture pour la société et la nation. Ce qui a non seulement contribué e à l'avalissement de son image dans la société et la nation, mais aussi à son éloignement de l'Etat.

**CHAPITRE V: IMAGE DE L'INSTITUTION
MILITAIRE PENDANT LE MONOPARTISME**

Le monopartisme a soumis le militaire par l'éradication de l'esprit critique en échange de certains avantages et certaines mesures professionnelles (procédures de graduation, intégration à la fonction publique, prime, logement, etc.) rendant le militaire agent de l'État au-dessus de tout autre fonctionnaire et même au-dessus de la loi. Ce troc entre éthique militaire et politique politicienne a fait le lit d'un pouvoir totalitaire militarisé, assurant son existence par ce même militaire agent de coercition, de surveillance, de terreur et de malheur. Un militaire tout puissant, c'est-à-dire n'ayant point de limites dans l'exercice de ses fonctions. Il place la paix et la sécurité du parti-État au bout du fouet et du canon. Jusqu'en 1990, le militaire était le premier facteur d'insécurité et de malheur au Gabon. Censé assurer et incarner la sécurité des citoyens, il s'est plutôt révélé comme facteur d'angoisse et de traumatisme. C'est ce qui ressort des différents témoignages recueillis sur le terrain et analysés dans le chapitre qui suit.

V.1 : Aliénation et soumission de l'armée par le parti unique

De 1967 à 1990, le PDG assurait le contrôle total de l'ensemble des institutions politiques et de l'administration publique dont tous les acteurs, magistrats, officiers et chefs de corps étaient membres de droit et occupaient des postes divers en son sein et même au gouvernement¹⁸⁴. Tous, sans exception étaient soumis à l'avis du président fondateur du parti Albert Bernard Bongo qu'ils désignaient par «Grand Camarade». Cette adhésion massive remettait fondamentalement en cause le principe de séparation des pouvoirs et de la neutralité des corps. Il suffisait en effet au chef du parti de donner un ordre pour que l'armée s'exécute. Cette image d'une armée inféodée au politique a eu pour conséquence l'aliénation de certains officiers censés assainir le lien politique-militaire.

¹⁸⁴ Le bureau politique a pour mission de participer avec le gouvernement à l'élaboration et à la conduite de la politique nationale (Alinéa 3 de l'Article 20 du Statut du parti).

La mission première de l'armée qui est de défendre la patrie a été reléguée au second plan pour assurer la sécurité d'un régime autoritaire. Pendant le monopartisme, l'armée fut transformée en un outil de pouvoir. Malgré l'émergence d'un corps d'officiers professionnels sensés recadrer les choses, la tendance générale des ordres donnés par ces derniers et les actes posés par leurs subalternes tendaient à l'aliénation du corps des officiers par la classe politique et à la soumission aveugle des exécutants à leurs chefs hiérarchiques. Le risque d'une classe d'officiers politisés en outrance se trouve dans son incapacité à discuter ou à relativiser les ordres et les points de vue de la classe politique qui assure ses intérêts ou du pouvoir auquel elle appartient. Comment était-il par exemple possible à ces officiers gabonais promus ministres pendant le gouvernement du 9 février 1969: le capitaine de gendarmerie Raphaël Mamiaka nommé ministre de l'Intérieur; le capitaine d'infanterie Simon Mengome Atomo nommé Secrétaire d'État au Travaux Publics et de l'Infrastructures; le médecin-lieutenant Igoh nommé Secrétaire d'État à la santé publique de remettre en cause ou même de nuancer les décisions et l'idéologie du PDG sachant qu'ils ont été promu non pas seulement pour leurs mérites professionnelles mais aussi par la nature des liens entretenus avec le chef d'Etat, disons par leur activisme politique ?

Cette imbrication des liens dans un contexte où le parti incarne l'Etat, dénature en substance l'image du militaire professionnel pensé par le professeur Samuel Huntington comme acteur d'influence dans les arcanes politiques. En d'autres termes, l'idéal type du militaire professionnel comme acteur de rationalisation et de pacification des rapports entre le pouvoir militaire et le pouvoir politique¹⁸⁵, condition de stabilité politique et sociale, s'est effondré devant les stratégies d'assujettissement développées par le pouvoir. Les militaires gabonais jugés professionnels par leur grade, une fois intégrés dans les arcanes du parti étaient aliénés par de nombreux avantages et promotions politiques que leur proposait le pouvoir.

¹⁸⁵ Huntington (S.), *The Soldier and the State. The Theory and politics of Civil-Military relations*, Cambridge, Harvard U. P, 1985, p. 11.

La plupart des stratégies mises en place par le corps des officiers promus aux hautes fonctions de l'État consistaient à renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance politiques sur le terrain. Les cibles étant dans ce cas les simples civiles et les intellectuels soupçonnés porter atteinte à l'intégrité et à l'épanouissement du parti, il fut déployé à travers le pays un réseau d'espionnage et de contrôle assuré en majorité par les officiers nommés commandants régionaux et les autorités administratives telles que : les Gouverneurs de province, les Préfets, les chefs de cantons, de recouvrements et de villages. Contrôler, « *surveiller et punir* »¹⁸⁶ telles furent les missions du militaire gabonais, acteur décisif de la politique d'Omar Bongo de 1967 à 1990.

V.2: Le militaire: un espion du système

Lorsque le militaire devient espion d'un système politique qui lui offre en retour des avantages colossaux, il n'est plus politiquement neutre. L'hypothèse d'une armée apolitique est difficilement concevable au Gabon étant donné le rôle de cette dernière dans la longévité politique d'Omar Bongo. Longévité assurée par un puissant service de renseignement qui n'était pas encadré juridiquement. Dans les faits, il s'adonnait à l'espionnage, la piraterie et aux systèmes d'écoutes anarchiques¹⁸⁷ mettant à mal certaines libertés citoyennes comme celle d'expression. Le renseignement mis en place au Gabon ne tenait pas compte de l'intimité du citoyen et s'infiltrait dans toutes les couches sociales, y compris la plus vulnérable qui est celle des enfants.

Au mépris des Droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, disons de la personne humaine, le militaire du parti remplissait ses fonctions. Michel Étienne, retraité de l'armée de Terre confie ce qui suit:

¹⁸⁶ Selon le titre consacré à l'ouvrage de Michel Foucault, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, 360 p.

¹⁸⁷ On affectait des émissaires dans chaque quartier pour écouter aux portes des habitants des conversations.

Libreville était divisée en différentes zones d'espionnage. Chaque zone était couverte par un groupe de soldats bien précis. Le plus souvent, le choix des soldats se faisait en fonction du lieu d'habitation (quartier) du soldat. Aussi, les soldats désignés étaient ceux généralement négligés dans le quartier, un peu comme des ivrognes toujours dans les bistros. Une autre catégorie était aussi choisie. Il s'agit des soldats ayant une grande famille, deux femmes et plusieurs enfants. Une troisième catégorie était sélectionnée, les coureurs de jupons appelés autrement des Don Juan¹⁸⁸.

La sélection ainsi faite, chaque catégorie opérait dans son milieu et utilisait des stratégies nécessaires pour recourir à l'information¹⁸⁹ sur les poches de résistances du parti, les citoyens qui s'y opposaient aux idéaux du grand camarade et qui complotaient contre lui étaient châtiés. Jean Mambega, ancien Sergent de la GP précise ce qui suit:

On n'espionnait pas en tenue militaire. Aussi, les stratégies utilisées étaient différentes. Pour la catégorie des soldats ivrognes, après un verre d'alcool, ils se montraient agressifs vis-à-vis du parti suscitant ainsi le dialogue avec d'autres riverains du quartier venus se désaltérer dans le même bar. C'est par la prise de position des uns et des autres qu'il était possible à l'agent de repérer les réticents et faire ensuite son rapport¹⁹⁰.

Cette technique était efficace dans les bars de la capitale où presque toutes les conversations houleuses tournaient autour de la politique. En effet, ces débats houleux facilitaient l'approche de l'espion qui s'avère parfois l'initiateur de la controverse et lui permettaient de repérer ses cibles. Toutefois, si cette ruse par discussion orientée sur le pouvoir se montrait fructueuse dans les milieux précités, elle s'avérait plus difficile en milieux privés où les personnes espionnées étaient lucides, attentives et parfois averties. Là, il fallait faire appel à d'autres types d'acteurs et de techniques d'approche, les militaires séducteurs se montraient très efficaces pour dénicher la bonne information,

Il fallait multiplier les partenaires et surtout cibler les femmes mariées et les jolies demoiselles. La femme mariée est le coffre fort de son mari. Elle connaît tous ses secrets et son opinion face au parti. Elle est disposée à

¹⁸⁸ Source: Entretien avec Michel Etienne, retraité de l'armée de Terre. Libreville, 16 octobre 2012.

¹⁸⁹ Les chefs de quartiers étaient des piliers du renseignement.

¹⁹⁰ Source: Entretien avec Jean Mambega, ancien Sergent de la GP. Libreville 16 octobre 2012.

dévoiler la position de son mari face au parti. Pour l’emmener à parler, il faut passer par des subtiles surtout quand vous vous apprêtez à passer aux choses sérieuses. Les questions ne manquent pas. En voilà une: Ton mari ne veut pas de ton bonheur chérie. Regarde dans quelle situation vous vivez, pourquoi résiste-t-il au PDG sachant que c’est le moyen le plus rapide de bénéficier une promotion ou une intégration à la fonction publique¹⁹¹.

Rares sont ces femmes qui devinèrent dans ces échanges un acte d’espionnage et qui en totale confiance pouvaient exposer leurs maris. Les informations issues de ce stratagème étaient plus fiables que celles recueillies par les militaires utilisant leurs femmes et enfants comme antennes. En effet, ainsi que le précis ici T. Bouyomba, ancien agent de l’Armée de terre affecté au B2 (Contre ingérence),

Mes trois femmes étaient informées de mon travail. Les enfants âgés de plus de 15 ans aussi. Tous savaient que ma carrière dépendait de la nature des informations apportées. Par conséquent, chacun au niveau qui est le sien avait un rôle à jouer. Mon dernier fils n’avait que 12 ans à l’époque, pourtant en jouant dans la cour avec les autres ils savaient les interroger sur ce que pensaient et disaient leurs parents sur le PDG. Voici comment il procédait: «mon père nous dit que le PDG est bien, que disent vos parents? Dans le même style, mes femmes et les enfants les plus âgés procédaient pour avoir recours à l’information(...) Je reconnais toutefois certaines informations étaient erronées¹⁹².

Le soir, en rentrant du travail, chacun venait livrer les informations reçues sur les sujets enquêtés. Outre ces pratiques, le système d’écoute aussi était très développé. En effet, ainsi que l’explique Richard A, sergent chef de la GP,

chaque soir, on passait derrière les maisons des personnes soupçonnées jouer contre le Parti. Le but était d’écouter leurs conversations. Certains agents rentraient parfois sans informations. Ils s’exposaient au risque car rentrer sans information discréditait l’agent au près de son chef. D’ailleurs, ils s’exposaient à des sentions graves. Bien évidemment, beaucoup d’informations étaient inventées. Il ne fallait pas avoir un problème avec un militaire, le

¹⁹¹ Source: Entretien à Libreville avec Micheline O, Lieutenant-M retraité de l’Armée de Terre, 19 octobre 2012.

¹⁹² Source: Entretien à Libreville avec T. Bouyomba, ancien agent de l’Armée de terre, 18 octobre 2012.

lendemain il montait une histoire dans ton dos et la sentence tombait. Partout dans le pays, le militaire incarnait cette autorité, l'homme le plus influent, le souverain et le charismatique. En gros, on était comme des rois car, même dans les recoins du Gabon on assurait parfaitement notre travail. Aucune négociation avec les civils seule notre logique était de mise¹⁹³.

On comprend mieux l'accélération du phénomène de la décentralisation de l'Armée de terre à travers le territoire. Les agents affectés à l'intérieur du pays travaillaient de connivence avec les auxiliaires de commandement. Notons qu'en province, l'Armée de terre, notamment les services de renseignement opéraient sur informations précises, c'est-à-dire orientées, fournies par les auxiliaires de commandement. Edouard Essono, ancien chef de village livre ici ses techniques d'enquête.

Mes femmes et mes enfants étaient mes espions auprès des autres femmes et enfants. Lorsqu'elles allaient aux champs ou à l'église avec les femmes des frères, elles racontaient à ces dernières que j'étais chef pour rien car je déteste le PDG. Rassurées que le chef lui-même est le premier ennemi du parti, les autres femmes ne se doutaient de rien. Elles livraient à ma femme les secrets de leurs époux. De retour aux champs, elles me rapportaient toutes les informations. Le mardi, je partais rencontrer le Préfet pour dénoncer. A lui de remonter l'information jusqu'au gouverneur qui était habilité à envoyer les militaires pour arrêter les intéressés. Le jeudi, les ennemis du parti étaient arrêtés. Mes enfants procédaient de la même manière quand ils allaient à la pêche avec les autres¹⁹⁴.

Le système de renseignement ou d'espionnage n'avait rien de légal ou de légitime. Au regard des différents procédés, techniques et méthodes dévoilées, il est clair que ce système instrumentalisait le militaire, agent de l'État. Le même système utilisait aussi les auxiliaires de commandement, les femmes et les enfants comme moyens d'informations. Disons que par ses ramifications nombreuses, ce système était bien structuré à tous les niveaux de l'organisation sociale, politique et administrative. Les auxiliaires de commandement dans les quartiers, les villages et tous les recoins du pays, les enfants et les femmes dans les salles de jeux, les parties de pêche, des travaux champêtres,

¹⁹³Source: Entretien à Libreville avec Richard A, capitaine de la GP, 18 octobre 2012.

¹⁹⁴ Source: Entretien à Libreville avec Edouard Essono, ancien chef de village, 18 octobre 2012.

les maternités, transports en commun, les hôtels et motels, les écoles et même dans les églises, tous espionnaient pour le parti.

Notons que dans ce système où le militaire jouait un rôle important, certains militaires reconnaissent avoir été éloignés des missions étatiques et nationales dévouées à leur métier. Mieux, en insistant sur ce passé militaire, on s'aperçoit que la filiation armée-pouvoir a devancé les missions de défense reconnues à l'institution militaire. Les militaires ainsi que le décrit le professeur Dominique Bangoura parlant en effet du détournement des armées d'Afrique noire juste après les indépendances, étaient devenus le premier facteur d'insécurité¹⁹⁵ au Gabon. Acquis à la cause du parti, leur mission de Défense Nationale s'était transformée en défense du parti unique, d'où les actes d'espionnages précités et les différentes formes de répression comme l'usage de la torture.

V.3 : Image et perception de l'armée de 1967-1990

L'image de l'armée dans la société dépend de la considération que les citoyens ont de cette dernière ainsi que de l'opinion des militaires vis-à-vis de leur rôle et de leur métier. Pour estimer cette considération, les sources les mieux indiquées sont: les discours politiques, la presse écrite et orale, les publications scientifiques, les archives, les opinions et témoignages recueillis auprès de plusieurs militaires retraités ou en service durant notre enquête. Au regard des différentes sources citées, il ressort une opposition fondamentale entre l'Armée et la Société et l'Armée et la Nation, opposition révélatrice de leur rendez-vous manqué, celui de la rencontre citoyenne armée-citoyens dans le processus de libération et d'émancipation du Gabon. En effet, dans cette lutte de libération et d'émancipation, défense civile et défense militaire sont invitées à unir leurs efforts et à

¹⁹⁵ Bangoura (D.), «La transformation des armées africaines. Entre refondation et réforme de l'institution militaire», *op. cit.*, pp.45-80.

combiner leurs stratégies pour une meilleure défense de la nation. Elles sont ainsi complémentaires et indissociables.

Pourtant, dans ce contexte de parti unique, la Défense Nationale fut confiée aux seules militaires presque devenus la seule classe socioprofessionnelle privilégiée au-dessus des autres et même des lois. « *Cette armée de Bongo est restée jusqu'en 1990 la première institution la plus nuisible de la République, son image et sa place dans la nation furent complètement remises en cause par la nature de ses exactions* »¹⁹⁶. Un tel propos permet de conclure qu'au Gabon, dans la pyramide des institutions républicaines, l'armée occupait la dernière place. Son image ternie, elle fut l'un des cauchemars les plus horribles des Gabonais. « *A tous les niveaux de l'administration, on retrouvait les militaires chargés de faire la loi et non pas de veiller sur la loi. Les lois prescrites par l'Etat n'avaient aucun sens devant les militaires du parti. Seules leurs logiques d'actions prévalaient, la nation et ses acteurs que sont les institutions et le peuple étaient chaque jour bafoués* »¹⁹⁷. Doit-on en effet de parler d'une armée noire formés des mercenaires agissant au nom de la nation et de l'Etat pour transpercer les lois et tordre l'esprit objectif et rationnel de l'Etat ? Rolande Nyanguy répond à cette question lorsqu'elle affirme : « *cette armée noire composée des hommes sans pitié et même des mercenaires a ternie son image. Devenue comme un monstre protecteur du parti unique, malgré la peur qu'elle inspirait au quotidien personne n'avait de l'admiration pour elle et ne la respectait réellement* »¹⁹⁸. Les témoignages ci-dessous affirment en filigrane l'image ternie de l'armée dans la nation. Cette image est justifiée ici par la perception que le peuple se fait de l'armée qu'il considère comme un instrument utile au parti mais inutile pour l'Etat, la nation et la société.

¹⁹⁶ Entretien avec Benoit Mouity Zamba, enseignant de philosophie à l'université Omar Bongo, Libreville 30 octobre 2012.

¹⁹⁷ Entretien à Libreville avec Moukagni Joseph, 28 octobre 2012.

¹⁹⁸ Entretien à Libreville avec Rolande Nyanguy, 28 octobre 2012.

V.4: Armée - Société-Armée-Nation: les rendez-vous manqués

L'opposition Armée-Société et Armée-Nation naît en réalité de la contrainte politique instituée comme mode de gouvernance par le système en place. Elle fut le premier défi à relever pour démystifier le pouvoir du souverain, sachant que ce dernier reposait sur une force militaire acquise à sa cause, celle du parti, force prête à réprimer sérieusement toute manifestation visant à déstabiliser son pouvoir.

Pour étayer cette analyse, prenons un événement majeur point de départ de la longue marche vers la démocratie au Gabon: les «événements de la gare routière de Libreville» en novembre 1981. Tout partit d'une marche pacifique organisée par Simon Oyono Aba' a, (opposant gabonais) pour alerter l'opinion nationale et internationale sur les dérives du parti unique voulant arrêter les opposants soupçonnés d'avoir rédigés le livre Blanc dans lequel on trouvait les bases d'un nouveau régime politique au Gabon: la démocratie. Une grande mobilisation fut organisée à la gare routière¹⁹⁹ par l'intéressé et suivant un trajet de trois kilomètres, de la gare routière à la présidence de la République, les manifestants venus nombreux soutenir une telle initiative s'avançaient. Après plus quinze minutes de marche, il y eut de graves affrontements entre ces manifestants (civiles pacifiques et non armés) et des militaires équipés, dépêchés pour empêcher cette manifestation. Deux heures d'affrontement, deux morts et des blessés graves du côté des citoyens comme du côté des militaires. Cet événement a fortement contribué à l'image négative de l'armée dans la société et la nation.

Outre ces événements, rappelons la série d'arrestations d'un groupe d'étudiants et enseignants en 1982 conduits par l'Abbé Noël Ngwa-Nguema. En effet, ces derniers manifestaient leur engagement sur le terrain par la distribution des tracts dénonçant la

¹⁹⁹A l'époque, ce carrefour s'appelait carrefour Denis.

gestion calamiteuse et sectaire des revenus du Gabon. Ils furent arrêtés et réprimés par les forces armées qui avaient en charge leur dossier. Bérêts rouges, Armée de terre (B2), et Garde Présidentielle ici encore, ternirent l'image de l'armée.

Le comble d'une armée inféodée au pouvoir sera atteint le 11 août 1985 avec l'arrestation puis l'exécution publique du capitaine Mandja, accusé de complot contre le chef de l'État. On justifiera cette exécution par le fait que l'intéressé, après qu'il fut arrêté et entendu par les services secrets de la présidence, refusa catégoriquement de demander pardon au président Bongo et niant les faits qui lui furent reprochés, le capitaine Mandja préféra alors «*mourir en héros que de vivre une seule minute de plus sous le pouvoir de Bongo*»²⁰⁰, ce qu'il cria de son poteau au public venu soutenir lui et sa famille. Ce fait fut rapporté dans le quotidien gabonais «*L'Union*» dans les termes suivants:

Exécuté par les forces armées, ces tireurs d'élite, sous les ordres du chef de l'État, chef du parti ont fait montre de professionnalisme en exécutant d'un coup le capitaine Mandja. Entre les bruits des canons et les cris des Gabonais venus nombreux, Hollando a eu droit à une visite et à un spectacle spécial ce jour²⁰¹.

La même situation fut décrite dans le journal le dialogue (journal du parti).

Les forces armées ont sauvé la vie au grand camarade en procédant à l'exécution nette de ces ennemis contre la Nation. Vive l'armée, vive Yaya Bongo pour que (...) vive le PDG²⁰².

Dans ces deux extraits de texte, l'armée est ovationnée pour avoir exécuté dit-on de «manière professionnelle» un citoyen Gabonais. Bien qu'elle fut congratulée par le parti, dans l'esprit de plusieurs citoyens «*elle est utile pour l'Inutile*»²⁰³. Pour Mendome Jean, c'est «*le corps de métier qui ne sert à rien dans la société et dans la nation. S'ils vont à exécuter innocemment un citoyen, acteur de la nation, cette armée est contre la*

²⁰⁰ JORG, 11 août 1985, *op. cit.*, p. 2.

²⁰¹ *L'Union*, 14 août 1985, p. 6.

²⁰² *Le Dialogue*, Journal du Parti, 26 août 1985, p. 3.

²⁰³ Moubelet JC, cité par Fidèle-Pierre N. N, *op. cit.*, p 79.

nation»²⁰⁴et comme le souligna Jean Marc Mpoyo, «*la présence des emblèmes nationaux, le drapeau et l'hymne national (Concorde) pendant cette exécution politique donnait à penser à une nation violée par les politiques et l'armée. Exécuter un citoyen devant le drapeau et après que la Concorde soit entonnée est une moquerie et une insulte à la nation*»²⁰⁵. Autrement dit, la nation incarnée par les symboles et emblèmes qui représentent en tout temps et en tous lieux son esprit, les voir violés par de tels actes porte atteinte à cette dernière²⁰⁶. L'exécution d'un citoyen devant ces symboles, fut l'apogée d'une armée incivique considérée comme la première à avoir écorché l'âme et la conscience de la nation.

Alors que la population aspirait à la liberté et à la quiétude sous ce régime dictatorial, l'armée, appareil de torture au service du pouvoir et aux antipodes de la nation s'illustra par des actes de vandalisme occasionnant dans la nation et la société, plusieurs victimes. Veuves, orphelins, handicapés physiques et mentaux, chômeurs et déshérités sont nombreux à témoigner l'échec total de l'armée par rapport à leurs nombreuses attentes. Le témoignage de Micheline Koumba, veuve Ibwanga exprime nettement ce divorce entre les citoyens et l'armée:

Aujourd'hui je suis presque sans vie. Depuis 1988 que l'armée a entraîné mon mari et ma première fille, ils ne sont jamais plus rentrés à la maison. Dans ma tombe, je maudirais toujours l'armée gabonaise, jamais, au grand jamais l'armée ne sera pour moi une source de sécurité (...) Aucun de mes enfants, petits enfants ne va aller dans l'armée, je préfère qu'ils soient tous chômeurs(...). Et, chaque fois qu'un militaire décède haut gradé ou moins gradé, qu'il soit de ma famille ou pas, je rends gloire à Dieu...ils sont à l'origine de ma souffrance²⁰⁷.

Le traumatisme subit par Micheline Koumba en particulier, exprime à la fois la rupture armée /société, mais aussi un antimilitarisme présent chez les gabonais en

²⁰⁴ *L'Union*, 13 août 1985, p. 8.

²⁰⁵ Entretien avec Jean Marc Mpoyo, ancien officier de la GP, à Libreville le 30 octobre 2012.

²⁰⁶ Michel (P.), «Pologne», *Armée et Nation*, (Dir), Patrick Michel, Paris, L'harmattan, 2001, pp. 57-75.

²⁰⁷ Source: Entretien à Libreville avec Micheline Koumba, 15 octobre 2012.

général qui, de 1967 à 1990 se dressa comme une muraille qui s'étendit entre le peuple et l'armée. Dans leurs rapports quotidiens, citoyens et militaires dans les lieux communs : transports, supers-marchés, bistros, rues et petits marchés..., se regardent encore en chien de faïence et «*se souhaitent la mort*»²⁰⁸.

Cette rupture radicale fut le fruit d'une politique militaire porteuse de plusieurs contradictions. Au-delà des répressions subies par les citoyens et des violences orchestrées par les militaires même devant les symboles de la nation, deux autres paradoxes peuvent amener à comprendre cette rupture. Le premier : «l'armée gabonaise est apolitique»²⁰⁹ quand bien même elle sert les intérêts du parti, du pouvoir et même ceux d'une petite bourgeoisie²¹⁰. Le second est un paradoxe, l'antimilitarisme observé dans la société est aussi présent chez les militaires qui estiment être contre leur métier. Or, 'le militaire contre son métier' est non seulement une contradiction, mais aussi l'expression d'une crise psychologique et professionnelle qui menace et affaiblit l'institution, et dont il convient ici d'analyser les raisons. Ce deuxième paradoxe mérite une attention particulière dans cette étude car, elle permet de mieux comprendre et justifier les choix professionnels opérés par la professionnalisation de l'armée au Gabon.

V.5: Ce militaire contre son métier

L'image obscure de l'armée pendant le monopartisme est exprimée par les agents, tous corps confondus, retraités ou encore en exercice dont la plupart ont un dégoût, une insatisfaction vis-à-vis de leur métier. Les plus pessimistes vont à maudire et regretter

²⁰⁸ Selon l'expression de Mme Rose Mafoumbi, vendeuse d'un bistro à côté du camp militaire PK 12. Elle déclare que les militaires et les citoyens qui viennent se désaltérer dans son bistro se souhaitent la mort. Le plus souvent, ils se bâtent dangereusement. Les plus faibles préméditent la mort «souhaitent la mort».

²⁰⁹ Déclaration Albert Bernard Bongo, 17 août 1982, archives du parti n° 0014.

²¹⁰ Ce paradoxe ne sera pas développé dans ce travail. Seul le second apporte des éléments intéressants pour comprendre la décision et la politique de professionnalisation de l'armée au Gabon.

le temps perdu dans les corps. Quatre grandes raisons à cela: le détournement du soldat de ses missions légales, le manque d'une véritable stratégie de communication impliquant tous les militaires sans distinction de classe et de grade dans l'action et la décision, puis la politique de subjectivité liée aux promotions arbitraires et enfin, l'ennui, l'oisiveté et les tâches exécutées au quotidien sans réels apports professionnels, sans aucun bénéfice pour la société encore moins la nation.

Le détournement du militaire de ses missions au profit des attentes et des appétits du parti est l'une des raisons qui le révolte. Il estime en effet, ne pas être libre dans le rôle qu'il exerce sous la pression de la hiérarchie entretenant un climat de contrainte et de peur. L'adjudant chef retraité Voua T. ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme: *«l'armée c'est la pression, tu n'as aucune liberté tu as l'impression d'être au service des hommes et non la Nation, tu as peur de toute réaction libre et finalement tu deviens comme un téléguidé»*²¹¹. La contrainte ou l'absence de liberté dans l'armée gabonaise fait de cette dernière une véritable prison contre l'épanouissement de l'initiative privée et de la libre réflexion sur son métier. Tout porte donc à croire qu'on n'y est seulement pour exécuter. Ainsi, le militaire subalterne notamment, est considéré et réduit à un simple agent d'exécution. Cette considération du soldat va être remise en cause par la professionnalisation de l'armée ayant pour ambition de faire du soldat un acteur de développement au centre de son métier.

Outre cette contrainte, plusieurs manifestent leur dépit d'avoir de bonnes idées qu'ils ne peuvent exprimer à la hiérarchie de peur de passer pour des connaisseurs, des savants imbus, manquant ainsi le respect dû aux supérieurs. Or, dans l'armée toute attitude qui tend à manquer de respect envers le supérieur est un motif de sanction, pire encore d'exclusion. Afin de ne pas paraître comme tels auprès de leurs chefs, plusieurs soldats se résolvent au silence quand bien même leurs propositions peuvent améliorer et contribuer au professionnalisme du métier. Le problème de fond dénoncé ici, est l'absence d'une

²¹¹ Source: Entretien à Libreville avec l'Adjudant chef Voua T, retraité depuis 1993. Libreville 11 octobre 2012.

véritable stratégie de communication capable de fédérer tous les soldats sans distinction de classes encore moins de grades dans la prise de décision.

Sur le terrain, nous avons voulu vérifier ce manque de communication auprès de plusieurs membres des corps différents.

A la question :

- Avez-vous le sentiment que les avis de vos subalternes sont pris en compte dans les grandes décisions qui sont prises?

Sur les 22²¹² officiers généraux responsabilisés à l'état-major, 16 ont répondu à cette question. Les réponses sont réparties comme suit :

Tableau n°4: Réponses des officieux généraux

Toujours	Souvent	Rarement	Jamais	Sans réponse	Total
0	1	4	10	1	16

1 officier sur 16 affirme que les subalternes sont rarement impliqués dans la prise des décisions, 4 disent rarement, 10 répondent par jamais et 1 s'abstient à répondre. Ces différentes réponses sont à interpréter et à comprendre à partir des profils sociologiques des répondants. Car, au sein de l'armée gabonaise il existe deux grands groupes : les conservateurs ou encore les anciens et les rénovateurs dits aussi les modernes.

En effet, les 10 officiers généraux ayant répondu que les subalternes ne sont jamais pris en compte appartiennent à « l'ancienne école »²¹³ ou à la classe des conservateurs qui estiment que le soldat subalterne n'a pour mission d'exécuter et non de théoriser. Leurs âges varient entre 60 et 67 ans. Ils affirment en filigrane qu'« *il existe une*

²¹² Nous avons accentué notre recherche à l'état-major général de l'armée. Selon les chiffres approximatifs qui nous ont été donné, cet état-major compte 22 officiers généraux responsabilisés. D'autres viennent "en complément d'effectif" selon l'expression utilisée par notre informateur.

²¹³ Selon la terminologie utilisée par les autres officiers généraux pour désigner leurs collègues se refusant de sortir des anciennes logiques de commandement militaire.

hiérarchie militaire au sein de l'armée, dans cette hiérarchie chacun à son rôle et sa place. (...) Aussi, pour préserver l'autorité dans l'armée il faut que le chef s'impose à ses subalternes...il faut être incapable de décider pour solliciter l'avis des subalternes, pour moi c'est une honte »²¹⁴. Poursuivent-ils : « c'est normal que les subalternes ne soient pas pris en compte, que connaissent-ils de la stratégie ou de l'administration militaire ? Aussi, chacun a sa mission dans l'armée, il ne faut pas confondre les taches »²¹⁵.

Par opposition à la classe des rénovateurs composée de 1 officier général et 4 autres officiers généraux dont les réponses furent respectivement : souvent et rarement. Agés de 45 à 58ans, ils estiment que « *l'armée est un système et que tous les éléments sont complémentaires. Le petit soldat peut émettre une idée qui participe à l'efficacité de l'armée. Il est souvent important de prendre leurs avis »²¹⁶. « Ils sont subalternes en grade et pas toujours en esprit(...) aussi, si la fonction prime sur le grade dans les armées modernes, il n'y a pas de honte à solliciter l'expertise ou l'avis du subalterne surtout s'il est pertinent »²¹⁷. Les profils sociologiques et les réponses des différents acteurs interrogés permettent de dégager deux implicites majeurs. Dans un premier temps, il s'agit du conflit générationnel au sein de l'armée gabonaise. Ce conflit est matérialisé ici par la perception du subalterne et la conception de l'autorité chez les anciens et les modernes. Dans un second temps, l'analyse des différentes réponses amène à constater l'existence d'une communication descendante qui s'impose aux soldats subalternes.*

Nous avons posé la même question aux soldats subalternes à l'état-major et à l'extérieur de l'état-major, notamment au ministère de la Défense Nationale²¹⁸ et dans les casernes:

-Avez-vous le sentiment que vos avis sont pris en compte par vos chefs?

²¹⁴ Entretien avec le Général de division MP, diplômé de l'Ecole Militaire de Côte d'Ivoire. Libreville le 9 octobre 2012.

²¹⁵ Entretien avec le Général P, diplômé de l'Académie militaire du Maroc. Libreville 9 octobre 2012.

²¹⁶ Entretien avec le Général Lucie à Libreville, 10 octobre 2012.

²¹⁷ Entretien avec le Général E, à Libreville, 10 octobre 2012.

²¹⁸ Ces lieux sont choisis à dessein. On estime que les soldats qui travaillent au ministère et ceux qui résident dans les casernes sont en contact permanent avec les responsables. Leurs avis peuvent être demandés et leurs propositions acceptées.

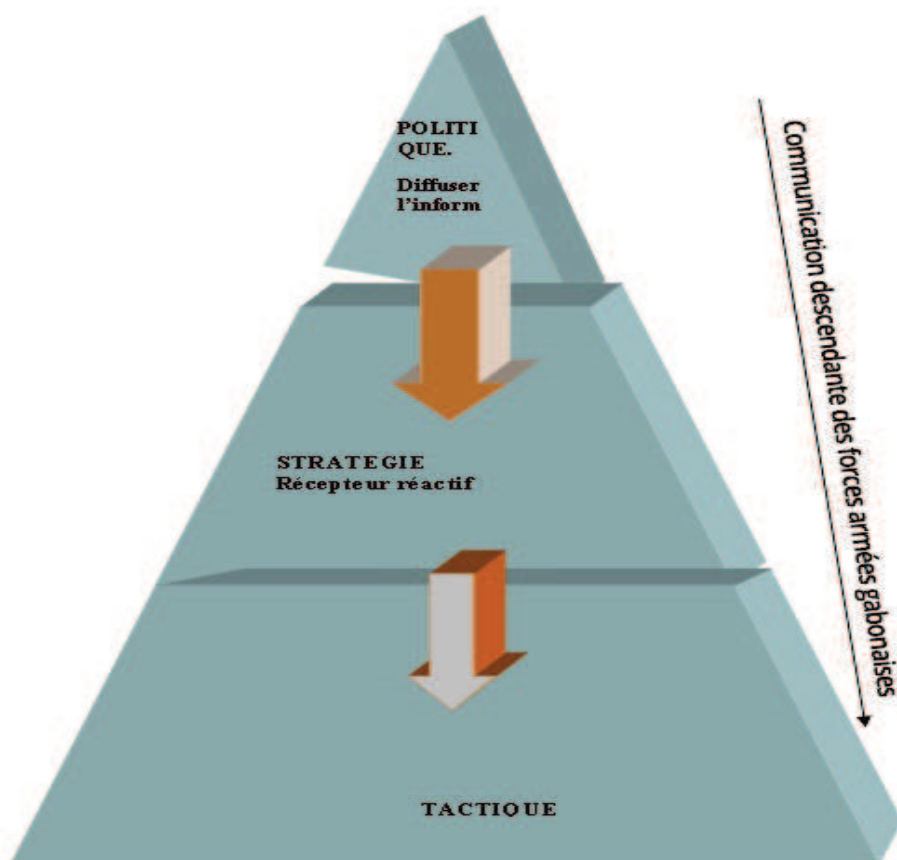
Tableau n°5: Réponses des subalternes (caporal à sergent et des “sacs au dos”)

Toujours	Souvent	Rarement	Jamais	Sans réponse	Total
0	10	20	58	12	100

Sur un effectif de 100 militaires subalternes, 12 répondent par le silence, 20 disent être rarement consultés, 10 estiment être consultés le plus souvent et 58 répondent par la négative. Le nombre très élevé des soldats subalternes non consultés dans la prise de décision confirme en effet, la moindre considération des chefs envers leurs subalternes. Les soldats subalternes interrogés disent qu'ils sont considérés par leurs chefs comme des simples agents d'exécution, des « vulgaires » soldats dont le rôle est limité à l'exécution. Ils confient qu'ils n'ont aucune chance dans ce système de communication unilatéral, pour faire remonter les informations sur la nature des difficultés et autres obstacles qu'ils rencontrent sur le terrain. « *Nous avons pourtant de bonnes idées et propositions à faire à nos chefs pour améliorer notre travail mais cela est impossible..., ils sont des chefs et se sont les chefs qui décident et prennent toutes les décisions, nous on ne fait que subir. Tout vient du haut* »²¹⁹. En s'appuyant sur ces informations, la communication au sein de l'armée gabonaise se résume ainsi qu'il suit :

Schéma 1: Communication descendante dans l'armée gabonaise

²¹⁹ Entretien avec le sergent Nguema à Libreville, 7 octobre 2012.



Le moins que l'on puisse observer dans ce schéma, l'information est transmise à sens unique dont la classe politique est l'émettrice. Une fois reçue par la classe stratégique, elle est, soit neutralisée soit transformée avant l'envoi vers la classe tactique. Pour le caporal Boucka, *«même si on contexte une instruction nous n'avons pas les moyens encore moins la possibilité de faire remonter l'information étant donné que les ordres et la conception viennent du haut»*²²⁰. Au sergent Maganga d'ajouter:

Nous avons de bonnes idées à proposer, mais nous ne pouvons pas de peur de frustrer le chef. Par ailleurs, qui nous sommes pour proposer? Notre affaire c'est d'exécuter et d'obéir aux ordres quand bien même à la fin tu es dégoûté par ton travail. Un travail de chien facteur d'aliénation. Si j'avais la possibilité d'assurer mon salaire

²²⁰ Entretien avec lieutenant Boucka (Garde Républicaine), à Libreville, 9 novembre 2012.

ailleurs je serais longtemps parti de l'armée (...) sincèrement je suis contre mon travail. Un métier où l'agent finit sa carrière tête baissée, les commandements et les ordres te tombent dessus que tu le veuilles ou pas. Jamais nos avis ne sont pris en compte. Les chefs sont les dieux qui parlent aux pêcheurs que nous sommes, il faut exécuter et aliéner ses facultés²²¹.

Au sein de l'armée, la communication est fondamentalement verticale et descendante. La verticalité montante peut améliorer les conditions de travail. En revanche, la soumission de la classe tactique ou des exécutants est facteur de frustration, de découragement professionnel et d'insatisfaction. Par le peu de considération que leurs chefs leur témoignent, les soldats subalternes se sentent moins importants dans le système auquel qu'ils appartiennent. Les résultats des tableaux précédents et le schéma de la communication interne montrent comment la gestion des relations professionnelles est problématique. Par ailleurs, le témoignage de l'adjudant Maganga permet de comprendre l'état d'esprit dans lequel les subalternes accomplissent leurs missions.

En effet, toutes missions décidées de manière unilatérale, c'est-à-dire sans le consentement de l'agent et sans réelles explications est réalisée à contrecœur par celui-ci. Dans cet état d'esprit, le militaire agit comme «*un prisonnier physiquement libre et psychologiquement emprisonné*»²²².

Or, considérée comme moteur des relations inter professionnelles gage d'intégration et d'une bonne appropriation des missions dévolues aux agents, «*la communication interne a pour rôle de donner du sens pour favoriser l'appropriation, donner de l'âme pour favoriser la cohésion et inciter chacun à mieux communiquer pour favoriser le travail en commun*»²²³. Elle permet de fédérer le personnel, de renforcer l'esprit de corps et indirectement de coordonner le processus de croissance au sein de l'armée²²⁴. Il ne s'agit pas simplement de renforcer les supports de communication interne pour prétendre communiquer ou vouloir communiquer davantage, Philippe Détrie et

²²¹ Entretien avec Maganga (Armée de terre), Libreville 7 novembre 2012.

²²² Entretien avec le caporal Boutoto à Libreville, 11 novembre 2012.

²²³ Détrie (P.), Meslin-Broyez (C.) *La communication interne au service du Management*, Paris, Liaisons, 1995, p. 19.

²²⁴ Détrie (P.), *op.cit.*, pp. 11-20.

Catherine Broyer démontrent qu'une bonne communication repose plus sur les comportements, la considération mutuelle et des politiques managériales. Les supports de communication ils en existent au sein de l'armée gabonaise, pourtant la communication inter hiérarchique est presque impossible.

Un autre point important, les soldats estiment ne pas apprendre grande chose dans l'armée. C'est ce que témoigne A. Moudounga, alors ancien magasinier à l'armée de terre.

Quand j'ai intégré l'armée j'étais très content. Comme j'aimais la mécanique, je me disais qu'une fois dans l'armée je vais apprendre la mécanique. J'ai d'abord été affecté au magasin, après au garage où était stationné le matériel roulant notamment les chars. J'ai été convoqué par mon chef. A son bureau, il m'a précisé mon travail. J'étais chargé de laver (nettoyer) les chars quatre fois par semaines. Figurez-vous, les chars qui ne sortaient même pas de leur hangar presque toute l'année. Ils sortaient seulement le 17 août (fête de l'indépendance) pour le défilé. Pendant plus de 17 ans j'ai lavé des chars qui ne servaient à rien, vraiment rien. L'activité m'a découragé et même aliéné qu'aujourd'hui, même en retraite je regrette d'avoir intégré l'armée. Je suppose que je n'aie rendu aucun service à la Nation et à mes compatriotes, j'ai été utile pour l'inutile. Utile pour un char et non pour des citoyens encore moins pour la Nation²²⁵.

Ce propos témoigne que l'armée décourage les vocations et dénature les destins. Plusieurs sont entrés dans l'armée pour apprendre un métier ou approfondir leurs connaissances dans un domaine qu'ils jugent ou jugeaient attirant. Pourtant, leurs intégrations dans l'armée s'avéraient freiner et dans le pire des cas décourager leurs vocations. Devant cet état de fait, Kouya R à la suite de A. Moudounga conclut que *«l'armée rend bête. Il faut être bête pour être content des séances d'aliénation que nous subissons dans nos corps respectifs. Quand tu es un peu intelligent, après cinq mois d'engagement sans formation encore moins de plan de carrière, le regret s'installe»*²²⁶. Le regret d'A. Moudounga d'avoir fait carrière dans une institution qui ne met pas de l'accent

²²⁵ Entretien avec A. Moudounga à Libreville, 13 octobre 2012.

²²⁶ Entretien avec Sergent Kouya R, à Libreville, 9 novembre 2012.

sur la formation et la carrière de ses agents, outre le problème de la formation déjà soulevé plus haut, pose aussi le problème de la motivation professionnelle.

En résumé, les dysfonctionnements internes constatés au sein de l'armée et son image négative dans la société et la nation de 1960 jusqu'en 1990 rendaient cette dernière comme «*un couteau imaginaire auquel on aurait ôté l'âme (...)*»²²⁷. Jusqu'en 1990, l'armée n'inspirait pas confiance, elle était traversée de l'intérieur par des oppositions liées aux politiques incohérentes et subjectives initiées par le monopartisme. Outre ces politiques, la nature de l'autorité souveraine exercée par les chefs sur les subalternes rendait les rapports professionnels au sein de l'armée difficiles, chaque soldat à son niveau développait des astuces et des stratagèmes pour contourner cette autorité. Finalement, l'armée était devenue comme un cirque et même comme une jungle où chaque acteur cherchait à s'échapper de la violence et de l'emprise des autres. Ces différentes stratégies de ruse constatées à tous les niveaux de l'armée, ont fini par ruiner cette dernière et par conséquent l'Etat, qui vit son outil de force et de violence légitime détournée à des fins politiciennes et contestée dans la société et la nation.

L'avènement de la démocratie au début des années 1990 ainsi que le projet de la refondation de l'Etat²²⁸ vont remettre à jour le problème des réformes militaires au Gabon. En effet, étant donné que l'Etat repose fondamentalement sur ses différentes institutions dont l'armée, sa refondation passe nécessairement par celle des différentes institutions qui le compose. Ainsi, la professionnalisation de l'armée fut adoptée au Gabon comme une politique de réforme et surtout de rationalisation de cette institution militaire en quête d'une nouvelle stratégie opératoire. Elle (la professionnalisation de l'armée) vient non seulement rationaliser l'armée de l'intérieur afin qu'elle soit «*plus efficace, performante et disponible pour assurer en tout temps et en tout lieu, les missions de défense nationale et de sécurité qui lui sont dévolues*»²²⁹, mais aussi mettre «*en œuvre*

²²⁷ Général Nkoa Atenga (C.), *Les Armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme. op. cit.*, p. 72.

²²⁸ Lire Louis Gaston Mayila, *La refondation de l'Etat au Gabon, plaidoyer pour une nouvelle République*, Paris, Thélès, 2009, 296 p.

²²⁹ Ali Bongo, chef de l'État, *in* Revue des Forces de Défense Gabonaises, n°17, *op. cit.*, p.2.

une réorganisation du format des Forces Armées [afin] d'améliorer au quotidien leur fonctionnement pour les adapter aux exigences d'une armée opérationnelle et républicaine (...)»²³⁰. Pour le contre Amiral Sossa Simawango,

la professionnalisation répond à toutes les inquiétudes et préoccupations exprimées de 1960 jusqu'à nos jours. Elle vient corriger toutes les erreurs du passé, toutes les fausses politiques et les fausses manœuvres. Elle donne un visage nouveau à l'armée. Une armée sociale au service de l'État et des populations. Ses œuvres sur le terrain suffisent pour comprendre le sens que le président de la République Chef de l'État donne à ce projet²³¹.

Pour les autorités politiques et militaires, la professionnalisation de l'armée est un outil de réformes efficaces et un ferment d'unité nationale en temps de paix. Elle est une réponse aux différents maux qui gangrènent l'armée depuis Léon Mba et accélérés par le monopartisme instauré par Omar Bongo Ondimba. Plutôt que d'analyser la professionnalisation de l'armée comme la réponse aux maux qui minent l'armée, l'analyse qui suit consiste plus à comprendre les impacts et les conséquences d'une telle politique sur l'institution militaire et ses conséquences dans la société et la nation.

Cette orientation amène à s'intéresser au Génie Militaire, au Prytanée Militaire, à la Santé Militaire, au Bataillon des Sapeurs Pompiers, à l'Armée de Terre, à la Marine nationale et l'Aviation Civile Légère des Armées, principaux corps sur lesquels l'Etat s'appuie pour répondre à ses différents besoins sociopolitiques.

²³⁰ *Idem.*

²³¹ Entretien avec le contre Amiral Sossa Simawango Marc, à Libreville, 24 septembre 2012.

SECONDE PARTIE:

**IMPACTS DE LA PROFESSIONNALISATION DE
L'ARMEE SUR L'ARMEE ET CONSEQUENCES SUR
LA SOCIETE ET LA NATION**

PRESENTATION DE LA SECONDE PARTIE

Le souvenir d'une autorité bienfaisante, juste et respectable contribuera aussi à la pacification des esprits et au civisme national, en les éloignant des excitations de la haine des classes, et l'armée sera toujours la meilleure, sinon la seule, école où s'apprendront ces vertus sociales qui s'appellent discipline, respect et abnégation (...) Faire de l'armée un outil efficace en temps de guerre et un ferment d'unité nationale en temps de paix. Il s'agit donc d'un objectif d'une autre importance que l'installation du soldat dans les casernes²³².

Dans le même esprit, le professeur Léon Hamon écrit :

Le mieux que puisse faire [...] un pays [qui n'est pas guerre et non plus menacé par les autres] est d'assigner à cette dernière une forte action sociale. Car, il est vain de penser que l'armée pourrait [dans ce pays] n'avoir qu'un rôle militaire : réduit à celui à celui, elle coûterait trop cher pour qu'elle procurerait, mais les raisons financières ne sont pas les seules pour lui commander une activité encore : il faut toujours occuper et [convertir une armée], et commander à des hommes de cœur qui assistent à un drame social [...] de se borner à des exercices de parade et à la préparation d'une qui heureusement ne vient pas²³³.

La professionnalisation de l'armée est avant tout une politique de réforme qui affecte d'abord l'institution militaire, la société et enfin la nation. Elle s'appuie sur la loi n°4/98 du 20 février 1998, portant organisation générale de la Défense Nationale et de la sécurité publique. Cette nouvelle organisation tient compte à la fois des évolutions de la société gabonaise restée en panne de 1960 à 1966 et bloquée de 1967 à 1990 par les logiques politiciennes qui strangulaient l'administration à tous les niveaux. Dans cette seconde partie, nous analyserons et démontrerons que la professionnalisation est la traduction organisationnelle de multiples changements affectant les anciennes logiques et le contexte national dans lesquels s'inscrit l'action des armées gabonaises. Outre cet aspect organisationnel, la professionnalisation de l'armée gabonaise est aussi un processus qui

²³² Maréchal Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, op. cit., pp. 20-21.

²³³ Hamon (Léon.), *Le rôle extra-militaire de l'armée dans le tiers-monde*, Paris, P.U.F, 1966, p. 405.

affecte structurellement et institutionnellement²³⁴ les armées gabonaises. Toutes ces évolutions ne sont pas sans questionner les nouveaux liens armée-société et armée-nation issus des nouveaux traits spécifiques résultant des nouvelles formes d'organisation et des différentes activités formatrices et professionnelles à l'origine de la nouvelle identité militaire au Gabon. Cette nouvelle identité, outre les enseignements techniques, professionnelles et les valeurs enseignées dans les écoles militaires et autres centres de formation construites et réhabilitées, est le produit des différentes expériences pratiques acquises par le militaire dans ses nouvelles missions sociales et/ou humanitaires. Cette nouvelle culture du militaire rapproche l'armée de la société et de la nation. En somme, outre les changements occasionnés par la professionnalisation de l'armée au sein de l'armée, il s'agit aussi d'analyser comment l'armée gabonaise à l'épreuve de la professionnalisation améliore sa place et réhabilite son image dans la société et la nation par son implication à l'intérieure des préoccupations socioéconomiques et peut-être politiques sur le plan national et continental.

Quatre (4) chapitres constituent l'ossature de cette seconde partie. Le premier intitulé « dynamiques de changements et de restructuration de l'institution militaire » consiste à présenter et à analyser les changements organisationnels et structurels impulsés par la professionnalisation de l'armée au sein de la hiérarchie politique et militaire. Il s'agit en effet, d'analyser comment les différentes réformes impactent le fonctionnement d'une institution militaire bloquée. L'analyse consiste à mesurer l'efficacité des réformes et leur rôle catalyseur sur le plan stratégique, c'est-à-dire sur la conception et l'organisation. Aussi, au niveau opérationnel nous analyserons leurs impacts, c'est-à-dire le dynamisme de leurs actions sur le terrain.

²³⁴ Non pas à la manière ou l'entend Bernard Boème comme effacement de l'institution, mais au sens de renforcement de l'institution. Lire Bernard Boème, « La professionnalisation des armées : contexte et raison, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de Sociologie*, 44-4, 2003, pp.647-693.

CHAPITRE VI:
DYNAMIQUE DE CHANGEMENT ET DE
RESTRUCTURATION DE L'ARMEE

Ce chapitre consiste à analyser les différents changements structurels, organisationnels et opérationnels impulsés par la professionnalisation de l'armée dans l'institution militaire. Nous examinerons cinq (5) grands points. Les nouvelles procédures de recrutement dans l'armée ; la dépolitisation de la hiérarchie politique et ses conséquences sur le lien armée-pouvoir. Le troisième point analyse l'impact de la création des organes de gestion et de régulation professionnelle au sein de l'armée. Le quatrième point quant à lui, analyse les conséquences d'une nouvelle politique de décentralisation des différentes composantes de l'armée à l'échelle nationale. Enfin, le cinquième point examine les mutations apportées par la professionnalisation de l'armée sur les effectifs militaires, leurs organisations et leurs répartitions entre corps. L'ensemble des modifications et réformes analysées ici, permettent au fond de présenter la professionnalisation de l'armée comme une politique de rationalisation et de réorganisation de l'institution militaire.

VI.1 : Nouvelles procédures de recrutement

Les nouvelles procédures de recrutement adoptées en 2010 trouvent leur bien fondé dans l'esprit de transparence, de mérite et d'égalité qu'elles initient au sein de l'administration publique et par conséquent de l'Etat. L'armée, l'un des domaines de l'administration publique où les recrutements étaient entachés des irrégularités à tous les niveaux procéduraux, exposait le pouvoir de l'Etat par la qualité des hommes arbitrairement intégrés en son sein et très peu fiables. En renforçant et rationalisant les procédures de recrutement au sein de l'armée, l'Etat entend changer l'image de cette dernière et se munir d'une puissance légitime fondée sur les hommes et femmes recrutés sur la base de leurs aptitudes morales, éthiques et intellectuelles. En un mot, les hommes vertueux et dignes.

L'accès à la carrière militaire est désormais conditionné par un nombre de conditions définies dans l'article 111 du statut particulier du militaire. Pour les militaires de carrière par exemple, il faut :

- être de nationalité gabonaise
- jouir de ses droits civils et civiques
- présenter les aptitudes exigées pour l'exercice de la fonction
- être de bonne moralité dûment constatée par les autorités compétentes
- remplir les conditions pour occuper les emplois de sa hiérarchie
- être reconnu indemne ou complètement guéri de toute affection incompatible avec l'exercice de la fonction
- être âgé de 18ans au moins et de 26 ans au plus

Les candidats qui remplissent ces conditions sont soumis et évalués aux tests écrit, oral et psychotechniques. L'article 111 précise que nul ne peut être recruté sans qu'il ne réponde à toutes ces conditions et admis aux différentes épreuves.

S'agissant de l'accès au grade d'officier de carrière, deux sortes de candidatures sont à distinguer ici : les candidatures externes et les candidatures internes. Les candidats externes qui postulent pour le corps des médecins, pharmacie, chirurgiens dentistes et vétérinaires, pour le corps des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux et pour la branche technique du Génie Militaire et du service de Santé Militaire, outre les conditions liées à l'identité, il faut être âgé de 18 au moins et de 22 ans au plus pour être sélectionné. Aussi, les candidats doivent être titulaire du Baccalauréat série scientifique de préférence. Toutes ces conditions réunies, ils sont eux aussi soumis aux épreuves écrites, orales et psychotechniques. S'agissant des internes ; il faut au moins être sous-officier titulaire d'un baccalauréat ou d'un équivalent ; compter au moins deux ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant ; être noté au moins « excellent » pendant les deux dernières années ; ne pas avoir été frappé au cours des deux dernières années d'une sanction statutaire. Enfin, être âgé de 35 ans au moins et de 45 ans au plus. Ils doivent remplir l'ensemble des conditions énumérées ici pour être sélectionnés et passer le concours.

Cette nouvelle organisation des recrutements et d'avancement en carrière prévoit aussi en cas de nécessité fonctionnelle et professionnelle, l'organisation exceptionnelle d'un concours latéral en vue du recrutement de médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, vétérinaires, ingénieurs, techniciens supérieurs du service de Santé Militaire ou du Génie Militaire. Les candidats doivent justifier d'un doctorat d'Etat, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme reconnu dans la spécialité concernée. Aussi, ils doivent remplir les conditions de nationalité et de citoyenneté fixées dans l'article 111 du statut particulier du militaire, et être âgé de 33ans au plus.

Les nouvelles procédures de recrutement au sein de l'armée gabonaise mettent un accent particulier sur le mérite. C'est pour quoi, à tous les niveaux de la hiérarchie les recrutements se font par concours. Cette nouvelle organisation rompt avec les anciennes logiques de recrutements affectifs, complaisants, sentimentaux, orientés et parfois compensatoires. C'est aussi en raison de la maîtrise dont imposent les nouvelles missions humanitaires ou encore les opérations extérieures qu'il est plus qu'indispensable à l'Etat d'imposer un mode de recrutement qui soit capable de tirer l'armée par le haut. Théoriquement, l'armée devient le signe et le médium du mérite et de l'excellence prônés par l'Etat. Outre cette réforme procédurale, celles consacrés à l'effacement des liens partisans que l'armée entretenait avec le pouvoir unique. Ici, l'accent est mis sur la démocratisation de l'armée par la révision, la création, la réorganisation et le renforcement de certains mécanismes politiques et que militaires.

VI.2: Professionnalisation et démocratisation de la hiérarchie politique militaire

Deux principales mutations sont à souligner ici. Dans un premier temps, l'assainissement du lien armée-pouvoir et dans un second temps, la restructuration du Conseil national de la défense et de la sécurité.

La première réforme sur le lien armée-pouvoir rentre dans le cadre des missions citoyennes de l'armée qui ne sont plus à confondre à celles du parti et de son chef. En effet, après 1990 (début du multipartisme et de la démocratisation de la société) Omar Bongo est invité pendant la conférence nationale à distinguer et à dissocier son rôle de chef du parti à celui de chef de l'Etat. Une telle distinction permet au fond à l'Etat et donc à ses institutions militaire notamment, de sortir des logiques partisans qui commandaient et guidaient leurs actions pour faire l'expérience des nouvelles missions citoyennes neutres et objectives. Dans cet élan, il a été rédigé un nouveau statut particulier²³⁵ du militaire. Ce nouveau statut pris en ordonnance n°007/PR/2010 se donne à voir comme un document de synthèse stratégique qui fixe et oriente en autres, les missions et l'esprit du militaire conformément aux nouvelles réformes apportées par la professionnalisation. Autrement dit, rédigé en fonction des nouvelles politiques impulsées par la professionnalisation de l'armée, « *le nouveau statut particulier du militaire doit permettre à chaque soldat de prendre conscience de ses nouvelles missions, du comportement qui lui est exigé, ce qui lui est permis de faire et ce qui ne lui est pas permis de faire (...) aucun acte d'incivisme ne sera toléré étant donné que le nouveau statut est claire(...)* »²³⁶.

En son titre 1^{er} consacré aux dispositions générales, article 4, le nouveau statut particulier du militaire table sur les six missions dévolues aux Forces de Défense.

1-Garantir l'intégrité du territoire national

2-Défendre les intérêts supérieurs de la nation

²³⁵ Le Statut particulier du militaire revu par ordonnance n°007 PR/2010, est un document de synthèse stratégique dans lequel sont contenus toutes les dispositions relatives au statut, aux missions, au comportement, à l'évolution de carrière, à la hiérarchie, aux avantages tous genre des militaires, aux sanctions et....

²³⁶ Ali Bongo, discours aux FAG, *op. cit.*

- 3-Protéger les institutions garantes de la démocratie et des droits de l'homme
- 4-Sauvegarder la vie des populations et de l'environnement
- 5-Assumer le maintien et le rétablissement de l'ordre public
- 6-Concourir au respect des engagements extérieurs du Gabon

Du moins que nous pouvons le constater, aucune de ces missions ne fait allusion à la protection du parti. Toutes tournent autour de la protection de la nation, de l'Etat, de la société et des missions extérieures. Toutefois, pour mieux assurer l'intérêt général, il est indispensable que le militaire sache d'abord ses droits, ses devoirs et ses libertés, il doit aussi pleinement en jouir afin de remplir sa tâche avec enthousiasme. L'article 34 du titre 3 consacré aux dispositions communes aux militaires et les articles 35 et 36 des mêmes dispositions énoncent respectivement ce qui suit : « *les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois, l'exercice de certains d'entre eux est, soit interdit, soit restreint, dans les conditions fixées par la présente ordonnance* »²³⁷. « *Dans le but de servir l'intérêt général, il est interdit au militaire de procéder, dans l'intérêt de ses fonctions, à des arbitrages (...)* »²³⁸. Dans l'article 36, il est fait mention de la liberté et des restrictions des opinions au sein de l'armée. « *Les opinions ou croyances philosophiques, religieuses ou politiques sont libres. Toutefois, les opinions politiques ne peuvent être exprimées en dehors du service, qu'avec la réserve exigée par l'état militaire et dans le respect de l'ordre public (...)* »²³⁹.

Contrairement aux anciens statuts du parti unique faisant du militaire un partisan politique impliqué dans les arbitrages, le nouveau statut particulier du militaire interdit à ce dernier une quelconque prise de position politique entre militants. Pire encore, il n'est plus de facto militant au sein du parti au pouvoir. Son engagement politique doit être exprimé en dehors du service et ce, dans le respect de l'ordre public. L'esprit général de toutes ces dispositions confine à la neutralité du militaire, condition indispensable pour

²³⁷ Article 34, Statut particulier du militaire, p. 11.

²³⁸ Article 35 Statut particulier du militaire, *Ibid.*

²³⁹ Article 36 Statut particulier du militaire, *Ibid.*

la réalisation de ses missions citoyennes. En sculptant l'esprit de neutralité et de réserve chez le militaire, le nouveau statut particulier procède en réalité à la dépolitisation de l'armée. Dépolitisation non pas au sens où le militaire n'a aucune opinion à donner sur la vie démocratique, mais au sens où il s'abstient à verser dans le machinisme du jeu politique. Son opinion ne doit plus être conditionnée par la volonté d'un souverain. En un mot, selon les textes, il devient libre de ses choix politiques et par conséquent un acteur politique et non plus un sujet du politique. Ce passage d'un arsenal juridique ancien faisant du militaire un fidèle serviteur du parti à un autre plus libéral et démocratique, ne sonne pas pourtant le glas d'une armée gabonaise apolitique, ce serait un mythe. En revanche, il donne les outils intellectuels et la liberté aux soldats de participer à la vie démocratique de la nation librement et consciencieusement.

En effet, le militaire ne sera plus loyal envers le chef du parti, président de la République parce qu'il est membre de droit de son parti, ou parce qu'il est son chef hiérarchique du parti, mais par la nature des relations constitutionnelles faisant du chef d'Etat, chef suprême des armées, garant de la souveraineté nationale. Ce qui fait sens dans ce nouveau rapport armée-politique, c'est l'intérêt que l'ensemble des nouvelles dispositions juridiques contenues dans le nouveau statut particulier du militaire accordent à la nation et non plus au parti ou aux individus. Cet intérêt devient plus constitutionnel que politique. Ce qui laisse affirmer que la professionnalisation de l'armée via la mise en place d'un nouveau statut particulier du militaire permet d'assainir les rapports entre le politique et l'armée.

En instaurant un nouveau type de rapports fondés sur le droit et les intérêts de la nation et de la société, la professionnalisation de l'armée se présente comme une réflexion critique des anciens rapports armée-pouvoir. Ce même esprit critique peut aussi être analysé au niveau de la nouvelle restructuration du Conseil Supérieur de la Défense Nationale et de la Sécurité, chargé de décider et de coordonner les politiques de défense (fixer les buts que doit atteindre l'armée).

Notons que la nouvelle organisation du Conseil Supérieur de la Défense et de la Sécurité date du 12 août 2012. Elle est prise en application des dispositifs de l'article 11

de la loi n° 004/98 du 20 Février 1998. Cette loi fixe l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Défense Nationale et de la Sécurité Publique. La nouvelle organisation exige que le Conseil Supérieur de la Défense Nationale et de la Sécurité Publique soit présidé par le Président de la République, Chef de l'État, Chef Suprême des Forces de Défense et de Sécurité. Sont appelés à siéger à ces côtés:

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre chargé de la Défense Nationale

Le Ministre chargé de la Sécurité Publique

Le Ministre chargé des Affaires Étrangères

Le Ministres chargé de l'Économie

Le Ministre chargé du Budget

Le Ministre chargé de l'Énergie

Le Ministre chargé des Transports

Le Ministre chargé des Communications

Précisons que, le Secrétaire Général du Conseil National de Sécurité Publique peut faire appel, en fonction des questions inscrites à son ordre du jour à toute autre autorité. Entre autres:

Les membres du Gouvernement

Le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale

Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Sécurité

Le Chef d'état-major général des Forces Armées

Les Commandants en Chef des Forces de Défense et de Sécurité

Les Directeurs Généraux du Service de Santé Militaire et du Génie Militaire.

Cette nouvelle organisation du Conseil Supérieur de la Défense Nationale et de la Sécurité ouvre la voie à un large dialogue dans les questions touchant à la Défense Nationale. Pendant le monopartisme, le président de la République pouvait décider sans consentement sur les missions et les objectifs de l'armée. Cette nouvelle organisation contraint l'Exécutif à dialoguer, à fixer et à coordonner les politiques de Défense et de Sécurité Nationale de

connivence avec les autres membres susmentionnés. Ici, c'est plus l'esprit de concertation qui prime sur la position des acteurs qui siègent au sein de ce conseil. En effet, de manière démocratique, les politiques et les objectifs de l'armée sont fixés. L'ensemble des décisions prises par ce nouveau conseil tirent leur objectivité et leur souveraineté dans la manière de recenser et de reconstruire l'information à partir des sources et des différents acteurs que sont les civils et les militaires. Leur implication au sein de ce conseil rend non seulement les sujets débattus crédibles par leurs différentes sources et les différentes approches mises en jeu pour en débattre, mais aussi permet de prévoir à tous les niveaux de la nation et de la société les solutions idoines à la Défense et à la Sécurité Nationale.

On peut dire de ce fait, que la dernière décision ne revient plus au président de la République considéré à l'ancienne époque comme l'homme providentiel, souverain et détenteur de tous les pouvoirs sur l'armée, elle devient l'apanage du comité ou du groupe. Encore une fois, le consensus prime sur la position des acteurs. La dictature jadis exercée par le rang sociale ou la classe socioprofessionnelle cède la place à la concertation et au dialogue. Au fond, les mutations profondes dont subit le Conseil Supérieur de la Défense Nationale et de la Sécurité permettent de démocratiser les décisions et les choix politiques opérés sur la Défense et la Sécurité Nationale. Ce qui est en réalité au regard des anciennes pratiques perpétrées par le monopartisme, une évolution considérable au sein de la Défense Nationale. Cette évolution doit en effet, à la professionnalisation de l'armée résolue à démocratiser les choix politiques et les décisions portant sur les missions, les approches et les buts que l'armée doit atteindre. Ici, l'objectif de la professionnalisation de l'armée n'est pas d'exclure le politique dans son rôle de coordonnateur des politiques de la Défense Nationale, cela est insensé dans un contexte politique gabonais de paix où l'armée est une puissance au service de l'Etat, en tant que puissance elle est nécessairement placée sous les ordres du politique ou de l'Exécutif « *chargé d'orienter la politique de défense et de signer les actes d'administration concernant la Défense Nationale* »²⁴⁰.

L'apport de la professionnalisation de l'armée réside plus dans la manière et les procédures qu'elle met en place pour coordonner et de décider sur les actions et les buts

²⁴⁰ Article 23 statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 8.

que doivent atteindre l'armée. Ici par exemple, pour débloquer cette institution bloquée, elle procède à l'aménagement et à l'assainissement des procédures et des acteurs qui rentrent en compte dans la prise de décisions avant de toucher l'administration militaire à proprement dite. Aucune innovation ne semble avoir frappé davantage la hiérarchie militaire ces dernières années que l'introduction de nouveaux acteurs dans la prise des décisions des politiques de défense. La fin d'une autorité politique absolue à la source de toutes les décisions pour ou contre la nation et la société, achemine l'armée vers des logiques d'actions démocratiques, gage de sérénité entre acteurs politiques mais aussi entre l'armée et le politique, l'armée et le peuple. En effet le sous développement qui constituait l'une des caractéristiques de l'armée gabonaise se mesurait à l'aune des décisions prises de manière unilatérales, c'est-à-dire sans une large concertation entre acteurs. Or, en démocratisant les procédures et les espaces de concertation, la professionnalisation de l'armée participe à la démocratisation et au développement de l'armée au Gabon. Ce même élan de démocratisation, de réforme et de développement est perceptible à travers la réorganisation des organes de direction et de suivi militaire.

VI.3 : Réorganisation des organes de direction et de suivi des militaires

La professionnalisation de l'armée est une politique de réforme qui vise à rationaliser l'institution militaire au Gabon. Cet esprit de rationalisation en vue d'une meilleure organisation professionnelle, passe par la remise en cause des anciens organes de gestion militaires au profit de nouvelles structures plus conformes et adaptées à l'environnement socioprofessionnel. L'incivisme des agents, l'absentéisme, le manque de discipline et d'esprit de corps, les détournements de fonds et bien d'autres problèmes qui strangulent le fonctionnement de l'armée gabonaise doivent à l'obsolescence des différents organes de direction et de suivi des militaires.

La professionnalisation de l'armée via l'analyse stratégique a tenu pour référent de ses recherches l'organisation de l'institution militaire qui en réalité mérite d'être analysée à l'intérieur des dysfonctionnements de l'Etat. L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat sur la société et les institutions qui le composent a une conséquence directe sur les différents organes qui régulent et composent ses institutions étatiques donc l'armée. Au Gabon, l'impunité de l'Etat constatée depuis 1968 et entretenue par l'illusion d'une méthode de gouvernance fondé sur le pardon et la tolérance²⁴¹, semble se généraliser dans toutes les institutions et notamment militaire où les fautes et autres comportements inciviques ne sont pas sanctionnés. Pourtant, la rationalisation de l'institution militaire envisagée par la professionnalisation de l'armée exige en effet, que soient reconsidérés les différents organes de suivi militaires habilités à sanctionner et à promouvoir. L'une des politiques de réforme engagée par la professionnalisation de l'armée pour redynamiser la sanction et rationaliser le travail des agents, est la restructuration des organes à l'échelon militaire. Cette nouvelle restructuration a donné naissance d'une part, aux organes de direction et d'autre part aux organes de décision. S'agissant des organes de direction, on distingue :

- Les organes consultatifs au niveau stratégique et au niveau opérationnel
- Les organes de gestion au niveau stratégique et au niveau opérationnel

D'autre part, la création des organes de décision au niveau stratégique et politique.

Notons que les organes consultatifs des Forces de Défense sont des instances où les autorités ayant compétence d'avis sur toute question soumise aux organes de décision se réunissent. Au niveau stratégique, ils sont au nombre de deux (2) :

- La Commission National du Service public
- Le Conseil Supérieur de la Défense Nationale

Au niveau opérationnel, ils sont au nombre de dix (10) :

²⁴¹ Nguema Minko (E.), Gabon : *l'unité nationale ou la rancune comme mode de gouvernance*, op. cit., p. 38.

Tableau n°6 : Résumé synoptique des organes consultatifs au niveau stratégique

Commissions	Fonctions
Commission Nationale de Service Public	Elle s'occupe des problèmes administratifs des agents de la défense civils ou militaires
Conseil Supérieur de la Défense Nationale	Etudier des problèmes et prendre sous la présidence du Chef de l'Etat des grandes décisions de la DF

Tableau n°7: Résumé synoptique des missions du CSDN²⁴² au niveau opérationnel

Commissions	Fonctions
Commission Consultative Permanente de la Défense Nationale	Elle a compétence générale en matière d'organisation administrative et du personnel militaire
Le Conseil de la Fonction Militaire	Examinés les problèmes liés à la fonction militaire
Le Conseil Spécial	Cadre de concertation interne, consulté sur les sujets d'ordre général intéressant les Forces de Défense. Consulté aussi avant l'application à un officier général des sanctions statutaires et décisions prévue dans le statut particulier du militaire
Le Conseil d'Enquête	Consulté pour donner des avis des résultats des enquêtes avant toute sanction statutaire
Le Conseil de Discipline	Consulté pour donner des avis avant toute sanction statutaire
Le Comité Technique	Prendre l'avis des experts pour une décision de réforme ou une mesure disciplinaire
Les Commissions Particulières	Donne des avis sur les sanctions professionnelles des militaires
Les Conseils de Santé Militaire	Consultés pour les congés de longue durée pour maladie
La Commission de Réforme	Statuer sur les affaires ayant trait à l'invalidité et à l'incapacité des militaires
Les Commissions d'avancement et d'Affectation	Purement administratif, elles s'occupent des avancements et des affectations des agents

²⁴² Conseil Supérieur de la Défense Nationale.

Ce qu'il y a lieu de retenir de ces tableaux, c'est le rôle planificateur des différentes commissions susmentionnées. Aucun détail n'est oublié ici, chaque commission prend en compte un aspect des différents problèmes que connaît l'armée au Gabon. Le problème d'avancement en carrière est par exemple pris en compte par les Commissions de réforme, d'avancement et d'affectation. Aussi, le problème d'impunité ou le manque de sanction souligné dans la première partie de ce travail, est pris en compte par le Conseil de discipline après consultation du Conseil d'enquête chargée d'instruire le dossier avant toute sanction.

Précisons que la sanction ne pèse plus seulement sur les soldats exécutants et les officiers subalternes, elle est généralisée sur toutes les classes, tous grades compris. Ce rôle de juge et d'arbitre est joué par le Conseil Spécial du ministère chargé de la Défense Nationale. Dans un cadre de concertation interne et restreint, est décidé le sort des officiers généraux reprochés d'abus ou de détournements au sein de l'armée. La création de ce conseil vient décomplexer chez les soldats exécutants et les officiers subalternes l'image du chef ou du général tout puissant, irréprochable et impunissable. De fait, c'est l'impunité souvent reprochée à l'administration publique gabonaise en général et à l'armée en particulier qui s'estompe par la création de ces organes de coercition et de correction au sein de l'armée. Quant au problème d'absentéisme épiphénomène d'une gravité sans pareil dans l'armée, il est pris en compte par les médecins et l'inspection de service la santé militaire chargés en effet de valider le motif de l'absence puis délivrer une autorisation d'absence ou de congé (longue durée pas) en fonction de la pathologie ou de l'incapacité professionnelle.

En terme de réforme, tous ces organes et commissions méritent d'être analysés comme des mécanismes de régulation de l'institution militaire. Ainsi que le pense Michel Crozier en effet, pour soigner une société bloquée il est indispensable de s'attaquer à ses institutions²⁴³ décriées. C'est par la décriation (réforme) de ses institutions que les individus où les différents acteurs appelés à exercer dans ces dernières adoptent un

²⁴³ Crozier (M.), *La Société bloquée*, *ibid.*

nouveau comportement issu des exigences et des nouveaux objectifs poursuivis par ces dernières. Autrement dit, si on ne soumet pas les institutions au changement, il est impossible de soumettre ses acteurs à un changement quelconque. Les institutions adoptent ainsi un comportement ou un fonctionnement coercitif²⁴⁴. Réciproquement, le changement des acteurs entraîne le changement des institutions. La logique est telle que se sont les hommes qui font fonctionner les institutions. Si les hommes ne changent pas, il est impossible aux institutions qu'ils font fonctionner de changer et de s'adapter au nouvel environnement. L'institution en tant que organisation humaine est en réalité un produit social qui prend la forme et le sens des acteurs qui la dirigent. Sans ces acteurs elle ne peut en aucune manière s'adapter à l'environnement. Le changement des institutions et celui de leurs acteurs sont en effet consubstantiellement liés.

Au Gabon où l'institution militaire est en panne depuis 1964, les politiques de réforme institutionnelle impulsées par la professionnalisation prennent non seulement en compte la réforme des institutions elles-mêmes, mais aussi celle des acteurs. Le constat de ces réformes montre à l'évidence une certaine décrispation de l'institution militaire par la rééducation des acteurs contraints par les nouvelles politiques de renforcement des différents organes de contrôle, d'évaluation et de gestion. La mise en application des lignes de conduite imposées par ces nouveaux organes par les différents acteurs capables intellectuellement et socialement de les appliquer justifie les évolutions et les innovations constatées au sein de l'armée. Si l'application des règles définies par ces commissions continue à être faite de manière objective et sans relâche, elle entraînera une révolution positive pour la profession et l'institution où elle déclenchera une crise à travers laquelle l'innovation se généralisera rapidement. La professionnalisation de l'armée par sa capacité de mettre en œuvre les mécanismes de suivi et de régulation au sein de la hiérarchie militaire se présente comme une politique d'urgence permettant seule d'échapper aux lourdeurs des comportements socioprofessionnels et au processus de mise en œuvre des différentes solutions applicables aux problèmes qui minent l'armée.

²⁴⁴ Lire à ce sujet l'article de Antoine Blanc, « Institution, Pouvoir et acteurs : un modèle intégrateur », Dauphine, recherche en management, UMR, CNRS 7086, 2012.

Après avoir examiné les organes consultatifs mis en œuvre par la professionnalisation de l'armée, examinons dès à présent les organes de gestion. En effet, par organes de gestion, il faut entendre « *les instances ou les autorités chargées de préparer les décisions, d'en assurer la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'évaluation* »²⁴⁵. Ces organes se situent à deux niveaux, au niveau stratégique et au niveau opérationnel. Le Ministère de la Défense Nationale constitue au niveau stratégique le principal organe de gestion devant l'agence de gestion du service public. L'agence de gestion du service public a pour missions de préparer, veiller à l'exécution, faire le suivi des dossiers, le contrôle et évaluer les politiques en matière d'administration et de service public en général. Toujours au niveau stratégique, notons que le Ministère assure la gestion des agents civils et militaires au niveau supérieur de l'Etat. Il s'appuie sur le secrétariat général du ministre dont les rôles consistent à préparer, coordonner, exécuter, évaluer et contrôler l'application de la politique publique en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines.

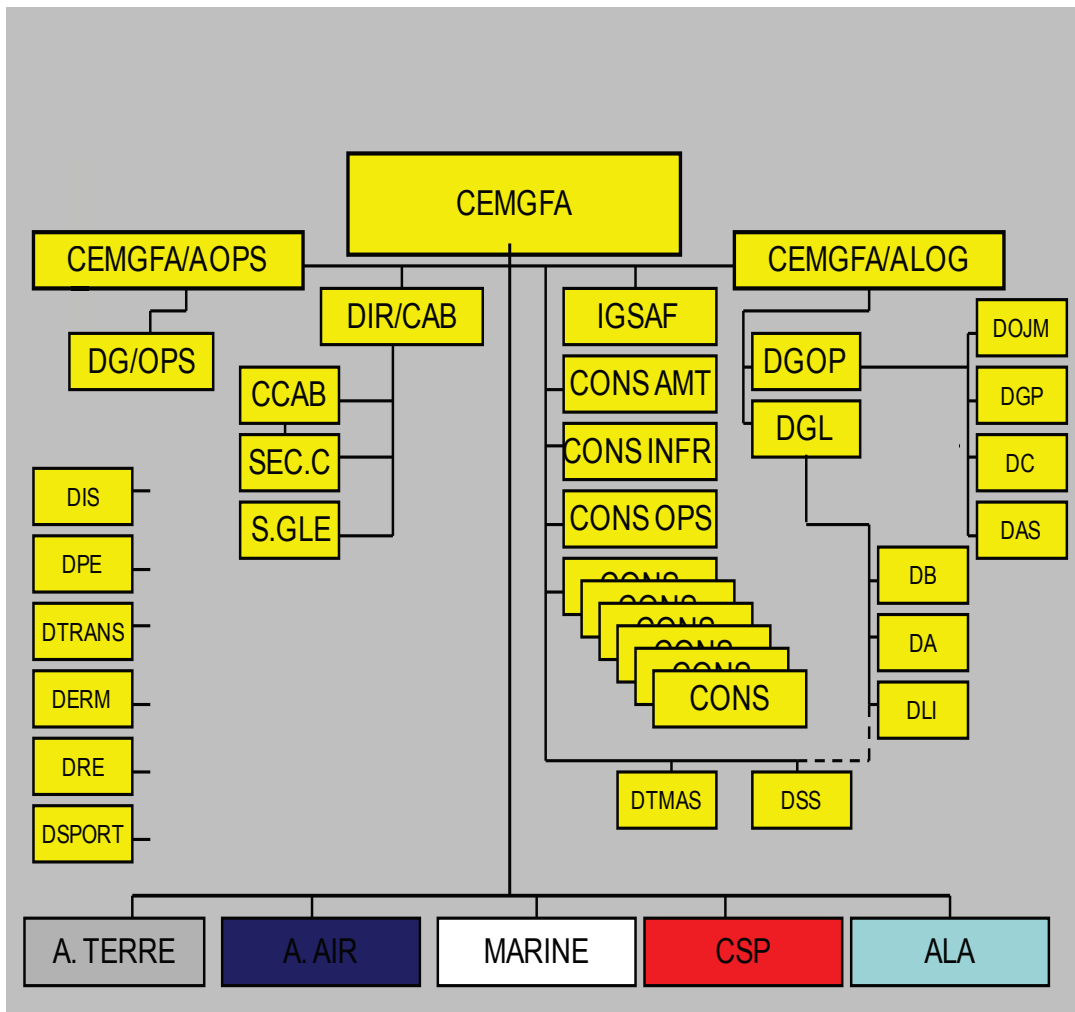
Au niveau opérationnel, ce même effort de coordination et de contrôle est visible par les différentes tâches des différents organes mis en place. On dénombre : le Secrétaire Général du ministère de la Défense Nationale, le Commandement en Chef de la Gendarmerie Nationale, l'état-major général des Forces Armées, le Commandement en Chef de la Garde Républicaine, la Direction Générale des Services de Santé Militaire et la Direction Générale du Génie Militaire. Pour des raisons de synthèse, l'attention est portée ici sur le nouveau rôle dévolu à l'état-major et aux directions centrales que sont : la Direction Générale des Services de Santé Militaire et la Direction Générale du Génie Militaire.

La nouvelle organisation à l'échelon EMGEFA est prise en application des dispositions de l'article 33 de la loi n° 004/98 du 20 février 1998 portant organisation générale de la Défense Nationale et de la Sécurité Publique. Aussi, de la loi n° 020/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de

²⁴⁵ Article 28 Statut particulier du militaire, *op.cit.*, p. 10.

l'État. Dans les termes prévus par ces lois, l'état-major général des Forces Armées a été revu comme suit:

Schéma n°2: Nouvel Organigramme à l'échelon EMGFA



La modification de l'état-major général des FAG s'inscrit dans le prolongement des réformes de l'Etat et notamment de l'administration militaire. En effet, en tant qu'organe phare de la Défense Nationale, l'état-major général de l'armée aux niveaux stratégique et opérationnel joue des rôles déterminants. Il est effet le trait d'union incontournable entre les hautes autorités politiques et l'armée. Au niveau stratégique, il a

pour principale mission de penser les méthodes et stratégies adéquates pour une meilleure application des politiques de Défense Nationale arrêtées par l'Etat. Autrement dit, s'il revient à l'Etat de décider sur les objectifs et les buts atteindre en matière de défense, l'état-major général des armées quant à lui s'engage à trouver les stratégies et les combinaisons nécessaires pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi, il est considéré comme la tête pensante des armées au sein d'une nation. Ici, ce n'est pas le grade qui prime sur la spécialité mais plutôt la spécialité sur le grade. Ce qui veut dire en d'autres termes que le chef ne doit pas en principe être le plus gradé, mais le plus compétent dans sa spécialité. La professionnalisation de l'armée au Gabon en mettant fin à l'autorité professionnelle exercée par le grade, consacre l'avènement d'un nouveau commandement militaire fondé sur la connaissance et la maîtrise du métier. Dans ce sens, il lutte contre les promotions subjectives fondées sur les affinités pour n'encourager que les promotions par compétence. La réussite d'une telle volonté est garantie par le président de la République à qui incombe la responsabilité de nommer « *en Conseil des ministres, aux emplois supérieurs, civils et militaires de l'État, en particulier, les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires ainsi que les officiers supérieurs et généraux* »²⁴⁶.

Outre son action au niveau stratégique (conception), il joue aussi un rôle important au niveau opérationnel ou de l'action. Toutes les stratégies mises en œuvre pour l'accomplissement des buts fixés par l'Etat sont exécutées sur le terrain par les soldats. Le rôle de l'état-major est de coordonner, surveiller, canaliser, orienter et préciser davantage l'action de ce dernier sur le terrain. Ce rôle n'est pas moins important que le premier, car il permet non seulement de veiller sur l'applicabilité des stratégies, mais aussi d'évaluer l'action et l'efficacité du militaire sur le terrain. Ici, l'état-major n'est plus seulement un organe de conception comme au niveau stratégique, il est aussi un organe d'évaluation, de contrôle et de surveillance²⁴⁷. Ce second point en lien direct avec le travail des militaires est important pour comprendre et analyser les différents mécanismes mis en place par la professionnalisation de l'armée pour redynamiser, évaluer et contrôler l'action des

²⁴⁶ Constitution Gabonaise, art. 20.

²⁴⁷ Général Jean Vincent Brisset, *Manuel de l'outil militaire : comprendre le fonctionnement des armées, op. cit.*, pp, 30-42.

militaires sur le terrain. En termes de mécanisme de régulation et de coordination des différents services au niveau stratégique, figure l'Inspection Générale des Services et des Affaires Financiers (IGSAF) créée en 2012. Cette inspection générale des services est placée sous la tutelle du chef d'état-major auprès de qui il rend compte des dysfonctionnements et des lenteurs constatés entre services. Aussi, il mène des audits administratifs et financiers à tous les niveaux de l'état-major. Le lieutenant colonel Nkili ajoute que cette inspection de services est indépendante, *«depuis sa création, elle permet une meilleure répartition des tâches, une bonne efficacité et rationalité dans le travail. Son grand avantage, c'est qu'elle coordonne les différents services »*²⁴⁸.

Au niveau opérationnel ou de l'action, les différents inspecteurs jouent le rôle de contrôleurs auprès des agents affectés sur le terrain. Ils vérifient leur présence, planifient leurs missions, veillent à l'application strictes des plans et stratégie conçus, puis soumettent à la hiérarchie supérieur les rapports des terrains. En effet, le soldat n'est plus abandonné à lui-même dans l'exercice de ses missions, aussi par le passage impromptu des inspecteurs il est tenu à être à son poste de travail de peur d'être sanctionné. Ce qui est des soldats subalternes l'est aussi pour les officiers subalternes et généraux tenus à être à leurs postes d'affectation et de travail. Il faut dire que la création de cet organe de régulation et de contrôle à l'état-major général des FAG et au sein des différents états-majors des différents composants des FAG redynamise l'organisation du travail au sein de l'armée. En effet, elle allège les procédures administratives au sein de l'état-major général des armées par son caractère expéditif des dossiers mis à sa disposition²⁴⁹. Par ailleurs, elle facilite sur le terrain le contrôle des actions menées par des agents.

Sur le plan communicationnel, l'inspection générale des services permet de vite et mieux recueillir les informations sur le terrain et les faire remonter au niveau

²⁴⁸ Entretien avec le Lieutenant Colonel Nkili à Libreville, 21 octobre 2012.

²⁴⁹ En tant qu'organe de contrôle et de transmission, les différents dossiers examinés par l'inspection générale des services sont généralement attendus par la hiérarchie supérieure soit pour analyse des données rapportées sur le terrain, les lourdeurs administratives entre services ou aussi pour décider sur un éventuel comportement rébarbatif ou encourageant au sein de l'armée.

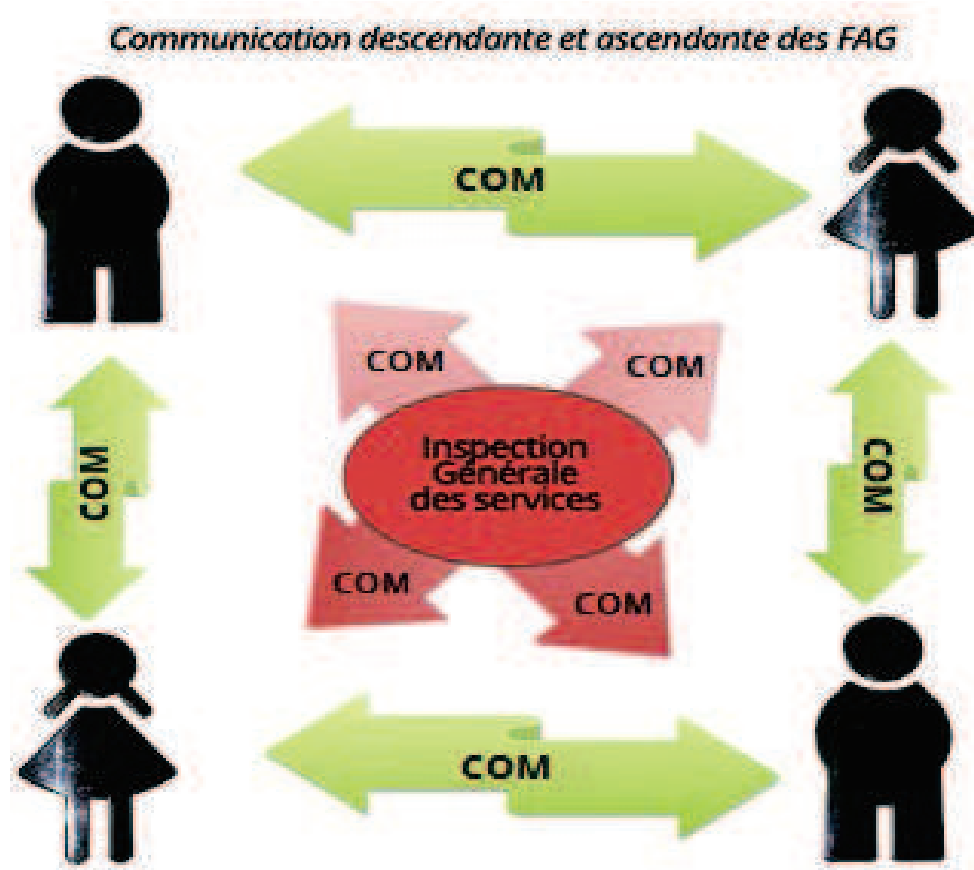
stratégique. Chose qui était impossible dans l'ancienne organisation où la communication était unilatérale. Rappelons que les ordres et les propositions venaient du haut, il revenait simplement aux soldats exécutants d'obéir et d'exécuter. Malgré les idées et constats issus de leur terrain, les soldats subalternes n'avaient aucune possibilité de faire remonter leurs idées et propositions aux fins d'améliorer leur travail sur le terrain. Or, la présence et la visite permanente des inspecteurs sur le terrain, permettent à ces derniers d'exprimer leurs idées et de faire des propositions pour une meilleure efficacité de leurs actions. En fait, les inspecteurs et les contrôleurs deviennent au niveau opérationnel les interlocuteurs de ces derniers. Ils jouent le rôle de relais de l'information entre la haute hiérarchie militaire et les soldats subalternes. Devenant (l'inspection générale de service) ainsi comme une sorte de courroie de transmission, l'avènement d'une inspection générale des services au sein de l'état-major générale des armées établit une nouvelle forme de communication au sein de l'armée. Il s'agit, d'une communication bilatérale par opposition à l'ancien mode de communication unilatérale, c'est-à-dire qui s'imposait aux hiérarchies inférieures.

La participation du subordonné à la prise de décision fut développée et démontrée comme un facteur de progrès dans l'armée par le général Lagarde, alors chef d'état-major de l'Armée de Terre française. En 1975, il formalise la doctrine du « commandement participatif par objectif »²⁵⁰. Dans sa réflexion, Lagarde tend à vouloir placer le subordonné au centre de la relation commandant/ commandé par sa nouvelle capacité à observer et à proposer en tant qu'acteur d'une institution et non plus comme simple exécutant. Dans cette perspective faisant du soldat exécutant un acteur participatif du système, le général Lagarde présente la notion de « responsabilité individuelle » présente chez les soldats subordonnés comme ce qui doit désormais modifier le regard et le commandement de la haute hiérarchie sur ces derniers. En tant que responsables et forces de proposition, le rapport entre haute hiérarchie militaire et exécutants ne doivent plus se fonder sur l'autorité, mais sur le respect des compétences, le droit à la dignité, la considération et le désir d'apporter sa contribution pour un meilleur résultat de l'action collective. Cette doctrine du commandement participe entend faire reconnaître aux chefs

²⁵⁰ Général Lagarde, CEMAT, 1980.

hiérarchiques l'importance des subordonnés dans les missions assignées à l'armée. Cette reconnaissance encouragée aussi par les organisés ou les modernes²⁵¹ permet à l'armée gabonaise de rompre avec les pratiques du passé affublées du qualificatif d'asservissement ou de déshumanisation du subordonné. L'inspection générale des services en s'appuyant sur la communication, la participation, la décentralisation réhabilite le subordonné dans l'armée gabonaise.

Schéma n°3 : Nouvelle communication descendante et ascendante dans l'Armée gabonaise



L'institution qui est une forme d'organisation propice au développement d'un lien social de type communautaire²⁵², prend tout son sens dans cette nouvelle forme de

²⁵¹ La Maisonneuve Eric (de), *Le métier de soldat*, Paris, Economica, 2002, pp. 189-190.

²⁵² François Guérin, « Le concept de communauté : une illustration exemplaire de la production des concepts en sciences sociales ? », Communication, 13^e conférence de L'AIMS, Normandie, juin 2004.

communication²⁵³ et d'organisation qui brise *l'écran protecteur* jadis entretenu par les anciennes logiques et considérations socioprofessionnelles entre classes. Cette nouvelle organisation par la communication diligente et directe qu'elle instaure à l'échelon EMGFA (état-major général des forces armées) décrit l'ancienne organisation du travail malade et bloquée²⁵⁴. Elle procède à la décentralisation des services pour une meilleure proximité entre responsables administratifs d'abord, responsables administratifs et agents après et entre agents fin. Outre ce rapprochement professionnel, cette nouvelle organisation est gage d'une meilleure efficacité dans la communication et la conception des stratégies, étant donné qu'elle met en lien tous les acteurs du système²⁵⁵.

Toutefois, envisager l'efficacité de l'armée à partir des seules réformes apportées par la professionnalisation de l'armée à l'échelon politique et militaire est réducteur. Car, pour une institution dont la nécessité et l'importance sont jugées à partir de son action sur le terrain, toute réforme apportée au niveau stratégique ou organisationnelle sans réels impacts sur le terrain renforce le phénomène bureaucratie²⁵⁶ caractérisé dans l'armée gabonaise par son absence sur le terrain où se trouvent en réalité ses vrais enjeux. La rationalisation de cette nouvelle organisation aboutit en effet à un décloisonnement des structures organisationnelles et hiérarchiques. Il s'agit, ainsi que nous l'avons dit, d'une rupture pyramidale et bureaucratique au sein de l'armée gabonaise. La rupture est pyramidale étant donné que le rang hiérarchique ou le grade ne s'impose plus aux idées émises. Elle est bureaucratique, car l'importance d'un agent quelque soit le grade ou la position hiérarchique est mesurée à l'aune de son efficacité dans l'action. Afin de redynamiser l'action de l'armée sur le terrain et sortir des logiques d'une armée bureaucratique, la professionnalisation de l'armée procède aussi à l'amélioration des capacités opérationnelles et en personnel.

²⁵³ Baccheta (C.), *Quelle liberté d'expression professionnelle pour les militaires ? Enjeux et perspectives*, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Paris, Economica, 2004.

²⁵⁴ La gestion du personnel a été réévalué et les politiques de gestion et d'organisation du personnel profondément redéfinies.

²⁵⁵ Lire Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, *op. cit.*, pp, 320-368.

²⁵⁶ Crozier (M.), *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1971, 382 p.

VI.4: Dynamique d'amélioration des capacités en personnel

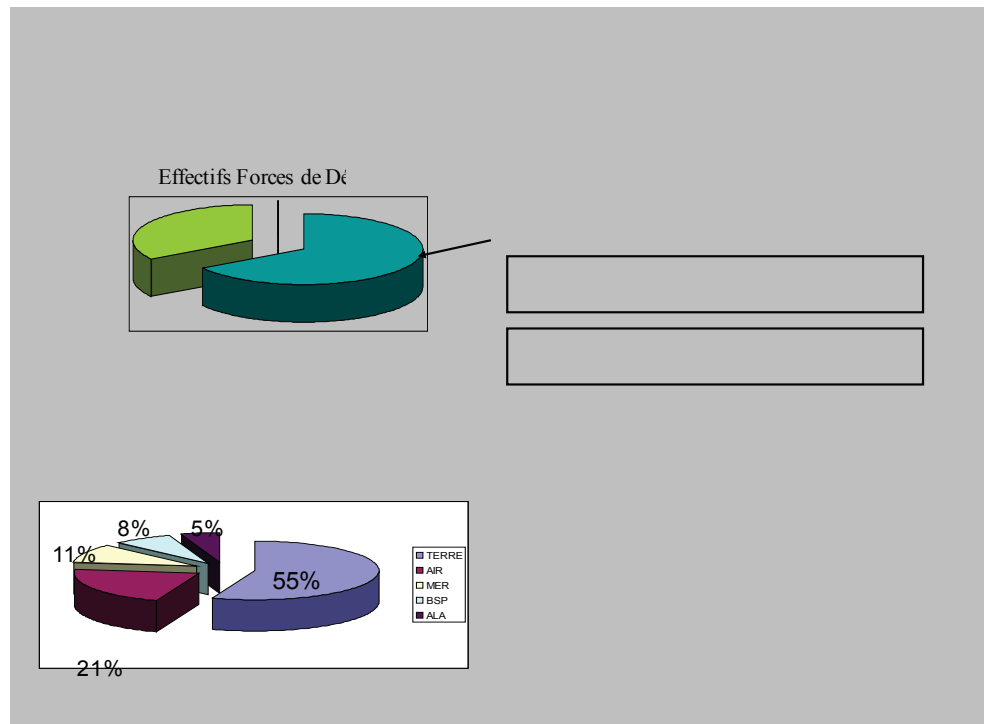
Le phénomène d'une armée bureaucratique s'explique au Gabon par les faibles effectifs militaires. Ces effectifs non proportionnés aux nouveaux besoins issus de l'augmentation de la population et de la démocratisation de la nation contraints l'armée à revoir ses effectifs pour une meilleure occupation de l'espace gage d'une action efficace sur le terrain. Cette lecture de l'efficacité de l'institution militaire et même de l'armée à partir du nombre et surtout la qualité de ses hommes est corroborée ici par le Colonel Ditengou Yves lorsqu'il écrit : « *l'efficacité d'une armée en Or Opérationnelle et Républicaine* » *passé par l'amélioration des capacités humaines*»²⁵⁷. Vu qu'« *il n'y a ni force, ni richesse que d'hommes* »²⁵⁸ au sein d'une institution, les recrutements successifs engagés dans l'armée gabonaise de 2000 à 2012 ont complètement modifié la structure en personnelle de la Défense Nationale et creusés des écarts entre entités militaires et même entre le personnel militaire masculin et féminin. Aux effectifs déjà existants, se sont ajoutés en douze ans plus de 9300 hommes si l'on s'en tient aux écrits du Colonel Nyngomanda, alors directeur du personnel, des Affaires juridiques et de l'informatique²⁵⁹. Comme suit, sont repartis les effectifs dans l'armée (au 1^{er} janvier 2012).

Diagramme n°1: Effectifs des Forces Armées et répartition par composante au 1^{er} janvier 2012

²⁵⁷ Colonel Ditengou Yves in «La Dynamique de l'amélioration des capacités opérationnelles des Forces de Défense», Gabon- Défense, n°17, pp. 9-12.

²⁵⁸ Baudin (J.) *Les six livres de la République*, *op.cit.* p. 214.

²⁵⁹ Gabon-Défense, *op.cit.*



Deux faits méritent mention au regard des organigrammes circulaires ci-dessous : il s'agit du déséquilibre en personnel constaté entre corps, mais aussi entre personnel masculin et féminin. Le déséquilibre constaté entre l'armée de terre et les autres corps se justifie par sa nouvelle représentation à travers le territoire. Jusqu'en 1995, les effectifs de l'armée de terre n'étaient pas considérables par rapport à l'étendue du territoire à sécuriser. Certaines régions du pays, à l'instar de Fougamou et Bakoumba par exemple, souffraient d'un manque criard des effectifs de l'armée terre. Cette situation rendait difficile la bonne coordination des opérations de l'armée de terre dans ses régions. Cette carence en effectifs s'est encore plus accentuée avec les nouvelles missions assignées à l'armée de terre indépendamment de ses missions classiques (les missions de guerre) orientées vers la sécurité des frontières et la réponse à toute éventuelle attaque contre la nation. L'avènement d'un nouveau statut particulier du militaire en 2010 a assigné de nouvelles missions à l'armée terre.

Compte tenu de ses effectifs insuffisants par rapport aux missions qu'elle doit assurer à travers le territoire, la nécessité de renforcer les effectifs de l'armée de terre plus que d'autres composantes s'est avérée comme une urgence à l'Etat. Les 55% des effectifs

enregistrés par l'armée de terre s'inscrivent dans ce processus de renforcement des effectifs en vue de couvrir tout le territoire et assurer de manière efficace les missions assignées à cette composante. Disons donc que c'est pour des raisons opérationnelles et stratégiques que l'armée de terre enregistre les effectifs les plus importants.

Concernant le déséquilibre entre les hommes et les femmes, il s'exprime par un écart type de 86% des hommes contre 14% de femmes. Pourtant, malgré l'écart jugé considérable, le nombre de femmes dans l'armée gabonaise a nettement évolué. Avec moins de 1% en 1962 et 10% Jusqu'en 1993, les femmes représentent aujourd'hui 14% dans l'armée soit une évolution de 4% entre 1993 et 2012. Cette évolution permet d'affirmer que la politique de la professionnalisation de l'armée participe quelque part à une inflation du personnel militaire au Gabon. Cette inflation s'explique par les trois politiques initiées au sein de l'armée depuis 2000. La première, lutte contre la discrimination professionnelle, l'un des facteurs de catégorisation de l'emploi au Gabon. En effet, bien que les femmes soient intégrées dans l'armée depuis 1962, l'armée apparaissait encore pour certains hommes et femmes comme un métier réservé aux hommes. Cette image décourageait non seulement les vocations, freinait aussi l'intégration de ces dernières dans l'armée. Evidemment, au sein d'une institution où la plupart des activités étaient présentées comme physiques, consciemment ou inconsciemment l'armée se révélait à la société comme un métier des hommes.

La professionnalisation de l'armée semble démystifier l'image de l'armée dans la société et notamment auprès des femmes par les nouvelles missions humanitaires qu'elle assigne à cette dernière. Il ne s'agit plus d'une armée destinée exclusivement à faire la guerre, mais aussi à répondre aux différentes missions sociales exprimées par la population. Ces nouvelles missions humanitaires variées et complexes (la santé, l'assistance sociale, la prise en charge des populations, l'éducation, la sensibilisation...),

exigent non seulement de la force physique, mais aussi l'habilité, la sensibilité, la sensualité, la précision et le professionnalisme. Ce qui participe à la mixité de l'armée²⁶⁰.

Les femmes s'intéressent donc davantage à l'armée en raison de cette mixité d'abord, ensuite c'est parce que l'armée se présente aujourd'hui comme le seul secteur attractif qui recrute véritablement. Enfin, en quête d'une identité et d'un statut social, en intégrant l'armée les femmes vont assimiler dans le processus de définition de leur identité l'expérience rationnelle et sociale du pouvoir²⁶¹. Leurs attentes ont pour point commun de participer à la valorisation de leur image, leur statut et leur identité dont elles vont pouvoir bénéficier dans l'armée. C'est ce qu'exprime Marinette M, alors assistante médicale à la santé militaire :

l'armée m'a ouvert les portes du travail pendant que d'autres secteurs étaient fermés (...). C'est pour éviter le chômage et pour avoir un statut dans la société que je suis rentrée dans l'armée. Je peux dire que je ne me plains pas, j'aime mon travail et je m'impose dans mon milieu social. Je ne suis plus qu'une simple femme, mais aussi une autorité (...)²⁶².

L'armée devient comme le lieu de la promotion identitaire, elle se présente et se positionne comme employeur sur un marché de travail où la demande d'emplois devient forte compte tenu de la régression de l'œuvre dans les autres secteurs peut-être en pannes. Par ailleurs, outre la démythification de l'image de l'armée au sein de la société et la recherche d'une identité et d'un statut social, l'armée est le seul domaine de l'administration publique qui met véritablement en œuvre des politiques de discrimination positive. Par là il faut entendre, un principe général visant à procurer un avantage préférentiel à un groupe ou à une certaine catégorie de personnes au sein d'une institution comme l'armée, d'un corps et même à l'intérieur d'une certaine spécialité. Les femmes, parce qu'elles bénéficient d'une attention particulière selon les quotas arrêtés lors des recrutements, elles sont significativement représentées dans tous les corps qui constituent

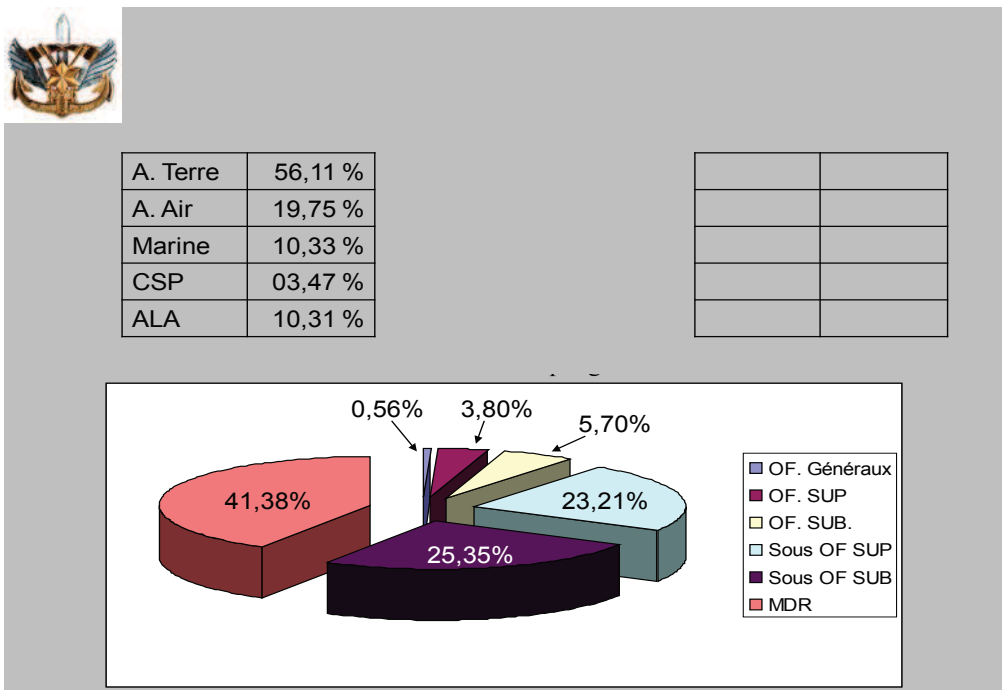
²⁶⁰ Reynaud (E.), « Mixité et évolution de la fonction militaire », in, Boème Bernard (Dir.), *La spécificité militaire*, Paris, Armand Colin, 1990, pp. 177-185.

²⁶¹ Toulgoat (M-J.), « Les femmes militaires : une reconnaissance à reconquérir au quotidien », Les Champs de Mars, 11, 2002, pp.205-215.

²⁶² Entretien avec Marinette M à Libreville, 13 novembre 2012

l'armée gabonaise. L'organigramme circulaire ci-dessous résume la répartition des femmes et leurs taux de féminisation dans l'armée.

Diagramme n°2 : Personnels féminins dans les FAG et Taux de féminisation



Les femmes sont représentées dans tous les corps de l'armée où elles travaillent de manière collatérale avec les hommes. Au-delà de cette représentativité, il est aussi important de souligner l'aspect social que procure ce travail en équipe. Car, l'armée est avant tout une communauté dont l'efficacité de l'action doit à l'esprit d'équipe ou à la cohésion du groupe. L'absence de cohésion sociale et professionnelle au sein d'une armée est un obstacle à l'efficacité du groupe et par conséquent de l'action. Elle peut à long termes provoquer une implosion dont les conséquences peuvent en être désastreuses au sein du groupe et pour le groupe. La cohésion du groupe dans l'armée est un élément et un atout opérationnel indispensable ; c'est pourquoi à la différence des autres métiers, l'armée développe en son sein les modes de pensée et d'action symboliques pour la cohésion du

groupe²⁶³. Outre, la garantie d'un solde permanent et la recherche d'un statut et d'une identité professionnelle, la cohésion observée dans l'armée gabonaise doit aux différentes cultures symboliques et au cadre déontologique qui régit cette corporation. Cette cohésion socioprofessionnelle permet aux différents agents non seulement de partager leurs expériences professionnelles respectives, mais d'agir dans un dynamisme communautaire.

Un autre détail important ressort de la configuration de ce diagramme circulaire. Il s'agit de la représentativité des femmes dans chaque corps et par conséquent dans l'armée. On peut le constater aujourd'hui, dans tous les grades de l'armée on retrouve les femmes. Ce qui n'était en effet pas le cas dans l'ancienne organisation où le plan de carrière des femmes était limité au grade de lieutenant-colonel²⁶⁴. Deux grandes mesures expliquent cette ascension professionnelle. D'un côté, l'affirmation des femmes comme véritables actrices de l'armée, et de l'autre la promotion du mérite. Mettons l'accent sur le mérite, reconsidéré et réévalué dans le nouveau statut particulier du militaire. Dans le chapitre 1 consacré à la hiérarchie militaire, article 13 il est fait mention de ce qui suit : *« la hiérarchie militaire générale comprend six catégories [de classes hiérarchiques]. En fonction du niveau minimum de formation requis, [on peut] accéder [sans distinction de sexe] à chacune de ces catégories »*²⁶⁵.

- Militaire de rang
- Sous-officiers subalternes ou officiers mariniers subalternes
- Sous-officiers supérieurs ou officiers mariniers supérieurs
- Officiers subalternes
- Officiers supérieurs
- Officiers généraux

²⁶³ Thiéblemont, (A.), « Les traditions dans les armées : le jeu de la contestation et de la conformité », Pouvoir, 38, 1986, pp. 99-111.

²⁶⁴ Nous avons démontré dans la première partie de cette recherche que les premières femmes gabonaises intégrées dans l'armée étaient limitées au grade de lieutenant colonel. Le grade de général était exclusivement consacré aux hommes.

²⁶⁵ Art 13, Statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 5.

La promotion à ces grades du moins jusqu'au grade de lieutenant-colonel est conditionnée par des aptitudes, des compétences et des performances qui transcendent le sexe. Rappelons-le, l'avancement des officiers généraux de division pour reprendre rang et appellation général de corps d'armée ou de général d'armée est prononcé par le Président de la République sur proposition du Ministre de la Défense Nationale(...) ²⁶⁶. Toutefois, malgré cette précision, femmes et hommes à égalité de note ²⁶⁷ ou de compétence sont suggérés aux grades supérieurs sans restriction aucune ²⁶⁸. Toutes les promotions sont contrôlées et prononcées par l'organe de décision compétent conformément aux dispositions statutaires définies dans le statut particulier du militaire. Disons donc que par la réécriture d'un nouveau code particulier du militaire fixant à tous les niveaux de l'organisation les règles de promotions et d'évolution en grade, la professionnalisation de l'armée a favorisé la promotion de la femme dans l'armée gabonaise ²⁶⁹.

Cette promotion n'est pas sans conséquences dans la société gabonaise où elle suscite les vocations chez les adolescentes. A long terme, le remplacement des recrutements intéressés et motivés par des recrutements par vocations dans l'armée limitera les comportements thuriféraires et autres excès qui ternissent l'image de cette institution. Pourtant, même si la plupart des recrutements fait dans l'armée aujourd'hui ne tiennent pas compte des vocations, il reste que la professionnalisation de l'armée par la mise en place des écoles et des infrastructures de formation professionnelle, d'application et de perfectionnement permet aux agents de se former. Dans le point qui suit, il est question de présenter et d'analyser l'impact de la professionnalisation sur les conditions de formation et de professionnalisation via la multiplication des écoles et des centres professionnels militaires au Gabon.

²⁶⁶ Statut particulier du militaire, Article 131, *op. cit.*, p. 35.

²⁶⁷ *Ibid*, Art, 133.

²⁶⁸ Les femmes évoluent au même titre que les hommes et occupent de hautes responsabilités conformément à la loi n°9/85 du 29 janvier 1986 portant statut général des militaires, à l'ordonnance n° 007/PR/2010 portant statut particulier des militaires ratifiée par la loi n°18/2010 du 27 janvier 2010.

²⁶⁹ Cette promotion n'est pas sans impact dans la société gabonaise étant donné qu'elle suscite aujourd'hui des vocations chez les adolescentes.

VI.5: Les écoles militaires

La professionnalisation de l'armée se traduit entre autres innovations, par une montée en puissance du processus de formation et de perfectionnement des agents en vue de satisfaire rapidement les nouveaux besoins en ressource humaines et surtout en qualité, c'est-à-dire en spécialités techniques restées jusque là un vain projet. Aussi, la majorité des soldats spécialisés étaient formés à l'étranger faute des infrastructures professionnelles techniques locales. L'obligation de maintenir l'armée à la hauteur des impératifs opérationnels et fonctionnels issus des nouveaux besoins de la nation et de la société a conduit la professionnalisation de l'armée à renforcer et inciter la construction des écoles et autres centres de formation et de perfectionnement professionnels.

Dans un premier temps, examinons les trois(3) grandes écoles militaires nationales et à vocation internationale chargées de former les officiers supérieurs aux postes de concepteur et de manager. A l'exception du Prytanée militaire de Libreville dont la vocation première est de susciter et d'activer les vocations auprès des jeunes gabonais.

- L'École d'État-major de l'Armée
- École d'application du service de santé militaire
- Le Prytanée Militaire
- L'École d'État-major de Libreville (EEML)

Créée en 2001 grâce à la coopération franco gabonaise, L'EEML est une école nationale à vocation régionale d'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré (EM1). Elle rassemble chaque année plusieurs stagiaires venus de plusieurs pays de la sous région. Elle bénéficie du soutien conventionnel de la France dans le cadre du programme de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP) et au niveau européen en général, du programme EURO RECAMP ou AMANI AFICA. L'École d'État Major de Libreville forme les officiers gabonais et de la sous-région.

Ses missions au niveau du Gabon sont les suivantes:

Dispenser aux officiers gabonais (il faut être capitaine au moins et à voir moins de 42 ans au 1^{er} janvier de l'année à venir pour postuler) une formation aux techniques d'état-major et des manœuvres militaires, les enseignements militaires interarmées et des connaissances générales et les connaissances scientifiques sur les techniques d'état-major permettant ainsi à ces derniers d'exercer dans les différents types d'état-major nationaux ou internationaux organiques ou opérationnels en temps de paix comme en temps de guerre²⁷⁰. En outre, former les officiers destinés à l'exercice des fonctions de conception, de commandement ou de direction. Par ailleurs, elle forme les officiers subalternes au certificat d'état-major (CEM). Enfin, elle prépare les officiers gabonais au concours de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré (EMS2)²⁷¹.

En termes de statistiques, il ressort que depuis sa création 456 stagiaires issus de l'Afrique francophone ont été formés dans cette école. Il est à noter qu'en enseignement supérieur du premier degré, plus 176 officiers gabonais ont été formés dans cette école. En enseignement supérieur du premier degré, plus de 161 officiers gabonais ont été préparés au concours de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré. En effet, le fait de former ses soldats sur le territoire est un gros avantage pour l'Etat ayant « l'obligation d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des militaires [en tenant compte de son budget] »²⁷². Avant la création de cette école, le Gabon était contraint d'envoyer ses soldats à l'étranger (en Côte d'Ivoire, au Maroc et en France par exemple) pour se faire former. Ce qui n'était pas sans conséquences non seulement du point de vue des formations, de la psychologie des formés mais aussi du budget de l'Etat.

Aujourd'hui, avec les restrictions budgétaires que connaît l'Etat, il réalise des économies en formant ses hommes sur place. Les dépenses liées à la formation²⁷³ ont été revues en baisse, il s'agit par exemple des dépenses en logement et en frais de transit prévues par l'Etat pour assurer de meilleures conditions de voyage et d'hébergement à ses soldats à l'étranger. En France et aux États-Unis, précise le général Ella Ekoga « (...) outre

²⁷⁰ <http://eeml.defense-nationale.gouv.ga/>

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Art 179, Statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 45.

²⁷³ *Ibid.*

le cout de la formation, il fallait complètement revoir le salaire des agents par rapport au cout et au niveau de vie, ce qui affectait de manière considérable le budget de l'Etat »²⁷⁴. L'avènement d'une école d'état-major au Gabon permet à l'Etat de réaliser des économies dans la rubrique formation et perfectionnement militaire. En outre, il permet à l'armée sur le plan institutionnel de renforcer ses capacités techniques utiles pour la sécurité de l'Etat son principal employeur. Notons que sans ces économies et ces capacités techniques et managériales, l'armée l'une des institutions au cœur du fonctionnement et de l'autorité de l'Etat risque de perdre son efficacité et par conséquent son opérationnalité. La construction d'une école militaire de management et de conception constitue au fond un soulagement pour l'Etat contraint aux politiques d'austérité. Dans le même sens, l'expertise acquise dans les différentes écoles construites, constitue une sorte de protection pour l'Etat dont la pérennité et l'autorité sont garanties par les missions de défense et de sécurité qu'assurent les Hommes bien formés.

A côté de cet avantage économique, celui lié aux conditions psychologiques de l'agent. Précisons en effet qu'il s'agit d'un avantage opérationnel permettant aux soldats formés sur le plan local de bénéficier après une période d'enseignements théoriques, des stages d'observation, d'application²⁷⁵ et de perfectionnement dans la haute hiérarchie militaire (pour ceux formés pour les tâches de conception et d'organisation) et sur le terrain (pour ceux formés pour les missions opérationnelles). Ces moments d'observation, d'expérimentation et d'application permettent aux formés de mieux s'accoutumer à leur environnement socioprofessionnel et de prendre les repères nécessaires pour les futures missions sur le terrain. En faite, l'inadéquation entre la formation et le milieu socioprofessionnel autrefois facteur d'inefficacité dans l'armée s'efface au profit des enseignements et des stages pratiques dispensés et réalisés au Gabon. L'école d'état-major de Libreville rend non seulement les soldats locaux opérationnels par ce que formés pour les besoins de la cause (Défense Nationale), mais aussi permet à l'Etat de former ses agents

²⁷⁴ Entretien avec Ella Ekoga, alors chef d'état-major général des armées, à Libreville, 26 octobre 2012.

²⁷⁵ Les manœuvres militaires réalisées pendant ses stages permettent à l'officier de s'enquérir de la réalité du terrain par des échanges et des campagnes de sensibilisation.

en tenant compte du temps et de l'espace. La connaissance du terrain où s'appliquent les enseignements théoriques permet à l'armée d'être efficace. Cette notion d'efficacité comme l'un des principaux objectifs visés par l'armée, est précisée davantage ici par Ali Bongo lorsqu'il déclare :

en engageant le Gabon sur le chemin de la professionnalisation, le but principal est donc de rendre nos Forces de Défense plus efficaces, performantes et disponibles (...) élever leur niveau d'opérationnalité, de responsabilité (...) tout en minimisant les coûts liés à la formation²⁷⁶.

Ainsi, la présence d'une École d'État-major au Gabon permet de mieux réduire les dépenses liées au transport, à la formation et à l'hébergement des militaires, elle permet par ailleurs à l'État d'offrir une formation théorique et pratique de qualité à ses hommes appelés à être opérationnels et responsables dans toutes les missions qui leurs sont assignées tant sur la plan national que sous-régional. C'est aussi pour cette raison, que les écoles militaires construites au Gabon sous l'impulsion de la professionnalisation de l'armée, tiennent compte des ambitions des Etats sous régionaux en matière de défense et de sécurité en lien avec les nouvelles menaces auxquelles ils sont soumis.

C'est dans ce sens que l'école d'état-major de Libreville se présente sur le plan sous régional comme le lieu de la rencontre des diverses expériences entre soldats. En effet, en unissant chaque année les officiers venant de la sous-région et même du continent, l'école d'état-major de Libreville permet aux différents Etats partenaires de développer et de renforcer leurs liens géopolitiques et géostratégiques. Géopolitique, par la nature des politiques de sécurité et de défense communes mises en place pour sécuriser leur espace commun, cas du Golfe de Guinée ; et géostratégique par la mise en commun de leurs forces armées ainsi que de leurs moyens techniques dans les différentes missions conjointes. Les différents soldats de la sous-région et du continent formés dans cette école fédèrent mieux leurs moyens techniques et opérationnels sur le terrain. Il ne peut en être autrement vu qu'ils sont formés à une même tradition de pensées. Disons donc que l'École d'état-major de Libreville est un point de rencontre qui permet aux frères d'armes de

²⁷⁶ Ali Bongo, *op. cit.*, P. 2.

différentes nationalités et promotions de tisser des liens de fraternité et de corps utiles pour la mise en place d'une Force Armée Africaine (FAA) en attente. Outre l'école d'état-major, l'Ecole d'application du service de santé militaire.

-École d'application du service de santé militaire

L'École d'application du service de santé militaire dont la première pierre fut posée par Omar Bongo Ondimba le 31 décembre 2007, est créée par le décret 00056/PR/MDN du 19 mars 2010. Fruit d'une longue coopération entre le Gabon et la France²⁷⁷ d'une part, le Gabon et l'Autriche (via la société de construction autrichienne Vamed) d'autre part, l'École d'application du service de santé militaire devient opérationnelle le 23 mai 2011. L'une des raisons à sa création, outre le souci du chef de l'État de former son élite sur son territoire, c'est la modification des cursus médicaux en France²⁷⁸. En effet, cette modification se présente comme un obstacle d'autant plus qu'elle ne permet plus aux médecins étrangers de suivre les cours à l'école militaire de Val-de-Grâce où ils étaient accueillis en majorité. La construction d'une école d'application de service de santé militaire doublée d'un hôpital moderne d'instructions des armées²⁷⁹ fut

²⁷⁷ Cette coopération franco gabonaise engage les deux parties dans la gestion et le fonctionnement des écoles. La partie française s'occupe de la qualité *« scientifique de l'enseignement et mettre à la disposition de la partie gabonaise l'officier supérieur directeur des études; assurer la gestion de l'école en liaison avec la partie gabonaise; organise les examens, procéder aux contrôles de connaissances et donner les résultats scolaires. Aussi, elle participe au financement de l'école sous forme d'un forfait hebdomadaire mis en place semestriellement auprès de l'Ambassade de France près de la République Gabonaise; participer à la désignation des professeurs chargés des enseignements des pays partenaires et aux frais inhérents à ces missions »*. La partie gabonaise quant est chargée de *« fournir l'infrastructure de l'école et mettre en place l'officier général ou supérieur, commandant de l'école ainsi que le personnel d'encadrement et soutien; assurer les charges d'électricité, d'eau, de téléphone, le soutien médical des élèves et la sécurité de l'ensemble des élèves étrangers ainsi que leur protection administrative, pénale et civile; assurer avec le concours de la France, la subsistance complète des élèves à l'exception de la solde pour les non gabonais »*. Médecin Général Inspecteur Jean Raymond Nzenze, Directeur Général du Service de Santé Militaire. *In, Gabon Défense*, n° 15, p. 16-17.

²⁷⁸ Du moins jusqu'en 2004, les futurs généralistes ne passaient pas le concours de l'internat. Le deuxième cycle était suivi d'une période appelée « résidanat », et qui durait deux ans et demi (trois ans pour les nouvelles promotions de résidents à partir de 2001). Depuis la rentrée 2004, tous les étudiants en médecine doivent désormais passer l'examen national classant (renommé « épreuves classantes nationales » par la suite)

²⁷⁹ Cet hôpital bénéficie de la couverture scientifique de 5 professeurs agrégés en médecines.

donc réalisée dans ce contexte où le Gabon et les autres Etats de la sous-région ne pouvaient plus envoyer leurs soldats en France pour parachever leurs formations et se spécialiser. La stabilité du pays et à la présence de l'Etat-major Régional de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (EMRCEEAC) et de l'État-major Interarmées Française (EMIF) sont autant de facteurs et d'avantages ayant contribué à l'accélération des travaux et à la réalisation de ce projet.

Établissement d'enseignement médico-militaire national, l'EASSML est placée sous la tutelle du ministère de la Défense Nationale. Aussi, par sa vocation sous régionale (elle s'inscrit dans la même logique de fonctionnement que l'école du personnel para médical de Niamey et l'école de santé militaire de Lomé), elle est placée sous l'autorité d'un directeur régional des services de santé militaire. S'agissant de ses missions, le médecin général inspecteur Jean Raymond Nzenze par ailleurs directeur de la santé militaire au Gabon précise, qu'elle a pour but de former à la médecine appliquée aux armées, les officiers élèves médecins, les pharmaciens et chirurgiens dentistes en fin de cursus universitaire. Elle assure par ailleurs leur tutorat, coordonne la préparation des personnels paramédicaux candidats à l'admission aux écoles de cadres de santé, participe aussi à la promotion de la recherche au sein du Service de Santé Militaire²⁸⁰. Du point de vue sous régional et continental, elle forme les élèves officiers médecins en formation à l'École de service de santé des armées du Togo et des médecins militaires et civils de la sous-région. En somme, une école postdoctorale spécialisée dans le domaine de la médecine de catastrophes, d'urgence et de santé publique.

Structure moderne, cette école dispose d'une capacité d'accueil de 36 chambres rénovées mis à la disposition des stagiaires, de 4 appartements privés réservés aux officiers professeurs ainsi que de six salles de cours équipées en outils de médecine de haute précision, d'une salle d'honneur, d'un amphithéâtre pour conférences, une bibliothèque, une salle polyvalente, plusieurs salles des travaux pratiques et travaux

²⁸⁰ Raymond Nzenze, Directeur Général du Service de Santé Militaire, «Inauguration de l'école d'application du service de santé militaire de Libreville par le Président de la République, chef de l'État, Chef suprême des Forces de Défense», *in*, Gabon Défense, n° 15, *op. cit.*, p. 16-17-18.

dirigés, plusieurs salles d'informatique et de vidéo projection. A cela s'ajoute un ensemble d'outils pédagogiques mis à la disposition de ses cadres.

La formation des stagiaires s'étend sur une période de neuf mois dont 300 heures de cours théoriques combinées à des stages hospitaliers (des gardes aux urgences, des manœuvres médico-militaires). Pour ce qui concerne les deux dernières années, c'est-à-dire 2011-2013 l'école a reçue en moyenne 19 stagiaires dont 13 venant d'autres pays que le Gabon (le Togo, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Niger, le Mali, le Cameroun, le Tchad, le Congo Brazzaville, le Congo Kinshasa, la RDC, la Madagascar et le Bénin).

En quatre ans d'existence, plus de dix (10) officiers gabonais²⁸¹ sont sortis de cette école. A l'instar de l'école d'état-major de Libreville, cette dernière permet à l'Etat de former ses hommes sur le territoire national et à moindre coûts. Aussi, afin de limiter la main d'œuvre étrangère dans le domaine médicale, les stagiaires de cette école sont déployés dans les centres hospitaliers et participent aux exercices médico-militaires à travers le territoire. Durant ces exercices, ils mettent à profit leurs spécialités définies à partir des besoins national, sous-régional, continental et même international. Si la professionnalisation de l'armée vise la performance et l'excellence via la professionnalisation de chaque soldat, cette école est le lieu de prédilection des savoirs théoriques et pratiques utiles pour la nation et la société. Elle s'inscrit dans le prolongement des réformes structurelles engagées par l'Etat pour réformer l'armée et par conséquent restructurer son autorité. Une autorité non plus garantie par les actes de force que l'armée imposait au quotidien, mais l'efficacité de ses missions humanitaires sur le terrain. Or, pour remplir avec efficacité ses missions, il fallait nécessairement former son personnel en fonction des besoins exprimés dans la société. L'école d'application du service de santé militaire s'inscrit dans le prolongement des politiques de formation développées par la professionnalisation afin de soumettre l'armée dans les nouvelles priorités sociales et humanitaires exprimées par l'Etat. Dans le but d'assurer une meilleure relève au sein de l'armée, l'Etat a construit un Prytanée Militaire.

²⁸¹ *Gabon-Défense, op. cit.*, p. 7.

-Le Prytanée Militaire de Libreville (PML)

Le Prytanée militaire de Libreville est un établissement d'enseignement secondaire créé par le décret n° 000748 PR/MDN 1979 dans le but de préparer une élite militaire gabonaise performante et opérationnelle. Depuis son ouverture le 5 novembre 2001, il s'affirme par la qualité des enseignements qui y sont dispensés, sa rigueur et sa discipline. En 2001, l'établissement était composé d'un seul cycle (le collège), puis progressivement il fut créé un second cycle (le lycée) dans le but d'accompagner les quatorze (14) premiers élèves ayant servi de base expérimentale à l'ouverture. Actuellement, avec des résultats de plus en plus élitistes au brevet d'étude primaire du premier cycle (100% en 2001, 100% en 2003...100% en 2011, 100% en 2013) et au baccalauréat (100%2001, 100%2003, 100% en 2007...100% en 2011, 100% en 2014), les effectifs de cet établissement d'enseignement général et militaire vont *crescendos*. Depuis 2010, le prytanée militaire de Libreville est devenu une école sous-régionale par l'intégration d'autres jeunes de la sous-région, entre autres : des maliens et des sénégalais qui y intègrent par voie de concours. Concours qui est organisé à Libreville chaque année. Sans aucune discrimination encore moins d'exception, garçons et filles, enfants de troupe ou non prennent part à ce concours.

La construction de cette école s'inscrit dans le prolongement des politiques de conscription échouées au début des années 1970. La conscription dont le but était de donner une éducation citoyenne militaire aux gabonais dès l'âge de la majorité. Faute d'une bonne politique d'organisation et de planification, faute des moyens financiers conséquents pouvant supporter les dépenses liées à ce projet d'envergure, la conscription a échoué. Cet échec n'a jamais été digéré par l'Etat qui continue à voir en cette dernière une école de transmission des valeurs citoyennes aux jeunes. Pour essayer de compenser le déficit intellectuel et citoyen lié à l'échec de ce projet, il a été construit un prytanée militaire. Dans ce sens, son premier objectif est de renforcer et de susciter chez les jeunes cet amour de la nation par la transmission des valeurs citoyennes et républicaines. A travers cette école, le Gabon sauvegarde et transmet ses caractères « physiques » et

intellectuels à sa jeunesse. Dans un cadre strictement militaire, c'est le lieu idéal de la transmission des valeurs que sont: Loyauté, Fidélité, Devoir, Honneur, Intégrité, Esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, Discipline, Vigilance, Rigueur, Respect, Solidarité, Travail et Justice... utiles pour les futurs citoyens appelés à assurer le destin de la Nation. On peut donc affirmer que le Prytanée militaire, cadre fédérateur de la jeunesse gabonaise et de la sous-région, participe à la nouvelle identité de l'armée formée non plus par des individus à la recherche d'un statut social et/ou voulant se mettre à l'abri du chômage, mais par des citoyens engagés par vocation et recrutés sur la base de leur savoir-faire certifié.

Pour Jean Marc Eckoh, alors ancien ministre d'Omar Bongo :

A notre époque, l'entrée dans l'armée n'était pas conditionnée par un concours ou encore par une campagne de sensibilisation sur les métiers et les avantages de l'armée. Le citoyen intéressé par le métier se présentait au bureau de recrutement. Après une enquête (on suppose de moralité), il était admis ou renvoyé (...). Dans la plus part des cas, les anciens soldats gabonais avaient la vocation de l'armée (...) c'est pourquoi, ils étaient plus acquis pour la défense de la nation et non du pouvoir. Devant tout ce qui pouvait menacer la nation, ils agissaient même s'ils mettaient en danger leurs soldes. C'est la nécessité de recruter à partir des vocations (...) l'exemple est prit sur les putschistes de 1964. Si le Prytanée militaire peut cultiver cet esprit patriotique, autant encourager l'initiative.

Le Prytanée militaire est un espoir pour les citoyens en quête d'une armée patriotique. Il constitue pour l'Etat une pépinière humaine vouée à la formation de son future élite militaire. L'Etat via le prytanée militaire entend remédier progressivement aux crises diverses qui fragilisent son armée de l'intérieure. Il compte en effet s'appuyer sur le prytanée militaire voué à long termes aux recrutements vocationnels. Les jeunes en formation vont déloger peu à peu les anciens soldats formatés par les anciennes logiques. Aussi, par la nature et la qualité des formations (bien orientées) qui y sont dispensées l'Etat envisage allier les recrutements vocationnels aux recrutements occupationnels pour

reprendre Charles Maskos²⁸². Entre vocations et occupations, l'Etat espère trouver la formule idéale qui puisse rationalisée ses citoyens, ses soldats partant son institution militaire. En somme, le prytanée militaire de Libreville participe à la production d'une nouvelle identité du militaire et de l'institution militaire, ceci en vue de rendre le soldat en particulier et l'armée en général plus opérationnels et efficaces dans la société et la nation.

Les trois grandes écoles que nous venons de présenter et d'analyser ont pour dénominateur commun la formation théorique des soldats qui y sont admis. A l'exception du prytanée militaire, ces écoles mettent un accent particulier sur les capacités managériales et le sens d'organisation des officiers. Car, l'action morale et intellectuelle de l'officier sur ses hommes résulte de sa formation et de sa capacité à manager et à concevoir les théories et les stratégies faciles à exécuter par ses subalternes sur le terrain. Si l'officier commandeur n'est pas bien formé, les hommes placés sous son autorité iront dans tous les sens. C'est pourquoi, disait le général De Gaulle, « *l'instruction et l'administration [vont de paire], elles imposent à l'officier un esprit d'organisation et de rigueur* »²⁸³ dans son travail. Autant dire que les écoles de conception et d'organisation examinées ici s'inscrivent sans doute dans cet ordre d'idée. Elles donnent les outils théoriques aux officiers pour une meilleure organisation et un sens de management rationnel au sein du groupe. Le rôle de l'officier étant complexe, au-delà de la conception et de l'organisation, il a aussi pour mission d'instruire les hommes qui sont sous son commandement. L'accent mis sur les grandes écoles militaires de conception et d'application permet de mieux revaloriser le rôle de l'officier à qui incombe la responsabilité des troupes.

Toutefois, il serait réducteur et même incohérent pour l'Etat d'envisager les réformes au sein de son armée sans prévoir les structures de formation et de spécialisation professionnelles à la hiérarchie inférieure, c'est-à-dire celles s'occupant de la formation des soldats exécutants. L'armée étant un système composé des différentes classes et des

²⁸² Maskos C. C., « La banalisation de l'institution militaire. L'armée américaine : du modèle institutionnel au modèle industriel, in Thomas H.J.P (Dir), *Officiers, sous-officiers la dialectique des légitimités*, Paris : Addim, 1994, pp. 39-48.

²⁸³ De Gaulle (Ch.), *La France et son armée*, Paris, Plon, 1985, p. 204.

différentes hiérarchies, mettre l'accent sur une classe au détriment des autres peut être considéré comme une injustice et pénaliser la cohérence du groupe ou du système. Aussi, dans le cas du Gabon, il faut admettre qu'il ya plus de soldats subalternes que des officiers. Ces derniers non seulement sont sur le terrain et reflètent l'image de l'armée dans son entièreté. Logiquement, si l'Etat veut réévaluer le niveau de son armée la plus part des politiques pensées et engagées doivent plus mettre de l'accent sur la classe des soldats subalternes. En outre, indépendamment de leur nombre très élevé, c'est dans cette catégorie qu'on retrouve les soldats n'ayant aucune qualification encore moins de formation professionnelle. Les logiques de recrutement qui précédèrent la professionnalisation de l'armée ont favorisé l'intégration de plusieurs citoyens sans formation encore moins de qualification et de diplôme. L'Etat dont le nouvel l'objectif est de mettre en place une politique d'emploi post-profil est contraint de reformer tous ses soldats indépendamment de leur grade encore moins d'hierarchie. Dans ce sens, indépendamment des écoles de conception, d'application et d'instructions examinées plus haut, la professionnalisation de l'armée s'accroît aussi les centres de formation et de spécialisation aux métiers techniques militaires. Ces centres permettent aux soldats exécutants n'ayant aucune spécialité et diplôme de bénéficier d'une formation qualifiante et ainsi exercer à l'intérieur d'une spécialité. Ici, l'attention est portée sur l'Établissement Centralisé de Réparation et de Reconstruction Automobiles (ECRRA) de Libreville.

Situé dans l'enceinte du camp militaire baptisé sous le patronyme du capitaine Charles N'tchoréré, ECRRA a été inauguré en 2006. Elle a pour mission d'assurer et de former les soldats exécutants aux métiers pratiques tels que : *«les réparations profondes, les rénovations partielles et reconstruction de tous les matériaux auto engins Blindés (AEB) d'origine française»*²⁸⁴. Pour plus d'opérationnalité et pour renforcer ses capacités techniques, l'école a signé lors de son ouverture un partenariat avec le ministère français en charge de la Défense Nationale.

Deux types de stages y sont organisés. Les Stages de formation des aides mécaniciens (CTE) et les stages mécaniciens (CT1). Depuis son ouverture, plus de

²⁸⁴ Colonel Joël Moukagni Ibouanga, Directeur de l'ECRRA «Établissement centralisé de réparation et de reconstruction automobile: Bilan et perspectives» In, Gabon Défense, n°7, *op. cit.*, p. 33.

«soixante douze aides mécaniciens et quarante sept mécaniciens»²⁸⁵ ont été formé dans cet établissement, tous sortent nantis d'un diplôme technique validé par le Ministère de la Défense Nationale. Entre 2012 et 2015 «120 tôliers issus de toutes les composantes de l'armée ont été formé dans cette école»²⁸⁶. Plusieurs d'autres écoles de formation et de spécialisation sont en construction. Il s'agit par exemple, de l'«École Nationale de Formation d'Officiers (ENFO) à Mandilou dans la province de la Ngounié, et de l'école de formation aux métiers techniques de secourisme et de travaux publics de Fougamou. Ces écoles viendront répondre aux besoins de formation et de spécialisation exprimés par l'Etat dans l'armée. Elles permettront par ailleurs de résoudre le problème des effectifs sans qualification. Ces deux problèmes sont au cœur des problèmes rencontrés au niveau des soldats subalternes (soldats de rang) qui estiment être brimés dans leur carrière.

Stéphane E, caporal dit :

Je vous rassure que je suis brimé. Combien de mes promotionnaires sont aujourd'hui sous-officiers subalternes ? Moi rien (...) je n'ai personne devant pour activer ma carrière, es autres ont les parents voila pour quoi ils progressent normalement. C'est injuste (...) ça me révolte²⁸⁷.

Ce que Stéphane considère comme injustice ne l'est pas en réalité. Intégré dans l'armée en 1997 avec un Certificat d'Etude Primaire Elémentaire, il n'a jamais bénéficié d'un stage encore moins participé à examen interne. Il semble compter sur son ancienneté pendant que certains de ses promotionnaires ont bénéficié d'un stage de formation dans un premier temps, un autre stage de spécialisation dans un second temps pour passer en grade.

Mouloungui A, quartier maître de 1^{ère} classe dit :

J'accusais mes chefs entretenir les injustices dans les plans de carrière des agents que nous sommes. Au départ, j'ai échoué à mon premier stage,(...) je n'ai pas eu de diplôme à la fin de la formation mais une simple attestation de formation. Les autres par contre ont gagné et sont repartis pour un stage de perfectionnement, sortis de ce stage ils ont évolué en grade. La deuxième fois à

²⁸⁵ Colonel Joël Moukagni Ibouanga, Directeur de l'ECRRA «Établissement centralisé de réparation et de reconstruction automobile: Bilan et perspectives» In, Gabon Défense, n°7, *op. cit.*, p. 33.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ Entretien avec Stéphane E, à Libreville, 23 avril 2015.

ECRRA j'ai validé mon stage de formation, puis mon stage de perfectionnement et j'ai eu le grade (...) C'est bien d'avoir une spécialité, au moins tu es sûr d'être noté à l'intérieur de ta spécialité et à partir de ton travail²⁸⁸.

Le fait d'avoir une spécialité et de participer aux stages est une condition importante pour évoluer en carrière. Car, il est plus facile pour les chefs de suivre l'évolution de carrière d'un agent qui exerce dans une spécialité qu'un « *électron libre* »²⁸⁹ ou encore un « *vagabond* » n'ayant aucune spécialité. Reconnaissons que le nombre insuffisant des écoles de spécialisation et d'apprentissage dans l'armée constituait et/ou constitue un obstacle à l'évolution de carrière de plusieurs agents. En raison des critères de sélection de plus en plus rigoureux et des effectifs de mise en stage très réduits²⁹⁰, beaucoup d'agents s'abandonnent à la paresse comptant ainsi sur leur ancienneté pour évoluer en grade. Pourtant, dans le statut particulier du militaire, l'ancienneté n'est pas considérée comme un diplôme, bien que pris en compte dans certaines situations²⁹¹. Seuls la formation et le diplôme garantissent et font une carrière dans l'armée gabonaise²⁹². D'autres circonstances particulières et exceptionnelles peuvent jouer en faveur d'un agent, encore faudrait-il que ces dernières rentrent dans le cadre de la bravoure de l'agent soucieux d'honneur à la patrie. Mais que cela ne soit pas considéré par l'agent comme un acquis ou un droit, l'acte posé doit être étudié et qualifié selon la réglementation en vigueur.

En substance, la multiplication des grandes écoles et centres d'application et instruction militaires au Gabon est une opportunité pour l'Etat de former chaque soldat à

²⁸⁸ Entretien avec Mouloungui, à Libreville, 23 avril 2015.

²⁸⁹ Selon l'expression consacrée à l'imaginaire des soldats gabonais pour désigner leurs collègues sans spécialité. Les vagabonds sont affectés chaque jour selon les besoins. En fin d'année, il est difficile de suivre leur évolution de carrière.

²⁹⁰ Les mises en stage sont planifiées et organisées par les organes centraux de la gestion des carrières militaires. Ne va en stage qui veut, mais qui est désigné selon les critères objectifs.

²⁹¹ L'ancienneté est notamment prise en compte dans l'avancement. Selon l'article 192 du statut particulier du militaire, « l'avancement de grade des militaires du rang a lieu au choix et à l'ancienneté selon les modalités définies dans ledit article.

²⁹² Article 179 du Statut particulier du militaire, *op.cit.*, p. 45.

moindre coût et au niveau qui est le sien. C'est aussi l'occasion pour les soldats subalternes d'espérer une carrière évolutive. Pour insister sur l'Etat, cette opportunité permet de hausser le niveau professionnel des agents et à long termes d'aboutir à une nouvelle armée professionnelle et civique. Ce qui est un changement socioprofessionnel au sein de l'armée. Changement qui s'opère dans le sens de la formation et de la spécialisation des militaires appelés à devenir de plus en plus professionnels dans le cadre de leur métier. D'un point de vue administratif, ce changement via la construction des écoles et la spécialisation des agents, s'inscrit dans la dynamique d'une nouvelle organisation du travail et du partage rationnel des tâches au sein de l'armée. En effet, en formant chaque agent pour un métier précis, l'Etat procède à la synchronisation des spécialités et des métiers dans lequel on retrouve des agents acquis pour un métier et jugés aptes à le faire. Progressivement, il se met en place une nouvelle gestion du personnel fondée sur la spécialité des agents et non plus sur le nombre encore moins la date d'intégration²⁹³ comme ce fut le cas avant la professionnalisation de l'armée.

Dans l'univers militaire gabonais, cette nouvelle manière d'approcher et de gérer le personnel est une révolution intéressante pour les agents qui estiment partager de plus en plus leurs expériences et savoir-faire entre collègues de spécialité. En même temps, cette nouvelle manière de regrouper les soldats par spécialité est une barrière qui se crée entre soldats. La spécialisation des agents donne l'impression de créer des barrières entre agents n'appartenant pas à une même spécialité. Ces barrières se présentent comme un frein à l'esprit de polyvalence manifesté par les agents dans la gestion des tâches quotidiennes. La professionnalisation de l'armée en favorisant la spécialisation et la division du travail empêche ainsi que le pensait Samuel Huntington²⁹⁴ les passerelles et la polyvalence dans le métier. Il engendre dès lors un repli professionnel dans l'armée.

Les autorités en charge du personnel militaire estiment « *qu'il vaut mieux la précision dans la réalisation de la tâche que des à proximités cachées derrière la polyvalence des agents (...), ils étaient polyvalents mais pour quel résultat au final ?*

²⁹³ L'ancien fichier du personnel gérait le personnel en fonction de leur intégration dans l'armée.

²⁹⁴ Huntington (s.), *The Soldier and the state, op. cit.*, p. 70.

L'armée c'est la précision et la justesse dans l'action (...) il faut former pour la justesse et pour une meilleure gestion des hommes »²⁹⁵. La formation des hommes par compétence et par spécialité conduit à une approche novatrice et opérationnelle dans le recrutement (le recrutement se fait plus qualitatif et non plus quantitatif) et la gestion des hommes dans l'armée gabonaise. Il s'agit de l'approche AGPOC²⁹⁶, c'est-à-dire, Approche et Gestion du Personnel par Objectif et Compétences. Cette approche est prônée par les organisés qui critiquent les institués restés nostalgiques aux formats militaires plutôt qu'à la qualité des hommes et leur gestion rationnelle.

Les différentes politiques de recrutement, de formation, de perfectionnement et de recyclage mises en place par la professionnalisation de l'armée au Gabon, conduisent à cette nouvelle approche (AGPOC) qui consacre l'avènement d'une nouvelle gestion planifiée du personnel remplaçant ainsi la gestion du personnel par effectif. Le Colonel Nkili ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme : *« aujourd'hui, nous ne gérons plus les effectifs comme avant(...) nous gérons un personnel bien défini (...) »*²⁹⁷. La différence faite entre gestion des effectifs et du personnel permet de s'en rendre compte de l'évolution et du passage d'un mode de gestion moins organisé et de moins en moins efficace à une autre plus organisé et plus efficace. Cette nouvelle organisation est un avantage pour l'Etat et les soldats qui désormais, en fonction de la qualification, du métier, de l'âge et du galon peuvent planifier de manière rationnelle leurs tâches et surtout leurs plans de carrière. Encore que, les critères de graduation, de notation et d'avancement issus de cette nouvelle organisation ont été formalisés et planifiés. Ci-dessous les tableaux récapitulatifs de carrière, d'avancement et d'âge retraite dans l'armée gabonaise.

²⁹⁵ Entretien avec le DRH et son adjoint de ...à Libreville 29 octobre 2012. Ici, nous pouvons mentionner les noms, les grades et le lieu professionnel des agents pour des raisons de discrétion. Ils ont demandé à ce que leurs noms, leur lieu de travail et leurs grades ne soient pas mentionnés.

²⁹⁶ En France tout comme USA, cette approche est d'actualité dans la gestion du personnel militaire. Elle se veut opérationnelle dans la sélection des hommes pendant le recrutement, puis, à la fin de chaque formation les promus sont directement classés dans les spécialités où ils exerceront leurs métiers. A chaque besoin ou problème correspond un type d'agents formés pour répondre au besoin. Rien n'est donc plus improvisé, tout est planifié.

²⁹⁷ Entretien avec le Colonel Nkili, à Libreville, 2 novembre 2012.

Tableau n°8 : Récapitulatif de carrière et d'avancement des sous-officiers

Sous-officiers		
Proposition au grade de ou correspondant à :	Proposition normale	Proposition à l'ancienneté
Sergent ou second Maître	5 ans de service au 31/12 de l'année en cours dont 2 ans au moins de grade de Caporal-chef, quartier maître de 1 ^{ère} classe ou correspondant ; Être titulaire du CM1 ou B.E ou CT1 ; noté B ; Ne pas avoir été noté au niveau AB pendant les 2 dernières années	7 ans de service dont 3 ans de Caporal-chef ou correspondant au 31/12 de l'année en cours ; Être titulaire du BMPE ou du Brevet équipage Noté B ; Ne pas avoir été noté au niveau AB pendant les 2 dernières années

Tableau n°9 : Récapitulatif de carrière et d'avancement des officiers

Officiers		
Sous-lieutenant	Diplôme de sortie d'école	Être âgé de 45 à 48 ans, être adjudant-chef
Lieutenant	Diplôme de sortie d'école	-2 ans de grade de Sous-lieutenant pour les officier issus des écoles dont la durée de la formation est fixée à 2 ans -1an pour les officiers issus des écoles dont la durée de la formation est fixée à 3 ans -3ans pour les autres au 31/12 de l'année en cours -avancement automatique sauf cas d'indiscipline

Capitaine	5 ans au moins de grade de Lieutenant au 31/12 de l'année en cours et avoir de la pratique d'une langue étrangère ; Etre titulaire du CPOS ou équivalent ; Etre noté au moins B	Néant
Commandant	5 ans au moins de grade de Capitaine au 31/12 de l'année en cours pour les Capitaines titulaires du diplôme d'enseignement militaire supérieur du 1 ^{er} degré ou diplôme équivalent et avoir la pratique d'une langue étrangère ; Etre noté au moins TB	8 ans de grade de capitaine au 31/12 de l'année en cours ; Etre noté B pendant les dernières années
Lieutenant-colonel	5ans au moins de grade de Commandant au 31/12 de l'année en cours ; Etre titulaire du brevet d'enseignement militaire supérieur du 1 ^{er} degré ou équivalent ; Etre noté au moins B.	Néant
Colonel	4 ans au moins de grade de Lieutenant-colonel au 31/12 de l'année en cours ; Etre noté au moins B	Néant
Proposition au grade de ou correspondant à :	Avancement au choix (sur proposition du Ministre de la Défense et nomination sur décret)	---
Général de Brigade	Etre de bonne conduite ; Avoir le brevet d'enseignement militaire supérieur du 2 ^{ème} degré ou un diplôme équivalent ; Avoir exercé un commandement effectif prévu par les textes en vigueur ou un diplôme équivalent ; Avoir un emploi disponible pour cette catégorie ; Justifier d'au moins quatre années de grade de colonel au 31 :12 de l'année en cours ; Etre noté au moins TB	---
Général de Division	Justifier d'au moins quatre années de grade de Général de Brigade au 31/12 de l'année ; Avoir un emploi disponible pour cette catégorie ; Etre noté au moins TB	---

Tableau 10: Limite d'âge et retraite des sous-officiers

Grade de ou correspondant à	Forces Armées Garde Républicaine	Génie militaire	Santé militaire
Adjudant Chef/M	55ans	55ans	55ans
Adjudant Chef/ Adjudant	53 ans	53ans	53ans
Sergent Chef- Major Sergent Chef	50ans	52ans	52ans
Sergent	47ans	51ans	51ans

Tableau n°11 : Limite d'âge des officiers

Grade de ou correspondant à :	Forces Armées Garde Républicaine Génie Militaire	Corps Technique et Administratif, des infirmiers et Techniciens du Service de Santé Militaire	Corps des officiers Médecins, Pharmaciens, Dentistes et Vétérinaires
Colonel	58ans	58ans	60 ans
Lieutenant- colonel	57ans	57ans	59ans
Commandant	56ans	56ans	58ans
Capitaine Lieutenant Sous- lieutenant	54ans	54ans	56ans

Tableau n°12 : Limite d'âge des officiers généraux

Grade de ou Correspondant à :	Forces Armées Garde Républicaine Génie Militaire Corps Technique et Administratif du Service de Santé Militaire		Corps des Officiers Médecins, Pharmaciens, Dentistes et Vétérinaires	
	2 ^{ème} sectio n	Retraite	2 ^{ème} section	Retraite
Gnl d'Armée	62ans	66ans	Néant	Néant
Gnl de Corps d'Armée	61ans	65ans	63ans	67ans
Gnl de division	60ans	64ans	62ans	66ans
Gnl de Brigade	59ans	63ans	61ans	65ans

In fine, cette nouvelle planification fait de l'armée l'une des institutions d'Etat la mieux organisée au Gabon. La rationalisation des réformes impulsées par la professionnalisation de l'armée est aussi aperçue à travers l'harmonisation des avantages liés au statut militaire. Hier perçu comme source de problèmes entre soldats, la rationalisation des avantages au sein de l'armée est un moyen de lutte contre les inégalités professionnelles, facteurs de frustration et de crise²⁹⁸.

VI.6 : Rémunération-Avantages et Récompenses du militaire

²⁹⁸ Mba Missang (F.), *L'héritage militaire de Léon Mba et le putsch de 1964 au Gabon*, Paris, Edilivre, 2015, pp.85-89.

Le militaire est un agent du service public, il est au même titre que tous les autres agents publics, employeur de l'Etat. Outre l'autorité que lui garantit l'Etat contre ses services, il bénéficie d'une rémunération²⁹⁹ symbolique appelée la solde. Cette solde indiciaire varie en fonction des catégories et des statuts. Au Gabon, elle est aussi déterminée par le grade et l'échelon atteints dans la catégorie. Elle est calculée par application de la valeur du point d'indice à l'indice correspondant à la grille indiciaire (Voir en Annexe 4 la grille indiciaire). La grille indiciaire applicable au militaire est fixée par les textes particuliers, pendant que la valeur du point d'indice est celle applicable à tous les agents de la fonction publique.

La rémunération du militaire de carrière et engagée comprend la solde indiciaire, les charges militaires, les primes et les indemnités. Quant aux militaires contractuels³⁰⁰, ils bénéficient d'une solde de base, les primes et les indemnités. Les militaires réservistes³⁰¹ et appelés bénéficient du pécule. Cette grille indiciaire est valable pour tous les soldats appartenant aux catégories susmentionnées.

A la différence des autres grades, les officiers généraux bénéficient des avantages particuliers. En effet, leur rémunération comprend non seulement le traitement, mais aussi des suppléments. Le traitement est fixé conformément à la grille salariale qui elle est déterminée par décret. Ce qui veut dire que les officiers généraux gabonais ont un traitement spécial que les autres agents de la fonction publique. Outre le traitement et des suppléments, ils ont des primes d'intéressement. Par intéressement, il faut entendre « *la possibilité donnée aux cadres dirigeants des Forces de Défense de participer aux résultats*

²⁹⁹ Le 18 mai 2006, sous le décret n°000436/PR/MFPRAME/MEFBP fixant le régime de reclassement et des rémunérations des personnels des Forces de Défense et de sécurité, le soldat gabonais s'est démarqué des autres fonctionnaires par ce décret pris en application des dispositions 2, 109, 110, 111, de la loi n°8/85 du 29 janvier 1986 et 66 de la loi n° 17/93 du 1er septembre 1993, fixant au-delà du statut particulier accordé à ces agents de l'État, leur régime de rémunération ainsi que leurs modalités de reclassement à la Fonction Publique.

³⁰⁰ Il n'en existe pas actuellement dans l'armée gabonaise. La loi prise à ce sujet est préventive.

³⁰¹ Les militaires réservistes sont des personnes recrutées pour faire partie de la réserve. On distingue entre autres : les personnes ayant effectué leur service militaire obligatoire ; les militaires de carrière dont la démission a été acceptée ; les militaires nommés dans un corps d'agents civils ou d'agents de collectivités publiques ou d'entreprise publique.

ou aux performances exceptionnels de l'année de l'unité dont ils ont la charge »³⁰². Toutefois, cette prime d'intéressement n'est pas un acquis, car il est exceptionnel et subordonné à des résultats ou à des performances exceptionnelles de l'unité ou des Forces de Défense. La loi précise que le total des primes d'intéressement versé au bénéficiaire ne doit pas excéder les 20% du salaire brut versé à l'intéressé.

Soulignons que le montant de la prime d'intéressement est plafonné et fixé par une décision formelle (selon le cas) du Chef de Corps de l'unité concernée ou du Ministre de la Défense Nationale. Ce qui veut dire en d'autres termes, que la prime d'intéressement relève d'une cuisine interne. Versée une fois au cours du premier trimestre de l'année budgétaire, la prime d'intéressement n'est ni imposable ni assujettie aux circonstances sociales³⁰³. S'agissant des primes versées aux officiers généraux, ont distingue :

- Une prime de responsabilité destinée à rétribuer les responsabilités attachées à certaines fonctions d'encadrement ;

- Une prime de risque ou contrepartie de certaines conditions de travail dangereuses,

- Une prime de fonction, destinée à valoriser certains emplois en raison de leur importance, de leur difficulté ou de leur localisation.

S'agissant des indemnités de fonction, notons qu'elles ne sont pas aussi imposables. Elles viennent compenser les droits non couverts, les astreintes, les charges ou aléas professionnels. Par ailleurs, elles remboursent des frais dépensés ou susceptibles d'être dépensés du fait des fonctions exercées. Ci-dessous, la liste nominative des différentes indemnités.

- Indemnités pour charges militaires
- Indemnité de logement
- Indemnité d'éloignement
- Indemnité de transport
- Indemnité de l'eau et de l'électricité
- Indemnité de solde à l'air ou indemnité d'embarquement ou indemnité de feu

³⁰² Art 84, Statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 19.

³⁰³ Art 84 *ibid.*

- Indemnité de sujétion spécifique
- Indemnité spéciales de lutte anti-criminalité ou lutte anti-terrorisme
- Indemnité de campagne
- Indemnité des forces spéciales

Une précision mérite d'être apportée ici, il s'agit du versement de primes et des indemnités versées à tous les agents. Seulement, si les primes et les indemnités sont exclusivement attachées à l'emploi occupé et non au grade ou au corps, il faut faire partir d'un emploi spécifique pour prétendre à ces derniers. Les officiers généraux ont l'avantage d'occuper les postes et fonction de gestion et de conception, de facto ils bénéficient de toutes ces primes et indemnités. Plutôt que de voir dans cette politique d'organisation et de distribution comme une discrimination au profit des officiers généraux, elle se présente comme une discrimination positive étant donné qu'elle permet aux gradés de fournir plus d'efforts pour bénéficier des mêmes avantages que leurs chefs. Aussi, pour l'Etat, il ne s'agit pas de créer un écart entre agents de la fonction publique, mais d'entretenir et de valoriser le militaire prêt à faire le sacrifice suprême (donner sa vie pour la défense de la nation). Ces avantages sont comme des mesures d'encouragement pour une meilleure défense de la nation et de la société.

Quant aux avantages et aux récompenses, ils s'inscrivent dans la logique des récompenses de l'Etat à ses employés. C'est du moins ce que nous pouvons lire dans l'article 89 du statut particulier du militaire où il est écrit : « *toute mesure de protée générale affectant la rémunération des fonctionnaires civiles de l'Etat est, sous réserve des mesures d'adaptation nécessaires, appliquée avec effet simultané aux militaires* »³⁰⁴. En effet, le militaire tous grades confondus peut bénéficier des avantages en nature en fonction du poste qu'il occupe. Comme tous les agents de l'Etat, le militaire en activité a droit à la prise en charge par l'Etat de ses frais de funéraires, *idem* pour les frais de transport de sa dépouille jusqu'au lieu où il a été recruté en principe. Cette politique de prise en charge bénéficie aussi à ses ayants droit, c'est-à-dire à sa conjointe ou conjoint ainsi que les enfants mineurs.

³⁰⁴ Art 89 statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 21.

S'agissant de leur santé, les militaires en activité ainsi que ceux retraités peuvent bénéficier des soins du service de santé militaire et de l'aide du service social de la Défense Nationale³⁰⁵. Il en va de même pour leurs familles ou du moins leurs ayants droit.

En ce qui concerne les promotions exceptionnelles, comme tous les autres fonctionnaires, le militaire peut bénéficier au moins une fois dans sa carrière de l'article 21 de la Constitution relevant des pouvoirs exceptionnels et discrétionnaires du Chef de l'Etat. Cet article donne droit au Chef de l'Etat de nommer ou de promouvoir exceptionnellement et de manière discrétionnaire n'importe quel agent de l'Etat³⁰⁶ indépendamment de son statut. Outre cet article, le statut particulier du militaire prévoit les circonstances de promotion exceptionnelle d'un agent. En effet, selon les circonstances et partant des contraintes de l'état militaire, tous militaires tous grades confondus peut bénéficier une seule fois dans sa carrière d'une promotion exceptionnelle, d'une récompense ou d'une distinction honorifique pour son dévouement à la chose publique, à la probité, la disponibilité, ou à la loyauté envers la nation³⁰⁷.

A la fin de sa carrière (excepté les cas de révocation et de décès), il a droit à une indemnité de services rendus avant de toucher sa pension retraite. La pension retraite des militaires gabonais n'est pas calculée comme celle des autres agents publics admis en retraite. Elle est calculée en fonction des conditions fixées par le régime particulier des pensions militaires. Sur la base de ce régime, le montant de la pension retraite du militaire retraité ne doit pas être inférieur à 80% de sa dernière solde de base. Plus avantageux encore, les officiers généraux retraités perçoivent en intégralité leur solde de base suivant leur grade. Ce qui signifie en d'autres termes que, une fois admis à la retraite ils perçoivent intégralement leurs salaires de base ; seuls les primes et les avantages liés au grade et au poste exercé sont supprimés. Ce qui n'est pas le cas des autres pensionnaires de la fonction publique dont la pension retraite est calculée en fonction de leurs salaires de base.

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ En s'appuyant sur cet article, Omar Bongo disait qu'il peut faire d'un homme un chien et d'un chien un homme comme pour montrer sa toute puissance au sommet de l'Etat.

³⁰⁷ Art 93, statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 21.

Un autre avantage vient s'ajouter à ceux cités, il s'agit du privilège réservé aux militaires par le Trésor Public dans le paiement de leurs soldes. En effet, parmi d'autres agents de l'Etat, les militaires sont exceptionnellement soldés chaque 20 du mois, pendant que d'autres fonctionnaires attendent chaque 25 du mois pour percevoir leurs salaires. Justifions cet avantage par la peur que représente l'armée vis-à-vis du pouvoir. En effet, au cas où il se pourrait que les caisses de l'Etat soient déficitaires, le fait que les militaires aient perçu leurs soldes est une garantie au pouvoir qui peut utiliser cette dernière pour étouffer les revendications et les réactions des autres fonctionnaires. L'égoïsme de l'armée est un avantage considéré pour le pouvoir qui sait qu'une fois les avantages de l'armée sont garantis, le risque d'un coup d'Etat militaire est peu probable et celui d'un coup d'Etat civil très négligeable. Une fois de plus de fois, soulignons qu'en règle générale et en Afrique noire en particulier l'armée ne réagit que si ses avantages sont touchés et son image bafoué.

L'ensemble des avantages octroyés aux militaires ou à l'institution militaire permet de conclure ici, que les militaires constituent la classe des agents de l'Etat privilégiés par le Trésor Public, partant l'Etat. De tels avantages accordés à l'armée tiennent logiquement au rôle qu'elle joue auprès de l'Etat, politiquement par la main forte qu'elle représente pour le politique. En tant qu'institution de puissance sur laquelle repose le pouvoir de l'Etat, tout dysfonctionnement constaté dans l'armée impact nécessairement le fonctionnement et le pouvoir de l'Etat sur la nation et la société. Or, pour mettre l'armée à l'abri des problèmes qui strangulent les autres administrations (problème de santé, d'injustice professionnelle, de paupérisation, de logement...), et se mettre soi-même à l'abri de la désobéissance, l'Etat est contraint de mettre en place un nombre d'avantages réels pour satisfaire cette dernière. Cette ultime explication s'inscrit dans la logique des rapports pouvoir et autorité qui régissent l'Etat et l'armée³⁰⁸. Les avantages constituent la contre partie que l'Etat assure à ceux-là (soldats) qui veillent sur l'application de ses principes, ses lois, sa volonté et sa sécurité sur le terrain.

³⁰⁸ Moreau de Bellaing (L.), *Sociologie de l'autorité*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 1990, pp. 62-64.

D'un point de vue opérationnel, les différents avantages accordés à l'armée constituent autant de mesure d'encouragement mis en place par l'Etat pour assurer l'intégrité des militaires appelés à réagir avec objectivité sur le terrain. C'est bien là une autre manière de mettre l'armée à l'abri de la corruption qui entache les autres secteurs de l'administration publique. Au fond, ces avantages participent à l'intégrité du militaire et à l'efficacité de son action en temps de paix comme en temps de guerre. Les avantages exposés ci-haut méritent d'être analysés dans ces deux sens. Mais, que vaut un militaire moderne professionnalisé et rassuré sans moyens techniques adaptés aux besoins dont il est appelé à répondre sur le terrain? La réponse à cette interrogation s'en trouve clairement formulée dans la professionnalisation de l'armée. En effet, la professionnalisation de l'armée en dehors des réformes organisationnelles présentées ci-haut, procède aussi à la dynamisation des moyens opérationnels et au réaménagement des composantes à l'échelle nationale.

**CHAPITRE VII : DYNAMIQUE DES MOYENS
OPERATIONNELS ET REAMENAGEMENT DES
COMPOSANTES A L'ECHELLE NATIONALE**

Il est question dans ce chapitre de présenter et d'analyser les différents changements orchestrés par la professionnalisation sur les moyens opérationnels. Sachant en effet que l'efficacité d'une armée dépend non seulement du professionnalisme de ses hommes, mais aussi de ses moyens techniques, l'Etat en modifiant toutes les structures d'organisation et de planification de son armée a aussi réévaluer les moyens opérationnels. Cette nouvelle dynamique au niveau du personnel et des moyens, justifie en effet la nouvelle organisation de l'armée à l'échelle nationale. C'est ce qu'il convient de présenter et d'analyser dans ce chapitre.

VII.1 : Dynamique des moyens opérationnels- logistiques et techniques

La professionnalisation de l'armée s'accompagne d'un ensemble de mutations structurelles et opérationnelles qui affectent positivement les moyens techniques. En effet, depuis 2000 les différentes entités militaires ont été dotées de nouveaux équipements performants adaptés aux besoins et aux cadres sécuritaires du Gabon et d'Afrique Centrale. Sans procéder ici à une présentation exhaustive des différents engins mis à la disposition de chaque corps, la dernière dotation en date du 11 mai 2012 était composée de:

«Des jeeps et camions de la gamme Mercedes; des véhicules de la gamme Iveco de types Torpedo soft Top et Eurocargo; des véhicules 4X4»³⁰⁹ pour le combat et le transport des troupes et du matériel logistique furent attribués aux Forces de Défense terrestre. Pour les forces aériennes, «un parc d'hélicoptères Puma (deux hélicoptères), notamment des Écureuils médicalisés pour les évacuations sanitaires d'urgence». Citons aussi: «Les mirages F1 AZ et des équipements de la gamme Thales, des avions de liaison intérieure de type CASA». Dans la même dotation, figurent les engins de type

³⁰⁹ Colonel Ditengou Yves «Dynamique de l'amélioration des capacités opérationnelles des Forces de Défense». *In*, Gabon Défense, *op. cit.*, pp. 9-12.

Matador mis à la disposition du Bataillon de reconnaissance et de combat. Quant à la Marine Nationale, elle fut dotée de plusieurs engins de haute technologie adaptée à la patrouille maritime. C'est le cas des Rodman 66 et d'un Ultra Léger Motorisé.

Le parking automobile du Génie Militaire a été doté à la fois des engins blindés tout terrain et des ambulances médicalisées toutes options (des Mercedes Sprinter, Smur Hiaobo, Camions Actros, Izuzu NPR, Mercedes 270 BM6... Toile de tente, Hélicoptères EC 135 T2...) ainsi que d'un garage équipé en haute technologie. On y trouve des engins destinés aux petites missions, des équipements destinés aux grands besoins, des voitures de type Ivico Eurocardo pour le transport des agents et du matériel, des semi remorques; des portes chars, Caterpillar CAT; des Poclains; des bulldozers; niveleuses; rouleaux-compresseurs; pelleteuses; tronçonneuses; des arrosoirs, des chasses dynamites, des concasseurs, des citernes à eau, des échelles métalliques électriques (Sapeurs-Pompiers), des chargeuses; finisseurs; Pelles mécaniques; concasseurs; broyeurs de pierre, des balayeuses, des containers à froid, des hangars, des tentes, des tables métalliques pliables... La Santé Militaire s'est aussi dotée d'un hôpital neuf de haute technologique.

L'ensemble du matériel présenté ici, permet d'établir l'inadéquation entre les nouvelles missions confiées à l'armée et les moyens logistiques et techniques mis à sa disposition. L'artillerie aussi a été renouvelée, mais dans les nouvelles missions sociales confiées à l'armée « *elle est classée au rang du matériel lourd utilisé rarement* »³¹⁰. Le reste du matériel sert au quotidien. Ainsi par exemple, grâce à ses engins de haute précision (nous le verront en profondeur et en images dans le prochain chapitre), le Génie Militaire s'illustre sur le terrain par la construction ; la réhabilitation des routes de la capitale et les forages. Il en est de même pour la Santé Militaire qui, grâce aux hangars et autres outils techniques organise chaque année les caravanes médicales à l'intérieur de la nation. L'Armée de Terre, les Sapeurs-Pompiers et la Garde Républicaine sont aussi présents sur le terrain à travers certaines actions sociales telles que : la distribution de l'eau potable, la lutte contre les incendies, délogement des populations sinistrées (Voir le chapitre suivant).

³¹⁰ Entretien avec le commandant Mouele, à Libreville, 23 octobre 2012.

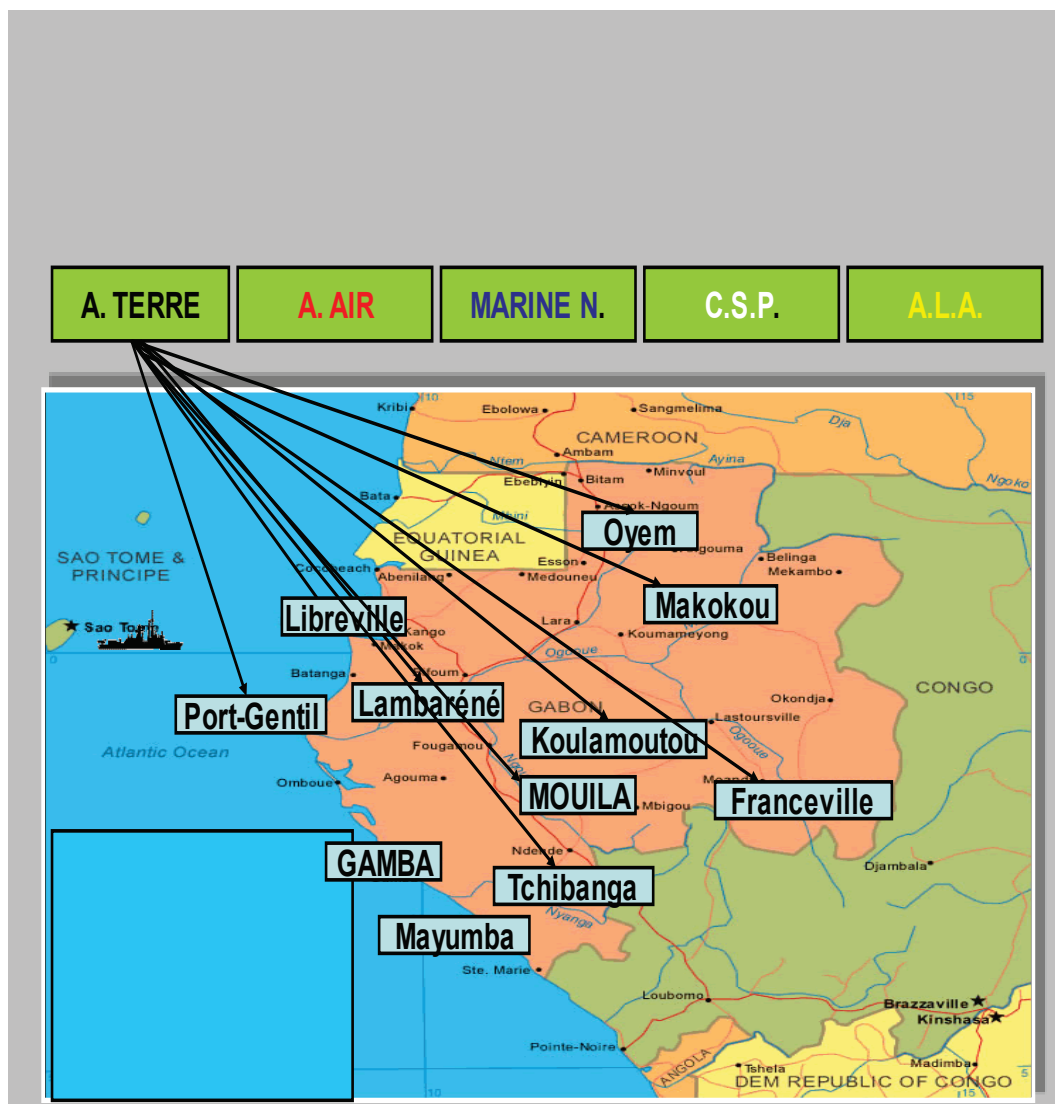
Ce nouveau dynamisme constaté au niveau des moyens opérationnels contribue à l'action pratique et concrète de l'armée devenue comme sa seule condition d'existence et d'utilité sociale. En effet, dans un terrain social et surtout dans un pays relativement en paix comme le Gabon, l'image et l'existence de l'armée ne sont plus justifiées par l'autorité que lui garantit l'Etat. Autrement dit, déployée dans les missions sociales, l'utilité sociale de l'armée semble devenir son moyen de s'imposer aux peuples et sa condition d'existence auprès de ces derniers. Elle ne s'impose plus par sa force physique ou par l'autorité que lui garantit l'Etat. Cette dernière s'impose à ces derniers par l'utilité et l'efficacité de son action conditionnée par ses moyens techniques. Disons donc que le renforcement des moyens techniques de l'armée est l'une des politiques justificative de sa rentabilité, de son efficacité et de son action sociale. Cet objectif au cœur d'une armée « opérationnelle et Républicaine », justifie selon Ali Bongo « *ce renouvellement et renforcement des moyens techniques et logistiques*³¹¹. La mobilisation de ces moyens techniques, organisationnels et l'accroissement des effectifs militaires ne vont pas sans conséquences sur le réaménagement des différentes composantes (de l'armée) à l'échelle nationale.

VII.2: Des mutations à l'échelon des composantes

L'avènement de la professionnalisation de l'armée procède à une nouvelle organisation territoriale en tenant compte des reliefs variés du territoire, des besoins des populations et des objectifs définis par l'Etat en matière de sécurité-défense. Aussi, en fonction de ses disparités (les disparités de l'armée), seules les bases de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air, de la Marine Nationale, du Corps des Sapeurs-Pompiers, de l'Aviation Légère des Armées, du Génie Militaire, de la Santé Militaire et du Prytanée Militaire ont été décentralisées comme suit.

³¹¹ Ali Bongo, *in Gabon Defense, op. cit.*, p. 2.

Figure n°1 : Présence de l'Armée de Terre à l'échelle nationale



A la différence de l'ancienne organisation territoriale, cette nouvelle organisation compte au total cinq (5) régions militaires au lieu de huit (8). Chaque région militaire couvre plusieurs zones d'influence. Il en est ainsi de la région militaire terrestre ouest qui couvre la province de l'Estuaire ; la région militaire terrestre centre qui couvre les provinces du Moyen Ogooué et de l'Ogooué Martine. Quant à la région militaire terrestre sud, il couvre les provinces de la Ngounié et de la Nyanga. La région militaire

terrestre sud-est couvre les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué Lolo. Enfin, la région militaire terrestre nord couvre les provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo. Ce qui fait de l'armée de terre la composante la mieux représentée sur le territoire national.

Cette représentation est fonction des nouvelles missions assignées à cette force. Depuis 1960, elle a continûment été conçue pour lutter contre la menace d'un éventuel ennemi à la frontière. La problématique de la démocratisation de la nation ainsi que des nouvelles missions sociales exprimées par l'Etat au tournant des années 1990 ont conduit à un changement de paradigme dans les missions confiées à cette composante. En effet, elle ne sera plus totalement vouée aux missions de guerre mais aussi aux missions sociales. L'armée de terre doit ainsi faire ses preuves auprès des populations menacées par de nouveaux ennemis peut-être plus dangereux que la guerre. Précisons que, nous n'utilisons pas le concept « ennemi » ici au sens propre, mais au sens figuré (diluier). Car, dans l'imaginaire militaire de la guerre l'ennemi se caractérise plus par ses intentions et sa volonté de nuire. C'est une conscience préparée et engagée pour nuire. Or, ce que nous désignons ici par ennemi n'a point d'intention encore moins de volonté. Ce sont en effet des phénomènes spontanés nés parfois d'un comportement social négligeant favorisé en entièreté par la population elle-même, le désintéressement ou la démission de l'Etat. Nous désignons ces phénomènes par ennemi, parce qu'ils menacent la quiétude et la stabilité du peuple : Le SIDA, la faim, les inondations, les catastrophes naturelles ...c'est simplement par abus de langage et dans un contexte de paix qu'ils sont désignés par ennemis.

Dans ce contexte et dans ce sens, outre la permanence et la réactivité en opération; le contrôle continu de milieu humain et physique si besoin, et la différenciation des modes d'actions, de la coercition à l'assistance et à l'investissement, l'armée participe aussi à la prévention des crimes passionnels et aux opérations de lutte contre la faim et les maladies endémiques. Ces nouvelles menaces localisées au sein de la population justifient aujourd'hui la nouvelle organisation de l'armée de Terre à travers le territoire.

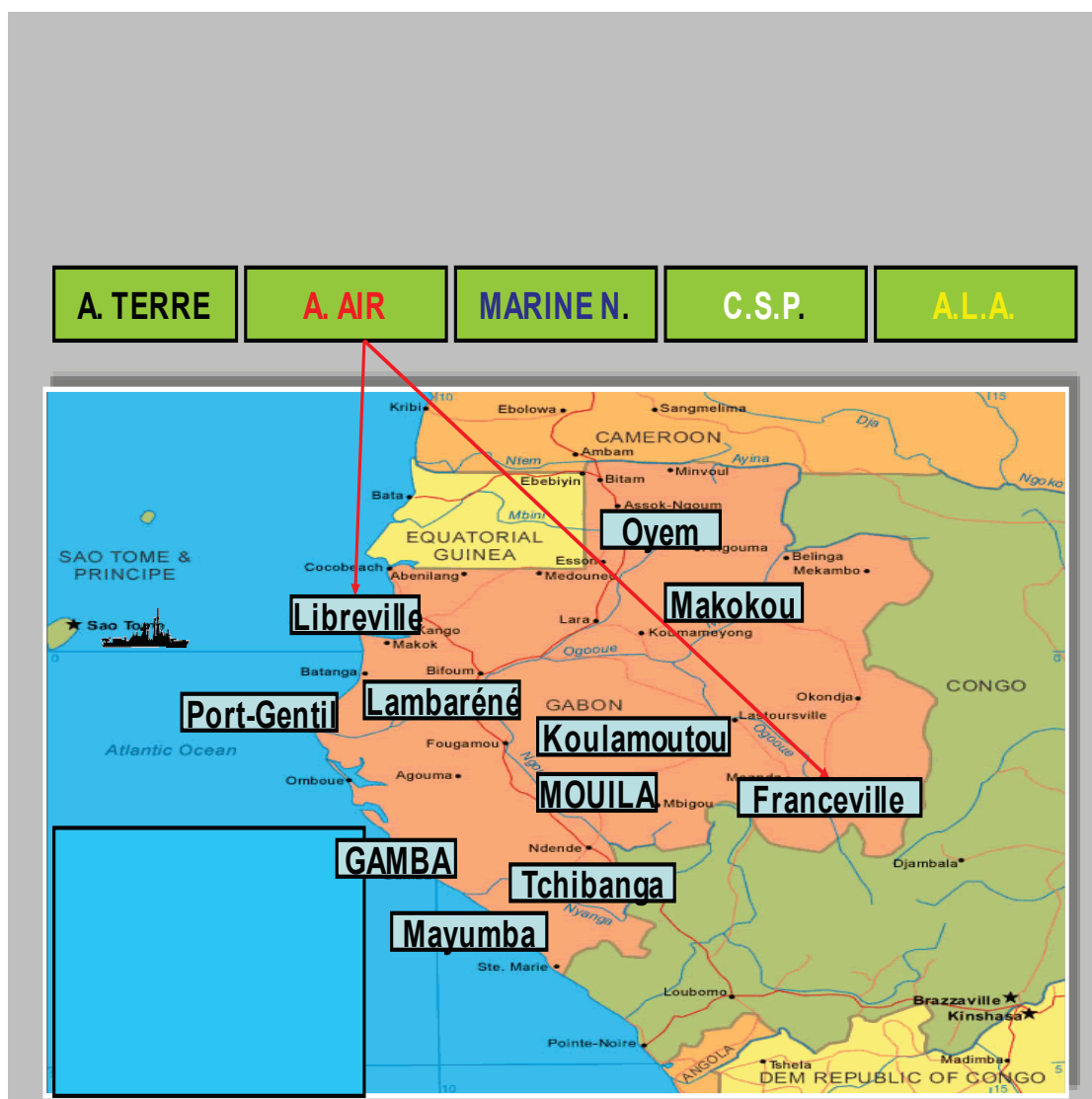
Par ailleurs, partant l'absence de certains corps à travers le territoire, l'armée de terre est utilisée là où l'Etat l'ordonne pour une gamme variée d'interventions à des fins

de coercition (ou défense), d'interposition ou d'assistance. La première de ses missions est la plus classique (coercition), elle consiste entre autres à affronter un ennemi ou un adversaire afin de le contraindre à renoncer à son action sur le territoire. La présence permanente des armées gabonaises sur l'île Mbanié, espace problème entre le Gabon et la Guinée Equatoriale s'inscrit en effet dans le cadre de cette première mission (défense des frontières, du patrimoine et de la souveraineté nationale). Outre la coercition, l'assistance qui devient aujourd'hui comme la principale mission de l'Armée de Terre. En effet, lors de l'éboulement ayant fait plus de six morts au quartier Melen le 11 mai 2014, l'intervention de cette composante de l'armée aux cotés des autres armées a été remarquable. Rose Eyang, habitant du quartier Melen affirme que : « *l'Armée de Terre est venue d'aussi tôt pour sécuriser les lieux. Les soldats évacuaient les habitants et les survivants, pendant que d'autres évacuaient les grosses boules de terre sous lesquelles étaient coincés les morts(...)* »³¹². Ce travail de l'Armée de terre rentre dans le cadre de ses missions d'assistance. Alors que les deux premières missions sont remplies, la dernière sur l'interposition est restée non pratiquée sur le territoire national en raison de l'absence des conflits internes (affrontements entre ethnie et lutte entre partis politiques par exemple). En revanche, dans le chapitre consacré aux missions extérieures de l'armée gabonaise, nous verrons comment l'Armée de Terre remplit sa mission d'interposition à l'extérieur du pays, cas de la République Centrafricaine.

Outre l'Armée de Terre, examinons la nouvelle organisation territoriale de l'Armée de l'Air.

³¹² Entretien avec Rose Eyang à Libreville, 14 avril 2015.

Figure n°2: Nouvelle organisation spatiale de l'Armée de l'Air



Le tableau ci-dessus permet d'affirmer que le territoire national est constitué de deux régions militaires aériennes. La région aérienne nord située à Libreville et la région militaire sud. La première couvre les provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem, de l'Ogooué Ivindo, de l'Ogooué Maritime et du Moyen-Ogooué, la seconde couvre les provinces du Haut-Ogooué, de l'Ogooué Lolo, de la Ngounié et de la Nyanga.

A la différence de la région sud ne couvrant que quatre (4) provinces, la région nord couvre plus de cinq (5) provinces. En effet, c'est aussi parce que la région aérienne nord reste la plus grande du pays en raison de son étanchéité, des équipements techniques, de ses infrastructures et de son personnel qu'elle prend en charge cinq provinces sur les neuf que compte le Gabon. S'agissant des missions, ses deux bases aériennes sont chargées de l'appui aux troupes, le transport des corps, la surveillance, le contrôle et la sécurité de l'espace aérien qui rentrent dans le cadre des missions classiques de l'Armée de l'Air. Aujourd'hui impliquée dans les missions sociales, grâce à ses équipements techniques, l'Armée de l'Air via l'aviation légère des armées (elle est la seule composante détentrice des de tous les hélicoptères en service dans les armées) est utilisée dans les missions sociales telles que : les évacuations sanitaires (EVANS), le transport des personnels civils et militaires déployés dans les opérations de secours à l'intérieur du pays et dans les missions extérieures ainsi qu'en témoigne Mme Okili B :

J'ai été évacué à Libreville dans la nuit grâce à l'intervention de l'armée de l'air. Je souffrais de...et comme le médecin spécialisé n'était pas à l'hôpital de Franceville, il fallait impérativement que je sois évacuée à Libreville (...), si je perdais encore trois heures à Franceville je mourrais. Nuitamment, j'ai été transporté à Libreville par le vol de l'armée de l'air³¹³.

Alexis O, officier mécanicien de l'armée de l'air précise :

L'Armée de l'Air n'est plus une armée exclusivement destinée à faire la guerre. La guerre contre qui, pour quelles raisons et dans quels buts ? Les nouvelles guerres qui sont humanitaires invitent notre corps à utiliser ses moyens pour aider les personnes malades et en difficultés au niveau national et continental. Nos hélicoptères par exemple, sont toujours en position pour attendre une éventuelle mission humanitaire (...), on se trompe le plus souvent en pensant que seuls les équipements du génie militaire sont déployés dans les missions humanitaires³¹⁴.

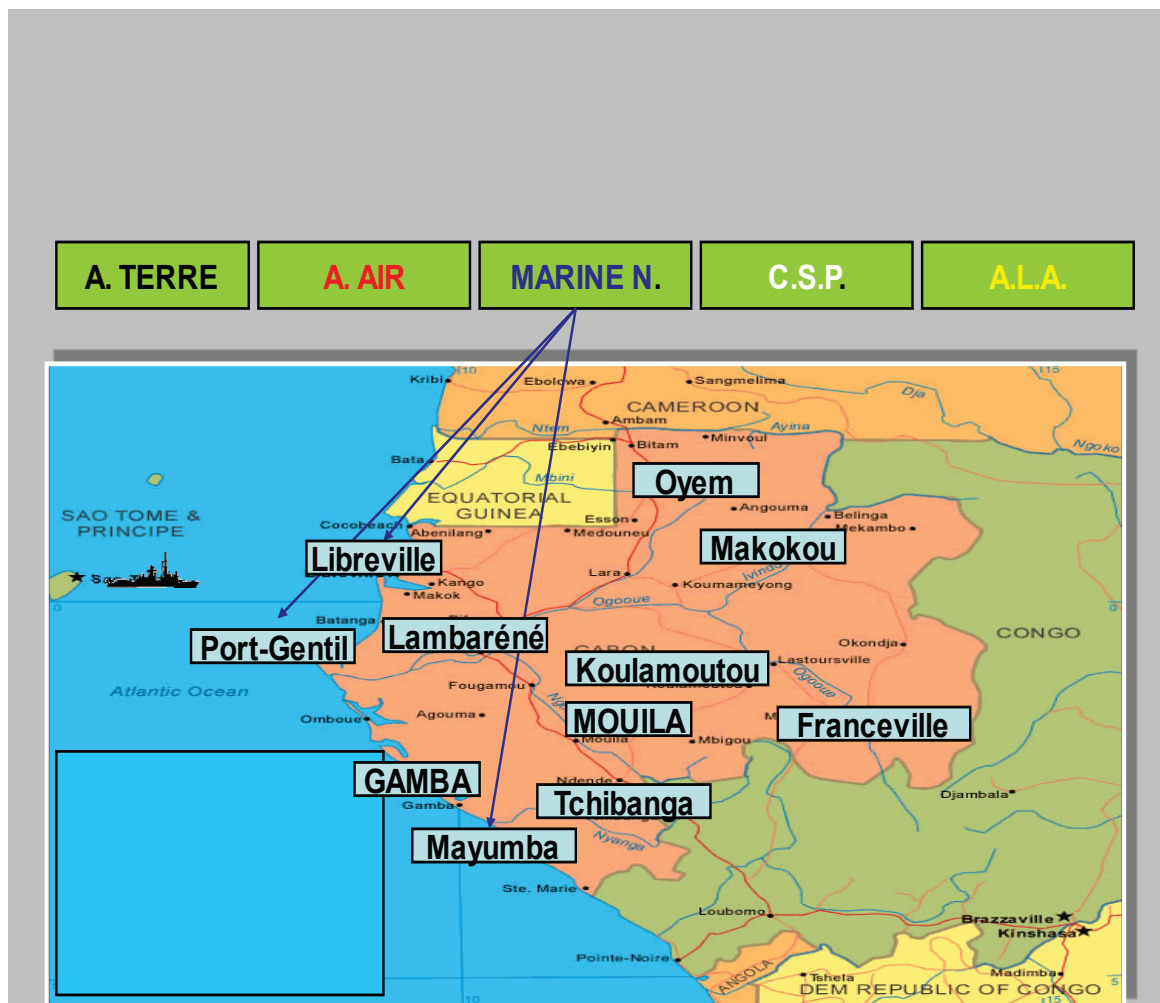
³¹³ Entretien avec Mme Okili, à Libreville, 12 octobre 2012.

³¹⁴ Entretien avec Ondo. A, à Libreville 16 octobre 2012.

Les équipements de l'Armée de l'Air viennent combler la difficulté que représente le réseau routier national encore enclavé dans certaines provinces. En effet, en saison sèche comme en saison des pluies, certaines provinces sont coupées de la capitale en raison de l'absence des voies de communication. Aussi, au regard de l'état de leurs infrastructures sanitaires privées des équipements de haute technologie, les populations malades se voient obligées de se reprocher de la capitale pour se soigner. Cette difficulté d'aller à la capitale pour des d'urgences médicales constitue un facteur de mortalité au Gabon. Or, pour surmonter cet obstacle l'Etat utilise les hélicoptères de l'Armée de l'Air pour des évacuations sanitaires rapides. L'utilisation et l'implication de l'Armée de l'Air permet en effet d'affirmer qu'elle participe à l'action sociale de l'Etat. Il serait cependant réducteur de penser que seuls les corps présentés ci-haut ont subi un réaménagement territorial. Examinons dès à présent la nouvelle occupation territoriale de par la Marine nationale.

Marine Nationale

Figure n°3: Nouvelle organisation spatiale de la Marine Nationale



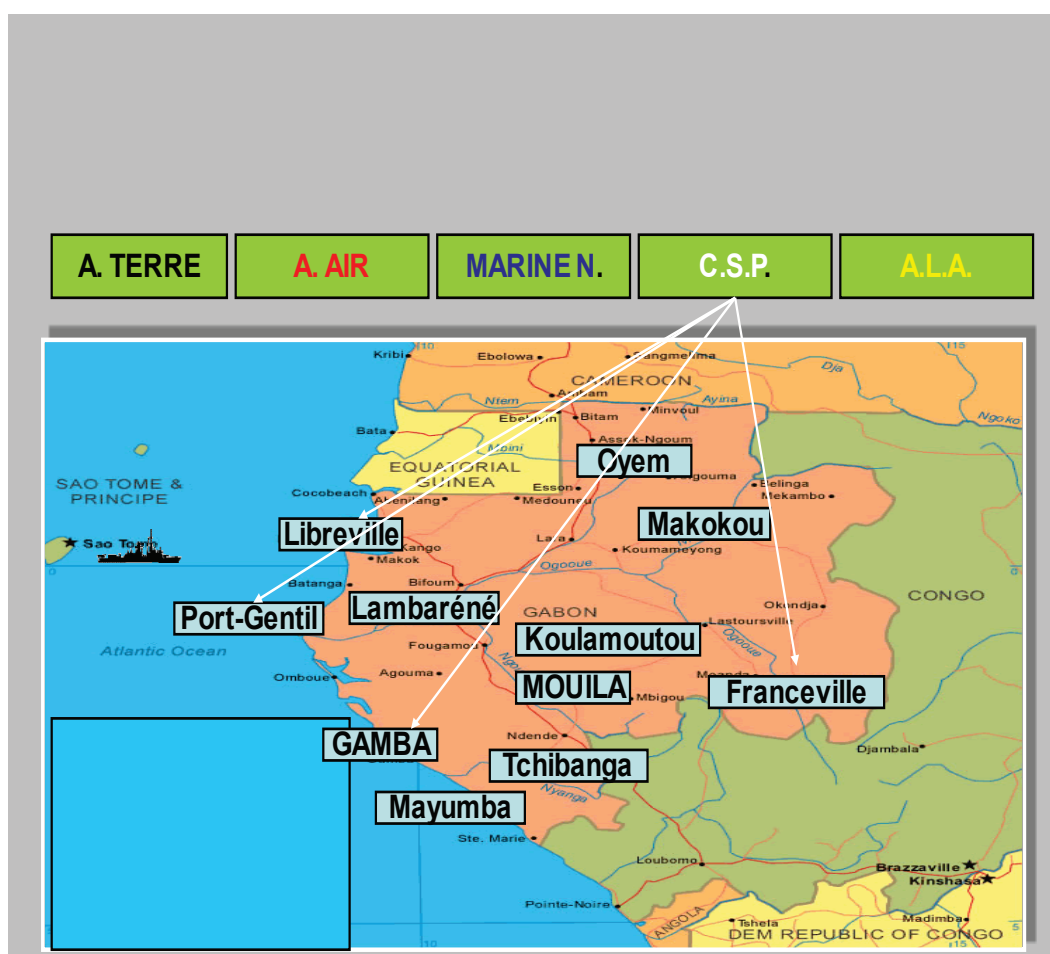
A la différence des autres composantes présentées plus haut, ici, on parle d'arrondissement Maritime par lesquels il faut entendre une zone géographique constituée d'une partie maritime et d'une partie terre. Elle exclue les estuaires, les fleuves, les lacs, les lagunes proches du littoral mais aussi les installations de la Marine Nationale à terre. Actuellement, le Gabon compte trois grands arrondissements maritimes.

- l' Arrondissement Maritime de l'Estuaire
- l' Arrondissement Maritime de l'Ogooué
- l' Arrondissement Maritime de la Nyanga

Ces trois arrondissements maritimes jouent un rôle important dans la sécurité des côtes et la protection des équipements pétroliers en haute mer. Dans le chapitre consacré au rôle social de l'armée, nous y reviendrons de manière plus détaillée.

Corps des Sapeurs-Pompiers

Figure n°4: Nouvelle organisation spatiale du CSP



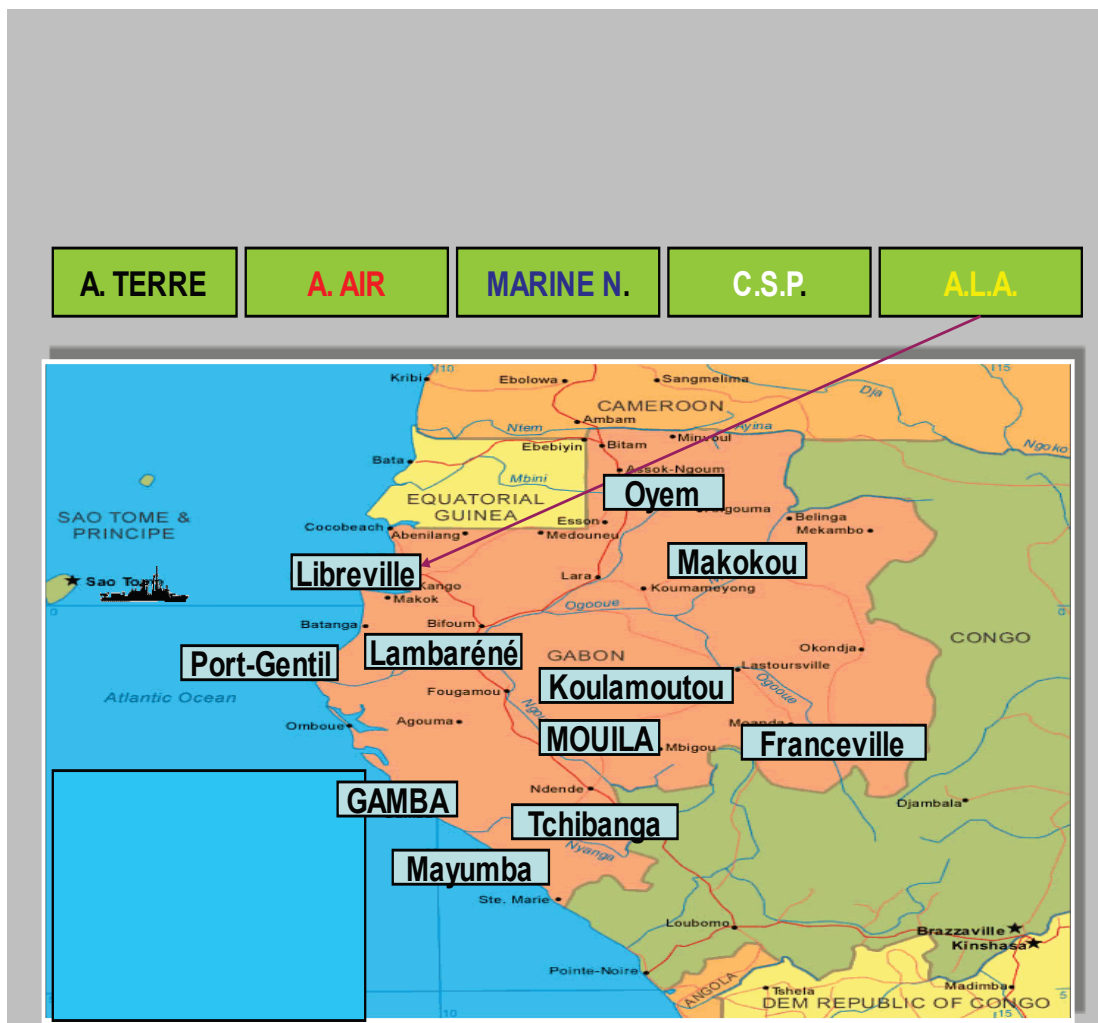
La décentralisation du corps des Sapeurs-Pompiers est en cours. Actuellement, on les retrouve dans trois provinces du Gabon. A Libreville dans l'Estuaire, à Port-Gentil et à Gamba dans l'Ogooué-Maritime et à Franceville dans le Haut-Ogooué. Cette nouvelle répartition est d'ordre stratégique. Les quatre provinces sont détentrices et pourvoyeuses de

produits halieutiques, du fer, de manganèse, de l'uranium et du pétrole, richesses qui occupent une place de choix dans l'économie gabonaise. Partant leur exploitation et au regard des activités et des tâches liées à l'exploitation de ces richesses, la présence des Sapeurs-pompiers dans ces régions et provinces s'avère indispensable. Ils interviennent pour des expertises pré exploitation, pour des incendies et des accidents par exemple. Cette unité intervient aussi dans la prévention et la sensibilisation. Le domaine de l'expertise l'un des aspects de leur métier prend considérablement de l'ampleur avec la nouvelle génération de cadres professionnalisés.

Toutefois, l'absence de ce corps dans les cinq (5) autres provinces est réducteur des missions dévolues à cette composante. Aussi, du point de vue administratif, l'absence des Sapeurs-Pompiers dans les provinces du Woleu-Ntem, la Nyanga, Ogooué Ivindo, Moyen-Ogooué et Ogooué Lolo permet de constater que la politique de décentralisation de l'Etat est encore inachevée. L'équilibre régional prôné par l'Etat à travers sa politique de décentralisation passe aussi par la couverture de toutes les provinces par cet outil de secours et d'expertise. Or, l'absence de ce corps dans ces régions aussi préoccupées par les problèmes inhérents au travail des Pompiers pose en réalité le problème de la décentralisation.

L'Aviation Légère des Armée

Figure n°5: Nouvelle organisation spatiale de l'ALA



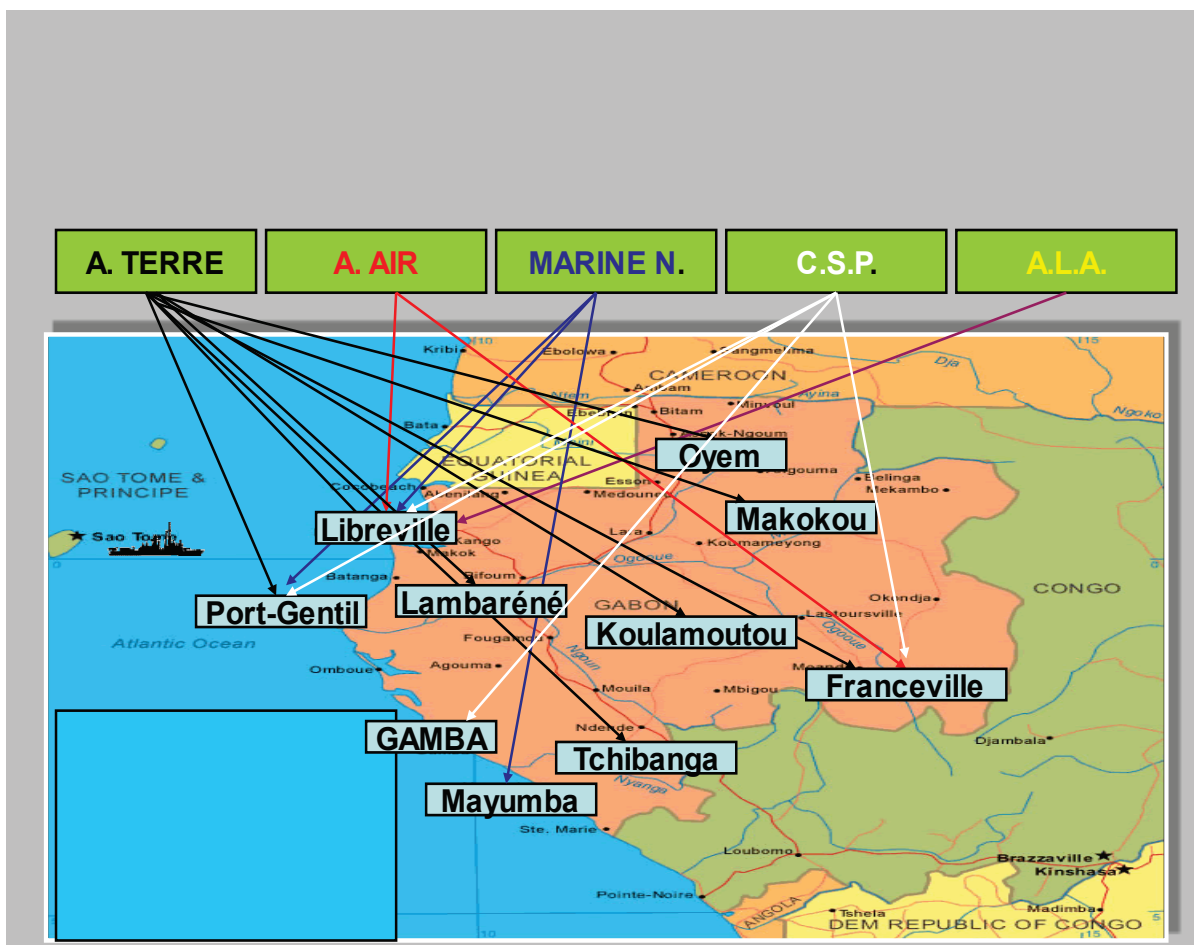
La seule base de l'Aviation Légère des Armées est située à Libreville. C'est une base pré positionnée des opérations rapides de l'armée à l'intérieur du pays tout comme à l'extérieur. En raison de ses moyens techniques rapides (les avions de chasse, les hélicoptères et mirages), elle couvre tout le pays et répond à toutes les urgences tant militaires que sociales. Elle constitue pour l'Etat le moyen le plus rapide pour accomplir ses missions militaires, humanitaires et gouvernementales. Aujourd'hui, « elle est comme une sorte d'articulation entre l'Etat et les différentes composantes des FAG »³¹⁵, car aucune mission rapide à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ne peut être effectuée par une tierce composante sans recourir à ses engins techniques volants. C'est le cas de la

³¹⁵ Entretien avec le capitaine Boussougou (Armée de l'Air) à Libreville, 27 octobre 2012.

Santé militaire et du Génie Militaire qui y recourent le plus souvent pour leurs missions de santé publique et d'aménagement territorial.

Au premier janvier 2015, la nouvelle organisation militaire territoire à l'échelon des composantes donne cet aspect :

Figure n°6: Occupation militaire territoriale



Cette nouvelle occupation permet d'affirmer que les FAG occupent tout le territoire national. Pourtant que cela soit un atout pour l'Etat engagé à renforcer son action sociale auprès des populations via l'implication de l'armée dans les problèmes sociaux, l'abus de l'autorité qui caractérisait l'armée au Gabon en constituait un frein. Outre les mesures d'organisation, de gestion, de formation, de promotion et de réaménagement de

l'armée à l'échelle nationale, la professionnalisation de l'armée a aussi mis en place un nouveau code de conduite pour rationaliser l'agir du militaire dans la nation et la société. Il cesse d'être un citoyen tout puissant, c'est-à-dire au-dessus des autres comme ce fut le cas pendant le monopartisme, pour être un agent de l'Etat ayant non seulement les droits, mais aussi les devoirs. Ce qui veut dire en d'autres termes, que tout comportement déviant constaté aujourd'hui chez le militaire est punissable. Examinons dès à présent les servitudes et les obligations du militaire au Gabon.

VII.3 : Servitudes et obligations pour une nouvelle autorité militaire

Au Gabon, le militaire indépendamment de son statut, de son rang et de son grade reste un agent de l'Etat. A l'instar des autres agents publics, il a des droits et des devoirs à respecter dans l'exercice de ses fonctions. C'est dans le statut particulier du militaire qu'on retrouve clairement énoncés les droits, les devoirs, servitudes et les obligations du militaire. L'Etat, en définissant les obligations et les contraintes liées à la profession militaire, n'entend pas aliéner le statut du militaire dans la société encore moins remettre en cause son autorité autrefois facteur de puissance, de coercition et de domination. La définition d'une nouvelle ligne de conduite régissant le comportement et l'action du militaire apparaît plus comme un moyen par lequel l'Etat rationalise leurs agissements et contrôler au mieux leurs actions et réactions dans la société.

Dans ce sens, la prestation de serment par les militaires apparaît comme l'une des mesures phares prises par l'Etat pour contrôler le comportement et l'agissement du militaire. Aussi, c'est le moyen par lequel il fidélise ses agents de force légale et légitime. L'article 52 du statut particulier du militaire dispose dans ce sens que : « *le militaire est tenu de prêter le serment de fidélité et le serment de loyauté envers les institutions de la*

République et le serment judiciaire(...) »³¹⁶. Double serment, celui sur la fidélité et de la loyauté. Ces deux serments envers les institutions renforcent le lien armée-nation symbolisé par le rapport que le militaire entretient avec les représentations symboliques qui incarnent la nation, et le serment judiciaire relevant des rapports armée et société ou armée et population. Ce deuxième serment impose au militaire une attitude rationnelle dans l'exercice de ses fonctions dans la société et plus claire encore auprès des populations. En effet, dans ses rapports avec la population, il est tenu d'être objectif, incorruptible, discipliné...honnête.

Ce souci de clairvoyance des rapports qu'il entretient avec la société au quotidien, exige à l'Etat d'identifier chacun d'eux pour meilleure identification en tout temps et tout lieu. Evidemment, en tant qu'acteur d'un groupe professionnel, l'identification de chaque soldat permet à l'Etat non seulement d'avoir un regard particulier sur lui, mais aussi en fonction de son comportement et ses agissement dans la société d'exercer une certaine influence sur chacun membre et non sur le groupe. L'identification du militaire s'avère dans ce sens comme un acte de distinction et une politique pour s'assurer de l'exactitude de l'identité de chaque agent en temps de paix comme en temps de guerre. Au Gabon et comme partout ailleurs, le militaire est identifié par un numéro matricule par lequel il s'identifie par rapport aux autres membres du groupe. Le port du numéro matricule pendant l'exercice constitue une obligation professionnelle pour le militaire gabonais. L'article 44 du statut particulier du militaire le précise en ces termes : « *le militaire est astreint au port de l'uniforme pendant le service, sauf pour des raisons de service ou médicale constatée par l'autorité compétente* »³¹⁷. Le port de l'uniforme n'est pas facultatif, encore moins fantaisiste, c'est une obligation professionnelle. En effet, non seulement la tenue et le numéro matricule sont des éléments de discipline et de protection, ils permettent aussi aux militaires de se distinguer entre eux et aux citoyens.

³¹⁶ Art 52 du statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 14.

³¹⁷ Art 44 du statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 13.

Par ailleurs, afin de permettre aux citoyens de distinguer facilement les militaires au cours de leurs différentes activités, la loi prévoit aussi le port obligatoire du numéro matricule qui doit clairement être exposé sur l'uniforme. En effet, aucun militaire ne doit exercer sauf cas exceptionnel, sans être en uniforme et sans qu'il ne soit clairement identifié par son numéro matricule. L'article 44 du statut particulier du militaire dispose que : « *le militaire est astreint au port de l'uniforme pendant le service, sauf pour des raisons de service ou médicale constatée par l'autorité compétente* ». Tout militaire agissant en « *sous-marin* »³¹⁸. Ce numéro matricule permet en cas de comportement déviant de repérer et de retrouver facilement l'agent incivique. Aussi, sans cette uniforme (à l'exception des cas cités ci-haut) l'agent s'expose non seulement aux sanctions disciplinaires prévues par la loi, mais aussi à la résistance voire à la rébellion du citoyen enquêté en droit d'opposer un refus contre toute action menée à son égard.

Les soucis de la preuve et de la clarté deviennent comme des exigences qui s'imposent au militaire dans l'exercice de ses fonctions. Cette mesure met à l'abri des citoyens le plus souvent arnaqués, escroqués et abusés par certains agents indéclicats. Par ailleurs, le port de l'uniforme et surtout du numéro matricule limite au minimum l'intrusion des faux agents qui profitent de l'uniforme de leurs proches pour abuser des autres citoyens. En imposant donc l'uniforme, l'Etat se protège de ce phénomène des faux agents qui menacent l'intégrité de l'armée et par conséquent son intégrité. Aussi, il met à l'abri les populations vulnérables souvent abusées par les faux agents. Dans le même sens, il contraint le militaire à un comportement responsable d'autant qu'il ne passe plus inaperçu devant la population qui surveille et contrôle son action.

Ce changement de paradigme marqué par la clarification des obligations du soldat annonce la fin d'un militaire tout puissant qui exerce l'autorité sans limite et qui après avoir arnaqué, braqué et même volé passait inaperçu. Cette autorité jadis au-dessus de la société cède progressivement la place à un autre type d'autorité contrôlée et rationalisée. En effet, « *dans l'accomplissement de ses fonctions, tout militaire est tenu au*

³¹⁸ Selon l'expression consacrée aux militaires gabonais pour désigner leurs collègues agissant sans uniforme.

*respect de la loi. Il doit par ailleurs respecter les principes d'honnêteté, d'intégrité et est tenu à l'impartialité et à l'obligation de probité et de désintéressement sous peine des sanctions »*³¹⁹. Dans ce nouveau rapport que l'Etat envisage en obligeant ses agents à agir comme des professionnels, ce n'est pas l'exercice de l'autorité comme contrainte qui compte, mais le bon usage de l'autorité dans l'accomplissement des missions. Faute d'agir conformément à la loi, des sanctions disciplinaires sont prévues.

En termes de sanction, notons que le militaire gabonais est soumis à la loi pénale du droit commun ainsi qu'aux dispositions du code de justice militaire et du droit de la guerre. Tous ces textes, en fonction des cas prévoient des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation totale. De manière générale, voici les punitions prévues en cas de faute.

- Des punitions disciplinaires
- Des sanctions professionnelles
- Des sanctions statutaires
- La radiation selon la gravité de la faute (crime passionnel par exemple).

A l'échelon hiérarchique, voici la répartition des sanctions disciplinaires.

Militaires de rang, on distingue :

- La consigne
- La prison ou la cellule
- La mutation disciplinaire

Les sous-officiers

- L'avertissement
- L'arrêt simple
- Le blâme avec inscription au dossier
- L'arrêt de rigueur
- La mutation disciplinaire

³¹⁹ Art 51, statut particulier du militaire, *op.cit.*, p. 51.

Les officiers

- L'avertissement
- L'arrêt simple
- La réprimande
- Le blâme avec inscription dans le dossier
- L'arrêt de rigueur
- La mutation disciplinaire
- L'arrêt de forteresse

La sanction professionnelle applicable au militaire permet de cadrer leur comportement et rationaliser l'autorité qui constitue leur puissance. L'autorité militaire recherchée par au bout de ces obligations et contraintes se veut comme un ensemble de rapports sociaux unissant le militaire et le civil. Cette union est possible par la transition professionnelle qui s'opère dans la manière que le militaire professionnalisé use de son autorité dans la société. Il ya en effet, une véritable transition dans l'usage et la pratique de l'autorité. Cette transition fonctionne parce que l'autorité du militaire n'entrave plus la liberté du citoyen, au contraire elle invoque un ordre rationnel que le citoyen décide de faire sein sans contrainte. Autrement dit, le citoyen n'obéit plus aux ordres par contrainte, mais par consentement à l'action professionnelle communautaire posée par l'agent. Cette forme d'obéissance corroborée, résultant de l'autorité rationalisée exercée par les militaires sur les citoyens a été beaucoup développé par Max Weber dans son livre *le savant et le politique* où il écrit : « *l'obéissance signifie que l'action de celui qui obéit se déroule, en substance, comme s'il avait fait du contenu de l'ordre la maxime de sa conduite et cela simplement de par le rapport formel d'obéissance, sans considérer la valeur ou la non valeur de l'ordre* »³²⁰. Les citoyens n'obéissent plus sous la contrainte de l'autorité, il s'agit en effet d'une obéissance légale qui s'apparente à une conformation des citoyens à l'exercice de l'autorité émanant de la nouvelle organisation. Autrement dit, c'est l'exercice légal de l'autorité exercée par le militaire qui légitime son action sur le terrain et favorise l'adhésion des citoyens à son autorité. Ce qui veut aussi dire que les ordres sont en effet suivis, par invocation au respect de l'autorité légale.

³²⁰ Weber (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1919, p. 288.

Ce n'est donc pas la nature de l'ordre ou de l'autorité qui va justifier l'acceptation de l'armée par la société ainsi qu'on peut le lire chez Max Weber, ce n'est non plus l'autorité qu'elle incarne qui justifiera son utilité sociale, son image et sa place auprès des populations, mais le sens de ses actions résultantes de son autorité rationnelle. Disons donc en claire, que l'autorité et la reconnaissance du militaire dans la société passent dorénavant par la qualité de son autorité et plus encore de son action morale et sociale. Il se crée une nouvelle considération et surtout une nouvelle confiance entre le peuple et l'armée et l'armée et son employeur qui est l'Etat. En effet, la rationalisation du comportement et de l'autorité militaire permet à l'Etat d'avoir un meilleur contrôle sur l'armée et de mieux la déployer dans les nouvelles priorités sociopolitiques sans avoir à craindre à une certaine opposition entre elle et le peuple. Aussi, étant donné que les missions qui sont confiées à l'armée sont remplies de manière légale et légitime, l'Etat peut enfin se rassurer de la participation volontaire des populations et leur respect aux exigences et ordres donnés par l'armée.

Ce n'est qu'au moyen de cette complicité entre l'armée et la société que l'Etat peut se donner une nouvelle image dans la société via le nouveau comportement de son bras séculier. Les nouveaux rapports et le nouveau comportement de l'armée dans la société constituent autant atouts pour l'Etat lui-même de s'affirmer dans la société et par conséquent de sortir de son esprit bureaucratique à travers lequel on désignait et identifiait autrefois, certaines armées d'Afrique noire. Autant donc dire que, les réformes impulsées par la professionnalisation sur l'armée permettent à cette dernière de devenir un acteur sociopolitique aux côtés de l'Etat et d'abandonner progressivement son esprit bureaucratique dictateur. L'implication de l'armée gabonaise dans la société la transforme en une actrice opérationnelle et républicaine engagée dans le développement en général et humain en particulier. En parlant d'actrice l'accent est mis non seulement sur les services qu'elle rend à l'Etat et aux populations, mais aussi à son rapport avec les moyens financiers mis à sa disposition.

Ce dernier point sur la gestion des moyens financiers mérite d'être analysé. Car autrefois, les moyens financiers affectés à l'armée n'étaient pas rationnellement gérés. Mais, avec la mise en place des nouvelles procédures et procédées de gestion du personnel et des moyens financiers, se dégage une nette amélioration de la gestion et de la répartition des budgets de la Défense Nationale.

VII.4 : Gestion et répartition des budgets

Les réformes impulsées par la professionnalisation de l'armée n'épargnent pas les budgets alloués à la Défense Nationale. Ce domaine est aussi important que les autres, car elle participe à l'opérationnalité d'une force armée mesurée non seulement à partir de la qualité de ses soldats, mais aussi par la nature des équipements dont elle dispose, les moyens financiers mis à sa disposition pour son fonctionnement, son autonomisation et l'efficacité de ses actions sur le terrain.

Aussi, contrairement aux années précédentes où les ressources financières de l'armée faisaient l'objet d'une gestion calamiteuse, ces dernières sont aujourd'hui affectées en fonction des besoins précis exprimés par l'armée, mais aussi font l'objet des contrôles et des audits financiers exercés par l'Etat. La création d'une Trésorerie spéciale de la Présidence de la République et de l'armée prise en application de la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 rentre dans le cadre de la gestion, la coordination, la gestion financière et comptable des ressources mises à la disposition de tous les corps de l'armée. Il est à noter que l'avènement d'une Trésorerie spéciale de la Présidence et de l'armée fait suite à la gestion calamiteuse des moyens affectés à l'armée du moins jusqu'en 2002. La mauvaise répartition de ses moyens entre les différents corps était source de frustration et réduisait l'efficacité de cette institution. Car, en l'absence des moyens de fonctionnement, certains corps à l'instar des Sapeurs-Pompiers et du Génie Militaire brillaient par leur absence sur

le terrain et la qualité de leurs équipements techniques archaïques. Actuellement, la création d'une Trésorerie spéciale de la Présidence et de l'armée permet à l'Etat d'allouer un budget à la Défense Nationale en fonction des besoins exprimés par chaque corps et service de l'armée. La bonne répartition de ce budget entre corps, justifie aujourd'hui la participation progressive de tous les corps dans le développement social de l'Etat.

En effet, le partage de ce budget n'est plus assuré par les acteurs ou les chefs reconnus par leurs rapports pathologiques à l'argent, mais directement par les services du Trésor public. Ce qui évite au minimum les inégalités entre corps et par conséquent les frustrations et conflits d'autrefois liés à la mauvaise distribution du budget. Aussi, cela permet à l'Etat d'avoir une meilleure visibilité et un contrôle permanent sur les dépenses réalisées par chaque corps en même temps court-circuiter toute tentative de détournement. C'est ce qu'affirme ici le colonel P. S gestionnaire comptable de la Garde Républicaine :

avant 1999, l'Etat affectait un budget colossal à l'armée sans s'avoir à quoi il va réellement servir. Généralement, les budgets alloués étaient tristement supérieurs aux besoins ce qui engraisait les chefs. Actuellement, avec la réorganisation de chaque corps, on sait exactement combien il faut à chaque service pour mener à bien ses activités. Certes, chaque corps est autonome au niveau de son budget de fonctionnement mais encore faudrait-il qu'il justifie le besoin pour que les moyens lui soit alloués et décaissés. Mais, il faut apporter les pièces comptables pour justifier ladite somme(...), il faut dire que par rapport en 1990 et même en 2000 il y a une gestion rationnelle des budgets même si certains trouvent encore les moyens de passer entre les mailles du filet³²¹.

Ce propos rend compte des efforts consentis par l'Etat depuis 2000 pour rationaliser les budgets dans ce secteur. Il élucide le passage d'une approche globale de la gestion des moyens financiers affectés à l'armée à une gestion sectorielle des budgets. Ce qui constitue en effet une innovation. Mais, on peut aussi constater que malgré cet effort de gestion par secteur, les budgets de fonctionnement de l'armée vont *crescendo* depuis 2009. 124, 736 milliards FCFA en 2010-2011 par rapport à 124, 001 milliards de FCFA en 2009. Ce budget était encore en hausse en 2012, 2013 et 2014. Mais, plutôt que de s'intéresser à

³²¹ Entretien avec le colonel P. S, à Libreville 26 octobre 2012

son augmentation, il s'agit ici de voir comment la professionnalisation de l'armée réorganise ce budget (Voir en annexe 5 répartition détaillée du budget 2012) et l'oriente à des fins de service et non plus personnel. Aussi, bien qu'il soit encadré et orienté dans les secteurs précis, subsiste encore les détournements de fonds à des fins personnelles³²². Ces actes de détournement invitent à réfléchir et à renforcer davantage les procédures de gestion et de contrôle budgétaire non seulement au ministère de la Défense Nationale mais aussi au sein de chaque corps.

³²²Confère le site : <http://gabonreview.com/blog/comme-un-air-de-frustration-au-sein-des-forces-de-defense-nationale/>.

CHAPITRE VIII: LE ROLE SOCIAL DE L'ARMEE

Sans transformer les forces armées en forces de développement, ne peut-on pas imaginer d'alternative voyant une plus grande implication des militaires aussi bien dans les missions de reconstruction et de consolidation de la paix, que dans les actions de développement local, avec leurs propres moyens (génie, transport terrestre, maritime ou aérien)...en d'autres termes des forces civilo-militaires dont l'Union Africaine elle-même recommande le développement et qui conduiraient des actions dans les domaines du développement, de la construction des infrastructures (...) dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ou encore le traitement des eaux [et de la santé]³²³.

Cette recommandation de l'Union Africaine trouve un écho favorable dans l'esprit des autorités politiques gabonaises engagées à faire de l'armée une force civilo-militaire impliquée dans les actions de développement communautaire et social, c'est-à-dire : la construction des infrastructures, les missions de santé publique et d'assainissement urbain. Des forces armées prêtes à intervenir aux côtés des populations vulnérables et invulnérables. En un mot, des forces armées sociales. Ce chapitre analyse l'implication de l'armée dans la société. Il s'agit de voir comment l'armée gabonaise réformée se déploie dans les nouvelles missions sociales que lui assigne l'Etat. En parlant de missions, l'accent est mis ici sur la Santé publique, l'Education publique, les Infrastructures Publiques, l'Assistance, la Prévention et la Sécurité publique.

VIII.1 : Santé Militaire et santé publique

Le service de Santé Militaire est en principe intégré dans l'Armée de Terre. Mais, contrairement à l'Armée de Terre mieux représentée à travers le territoire, ce service est jusque-là localisé à Libreville pour des raisons d'expérimentation. Penser par l'Etat pour subvenir aux besoins sanitaires de l'armée, le service de Santé Militaire transcende aujourd'hui le seul cadre de la santé des troupes. Il est par ailleurs investi dans la santé

³²³ Axel Auger «Les armées africaines et le développement: Une transformation nécessaire», *In* Bulletin du Maintien de la Paix, n°102, août 2011.

publique via les interventions et les consultations sociales réalisées par l'hôpital d'instruction des armées.

Photo n°1: Hôpital d'Instruction des Armées



Photo: Gabonreview

Photo n°2: *idem*



Source: Photo FMM, Libreville 2012

Inauguré en 2005, l'hôpital d'instruction des armées est une structure hospitalière moderne dotée de hautes technologies. Il bénéficie de la couverture médicale de plusieurs professeurs étrangers et nationaux dont Jean-Raymond Nzenze, actuellement directeur générale de la santé militaire au Gabon.

L'hôpital militaire permet à l'Etat de prendre en charge la santé des troupes qui ont droit aux « *visites médicales, hospitalisations, ... et soins gratuits* »³²⁴. Jusqu'en 2004, ils se faisaient traiter dans les dispensaires et infirmeries militaires, mais aussi dans les établissements de santé publique. Les cas graves étaient envoyés en étranger, au Maroc et en France selon les pathologies. Avec le temps et partant la complexité des pathologies à prendre en charge, ces dispensaires et infirmeries militaires de premiers soins ne répondaient plus aux multiples urgences médicales exprimées par l'armée. Aussi, en raison des structures très étroites, leurs capacités d'accueil étaient très limitées. L'Etat, en fonction des pathologies étaient contraint de procéder aux évacuations sanitaires de ses agents au Maroc et en France pour se répéter. Entre 2000 et 2004, les frais d'évacuation sanitaire et d'hospitalisation débroussés par l'Etat s'élevaient à plus de 1.500.000 FCFA³²⁵ ce qui constitue une charge conséquente pour l'Etat. « *Ce montant a été revu deux fois à la baisse entre 2005 et 2010 grâce à la prise en charge médicale de l'hôpital d'instruction des armées* »³²⁶. Par ces hospitalisations locales, l'Etat a pu réaliser les économies et planifier ses dépenses militaires. A côté de cette prise en charge du personnel militaire ainsi que de leur ayant droit, figure celle des civils issus de toutes les couches de la société.

L'hôpital d'instruction de l'armée par ses équipements et ses technologies modernes reçoit en son sein, plus de 3.152 civils en consultation donc 1001 hospitalisations en moyenne³²⁷ par an. Ces chiffres sont significatifs pour expliquer l'implication du service de Santé Militaire dans la santé publique au Gabon. Aussi, indépendamment des cas d'hospitalisation et de consultation susmentionnés, le service de Santé militaire s'illustre de plus en plus dans la santé Publique par l'organisation annuelle des caravanes et manœuvres médico-militaires.

Les caravanes et manœuvres médico-militaires organisés par le service de Santé Militaire constituent l'une des politiques mises en place par la professionnalisation de

³²⁴ Art 58 du statut particulier du militaire, *op. cit.*, p.15.

³²⁵ Rapport médical des FAG, Ministère de la Défense Nationale.

³²⁶ Rapport n°10 sur le budget de financement militaire, p. 15.

³²⁷ Ces chiffres sont tirés des cahiers de consultation et d'hospitalisation anonymes mis à notre disposition. Il s'agit des cahiers de 2006, 2009 et 2012.

l'armée pour impliquer l'armée dans la santé publique et ainsi mieux la rapprocher du peuple. En effet, ces caravanes et campagnes médicales organisées à l'intention des populations sont des moments de rencontre entre les populations malades (patients), les spécialistes et les techniciens de la Santé Militaire qui échangent non seulement sur les pathologies mais aussi leurs expériences quotidiennes sur des sujets courants. Ces moments sociabilité et de rencontre favorisent la proximité entre militaires et citoyens. Selon un programme bien établi, les équipes médicales militaires sillonnent tout le pays dans le but d'apporter gratuitement des soins médicaux aux populations.

A l'intérieur du pays, elles se passent (caravanes) généralement dans le chef de lieu de province où les agents de santé militaire installent leur «hôpital de campagne». Le terme d'hôpital de campagne a été utilisé pour la première fois en 1914 lors de la première guerre mondiale pour désigner un établissement ambulants destinés à recevoir des urgences et à donner les premiers soins aux victimes. Il s'inscrit dans le même sens au Gabon, même s'il convient de préciser le contexte qui n'est pas celui de la guerre mais de la paix. Seul l'esprit du concept reste le même, les contextes changent. Généralement composé des différentes fonctionnalités telles que : les laboratoires ; les soins sanitaires, intensifs, la traumatologie, la radiologie, banque de sang et le bloc opératoire, les hôpitaux de campagne organisés par la Santé Militaire visent à se rapprocher davantage des populations locales afin de leur fournir les soins de première nécessité et d'urgence. Aussi, pendant ces moments de grande mobilisation, les spécialistes de Santé Militaire mettent à profit leurs connaissances pour sensibiliser les populations sur les épidémies, les endémies et les autres pathologies qui nuisent à leur santé et troublent leur quotidien.

Pour amplifier leur manœuvre et atteindre le plus grand nombre des populations, la santé militaire étend ses actions médicales dans les collèges, lycées et autres établissements scolaires. Ils (les spécialistes de Santé Militaire) s'y rendent pour sensibiliser les élèves aux grossesses précoces, les épidémies et à la pandémie du Sida, mais aussi sur d'autres maladies contagieuses telles que la tuberculose, la varicelle et l'hépatite B³²⁸. C'est aussi le moment pour eux de rappeler à toutes les couches de la

³²⁸ Entretien avec le médecin colonel Pierre T, à Libreville le 28 octobre 2012.

population l'importance d'un comportement sexuel responsable et la nécessité d'une bonne hygiène facteur d'une vie sainte.

Outre la participation des militaires nationaux, celle des assistants militaires étrangers qui apportent à l'Etat gabonais leur expertise médicale et leur force de travail. Parmi les Etats pourvoyeurs de cette main d'œuvre bénévole, figurent la Chine³²⁹, la France, les Etats-Unis et dans une moindre mesure le Canada. Toutefois, la Chine se démarque des autres Etats cités par ses nombreuses participations et la présence massive de son personnel soignant. En 2009 par exemple, lors de la caravane médicale organisée dans la province de l'Ogooué Ivindo, elle prit part aux côtés de l'armée gabonaise. Trois cent (300) médecins et infirmiers chinois accompagnèrent les deux cent (200) médecins et auxiliaires de santé de l'armée gabonaise.

Photo n°3: Mobilisation des populations ogivines pendant la caravane



Photo de Stéphane Ngwa, 2009

³²⁹ En termes d'apport et assistance, la Chine se démarque des autres pays cités. En 2009, elle prit part aux côtés de l'armée durant la caravane médico-militaires et humanitaire organisée dans la province de l'Ogooué Ivindo. 300 médecins et infirmières chinoises accompagnèrent 200 médecins et auxiliaires de santé des forces armées gabonaises.

Dans le même sillage s'inscrivent les caravanes médicales du Woleu-Ntem qui ont vu plus 1925 citoyens consultés dont 55 opérations chirurgicales sur place et 6 évacuations sanitaires à la capitale. La même chose dans la province du Moyen - l'Ogooué en 2013 où 854 individus ont été consultés pour 9 opérations chirurgicales, dans l'Estuaire plus 2625 citoyens ont été consultés pour 70 opérations chirurgicales. Dans le Haut-Ogooué, 782 citoyens ont été examinés pour 11 opérations chirurgicales, dans l'Ogooué-Maritime, dans la Nyanga, dans l'Ogooué- Lolo et dans la Ngounié les mêmes efforts ont été consentis pour aider les populations souffrantes et fortement affaiblies par diverses maladies.

Photo n°4: Deuxième édition des manœuvres médico-militaires au Woleu-Ntem



Photo FMM à Oyem

Chaque province du Gabon a au moins une fois accueilli une caravane de manœuvres médico-militaires³³⁰. L'intérêt des différentes caravanes réside dans le soutien qu'elles apportent à l'Etat dans la santé publique. Aussi, elles sont des moments de rencontres et d'échanges entre l'armée et les populations autrefois opposées sur les

³³⁰13 mai 2014 l'Ogooué Maritime a abrité les manœuvres médico-militaires.

missions viles et serviles confiées à l'armée pendant le monopartisme. Ce sont des moments de familiarité et de socialisation qui brisent le mur des clichés et des images qui séparaient et opposaient l'armée et la population.

En outre, le service de Santé Militaire par son implication dans la santé publique remet en cause l'image et le caractère bureaucratique de l'armée gabonaise résumés par la présence massive des armées dans les casernes et leur absence criarde sur le terrain. Sa présence presque permanente sur le terrain, permet d'affirmer que l'armée gabonaise rompt avec les habitudes du passé qui prédestinaient et réduisaient son travail à la répression. En fait, l'utilisation du service de Santé Militaire dans les nouveaux besoins de santé publique constitue la preuve de la transformation d'une armée appelée à rompre totalement avec certaines de ses habitudes et de ses conceptions³³¹.

D'un point de vue global, le service de Santé Militaire reste un atout considérable pour l'Etat en quête des nouvelles politiques³³², des nouveaux moyens opérationnels et de nouveaux acteurs capables d'améliorer « *la santé publique* »³³³ et refaire son image dans la société. La Santé Militaire n'est pas un simple moyen pour l'Etat, au vue de sa participation à ses côtés, elle se donne à voir comme un acteur capital de santé au Gabon. C'est d'ailleurs à ce titre que les populations de l'intérieur du pays émettent le souhait de voir l'Etat procéder à la décentralisation de ce service à de permettre à toutes les populations de bénéficier les soins de qualité administré par ce service. Le fait que ce service soit seulement localisé à Libreville est considéré pour les citoyens de l'intérieur du pays comme une discrimination et pire encore un abandon. « *L'Etat sait que la Santé Militaire soigne bien et ne fait pas de grève comme l'hôpital général, il doit affecté partout ce service afin de permettre à tous les gabonais de bénéficier les soins de qualité sans*

³³¹ Il s'agit des conceptions qui font de l'armée une institution dont les missions sont définies. On parle en effet, de missions régaliennes de l'armée.

³³² La plus grande initiative reste l'instauration effective depuis 2007 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale ayant pour objectif d'assurer la couverture des risques liés à la maladie et à la maternité de ses assurés. Autre initiative prise, le renouvellement de l'hôpital public par la construction des nouveaux hôpitaux et la réfection des centres maternels et infantiles.

³³³ Lire Simon Pierre Ezéchiél Mvome-Ndong, *Santé et précarité au Gabon, le système de santé gabonais comme un texte*, Paris, L'Harmattan, 2011, 165 pages.

*jamais plus partir à Libreville. (...), c'est la discrimination que d'offrir aux seules populations de Libreville et ses environnants cet outil de soins efficaces. Les consultations temporaires et autres soins d'urgence menés par ce service à l'intérieur du pays ne suffisent plus, il nous faut que l'Etat décentralise au plus vite ce service pour assurer à tous une santé de proximité, c'est possible »*³³⁴. L'invitation faite à l'Etat à décentraliser le service de Santé Militaire justifie non seulement son importance aux côtés de l'Etat, mais aussi la qualité de ses services dans la santé publique. Elle est devenue ces dernières années une véritable médecine humanitaire destinée aux populations marginalisées, éprouvées et privées d'accès aux soins. Une médecine qui exerce sans autre objectif que de se rendre très utile et de vulgariser le projet d'une médecine de proximité.

Outre la santé publique, l'armée gabonaise est aussi utilisée par l'Etat dans l'éducation Publique. C'est le cas du Prytanée militaire de Libreville qui s'identifie de plus en plus comme un véritable acteur d'éducation civile et militaire au Gabon.

VIII.2: Prytanée Militaire vitrine de l'éducation

Par instinct, chaque peuple qui atteint un certain stade de développement se voit amené à pratiquer l'éducation. L'éducation est le moyen par lequel une communauté sauvegarde et transmet ses caractères physiques et intellectuels. Si l'individu passe, le type reste(...), l'éducation dans toute communauté humaine est l'expression directe de sa recherche consciente d'un modèle-type³³⁵.

Dans un contexte gabonais marqué par la crise des valeurs citoyennes³³⁶ qui rattachent le citoyen à la nation, l'éducation militaire par les valeurs qu'elle incarne et

³³⁴ Ella Moussavou, propos cités par le lieutenant colonel Makita, *Revue de la Défense Gabonaise*, *op. cit.*, P. 12.

³³⁵ Werner Jaeger, *Paideia, La formation de l'homme grec*, *op. cit.*, pp. 11-12.

³³⁶ Cette crise se manifeste par les comportements inciviques constatés à tous les niveaux de la société et de l'Etat. La plupart des citoyens ne se soucient plus de l'Etat, chacun à son niveau profit au maximum de l'Etat pour s'enrichir. Au niveau encore élémentaire, le non respect des symboles : le

enseigne (la rigueur, la discipline, loyauté et le mérite) se donne à voir comme une alternative pour l'Etat en quête de nouvelles politiques d'enseignement et d'éducation. Plusieurs raisons expliquent en effet, l'espoir reposé sur le Prytanée militaire aujourd'hui. La première est liée à son exigence de pérenniser les valeurs citoyennes et républicaines par des programmes d'enseignements définis exclusivement autour de l'éducation patriotique. Autour des enseignements militaires, civiques et patriotiques (l'éducation à la citoyenne, l'Etat et la Nation, la déontologie et l'Ethique, l'Histoire du Gabon, le Respect et le Commandement,...la Défense Nationale, fierté, lucidité, le sacrifice extrême, l'objectivité, la rigueur, la loyauté, l'honnêteté, la justice, l'équité...) les élèves de cet établissement acquièrent tout au long de leur scolarité les valeurs citoyennes et républicaines dont ils sont appelés à expérimenter sur le terrain pendant les stages d'observation. Ils sont formés pour défendre la nation, assurer sa pérennité et la représentée.

Au-delà de la qualité des enseignements qui constitue un avantage, il faut aussi souligner la qualité du personnel enseignant. En effet, la plupart des enseignants du Prytanée Militaire sont des militaires assermentés. Formés à une tradition de discipline et de rigueur militaire, ils sont tenus à transmettre avec rigueur, discipline, ponctualité et efficacité les savoirs tant pratiques que théoriques aux enseignés. Leur image et leur carrière dans l'armée dépendant quelque part des différents taux de réussite qu'ils enregistrent aux différents examens et concours, ils ont donc obligation de résultats. Par ailleurs, ces enseignants n'ayant pas droit à faire grève (la discipline militaire interdit tout mouvement de grève au sein de l'armée), leurs comportements et la manière de dispenser sont extrêmes contrôlés par des inspecteurs qui organisent des visites d'inspection imprévisibles. Cette exemplarité du corps professoral et autres manœuvres de cette école, constitue un réel avantage dans l'éducation et la formation des citoyens. Inspirés par ces derniers et formés selon la discipline militaire, les élèves du Prytanée Militaire sont pour l'Etat comme une "pépinière des citoyens exemplaires" sur qui repose l'espoir d'une Défense Nationale plus opérante et d'une société soucieuse de son avenir. Disons que le

drapeau par exemple et l'ignorance des valeurs républicaines « Union-Travail-Justice » sont des manifestations concrètes d'une crise de valeur citoyenne.

premier volet des enseignements cités ci-haut, constitue le socle d'une bonne éducation militaire.

Le second aspect de la formation prend en compte l'éveil intellectuel du jeune soldat-citoyen. Ici, l'accent est mis sur la culture générale de l'élève. En effet, à la différence des enseignements purement militaires ou le citoyen-soldat doit être réceptif, les enseignements généraux placent l'élève au centre de l'apprentissage. Autrement dit, plutôt que d'être réceptif, l'enseigné est appelé à participer et à animer son cours toujours dans un esprit militaire rigoureux. Les enseignements tels que la mathématiques, l'anglais, l'espagnol, le français, la philosophie... appartiennent à ce module théorique.

L'ensemble formé des enseignements militaires civiques, professionnels, républicains et généraux dispensés aux Prytanée Militaire fait de cette école le lieu de prédilection des valeurs républicaines, professionnelles et intellectuelles. Aujourd'hui, le Prytanée Militaire de Libreville par ses différents résultats scolaires se présente comme la vitrine de l'éducation au Gabon. La preuve est donnée ici par les résultats obtenus au Brevet d'Etude Primaire du premier Cycle (BEPC) en 2011, 2012, 2013 et 2014 où elle obtient des taux de réussite de 100% avec la mention Assez-bien pour les deux premières années et bien pour les secondes³³⁷.

L'élitisme revendiqué par cette école s'est aussi traduit en 2011 par la participation des élèves dudit établissement au Baccalauréat français. En effet, les 5 candidats présentés à cet examen ont tous réussi avec la mention assez bien (soit 100%). Ajoutons à ce succès, la palme d'or obtenu au «rallye scientifique» organisé en 2011 par le Lycée français Blaise-Pascal de Libreville. Le Prytanée militaire de Libreville s'est encore vu décerner trois fois successivement cette palme d'or devant les autres établissements de la capitale³³⁸.

³³⁷ Consulter à la Direction des Etudes de l'établissement, « le tableau synoptique des résultats aux différents examens et concours ».

³³⁸ Commandant Kewa Nicole, Directeur de la Formation au SGMDN et Lieutenant Moussavou Roland, Chef de Service Documentation et Information, «Les jeunes du Prytanée Militaire de Libreville honorent le Gabon aux États-Unis d'Amérique», «Les performances 2012 du Prytanée militaire de Libreville», in, *Gabon Défense n°17, op. cit., pp. 48 et 49.*

Au niveau international, après l'obtention du baccalauréat plusieurs élèves dudit établissement furent admis aux académies de Mekhnès au Maroc, à l'École Royale militaire de Belgique et dans les Instituts de Médecine militaire de Chine. En 2011, 6 élèves du Prytanée Militaire ont été admis à l'académie Militaire préparatoire Américaine de Valley-Forge en vue de préparer leur entrée à l'Armée de Terre (West-Point), de l'Air (Air Force) et de la Marine (Naval Annapolis). Au regard donc de ce qui précède, «*le Prytanée Militaire de Libreville se positionne comme une figure de proue des structures de formation et d'encadrement au Gabon*»³³⁹. Par son encadrement, ses structures de formation et ses pourcentages très élevés aux différents examens et concours tant nationaux qu'internationaux³⁴⁰, il participe au développement intellectuel des jeunes Gabonais. Il permet à l'Etat de renforcer le niveau scolaire en baisse³⁴¹ depuis une décennie et de revoir en hausse les capacités d'accueil scolaire.

L'Etat, en reposant son espoir sur le Prytanée militaire se doit encore de doubler les efforts étant donné que les capacités d'accueil de cet établissement sont restreintes et ne favorisent pas une plus grande intégration des jeunes. En 2012 par exemple, 446 candidats se sont présentés au concours d'entrée spéciale au Prytanée Militaire pour 42 places de disponibles. Cet écart entre l'offre et la demande traduit l'espoir en cette école en matière de formation et d'éducation, mais pose aussi le problème sur le renforcement des capacités d'accueil. Avec des structures plus élargies, le taux d'intégration sera plus grand et le taux de réussite national ira *crescendo*. Aussi, si l'on doit espérer en cette institution pour redynamiser l'enseignement des valeurs patriotiques, il faut au-delà du projet de renforcement des structures à Libreville, envisager à long terme une politique de décentralisation qui favoriserait aussi bien les élèves de la capitale que ceux de l'intérieur du pays. C'est du moins ce qu'exprime Étienne Mavoungou, père de famille habitant à Port-Gentil, capital économique du Gabon.

³³⁹ Commandant Kewa Nicole, Directeur de la Formation au SGMDN et Lieutenant Moussavou Roland, Chef de Service Documentation et Information, «Les jeunes du Prytanée Militaire de Libreville honorent le Gabon aux États-Unis d'Amérique», «Les performances 2012 du Prytanée militaire de Libreville», in, *Gabon Défense n°17, op. cit.*, pp. 48 et 49.

³⁴⁰ En tant que vitrine, cette école reçoit chaque année les élèves-stagiaires en provenance des autres Etats d'Afrique, le Sénégal notamment (les élèves de Saint Louis).

³⁴¹ Conférer au Bilan des résultats scolaires dressé en 2013 par Séraphin Moudounga alors ministre de l'Education Nationale, Gabonéco en date du 24/07/2013.

Nous ne comprenons plus le fonctionnement de l'école publique gabonaise. Les calendriers scolaires arrêtés par le Ministère de l'Éducation Nationale sont bouleversés par les grèves. Nos enfants restent plusieurs mois durant à la maison sans aller à l'école. Mais, pendant ce temps ceux du Prytanée Militaire apprennent très bien. La fin d'année, les résultats sont disproportionnés. Quand l'école publique enregistre des faibles taux de réussite, le Prytanée Militaire sort vainqueur avec 100% de réussite. Dans cette situation, vu l'ardeur des militaires et leur discipline (...) ils ne sont pas autorisés à faire des grèves (...) mieux, l'État augmente les capacités d'accueil du Prytanée Militaire à défaut de décentraliser cette école pour donner la chance à tous les élèves. Sinon, c'est de l'injustice pour des enfants qui sont en province...Je reconnais que le Prytanée militaire est un espoir³⁴².

Au Gabon, l'armée via le Prytanée Militaire participe à l'éducation et à la formation des jeunes citoyens appelés à défendre et à représenter la nation. Cette nouvelle élite citoyenne-militaire formée par vocation est un espoir pour l'Etat soucieux d'une force armée professionnelle et républicaine. La décente de l'armée sur le terrain de l'éducation au Gabon est l'un des faits majeurs au cœur des nouveaux rapports que l'Etat entretient avec l'armée appelée à changer de posture, c'est-à-dire passer de l'armée de masse aux grands formats classiques³⁴³ et mal instruits, à l'armée professionnelle³⁴⁴. Sous un autre angle, l'invitation faite à l'armée sur le terrain de l'éducation justifie le souci de l'Etat à repenser l'éducation civique et citoyenne à l'origine des rapports patriotiques entre les citoyens et la nation, l'armée et la nation mais aussi l'armée et la société (les citoyens). L'implication de l'armée dans le terrain éducatif ne laisse pas indifférent dans un pays où l'armée était autrefois réduit à un appareil de répression, main agissante du politique. Le

³⁴² Source: Entretien avec Étienne Mavougou à Libreville, 26 septembre 2012.

³⁴³ Une armée de masse se mesure à l'aune de ses effectifs. Elle est classique en ce sens que toutes les armées d'Afrique noire issues des transitions politiques pacifiques avec la métropole gardent les mêmes standards. Elles sont bureaucratiques et jugées à partir de la longueur de leurs bataillons.

³⁴⁴ Il ne faut pas confondre l'armée professionnelle à l'armée des professionnelles encore moins élitiste. L'armée professionnelle est composée des hommes et des femmes ayant chacun une spécialité, l'essentiel dans un premier temps est qu'ils aient une qualification. Avec le temps, ils deviendront des professionnels et des élites au sommet de leur art. Lorsqu'on parle de l'armée professionnelle au Gabon, nous désignons cette armée où chaque agent a au moins une spécialité.

Prytanée Militaire ou encore l'école militaire³⁴⁵ assure la formation de citoyens libres et prêts à se sacrifier pour la défense de la patrie.

VIII.3 : Usages domestiques du Génie militaire

Libreville à l'instar d'autres villes africaines a été conçue par l'État colonial. Son espace calqué sur le modèle inspiré par le colonisateur oppose d'un côté la ville européenne et de l'autre la ville indigène³⁴⁶. Cette forme d'urbanisation permet de constater aujourd'hui le grand contraste existant entre ce qu'il convient de désigner les quartiers de haute bourgeoisie d'une part, et les quartiers pauvres aussi appelés les Matitis d'autre part. Les quartiers comme Cité d'Amas, Batterie IV et aujourd'hui la Sablière³⁴⁷ sont à l'image d'une haute bourgeoisie par la qualité de ses bâtis et des chaussées bitumées. En revanche, de l'autre côté de la ville, on trouve des quartiers tels que: La Baie des cochons (derrière l'hôpital), Atsib-Stoss, Venez-voir, Mibeng-mitangane (Cocotiers), Derrière la Prison, Zeng-Ayong...dont les cabanes sont pour la plupart construites à partir des matériaux de récupération.

Outre cette typologie du paysage architectural, on remarque de grandes différences dont celles liées à l'alimentation des populations car, quand les quartiers aisés manquent d'appétit, les Matitis quant à eux meurent de faim, soit, le pain abonde d'un côté, pendant qu'il en manque de l'autre. De plus, dans les quartiers de riches l'alimentation en énergie et en eau potable est bien fournie, d'énormes difficultés de cet

³⁴⁵ Bourzac (A.), *Les bataillons scalaires de 1880 à 1891, l'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, l'Harmattan, 2004, 354 p.

³⁴⁶ J. Poinot (J.), Sinou (A.) et Sternadel (J.), *Les villes d'Afrique noire entre 1950 et 1960*, 1992, Paris, la documentation française, P. 11.

³⁴⁷ L'émergence de nouveaux quartiers intégrés à Libreville confirme la pensée de Guy Lasserre. Ce dernier pensait que l'élite politique nationale venue remplacée par le « patron blanc » n'a fait que renforcer ou accentuer l'écart entre quartiers riches et quartiers pauvres. «Le paysage urbain des villes noires», *In*, Cahier d'Outre-mer, n°11, Tom III, 1995, pp. 203-207.

ordre subsistent dans les quartiers défavorisés et pourtant, d'un côté comme de l'autre c'est l'ancienne Société d'Énergie et d'Eau du Gabon qui ravitaille.

Libreville connue pour des délestages (en électricité et en eau potable) de longues durées (3jours parfois) dévient une ville difficile à vivre. Pourtant, si la société chargée d'alimenter et d'approvisionner les populations en électricité et eau potable se montre de plus en plus strangulée par les effectifs en évolution, l'Etat utilise le Génie Militaire, le corps des Sapeurs-Pompiers et la Garde Républicaine pour soulager les populations délestées. Les corps cités sont réquisitionnés dans le cadre du lien armée-société pour ravitailler les populations des zones concernées en eau potable. Le Génie militaire par ses équipements techniques (Citernes et grands réservoirs) apparaît comme le principal intéressé de cette opération dont la distribution d'eau potable lui devient usuelle. Cela a été le cas en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Photographie n°5: Opération conjointe de distribution d'eau potable par le Génie militaire et la Garde Républicaine aux populations du 3^{ème} arrondissement de Libreville (Kinguelé)



Source: Gabonreview, 21/04/2013

La pénurie d'eau potable pendant plusieurs jours qui affecte ceux qui en sont victimes et que le Génie Militaire résout par des campagnes de ravitaillement renforce l'idée d'une armée impliquée dans le bien-être social. La quête permanente de ce bien-être

social justifie par ailleurs l'implication de ce corps dans le ramassage des ordures ménagères qui jonchent les artères de la capitale.

Photographies n°6 et 7: L'insalubrité à Libreville: L'action sociale du Génie militaire



Source: Gabonreview, samedi 14 novembre 2013

Les militaires à l'œuvre pour l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé des populations.

L'implication du Génie Militaire dans l'assainissement de la capitale par le ramassage des ordures ménagères est un acte de reconversion qui annonce la fin d'une institution militaire et d'une armée aux missions régaliennes. L'Etat s'en sert de ce corps pour venir à bout aux problèmes domestiques et d'insalubrité dans la capitale. Il faut surtout dire que l'intervention de ce corps dans le ramassage des ordures fait suite au contentieux entre la Marie de Libreville et la Société de Valorisation des Ordures du

Gabon (SOVOG). Contentieux donc les répercutions furent l'accumulation et l'entassement des ordures mégères qui rendaient invivables le quotidien des habitants. L'intervention du génie militaire dans ce contexte est un geste significatif pour l'Etat à qui incombe la responsabilité de préserver ses citoyens de tous dangers. L'acte posé par le génie militaire peut-être considéré comme une main forte donnée à l'Etat. Sous cet angle d'analyse, on peut dire qu'aux côtés de l'Etat, le génie militaire est comme un instrument d'intervention d'urgence et de dépannage sur lequel l'Etat s'appuie pour résoudre d'urgence les problèmes sociaux qui lui sont posés par les populations.

L'espoir reposé sur ce corps s'explique par sa polyvalence et sa promptitude à réagir au cotés de l'Etat. Il est devenu comme un corps pré positionné grâce aux réformes impulsées en son sein par la professionnalisation de l'armée. En interne, il a subi une restructuration profonde, la mise à plat des anciennes procédures de recrutement dans l'armée en 2010 a complexifié et conditionné l'intégration au sein de ce corps. Les procédures de recrutement sont devenus de plus en plus sélectifs, autrement dit, n'intègre plus le génie militaire qui veut ou qui «connaît le chef», mais qui justifie d'une qualification, d'une formation ou d'un diplôme technique. Peut aussi postuler et y intégrer, toute personne justifiant d'un niveau d'étude requis. C'est ce que les autorités politiques militaires désignent par «le recrutement par le haut». Un recrutement fondé sur les compétences et les savoir-faire. Le rapport entre ce mode de recrutement et l'efficacité du Génie militaire se donne à lire dans la qualification de ses acteurs formés pour tous types d'inventions techniques légères et lourdes. L'opération de ramassage des ordures ménagères s'inscrit en effet dans le cadre des interventions légères d'urgence et circonstancielle. Outre le recrutement sélectif et la formation des hommes, les équipements techniques dont dispose ce corps le prédispose à ce type d'intervention. Au Gabon, il est le corps le mieux disposé pour remplir des missions de cette nature.

Aussi, la complexité des nouvelles missions d'urgence a conduit ce corps tous comme tous les autres à soumettre ses agents, surtout ceux ne justifiant d'aucun diplôme encore moins d'aucune qualification à des formations professionnelles techniques internes. Ils bénéficient des formations professionnelles (à court, moyen et long terme

selon le profil et le métier) sanctionnées généralement par des attestations professionnelles faisant office de parchemins. Seuls les techniciens supérieurs et les ingénieurs sont recrutés essentiellement sur présentation d'un diplôme d'ingénierie (BAC 4 ou 5). Après recrutement, « ils sont envoyés au Maroc, en Chine, en France et aux USA pour se perfectionner »³⁴⁸. « Cette exigence de recruter en fonction du diplôme, du métier(...), cette exigence de former et de réorienter les internes répond à la nature des besoins exprimés par l'Etat dans le domaine social et du développement national »³⁴⁹. La quête de ce bien-être social³⁵⁰ et du développement national a permis d'établir l'adéquation des divers métiers existant avec les besoins réels exprimés par l'Etat sur le terrain. Entre autres métiers, citons :

- Le Bâtiment
- Le Bâtiment
- Les Travaux Publics (TP)
- La Technologie
- L'Administration

Dans le domaine de la Technologie, citons: les informaticiens; les électroniciens; les électromécaniciens; les mécaniciens d'engins etc. Dans le domaine Administratif, on retrouve: des commissaires; gestionnaires; chargés de ressources humaines, commis d'administration, secrétaires de direction, assistant(es) etc.

Les techniciens appelés à exercer les différents corps de métiers cités, vont aussi bénéficier d'un certain nombre d'avantages s'inscrivant non seulement dans le cadre des mesures d'encouragement, mais aussi d'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires. Ainsi le décret n°63/PR/MDN du 28/08/2010 portant réorganisation de la Direction Générale du Génie Militaire (DGGM) et l'arrêté n°02173PM/MDN/MBCPFPRE du 30/09/2011 fixant le taux et les modalités d'attribution de l'indemnité de sujétion spécifique allouée aux

³⁴⁸ Entretien avec le lieutenant colonel Ondamba à Libreville, 18 octobre 2012

³⁴⁹ Entretien avec le lieutenant colonel Ondamba à Libreville, 18 octobre 2012

³⁵⁰ Le bien-être social, il faut entendre ici, « *amélioration des conditions de vie des populations sur un territoire(...) et l'accès aux biens de base* », lire Veyret (Y.), *Le développement durable: approches plurielles*, op.cit., p.29.

personnels du Génie Militaire, ainsi que l'arrêté n°0104/PM/MDN du 24 janvier 2012 portant revalorisation de l'aide à la propriété allouée aux personnels des Forces de Défense.

A la dynamique de valorisation du personnel s'ajoute l'acquisition des moyens logistiques modernes. Ici, nous n'allons pas nous appesantir sur cet aspect, car il n'existe de Génie Militaire sans outils logistiques. Soulignons toutefois que la dernière dotation³⁵¹ est un don offert par l'armée populaire Chine en 2013 dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Gabon et la Chine, précisément entre les deux armées.

Cette nouvelle organisation permet au Génie Militaire en temps de paix de mieux entreprendre les chantiers que l'État lui confie et ses chantiers économiques comme la construction des stations de service³⁵². Au-delà de son rôle d'expert dans les marchés publics, il est aussi utilisé en temps de paix³⁵³ dans les «grands travaux»: la construction des infrastructures publiques et privées, la réhabilitation et la construction des routes. Mais pour le moment, il s'illustre davantage dans la construction et la réhabilitation des routes, celles de la province de l'Estuaire, disons de la capitale³⁵⁴. L'Etat depuis 2005 s'appuie sur le Génie Militaire pour le terrassement, la construction et la réhabilitation des routes.

³⁵¹ Le matériel de vie en campagne, matériel de menuiserie, de construction en bâtiment, de fabrication mécanique, d'entretien mécanique, d'entretien routiers et de topographie, mais également de véhicules et engins (camion plateau 8T, camion benne 8m3, camion citerne eau 6000L, camion citerne gasoil 7000L, camion tracteur, camion atelier mobile, tractopelle, chargeur à pneus, niveleuse, grue pivotante automatique 25T, pelle hydrauliques à chenilles, compacteur, bulldozer, bétonnière fixe, sambron 1,5T, concasseur, centrale hydraulique, station électrique à remorque 120 KW, accessoires concasseur etc.)³⁵¹.

³⁵² Le lieutenant Colonel Ondamba affirme dans ce sens que : « jusqu'en 2012, le Génie Militaire a réalisé trois stations de service avec Pétro. La première au PK9 en 2006, la deuxième à Ndjolé et la troisième à Mbaya ». In, Echos du Nord, n°180 du 12/9/2009.

³⁵³ Indépendamment de ses missions de combat qui rentrent dans le cadre d'une armée mêlée, c'est-à-dire celle qui aide les forces interarmées aux manœuvres retardatrices par la construction d'abatis, par la destruction de certains ponts pour empêcher l'ennemi de leur atteindre au cas où elles sont agressées par un ennemi extérieur, figurent les missions de construction qui rentrent dans le cadre du développement de la Société et de la Nation.

³⁵³ Nous allons nous appuyer sur les routes construites et réhabilitées par le Génie Militaire dans la capitale. En effet, basé (le Génie militaire) dans deux principales villes du Gabon (Libreville et Franceville), c'est autour de ces deux villes qu'il est possible d'analyser son œuvre. Aussi, partant du fait que c'est à Libreville qu'on retrouve la plupart de ses œuvres, nous isolerons ici la seconde ville (Franceville) et focaliser nos analyses sur Libreville.

³⁵⁴ Nous allons nous appuyer sur les routes construites et réhabilitées par le Génie militaire dans la capitale. En effet, basé dans deux principales villes du Gabon (Libreville et Franceville), c'est autour

Tableau n°13: Routes réalisées par le Génie militaire dans la commune de Libreville

Quartiers	Nature de la route	Année	Total
Kinguelé	Bitume	2006	17
Belle vue II	Bitume	2006	21
Sibang	Latérite	2006	18
Point point Nzeng-Ayong	Bitume	2006	19
Autres	Bitume + Latérite	---	Bitume (57km) Latérite (18)

Source : Données approximatives issues des entretiens à la direction générale du Génie Militaire, Libreville 2012.

A coté des routes susmentionnées dans ce tableau, le Génie Militaire est également tributaire d'une route en latérite réalisée conjointement avec le 6^{ème} BIMA (l'armée française) au village Malibé³⁵⁵ I en 2012. Les travaux réalisés par le Génie militaire ne sont pas à considérer en termes de quantité, mais de qualité, d'utilité et de rareté. Pour les populations bénéficiaires de ces infrastructures, l'œuvre sociale du Génie Militaire est à estimer dans le bien-être et le bonheur qu'il procure aux populations des zones autrefois enclavées. Cette évaluation et estimation des œuvres sociales est soutenue par David Ricardo lorsqu'il écrit:

Les choses, une fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes, tirent leur valeur (...) de deux sources : de leur utilité sociale (rareté) et de la quantité de travail nécessaire pour les acquérir. Il y a des choses dont la valeur ne dépend que de leur utilité sociale. (...) Cette valeur dépend uniquement des facultés, [de l'espoir], des goûts et du caprice de ceux qui ont envie de posséder de tels objets³⁵⁶

de ces deux villes qu'il est possible d'analyser son œuvre. Aussi, partant du fait que c'est à Libreville qu'on retrouve la plupart de ses œuvres, nous isolerons ici la seconde ville (Franceville) et focaliser nos analyses sur Libreville.

³⁵⁵ Malibé I est situé à 24, 9 Km de Libreville.

³⁵⁶ Ricardo (D.), *Principes de l'économie politique*, Paria 1839, tome I, p. 3.

Les routes réhabilitées et construites par le Génie Militaire rehaussent l'image de l'Etat auprès des populations bénéficiaires. Elles facilitent les déplacements des populations jadis condamnées par les pluies diluviennes qui rendaient impraticables ces routes. Chaque kilomètre bitumé apporte donc de l'espoir aux populations qui en bénéficient. Sylvie Mouleba, alors chef du village de Malibé I confie à ce sujet :

la route c'est la vie, la route c'est la santé, la route c'est la nourriture, la route c'est la richesse, la route c'est l'information. Sans route on est abandonné des autres, coupé de l'information, privé du bonheur, ignorant, on meure de faim, on ne peut faire le commerce, on est malade et on est privé de tout. La réalisation de cette route est un bonheur pour nous les populations(...) Enfin on sort de nos misères quotidiennes. Nous devenons des citoyens libres et émancipés. Nous ne craignons plus les pluies et autres intempéries. (...). Nos inquiétudes apaisées, nos vies ont changé. Le Génie Militaire a fait notre bonheur. En travaillant cette route, elle a contribué à notre épanouissement social³⁵⁷.

Au titre des infrastructures d'urgence qui accompagnent le bien-être et le développement humain³⁵⁸, figure la route en bonne place. Car, elle a une incidence directe sur l'amélioration et l'évolution des conditions sociopolitiques et économiques des populations. Notons qu'un réseau routier de qualité améliore l'accessibilité et participe à la mobilité des populations et des biens. Aussi, elle contribue à la croissance et au bien-être des populations en termes de sécurité routière, de réduction de la cogestion, des accidents, des budgets de déplacements et des émissions polluantes. Disons donc que les travaux réalisés par le Génie Militaire renforcent la crédibilité de l'armée et surtout de l'Etat auprès de ses citoyens.

Il ne s'agit pas en fait d'un Etat punisseur comme ce fut le cas pendant le parti unique, mais plutôt d'un Etat protecteur mettant ses institutions et notamment son armée au service des populations. Il ne s'agit nullement pour ce dernier de renoncer aux liens constitutionnels et institutionnels qui l'unissent de ses institutions, mais de chercher une

³⁵⁷ Mme Mouleba Sylvie, allocution de circonstance à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de la route de Malibé I. Libreville 2013. Disponible au service de la documentation du génie militaire.

³⁵⁸ Amartya Sen, *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2004, pp.17-25.

nouvelle légitimité empirique à partir des nouveaux rapports que l'armée entretient avec la société. Ainsi que le pensait le politologue Robert Dhal³⁵⁹, cette nouvelle forme de légitimité n'est pas garantie par l'autorité, mais par la capacité des citoyens à obtenir de l'Etat ce dont ils en n'ont besoin. L'usage du Génie Militaire par l'Etat s'inscrit dans ce processus de légitimité de l'Etat par les actes posés dans la société.

VIII.4: L'œuvre sociale du Corps des Sapeurs-Pompiers et de la Marine Nationale

Il est difficile d'estimer l'œuvre du Corps des Sapeurs-pompiers en chiffre, pourtant l'on ne peut nier le travail social bien réel de ceux que l'imaginaire populaire gabonais désigne par «*soldat du feu*»³⁶⁰. En effet, le corps des Sapeurs-pompiers est indispensable pour l'Etat pour la viabilisation de son espace physique, la sauvegarde de ses bâtisses et le quotidien des gabonais. Son œuvre socioprofessionnelle s'étend de la prévention et de la gestion des risques naturels ; prévention et gestion des risques technologiques ; psychologie et management des crises ; pollution terrestre et maritime ; sauvetage ; sécurité bâtiment et structure. Au quotidien, le corps des Sapeurs-pompiers s'illustre plus dans trois grands domaines : la gestion des risques naturels, sécurité bâtiment et structure.

En effet, dans un pays où la majorité des quartiers sont sous intégrés c'est-à-dire construits de façon anarchique et où les installations électriques pirates ne respectent aucune consigne de sécurité, le taux des incendies ne peut qu'être très élevé. Les quartiers tels que Derrière la Prison; Cocotier, Attong-Abègne, Gare routière, Kinguelé et les PK, la majorité des maisons-taudis sont prioritairement construits en matériaux de récupération.

³⁵⁹ Dhal (R.) *Qui gouverne ? op. cit.*, p.44.

³⁶⁰ Pour l'imaginaire gabonais, les Sapeurs-pompiers gabonais ne sont visibles que pendant les incendies. Après ils rentrent dans les casernes où ils attendent encore de nouveaux incendies. Ce rapport du Sapeur-pompier au feu a fini par le réduire, selon les populations, au soldat du feu dans un pays menacés par les constructions anarchiques, les risques et catastrophes naturels.

Aussi, faute des politiques d'urbanisation, elles se chevauchent sans le moindre espace d'une case à l'autre.

Le comble, les populations desdits quartiers, utilisent le butane (pour les familles disposant un peu de moyens) et le feu de bois pour leurs divers besoins. En plein air parfois, la moindre étincelle emportée par le vent calcine tout un quartier. A côté des incendies provoqués par l'utilisation du feu à l'air libre, celles liées à l'oublie d'une casserole au feu, au court circuit et à l'explosion d'une bouteille de butane mal isolée. Selon les chiffres, Libreville enregistre en moyenne près de 56,01% des incendies par an. Et sur les 56,01%, le rapport des interventions incendie et assistance dressé par l'état-major-major³⁶¹ des Sapeurs-pompiers (2011-2012) estime leurs interventions en moyenne 52%. Les 4, 01% des incendies non couverts se justifient en grande partie par le silence des populations qui n'alertent pas les Pompiers, mais aussi de l'absence des routes et des pistes spéciales réservées aux interventions d'urgence. Ce dernier point pose en principe, le problème sur le réaménagement urbain entorse aux interventions des Sapeurs-pompiers qui malgré les différents obstacles se montrent volontaires pour aider et sauver les populations.

Le pourcentage de leurs interventions est élevé et traduit leur travail réel sur le terrain. L'assistance pendant les incendies par exemple, consiste à évacuer les populations sinistrées et sauver si possible leurs biens. Aussi, ils administrent les soins de premier secours aux blessés, évacuent des cas graves pendant les incendies, mais aussi au cours des inondations et des catastrophes naturelles. En 2009 par exemple, il s'est produit un incendie à l'hôpital Jeanne Ebori mis en feu par un court-circuit. Grâce à l'intervention des Sapeurs-pompiers, plus de 200 malades et autres agents médicaux ont été rapidement évacués et sauvés des hautes flammes qui ravageaient la structure. Dans le même sens, en 2013, il a fallu l'intervention des Sapeurs-pompiers pour calmer les colonnes de feu qui ont dévasté le plus grand marché du Gabon: «Mont-Bouët».

Loin de faire l'inventaire des différents incendies qui se produisent à Libreville, ce qui n'est pas possible au regard de leur fréquence, les exemples pris ici renforcent l'idée d'un

³⁶¹ Etat-major des SP « Rapport Interventions Incendies et Assistance, n°0014 », 2011-2012, p. 14.

corps de Sapeurs-pompiers en alerte et à pied d'œuvre jour et nuit sur le terrain où il veille et sauve les vies humaines et les biens matériels des populations. Ces différentes interventions rentrent dans le cadre de leur action sociale argument rationnel pour affirmer la transformation de ce corps et son implication dans la société.

Outre les interventions citées, les Sapeurs-pompiers s'illustrent aussi dans le domaine de la prévention prenant en compte : l'éducation et la sensibilisation des populations sur les comportements à tenir en cas de catastrophes naturels. En effet, Libreville comme d'autres villes d'Afrique noire connaît une démographie galopante ; et faute de véritables politiques d'urbanisation et de logement planifié, l'espace est occupée de façon anarchique. Chaque famille construit un abri avec de faibles moyens de bord dont elle dispose pour préserver son intimité et se protéger des intempéries. Le comble, elles le font dans les zones marécageuses (cas du quartier Derrière la Prison), sur les pentes raides (Melen et ses environs), des cuvettes (Quartiers Venez-voir, Kinguelé) et sur les zones sablonneuses (Quartier Sablière).

Les populations des zones identifiées subissent la rigueur climatique et ne sont pas à l'abri de graves accidents surtout en saisons des pluies où les perspirations atteignent parfois une hauteur de près 200 mm par mois. Les sols de type ferrallitiques avec comme argiles dominantes la montmorillonite et kaolinite dont la particularité est d'absorber beaucoup d'eau perdent en effet leur fermeté et ne peuvent plus supporter le poids des investissements humains. Conséquences: les nombreux éboulements et glissements de terrain enregistrés à Libreville ces derniers temps et même depuis sa création, éboulements qui endeuillent la population partant la nation.

Devant ces multiples risques et accidents, l'Etat s'appuie sur les Sapeurs-Pompiers pour apaiser les inquiétudes des populations. Leurs interventions vont de l'évacuation des populations pendant les moments de catastrophes (éboulement, érosion, inondation...) au déterrement des personnes ensevelies par les blocs de terre désolidarisés. Les images qui suivent donnent un aperçu de leur travail lors des catastrophes naturelles.

Photo n°8: Inondation et catastrophes à Libreville : le rôle social des SP



Source: Gabonreview, 2012

Les photos ci-dessus rendent compte des désastres naturels à Libreville et de l'assistance réelle des Sapeurs-pompiers aux personnes sinistrées³⁶². Si le travail des Sapeurs-pompiers de plus en plus présents sur le terrain allège le quotidien des populations sinistrées, on peut y voir là une conséquence du nouvel engagement de l'Etat à assister ses populations par l'entremise de ce corps. Jusqu'en 1990, cette population était soumise à l'insécurité tant à l'intérieur du pays qu'au niveau des frontières. Le désintéressement de l'armée aux problèmes sociaux et sa forte concertation autour du pouvoir profitait plus au pouvoir qu'à la population, ce qui expliquait cette insécurité. Aussi, à l'instar de plusieurs autres corps, le corps des Sapeurs-pompiers est resté jusqu'en 1996 l'un des parents pauvres de l'armée gabonaise. L'arrivée du Lieutenant-colonel Ndong Essangui à la tête de

³⁶² Les exemples de sont légions, arrêtons nous sur les cas illustrés ici par les deux dernières photos: 2013 le quartier Kinguelé de Libreville a connu un éboulement suite à de fortes pluies qui ont fait cinq (5) morts et le 14 novembre 2013 au quartier Pk8 quatre autres personnes périrent dans des conditions similaires.

ce corps le 1^{er} juillet 1997 et l'avènement de la professionnalisation de l'armée deux ans après ont réhabilité ce corps.

En termes de réhabilitation, la première grande mesure fut son intégration au sein des Forces Armées où il est désormais appelé au même titre que les autres composantes à répondre aux missions assignées aux forces armées. Le corps des Sapeurs-pompiers va devenir avec le temps, l'un des corps au cœur de l'action sociale de l'Etat. En effet, depuis 1999, il bénéficie d'un ensemble de mutations structurelles et organisationnelles. Le Colonel Ndong Essangui, alors ancien chef d'état-major des Sapeurs-pompiers affirme :

Avant 1999, non seulement le corps des Sapeurs-pompiers était considéré comme le maillon faible de la Défense Nationale par ses effectifs, sa logistique et surtout ses interventions, ses missions étaient mal connues des populations, il a fallu montrer le bien-fondé de ce corps au Chef de l'État (Omar Bongo), renforcer les équipes et les moyens logistiques (...) Le second défi n'était pas moindre, il consistait à former les cadres de cette armée vu qu'avant 1999 et même jusqu'en 2000 la plupart des officiers de ce corps n'étaient pas typiquement formés aux métiers des pompiers. Ils venaient de tous les corps, d'autres étaient recrutés sur la base d'un diplôme général... Tous ces problèmes liés aux effectifs, aux moyens logistiques et aux cadres bien spécialisés laissaient croire à un corps sans réel importance(...) J'ai mis le niveau haut, j'ai travaillé pour la reconnaissance de ce corps, les textes et les décrets ont été pris, la professionnalisation de l'armée a ensuite concrétisée mon rêve, celui d'un corps plus professionnel³⁶³.

La professionnalisation de l'armée initie de nouvelles formations et encourage la spécialisation des personnels par la signature des partenariats avec des autres Etats. C'est le cas par exemple du partenariat Gabon- Royaume du Maroc signé en 2013 dans le domaine de la protection civile. Indépendamment des anciens accords signés entre les deux Etats dans le domaine militaire, ce partenariat permet aux Pompiers gabonais d'intégrer les écoles de protection civile au Maroc, à Rabat et à Marrakech notamment. C'est dans le même esprit que le gouvernement le Décret

³⁶³ Source: Entretien avec le colonel Ndong Essangui, pionnier et ancien Chef d'état-major du Bataillon des Sapeurs-pompiers, Oyem, 23 septembre 2012.

n°00248/PR.MI.CAB/PC du 15 février 1972 portant sur le Service Nationale de la Protection Civile.

Synonyme de réseau de solidarité et de proximité avec la population, ce service est lié au Programme Prévention et Gestion des Catastrophes, un des aspects de la protection civile mis en place par le gouvernement sous l'impulsion des politiques de réforme initiées par la professionnalisation de l'armée. En effet, il participe à l'éducation et la sensibilisation du public (par les pompiers) sur le comportement à tenir pendant et après la crise. Cette protection civile est au cœur des nouvelles formations initiées par la professionnalisation chez les Sapeurs- pompiers à qui incombe la nouvelle action de l'Etat sur l'évaluation des dangers, la viabilisation des espaces, l'expertise dans les entreprises privées et publiques et la formation au secourisme.

De manière plus large, via la protection civile l'Etat entend participer à la mise en œuvre des différentes actions prioritaires du Cadre d'action Hyogo (CAH)³⁶⁴, stratégie pour prévenir et anticiper de manière efficace les sinistres et garantir une mise en œuvre urgente des secours dans tous les Etats africains signataires de cette convention. D'où la nécessité pour l'Etat de mettre un accent particulier sur l'enseignement de la protection civile. Insistons qu'au Gabon, la professionnalisation de l'armée permet à ce Corps de se perfectionner aux différentes actions prioritaires inscrites dans ce Cadre d'action d'Hyogo (CAH). Preuve est donnée ici par l'organisation à Libreville en 2012 de l'exercice «SECUREX» dont l'objectif consistait à former les Pompiers et les militaires sur les moyens et les stratégies d'actions conjointes à appliquer en cas de risque³⁶⁵.

³⁶⁴ Le Gabon fait partie des 168 pays qui ont adopté en 2005 le Cadre d'action de Hyogo (CAH). En effet, ces 168 pays se sont convenus de parvenir d'ici 2015 à «une réduction conséquente des pertes humaines et des pertes sociales, économiques et environnementales occasionnées par les catastrophes au sein des communautés et des pays.

³⁶⁵ Lire à ce sujet l'article du Lieutenant colonel Mbadinga Marius, Commandant adjoint du CSP «Opération SECUREX 2012» in, Gabon Défense, n°16, *op. cit.*, p. 33. L'exercice SECUREX est une simulation sur la protection des grandes zones d'influence et d'affluence. Il a été organisé dans les alentours de l'aéroport international Léon Mba pour prévenir et anticiper les dangers liés au terrorisme et autres insécurités. En effet, l'objectif de cet exercice consistait à former les Pompiers et les militaires sur les moyens et les stratégies d'actions conjointes à appliquer en cas d'un éventuel risque.

Photo n °9: Simulation sur la prise en charge des noyés par les éléments du CSP



Source: FMM, Libreville 2012

Les programmes et mécanismes de fonctionnement mis en place au sein du corps des Sapeurs-Pompiers justifient la volonté de l'Etat à moderniser ses institutions dans le but d'une meilleure prise en charge ses citoyens. A l'instar des autres corps, l'Etat s'appuie sur les Sapeurs-pompiers pour reconstruire sa nouvelle identité auprès de la société. Aussi, cette nouvelle volonté d'enraciner l'armée dans la population rentre dans le cadre de la nouvelle stratégie de défense et de sécurité mise en place par l'Etat pour aider les citoyens à comprendre à quoi servent réellement l'armée en temps de paix. En outre, il s'agit pour ce dernier d'amener les populations à fédérer avec l'armée pour une meilleure Défense Nationale. L'action des Sapeurs-pompiers s'inscrit en effet dans le cadre de cette nouvelle politique d'union, de dialogue et de reconnaissance entre l'armée et les citoyens. L'émergence de cette nouvelle reconnaissance permet à l'Etat employeur de l'armée, de mieux s'identifier au travers des actions posées cette dernière. La conséquence d'une telle identification se mesure à l'aune de l'attachement des populations à l'Etat et la nouvelle image qu'elles se font de ce dernier reconsidéré comme le *dieu Janus* de la terre. Autant donc dire que les actions sociales posées par ce corps et l'armée en générale (l'assistance, la protection, la prévention, la planification.... La Défense Nationale) constituent le meilleur moyen par lequel l'armée, institution d'Etat se réincarne dans la société où elle

témoignage le nouvel engagement social de l'Etat son employeur. Autrement dit, son implication est une stratégie de renforcement et de légitimité de l'Etat-providence³⁶⁶ qui se manifeste aujourd'hui au Gabon par la forte implication de l'Etat dans tous les domaines sociaux. Toute chose qui concourt à l'émergence d'une nouvelle légitimité de l'Etat jadis considéré comme démissionnaire auprès des populations. En rapport avec la professionnalisation à la base de ces nouvelles logiques d'actions à l'origine de cette nouvelle légitimité de l'Etat, on peut en effet penser la professionnalisation de l'armée comme un moyen par lequel l'Etat repense son institution militaire et se repense lui-même étant donné le rapport indissociable à la fois physique et spirituel qui existe entre lui et ses institutions.

Michel Crozier et Erhard Friedberg dans: *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*³⁶⁷, affirment en effet la consubstantialité qui existe entre l'Etat considéré comme le système et ses institutions prises ici comme des acteurs. En effet, toute action d'innovation et de modernisation que l'Etat envisage sur ses différentes institutions incombe de facto son image, son autorité et son fonctionnement. En procédant au renouvellement et à l'organisation de son armée, il s'agit bien pour ce dernier de se renouveler et de s'organiser lui-même. Ainsi que l'avons déjà dit, considéré comme un système (l'Etat) composé de différents acteurs (les institutions), le renouvellement et l'organisation de chaque acteur impactent forcément le système auquel il en fait parti. Autrement dit, les mutations organisationnelles et structurelles que nous assistons aujourd'hui au niveau du corps de Sapeurs-pompiers en particulier et au sein de l'institution militaire en générale, s'inscrivent dans le processus de renouvellement de l'Etat lui-même. Par ailleurs, l'Etat étant essentiellement opportuniste dans ses rapports avec ses acteurs, en réhabilitant et restructurant l'armée il réhabilite toujours lui-même par l'action sociale de ses différentes institutions³⁶⁸ sur la société et la nation. Hegel a donc eu

³⁶⁶ Rossanvalon (P.), *Repenser l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1998, pp. 11-26.

³⁶⁷ Crozier (M.) et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, op. cit.

³⁶⁸ En l'absence de ses institutions et donc militaire, l'Etat n'a aucun pouvoir et même aucune existence. L'armée fait donc partie des institutions sur lesquelles l'Etat s'appuie pour se mouvoir et s'imposer dans la société.

raison de voir dans les institutions étatiques l'incarnation de l'Etat et inversement dans l'Etat, l'incarnation de l'esprit objectif³⁶⁹ de ses institutions dont l'armée en fait partie. Autant dire donc dire à ce sujet, que la rationalisation de l'armée en générale rentre dans le cadre du renouvellement et de l'instauration d'un Etat moderne Gabon, dont la principale caractéristique est « *d'être au service de son public, qu'il respect et comprend suffisamment pour devenir son soutien* »³⁷⁰.

VIII.5 : Triple enjeux de la Marine Nationale gabonaise

La professionnalisation de l'armée a permis de relever plusieurs défis à la Marine Nationale dont celui lié à la formation³⁷¹ des cadres et le renforcement des moyens logistiques adaptés au contexte gabonais de l'insécurité³⁷² née de l'immigration clandestine, l'exploitation frauduleuse et abusive des côtes par les navires et des communautés de pêcheurs étrangers. Aussi, elle permet à cette entité militaire de relever le défi de l'insécurité maritime régnant dans le Golfe de Guinée conjointement avec les autres États de la sous-région. Trois grands enjeux pour la Marine gabonaise sur lesquels nous focalisons l'attention pour justifier son implication au sein de la société.

L'immigration clandestine est le premier axe. Il relève de la politique intérieure du pays. Par politique intérieure, il faut entendre ici, l'ensemble des mécanismes politiques et sécuritaires bien structurés par l'État dans le but d'assurer et de pérenniser la paix et la souveraineté de la nation et de la société. Au niveau politique, les institutions républicaines

³⁶⁹ Hegel (GWF), *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion Lettre, éd de 1999, 444p.

³⁷⁰ Crozier (M.) *Etat Modeste, Etat Moderne*, Paris, Seuil, 2^{ème} éd, 1991, pp. 25-38.

³⁷¹ La majorité des cadres de la Marine gabonaise sont formés en France, à l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME). Cette école créée en 2003 succède au centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer et étranger (CMIDOME).

³⁷² Dans le chapitre consacré à la dynamique et à la valorisation des moyens techniques et humains des corps concernés ici, nous avons démontré l'évolution des moyens humains et logistiques au sein de la Marine nationale. Ici, il s'agit d'analyser à quoi sert réellement ce personnel formé et ces moyens logistiques modernes.

sont appelées à assurer cette pérennité de la nation par la cohérence des politiques publiques à tous les niveaux de la société. Au niveau de la Défense Nationale et de la sécurité, il incombe à l'armée d'assurer en tout temps et en tous les lieux la défense de la nation. Cette mission de sécurité et de défense intègre entre autres missions: La défense des frontières terrestres et la surveillance permanente des frontières maritimes. Les enjeux modernes de la Marine Nationale gabonaise sont à interroger dans ses missions de surveillance maritime et côtière.

La mission de surveillance côtière est l'une des plus anciennes missions de police (lutte contre l'immigration clandestine, le trafic de drogue et la pollution) de la Marine à côté des missions diplomatiques et de ses missions de service public. Pour ses missions de police, la Marine est chargée de sécuriser toute la façade atlantique vaste de 800km de côtes. Jusqu'en 1990, elle ne disposait pas d'un personnel (gabonais) suffisamment formé aux métiers de la mer, ni d'un matériel logistique performant adapté aux missions de sécurité publique. Devant le manque criard de cadres et de moyens matériels, les côtes gabonaises sont restées poreuses, accessibles à tous genres de trafics et d'insécurité de 1960 à 1990.

La première grande mesure prise par l'Etat pour assurer la sécurité des frontières maritimes fut l'organisation de cet espace maritime en trois grands arrondissements maritimes. Puis, le renforcement logistique et du personnel. Cette nouvelle organisation ne va sans conséquences sur le terrain où on assiste à une baisse considérable des taux des immigrés depuis 1999. De 1968 à 1980, le Gabon a enregistré 42,68% d'immigrés clandestins dont 40,01% sont passés par mer et 2, 67% par d'autres voies.

Dans la même logique, de 1980 à 1990 ce taux est monté de 2, 3% soit 44, 98% selon le document stratégique adressé par le Ministère de l'intérieur en 1998. Trois raisons à cette augmentation: le boom pétrolier des années 1980 ayant fait du Gabon un pôle d'attraction économique et un *eldorado* en Afrique centrale. Ensuite, le détournement et le désintéressement de la Marine nationale à la sécurité maritime, car concentrée sur des missions politiciennes que le parti unique lui confia. Enfin, la faiblesse, l'obsolescence des

moyens logistiques et le manque de personnel qualifié. Depuis 1990, avec le renforcement du matériel logistique, des effectifs et surtout de la spécialisation des cadres mariniers, il est aujourd'hui difficile aux clandestins de pénétrer le territoire gabonais sans que les spécialistes de la sécurité maritime ne s'en aperçoivent. Selon les estimations du Ministère de l'Intérieur, «les ¾ des embarcations clandestines en destination du Gabon sont arrêtées au large des côtes par la police maritime dotée des équipements modernes»³⁷³.

La présence permanente de la Marine sur les côtes gabonaises a sérieusement freiné l'immigration clandestine. Avant 1990, presque toutes les embarcations clandestines en destination du Gabon avaient la chance d'accoster sans qu'elles ne soient interceptées par la Marine. Au cours des années 1994 avec la création des bases navales, le phénomène d'immigration a commencé à diminuer. La professionnalisation de l'armée en 1999 et surtout en 2000 a complètement freiné le phénomène par la formation et le perfectionnement des spécialistes mariniers. (...) qui veillent en mer de jour comme de nuit, ils font la chasse aux sorciers³⁷⁴.

La présence de la Marine Nationale sur les côtes est d'un enjeu sécuritaire important pour le pays. Car, elle permet à la nation de prouver sa souveraineté par la surveillance et la protection de ses frontières. Un Etat qui n'arrive pas à sécuriser ses frontières en court le risque d'être surpris par l'ennemi à tout moment et de se faire prendre. Clausewitz estime dans ce sens que la parfaite maîtrise des frontières (physiques et maritimes) par l'Etat constitue le premier facteur de victoire pour un Etat et une défaite pour l'ennemi. L'auteur *Des principes fondamentaux de stratégie militaire*³⁷⁵ estime en revanche que toute mauvaise connaissance et gestion des frontières (milieux) conduit à la défaite et par conséquent à la perte de la souveraineté. Le travail de la Marine Nationale est capital car il permet à l'Etat de sécuriser ses frontières et par conséquent préserver sa souveraineté nationale. En tant que première force chargée de protéger et de sécuriser les frontières maritimes, la présence permanente de cette dernière sur les côtes est capitale.

³⁷³ Déclaration du Ministre de l'Intérieur André Mba Obame, à l'occasion de la présentation de son projet de société à Port-Gentil lors des élections présidentielles anticipées au Gabon en 2009.

³⁷⁴ Jean François Ndoungou, alors Ministre de l'Intérieur et de l'immigration. Allocution de circonstance devant l'Assemblée Nationale, Libreville, 22 avril 2011.

³⁷⁵ Von Clausewitz (C.), *Des principes fondamentaux de stratégie militaire*, op. cit. pp. 17-32.

En effet, elle rend l'Etat invulnérable et inviolable. Elle le protège des actes de vandalisme qui se développent dans la mer devenue aujourd'hui le siège des immigrants et des pirates. En un mot, la Marine empêche aux ennemis de pénétrer facilement dans le territoire et de menacer son intégrité et sa souveraineté territoriale.

Le travail de la Marine s'inscrit donc dans la protection de l'Etat gabonais. Raison pour laquelle l'Etat en renforce ses moyens logistiques et personnels. A l'instar des autres corps, le renouvellement et la nouvelle organisation constatée au sein de la Marine depuis l'avènement de la professionnalisation de l'armée rente dans le cadre du renouvellement des mécanismes sécuritaires de l'Etat. Sans ses mécanismes de paix et de sécurité l'Etat devient un système fragile et perméable. Il devient comme un éléphant ôté de ses défenses. L'efficacité de son (l'Etat) action sur le terrain et sa pérennité doivent à la qualité et à l'opérationnalité de ses mécanismes de sécurité, surtout quand l'Etat exerce le contrôle sur ses derniers. La notion de contrôle au cœur des rapports entre l'Etat et la Marine permet de comprendre que l'inefficacité de cette dernière pendant le monopartisme est justifiée au fond, par la perte de l'autorité de l'Etat sur elle. Placée sous le contrôle du politique et non de l'Etat, la Marine ainsi que nous l'avons démontré a été transformée à un outil de loisir chargé de transporter les mallettes blanches et les prisonniers politiques vers la Pointe-Denis. Sortie du contrôle de l'autorité de l'Etat son employeur, elle a perdu son rôle de mécanisme de sécurité et de protection. L'Etat a été abandonné à lui-même et envahi par les immigrants.

Les nouveaux rapports que la Marine entretient avec l'Etat depuis l'avènement de la professionnalisation donnent à croire à un rapprochement certain entre l'employeur et l'employé. Ce rapprochement fondé sur un rapport utilitaire justifie en effet, la nouvelle organisation de la Marine dans la société et son changement de posture. Déployée dans les missions de paix et de sécurité côtière, elle devient aux côtés de l'Etat comme un véritable acteur de protection et de sécurité au service de la souveraineté. La restructuration de la Marine permet à l'Etat de renforcer son système de sécurité et de défense et par conséquent d'accroître son efficacité d'action en haute mer. Cette efficacité est jugée à l'aune de la maîtrise des flux migratoires qui menacent sa propre sécurité ainsi

que celle de ses citoyens. Une parfaite maîtrise des flux migratoires et autres phénomènes d'insécurité en mer constitue la preuve d'un Etat autonome et souverain. Car, savoir se défendre contre toutes formes d'attaques et mettre ses citoyens à l'abri de tout danger sont autant de missions pour un Etat modeste et moderne³⁷⁶. La Marine participe à cet effet, à la modernité et à la modestie de l'Etat au Gabon.

Outre la lutte contre l'immigration clandestine, la Marine s'évertue dans la lutte contre l'exploitation abusive et frauduleuse des côtes. Cette mission est s'inscrit dans le cadre de ses politiques économiques. En effet, avec 800km de côtes, le Gabon dispose d'une façade maritime riche en poissons et en produits halieutiques qui attirent la convoitise des communautés voisines et étrangères. La construction anarchique des villages des pêcheurs occupés majoritairement par les Calebas (Nigériens) à Libreville, Port-Gentil et Mayoumba traduit non seulement l'ampleur des immigrés pêcheurs, mais aussi la menace qu'ils représentent pour les côtes gabonaises. Ce phénomène prend des proportions inquiétantes avec la présence de navires et chalutiers étrangers, ces dernières années, ils terrorisent les côtes et sont responsables d'une certaine pollution par les fiouls, les huiles et les bombes chimiques qu'ils utilisent pour voler et amasser un plus grand nombre de produits halieutiques. Cette pêche illicite presque ignorée de 1960 à 1990, devient aujourd'hui l'une des préoccupations des pouvoirs publics conscients du danger lié à une telle exploitation illégale et abusive. L'Etat s'appuie sur la Marine³⁷⁷ pour protéger ses richesses halieutiques mais aussi et surtout, pour la sécurité de ses installations pétrolières cibles des attaques terroristes en mer. La Marine se voit ainsi investie des lourdes missions qui rentrent toujours dans le cadre de la protection du territoire et de la souveraineté de l'Etat.

Au fond, lorsqu'on analyse le rôle de la Marine nationale auprès de l'Etat, de la société et de la nation, c'est plus cette participation à la souveraineté qui est mise en avant. Elle constitue ici, le principal enjeu. Autant donc dire que la Marine nationale au

³⁷⁶ Crozier (M.) *Etat Modeste, Etat Moderne, op.cit.*

³⁷⁷ Pour ses missions de sécurité en mer, la Marine Nationale a signé des partenariats avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la CEEAC, le Ministère de la Pêche et la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture.

Gabon est l'un des corps qui permettent à l'Etat d'affirmer son autonomie en matière de gestion des frontières maritimes, et de préserver sa stabilité et sa souveraineté vis-à-vis des autres Etats de la sous-région. La souveraineté de l'Etat repose de ce fait sur ses outils de puissance et de Défense Nationale que sont les institutions, la Marine nationale et les autres corps de l'armée. Aujourd'hui, ses missions sortent du cadre national, car elle participe de manière conjointe avec les autres armées de la sous-région à la lutte contre l'insécurité dans le Golfe de Guinée.

VIII.6 : La Marine Nationale et l'insécurité dans le Golfe de Guinée

Le Golfe de Guinée est une vaste zone géographique estimée à 6 millions de km². Il

s'étend de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale. Dans sa définition la plus large, c'est un territoire maritime qui va de la Côte du Sénégal à celle de l'Angola. Une définition plus restrictive réduit cependant les limites du golfe de Guinée à l'espace maritime compris entre le rivage de la Côte-d'Ivoire et celui du Gabon (...) l'espace géographique du Golfe de Guinée regroupe une dizaine de pays dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, voire le Congo-Brazzaville³⁷⁸.

En tant qu'un Etat du Golfe de Guinée, le Gabon n'est pas épargné des actes de terrorisme et de piraterie qui se développent de plus en plus dans cette région. En 2013, au large des côtes gabonaises et notamment à Port-Gentil, un Tanker battant pavillon maltais appartenant à une compagnie turque a été arrêté par des pirates. Dans la même période, un

³⁷⁸ Michel Luntumbue, « Piraterie et insécurité dans le Golfe de Guinée : défis et enjeux d'une gouvernance maritime », notes d'analyse du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité, 30 septembre 2011, p.3.

navire pétrolier a été attaqué par les pirates nigériens qui l'ont en suite entraîné dans les eaux territoriales nigérianes. A ces actes de piraterie, il faut ajouter le développement des vols à mains armées, l'attaque d'un super-marché à Port-Gentil en 2012 par les pirates suffit pour illustrer l'émergence de ce nouveau phénomène. Ces actes permettent d'affirmer que le Gabon à l'instar des autres États³⁷⁹ du Golfe de Guinée est menacé par le grand banditisme, le terrorisme et autres pratiques dangereuses qui font de cette zone un espace de terreur.

Par ailleurs, avec une production pétrolière estimée en 2012 à plus de 247 800 (Barils / jour) et une réserve de pétrole de 2 000 000 (milliers de barils/jour) l'économie gabonaise repose en majorité sur les recettes pétrolières. Cet espoir reposé sur le pétrole. Toutefois, deux phénomènes menacent cet espoir, la chute brutale du baril de pétrole ces dernières années, mais aussi la présence des pirates dans les côtes gabonaises où se situent la plupart des équipements techniques de production du pétrole « *onshore* ». Devant ces menaces, le Gabon développe des stratégies et adopte des politiques de sécurité en vue de prévenir le danger qui le menace. Ainsi, il intègre les différentes politiques³⁸⁰, organisations sous régionales, régionales, continentales et même internationales préoccupées par la lutte contre la piraterie maritime dans le Golf de Guinée.

A l'intérieur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, il travaille en liaison avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest, la Commission du Golfe de Guinée (CGG), l'Union Africaine, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest (UNOWA) et celui d'Afrique centrale (UNOCA). Dans une approche géostratégique, il met à contribution sa Marine dans les différentes opérations de lutte contre la piraterie maritime, le terrorisme et le vol à main armée en mer. A une échelle

³⁷⁹ Deux attaques des postes de l'Armée Camerounaise à Bakassi les 12/11/2007 et 29/06/2008, plusieurs militaires camerounais ont été tués. En 2008, la ville de Limbé toujours au Cameroun avait été attaquée. Trois banques avaient été braquées. La Guinée Équatoriale n'est non plus épargnée. L'une de ses banques avait été braquée par des individus cagoulés.

³⁸⁰ Pascallon(P.) et Chaigneau (P.), *Conflictualité et politiques de sécurité et de défense en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2012, 270p.

sous régionale, la Marine gabonaise intervient dans la sécurisation de la zone «D» (La zone «D» est née en septembre 2009 à Kinshasa grâce au protocole d'Accord articulé autour du COPAX. Il existe trois zones maritimes selon le découpage fait par les États du Golfe de Guinée. La sécurité de la zone «D» est assurée par le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon et le São Tomé et principe) créée à la suite d'un protocole d'accord (COPAX) entre les Chefs d'États camerounais, gabonais, guinéen et celui du São Tomé après l'accord du 24 septembre 2009 à Kinshasa.

Par ailleurs, à l'intérieur du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale, la Marine gabonaise intervient à côté des autres forces armées de la sous région (le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) du Cameroun) que ce soit pour les exercices d'entraînement collectif, le cas d'«Obangame Express³⁸¹» ou des exercices multimodaux à l'exemple du «Corymbe» en 2010. En intervenant aux côtés des autres armées de la sous-région, la Marine Nationale représente l'Etat dans ses engagements extérieurs. Elle prolonge autrement les missions diplomatiques de l'Etat.

Disons donc que la Marine gabonaise est non seulement un outil de souveraineté nationale à l'instar des autres corps, mais aussi un instrument diplomatique représentant l'Etat auprès des autres armées de la sous-région. Ses missions diplomatiques s'inscrivent effet, dans le prolongement de la diplomatie militaire entre le Gabon et les autres Etats de la sous-région voire du continent. Aussi, cette diplomatie se donne de plus en plus à voir dans les différentes missions extérieures menées par l'armée gabonaise depuis 1978³⁸².

³⁸¹ Le mot Obangame est tiré du dialecte Fang-Beti parlé par la communauté Fang du Gabon, de la Guinée Équatoriale et des Bétis-Bulus au Cameroun. Il signifie : Solidarité. Utilisé dans le contexte de lutte contre l'insécurité en Afrique Centrale il renvoie à l'esprit de corps que doivent manifester les différentes armées sous régionales appelées désormais à lutter contre un même ennemi. Pour mener à bien et avec efficacité cette lutte, les différents États et leurs partenaires traditionnels (Cas de la France pour le Gabon), organisent des exercices d'entraînement pour la mise en condition de leurs hommes et afin de mieux prévenir l'ennemi. Obangame Express et Corymbe s'inscrivent en effet dans cette logique.

³⁸² L'Armée gabonaise a mené sa première mission extérieure aux côtés de l'ONU en 1978 sous l'égide de l'OUA, Opération de Rétablissement de la Paix en ex Zaïre notamment dans la province du Shaba. Après dix neuf, elles sont parties en Centrafrique dans le cadre de la Mission Internationale de Surveillance des Accords de Bangui en Centrafrique (MISAB) et de 1997 à 1998. Puis au Burundi dans le cadre de la Mission de l'Union Africaine au Burundi (MIAB).

Tableau n° 14: Panorama des missions extérieures de l'Armée gabonaise sous l'égide de l'ONU

Mission menée sous l'égide de : ONU	Pays et dates	Missions
	Centrafrique 1998	Mission des Nations unies en Centrafrique (MINURCA)
	Burundi 2004	Opération des Nations unies au Burundi (ONUB)
	Soudan 2005-2008	Mission des Nations unies au Soudan (MINUS)
	Darfour 2007-2008	Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD)
	Centrafrique et Tchad 2008-2010	Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

Tableau n°15 : Panorama des missions extérieures de l'Armée gabonaise sous l'égide de l'UA et CEEAC

Mission menée sous l'égide de l'UA et CEEAC	Pays et dates	Missions
	Soudan 2003-2004 (UA)	Mission de l'Union Africaine au Soudan (MUAS)
	Darfour 2008 (UA)	Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine (MINUAD)
	Centrafrique 2000-2008 (CEEAC)	Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) ³⁸³
	Centrafrique 2013	Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC)

³⁸³ Le Gabon et les autres pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (Congo-Brazzaville, Guinée Equatoriale, Tchad).

Loin de dresser un tableau exhaustif des missions extérieures de l'armée gabonaise, il s'agit ici de présenter comment cette dernière soumise à l'épreuve de la professionnalisation s'investit de plus en plus dans les missions extérieures où elle représente l'Etat. Aussi, l'implication de cette armée dans les missions sociales endogènes et exogènes et dans les menaces émergentes³⁸⁴ à la paix en Afrique centrale favorise l'émergence d'une nouvelle culture et doctrine militaire au Gabon à l'origine des nouveaux rapports que l'Etat et l'armée entretiennent aujourd'hui avec la société et la nation. La « Dissuasion » qui est cette doctrine, change progressivement de terrain et de conception. Ce changement mérite ici une attention particulière car, il permet d'analyser et de comprendre le parcours et le nouveau visage de l'armée gabonaise 16 ans après la professionnalisation de l'armée.

³⁸⁴ Bamba Mamadou, *Les menaces à la paix à la sécurité en Afrique de l'ouest et du centre : 1990 à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 2015, 242 p.

**CHAPITRE IX : EMERGENCE D'UNE NOUVELLE
DOCTRINE ET CULTURE MILITAIRE**

Plus encore que d'autres institutions ou grands corps, les armées possèdent une culture singulière, un ensemble de manières d'agir, de penser et de valeurs dont l'originalité enrichit l'identité nationale³⁸⁵.

Ce dernier chapitre analyse l'émergence d'une nouvelle doctrine et culture militaire au Gabon. Il vise à comprendre comment la doctrine de dissuasion autrefois pensée en lien avec la violence et la guerre change d'ennemi et de terrain de combat. La dissuasion guerrière cède progressivement la place à la dissuasion humanitaire. La différence est fondamentale, il s'agit plus exclusivement de former et de garder l'armée dans les casernes pour attendre la guerre, mais aussi la former pour faire face aux problèmes sociaux et humanitaires. Ce changement de terrain est à l'origine de l'émergence d'une nouvelle culture militaire au Gabon. En effet, l'armée n'est plus cette caste fermée, en s'ouvrant à la société (population) elle devient comme un partenaire social pour la population. Cette nouvelle culture remet en cause l'autorité traditionnelle de l'armée et renoue les liens armée-société et armée-nation jadis coupés par les exactions d'une armée inféodée au parti unique.

Quatre points guident notre analyse. Dans le premier, il est question de passer en revue le sens traditionnelle de la dissuasion, doctrine militaire gabonaise, puis dans le deuxième point il est question de démontrer comme cette doctrine évolue sous les réformes impulsées par la professionnalisation de l'armée et le déploiement de l'armée dans les nouveaux besoins de l'État. Le troisième point analyse la conception traditionnelle de la culture militaire gabonaise pour mieux laisser entrevoir la rupture avec la nouvelle analysée dans le quatrième point.

IV.1 : La dissuasion : doctrine militaire gabonaise

³⁸⁵ François Lecointre «pour une culture militaire», in *Cultures militaires et Culture du militaire*, Documentation française, juin-septembre 2009, n° 11. pp.28-40.

L'État gabonais adopte en 1960 la dissuasion comme doctrine militaire. Ce choix calqué sur la France se justifie par

les différentes formes d'agression dont le pays était susceptible de faire l'objet : les agressions directes (attaques à distance, invasion à partir d'État voisins soit sous la forme mineure d'incursion de moyens légers, soit sous la forme majeure de pénétration d'unités aéroterrestres relativement importante); les agressions indirectes (menace d'emploi de la force, soutien aux incursions, assistance militaire à un État agresseur, fomentation de guerre civile, assistance aux rebelles...); le blocus maritime³⁸⁶.

Ce répertoire dressé de manière in exhaustive sur les éventuelles agressions à l'origine du choix de la Dissuasion comme doctrine militaire du Gabon, permet de rendre compte l'idée et l'esprit de cette doctrine considérée comme une théorie de guerre. Autrement dit, la dissuasion telle que pensée par l'État gabonais en 1960 consistait à munir l'armée des hommes et des moyens de combat en vue de faire la guerre à tous les potentiels ennemis de la nation. La preuve est donnée ici, par les différentes stratégies³⁸⁷ d'attaque mises en place pour détruire l'ennemi et gagner la lutte. Au Gabon, du moins jusqu'en 1998, l'ensemble des techniques et méthodes d'attaque dispensées aux soldats se focalisaient sur le combat et la guerre. En laissant de côté le rôle social de l'armée, l'armée traditionnelle gabonaise fut composée des samouraïs prêts au combat. Ces derniers étaient exclusivement formés (selon l'esprit de la dissuasion) et préparés pour la guerre.

Cette conception de la dissuasion comme doctrine de guerre et de violence, fait de l'armée un outil de violence et de conquête tournée vers l'extérieur. Aussi, sa définition de l'ennemi survole les problèmes sociaux qui menacent véritablement l'intégrité et la souveraineté de l'État. En effet, cette dissuasion qui prétend maintenir l'armée dans les casernes au prétexte d'attendre un éventuel ennemi pendant que l'État perd sa crédibilité dans une société malade, menace plus l'intégrité de l'État qu'elle ne la

³⁸⁶ Owaye (J-F.), *Système de défense et de sécurité du Gabon de 1960 à nos jours*, *op. cit.*, p. 141.

³⁸⁷ Général Copel, *Vaincre la guerre, une autre défense, une autre armée*, Paris lieu commun, 1984, p. 1-2.

protège. Car, la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance de l'État se mesurent aussi par sa capacité à prendre en charge ses populations. L'armée, l'un de ses instruments d'agissement et de puissance peut en effet aider l'Etat en s'occupant des problèmes sociaux plutôt que de rester enfermer dans les casernes livrant ainsi les soldats à « l'ennui et aux vices »³⁸⁸. Au regard d'une telle conception de la dissuasion pensée seulement pour la guerre et non la paix, au regard de l'exigence sécuritaire de l'Etat chargé d'assurer la sécurité des populations en temps de guerre tout comme en temps de paix, on peut dire que la dissuasion, dans sa conception traditionnelle s'est plutôt focaliser à la guerre qu'à la paix. Mieux, elle a été pervertie et détournée à des fins guerrières.

Les nouvelles politiques militaires sociales initiées par L'État via la professionnalisation de l'armée visent au fond à revoir la conception d'une telle doctrine appelée non seulement à faire ses preuves en temps de guerre, mais aussi à se mouvoir dans la société en temps de paix. C'est dans ce sens qu'il convient de comprendre la descente de l'armée sur le terrain humanitaire au Gabon et l'impact d'une telle descente sur la dissuasion.

IX.2 : Dissuasion militaire et terrain humanitaire

Le glissement des missions militaires vers le terrain humanitaire ôte à la dissuasion son esprit guerrier. En effet, en fonction des nouvelles missions auxquelles l'armée est appelée à répondre : la santé, l'éducation, l'habitat, les infrastructures...la dissuasion comme doctrine militaire se conçoit plus comme une stratégie militaire de prévoyance sociale et d'humanitaire. Dissuader pour l'État gabonais, c'est former, préparer et mettre en condition l'armée pour répondre avec le peuple aux besoins sociaux. Cette manière de concevoir la dissuasion s'inscrit dans le cadre d'une approche de défense polyvalente et générale qui plonge l'armée dans toutes les missions de l'Etat. Aussi, cette défense polyvalence implique la participation de tous les acteurs de l'Etat ainsi que les

³⁸⁸ Voltaire, *Candide*, Berlin, Gallimard, 2011, 192p.

populations dans la Défense Nationale. Cette nouvelle dissuasion est fille du nouveau contexte international et national faisant de l'armée un instrument pacifique au service de la paix et non plus de guerre. L'ennemi ayant changé de visage depuis les indépendances en 1960, la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et la fin de la guerre en 1991, le nouveau contexte qui en résulte de la fin des guerres, des hostilités et de la violence engage le monde dans une marche pacifique où tous les États et tous les acteurs sont appelés à adopter une attitude pacifique. Les armées, dont la vocation était de faire la guerre sont désormais invitées à œuvrer dans un contexte de paix. Cette nouvelle invitation exige en amont, un changement radical d'esprit, et en aval pour comportement professionnel polyvalent au regard de la variété et de la complexité des nouvelles missions qu'elles sont appelées à répondre. La satisfaction de ces nouvelles missions sociales pose au fond le problème d'une défense polyvalente.

Cette défense polyvalente qu'incarne et assure actuellement l'armée, « *est conçue et organisée en tout temps et en toutes circonstances pour faire face à toutes les formes d'agressions* »³⁸⁹. Inscrite dans ce cadre de la défense polyvalente, la nouvelle dissuasion doit s'analyser comme une stratégie politique évolutive et maniable laissant une marge de manœuvre à l'État pour rentabiliser son armée en temps de paix comme en temps de guerre. En temps de paix, l'armée cohabite avec les populations auprès desquelles elle rend des services loyaux. En effet, l'armée gabonaise sur le plan sous-régional mène aux côtés d'autres armées des actions humanitaires. Cette implication de l'armée au social est distributaire d'une nouvelle culture militaire facteur de cohésion entre l'armée et société et l'armée et la nation. La marche d'une culture militaire guerrière et carcérale vers une nouvelle autre plus sociale est un fait stratégique et politique et important qu'il convient d'analyser pour mieux comprendre la transformation de l'esprit de l'armée au Gabon et son nouveau rôle et image dans la société et la nation. Commençons dès lors par présenter et analyser les manifestations et les traits caractéristiques de l'ancienne culture militaire gabonaise.

³⁸⁹ Haenel (H.), *La Défense nationale (Que sais-je)*, Paris, PUF, 1982, p.11.

IV.3: Une culture militaire carcérale

La professionnalisation de l'armée n'affecte pas seulement les modes d'organisation et de gestion dans l'armée, elle change aussi les modes d'organisation, de penser et d'action. Ce changement bouscule implicitement, les imaginaires, les habitudes et les cultures militaires. Par culture militaire, nous entendons les traits spécifiques ou invariants et les matériaux culturels spécifiques à l'armée. Ces traits et cultures qui relèvent parfois de l'environnement ou de l'histoire de l'armée se transmettent d'une génération de militaire à une autre. C'est ainsi qu'on dit qu'ils sont acquis. Au Gabon, les modes de comportements et les valeurs que doivent incarner le militaire sont enseignés officiellement et officieusement. Chaque génération informée des attitudes et des habitudes que perpétuent l'armée en lien avec l'époque et le contexte, s'adapte et agit conformément à ses règles et comportements pour mieux se distinguer des autres corporations et de la population notamment. André Thiéblemont classe ces comportements et habitudes dans la culture militaire qu'il définit ensuite comme autant « *de systèmes faisant communiquer-dialectisant une expérience existentielle et un savoir constitué* »³⁹⁰.

Au Gabon, outre les casernes et l'uniforme considérés comme des lieux et appareils culturels, certaines expressions d'usage quotidien rentrent aussi dans la culture et permettent au mieux de comprendre le militaire, son esprit et sa culture. Il s'agit par exemple des mots « Esima ou Ekourepeuh » renvoyant à un même élément : le soldat. Esima et Ekourepeuh sont des expressions tirées de la langue Fang, elles mettent en exergue le caractère robuste, vilain, brutal, violent, grossier, à social et sans pitié du soldat. Toutes références faites à ces appellations, renvoient systématiquement à ces univers de forces et de brutalités donc incarne l'armée. Ces expressions ne sont pas que de simples appellations, elles renvoient au fond à un mode de vie, à un comportement et à une façon de penser qui traduit en effet, l'état d'esprit de l'armée. Cet état d'esprit constitue non seulement un trait de caractère, mais aussi un trait culturel par lequel on reconnaît et identifie le soldat au Gabon. « Ekourepeuh » symbolise la robustesse, la laideur, la

³⁹⁰ Thiéblemont (A.), «Le fait culturel militaire : premier repérage», *op. cit.*, pp. 1-48.

violence, il renvoie à la témérité, à la brutalité, à la sauvagerie, à la barbarie et la sauvagerie. Il nie chez le sujet Ekoupeuh toute attitude et capacité réflexives pour consacrer à un mode de vie et à un comportement mécanique. Moins qu'il n'insiste sur les traits physiques du soldat, Ekoupeuh renvoie plus à l'esprit mécanique du soldat. Cet esprit mécanique constitue en effet, le premier grand trait caractéristique de l'ancienne culture militaire gabonaise faisant du militaire un homme fort mais incapable de penser par lui-même. Un homme qui obéit sans réfléchir.

Le deuxième trait caractéristique de l'ancienne culture militaire relève de la considération des anciens dirigeants politiques et militaires vis-à-vis de l'armée. Privée des procédures de recrutements objectifs et des politiques de formation professionnelle, l'armée était considérée comme un dépositaire des « cerveaux peu réceptifs » et autres esprits que la nature a privé 'd'intelligence'. En effet, elle est longtemps restée la seule administration publique qui recrutait sans vocation, sans conviction encore moins d'objectif professionnel. Faisant donc la promotion de la médiocrité, la société a développée une expression célèbre pour désigner l'ignorance dont elle fait montre : « si tu ne fais pas l'école, tu iras dans l'armée ». Jusqu'à un passé récent, l'armée récupérait tous les rescapés de la société qu'elle enfermait dans le caserne. Les casernes furent considérées comme asiles d'ignorance au travers laquelle l'armée s'identifiait. On ne saurait donc parler de l'ancienne culture militaire du Gabon sans référer à cette ignorance presque instituée et organisée. Elle constituait une frontière, un obstacle et un frein entre l'armée et la société, et l'armée et la nation d'autant que les soldats enfermés dans les casernes où ils attendaient la guerre n'entretenaient aucun rapport socioprofessionnel rationnel avec la société. Isolés et coupés de la société, l'armée gabonaise a fini par développer une culture carcérale. L'ignorance et la culture carcérale sont aussi des traits caractéristiques de l'armée qu'il faut prendre en compte pour comprendre son fonctionnement et sa considération dans la société. Dans cette vaste culture carcérale, le soldat éprouvait la peine de n'être qu'un rouage anonyme.

Il faut ajouter à ces traits culturels, les artefacts culturels tels que les symboles, les mythes, les valeurs, les cérémonies et les rites d'initiation et d'intégration. On notera dans ce sens, la pratique du bizutage, rite initiatique pratiquée par l'armée à la fin ou au début de chaque recrutement. Il consiste à soumettre les nouveaux recrues aux épreuves et traitements ritualisés imposés et destinés à introniser les nouveaux recrues au sein du groupe. Ce rite consubstantiel à la société militaire, devenait au Gabon comme un moyen de vengeance pour les anciens soldats brimés dans leurs carrières. Les actes et traitements insolites que subissaient les nouveaux recrues frisaient la grossièreté. Pourtant soumis à une même tradition de discipline faisant la promotion du chef charismatique³⁹¹ dont l'autorité émane d'une force irrationnelle, les nouveaux recrues consentaient et obtempéraient aux traitements inhumains dont ils étaient assujettis pourvue seulement qu'ils en sortent vivants à la fin de leur formation. Cette obéissance qui consacre la domination et l'emprise du chef sur les subalternes s'inscrivait dans le cadre des marques de respect et d'obéissance quasi-rituels relevant de l'esprit de la sacralisation de la figure et de l'autorité du chef. C'est ainsi que, l'image du chef, son obéissance stricte et sa figure charismatiques soient devenues un trait fondamental de la culture militaire gabonaise. Dans l'analyse et la compréhension des liens et des comportements observables entre hiérarchie et même entre classes au sein de l'armée, la figure du chef constitue un élément et un trait fondamental à prendre en compte.

Si les partisans de l'ancien régime gabonais (monopartisme) encourageaient ces traits caractéristiques (culture carcérale, cette domination et cette aliénation), c'est parce qu'ils s'appuyaient sur cette armée ignorante et aliénée. Mieux encore, c'est essentiellement parce qu'elle leur permettait d'entretenir leur autorité et d'exercer cette dernière dans la société en s'appuyant sur cette armée ignorante. Le recrutement et la promotion des soldats intelligents constituaient dans ce contexte, une politique dangereuse pour leur pouvoir. L'armée dans ce contexte, entretenait les relations paternalistes avec le système en place qui garantissait sa force, sa puissance et son existence. Les liens et les jeux partisans entre l'armée et l'Etat constituent aussi un trait de caractère à prendre en

³⁹¹ Pennac (D.), *Le service militaire au service de qui ?* Paris, Seuil, 1973.

compte à chaque fois qu'il est question d'analyser l'évolution des rapports armée et pouvoir au Gabon.

Tous ces traits caractéristiques de l'armée seront soumis à l'épreuve de la professionnalisation. En raison du nouveau contexte post-démocratique, des nouvelles logiques de formation, de recrutement et d'actions qui en résultent, cette ancienne culture militaire s'efface au détriment d'une nouvelle plus normative, ouverte hospitalière. Celle qui place le militaire au centre de son action et privilégie le dialogue comme moyen de médiation et de socialisation entre hiérarchie, mais aussi entre le militaire et les citoyens ordinaires. Autant parler ici, d'une culture militaire libérale.

IV.4 : Essor d'une culture militaire libérale

L'armée gabonaise s'identifie progressivement sous une nouvelle culture militaire jugée plus encadrée, plus humaniste et surtout plus libérale. Elle émerge dans un premier temps, du nouveau cadre normatif inspiré par le statut particulier du militaire repensé par la professionnalisation de l'armée dans un contexte post démocratique, et dans un second temps, du nouveau contexte opérationnel dans lequel l'armée gabonaise intervient.

Le premier trait caractéristique de cette nouvelle culture militaire est le dévouement des soldats à leur travail. Ce trait est une exigence fondamentale précisé dans l'article 45 du statut particulier du militaire où il est précisé que : « *le militaire est tenu à servir en tout temps et en tout lieu dans le cadre des lois et règlements* »³⁹² qui réglementent son activité. Cet esprit de dévouement s'accompagne d'un certain nombre d'efforts et de sacrifices exigeant un comportement loyaliste au soldat. Notons que ce comportement loyaliste constitue un autre trait caractéristique de la culture militaire et est encadré par l'article 10 du statut particulier du militaire. Il est énoncé comme suit : « *l'état militaire exige en toute circonstance, discipline, disponibilité, loyalisme, neutralité, et*

³⁹² Art 45 du statut particulier du militaire, *op. cit.*, p. 13.

esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême ...) ». La loyauté en question ici, concerne aussi bien la société (population) que la nation. Autrement dit, dans l'exercice de ses fonctions, le militaire est appelé si possible à donner sa vie pour sauver la population et défendre l'honneur de la patrie. Loyalisme et sacrifice extrême sont des traits fondamentaux de cette nouvelle culture militaire.

A ces traits, il faut ajouter au niveau endogène de l'armée, l'esprit de corps. En effet, il est le trait et l'esprit de solidarité qui unit les soldats, membres d'une même corporation. Il permet de développer un lien affectif entre soldat. Dans l'armée, ce lien se résume autour de la fraternité d'armes comprise comme un ensemble de rapports, idéologies et représentations autour desquels les soldats s'unissent sans distinction de corps. Ce même lien incite en tout temps et en tous lieux à l'entraide. A ces traits culturels institués, ajoutons enfin les valeurs personnelles subjectives : l'éthique et la morale.

L'éthique est la capacité d'un agent de reconnaître la supériorité et la règle du pouvoir, de s'y soumettre ou le refuser en toute liberté. Cette faculté de discernement est d'autant plus essentielle dans l'exécution des missions humanitaires en temps, et des missions guerrières en temps de guerre. Pour insister sur les missions de paix, citons : opération de maintien, de soutien, de rétablissement, d'imposition de la paix, secours et assistance... toutes ces missions auprès des populations exigent non seulement les reflexes militaires, mais aussi leur capacité à discerner les fins et les valeurs que sont les hommes. En effet, et même lorsqu'un militaire face aux rebelles qui se servent de ses convictions éthiques et morales pour le tuer, il doit là encore savoir qu'il a à faire à des vies humaines. L'approche de l'éthique professionnelle militaire repose sur la dimension morale des actions menées par un militaire, mais aussi et surtout sur sa capacité professionnelle de *décider dans l'incertitude*³⁹³ et surtout de prendre la bonne décision dans une situation donnée. Évidemment, dans les nouvelles humanitaires le militaire doit faire montre d'un certain courage, d'une certaine prudence, il doit être juste, très patient et tempérant le tout couronné par l'altruisme. Or, les valeurs citées constituent des valeurs cardinales qui au

³⁹³ Desportes (V.), *Décider dans l'incertitude*, Paris, Economica, 199 pages, 2004.

fond, font l'éthique. Toutes ces valeurs sont en effet prises en compte dans la nouvelle culture militaire³⁹⁴ gabonaise. Le respect fondamental de la vie, la justice, le courage et la dignité de la personne humaine sont des valeurs inscrites dans l'article 4³⁹⁵ du statut particulier des militaires. Ici, le militaire doit faire preuve d'une très grande autonomie s'il doit décider de manière individuelle dans certaines situations.

Concernant la vertu morale, elle se mesure à la capacité d'un agent à juger et à apprécier un comportement plutôt qu'un autre sachant que son choix, son acte et son jugement seront jugés en retour par les autres et par l'institution. Elle prend en compte des interdits (ce que l'on sait qu'on ne doit pas faire) qui rentrent dans le cadre de ce qu'Emmanuel Kant désigne par «*impératif catégorique*»³⁹⁶ pouvant se formuler par une loi universelle. Il doit décider et agir en fonction des lois qui régissent sa corporation. Les agissements moraux n'intègrent pas les contraintes et les situations, comme la loi morale elle-même, ils sont binaires.

Sous la professionnalisation de l'armée, l'armée gabonaise intègre un autre principe aussi important, celui de la responsabilité civile qui place le soldat au cœur de son action et face à ses responsabilités, c'est-à-dire qu'il assume ses actes en tant qu'acteur. Grâce aux différents séminaires de formation, centres et écoles militaires, le soldat sait ce qui lui est permis de faire ou non lorsqu'il est question s'exécuter. Le statut militaire le précise au chapitre 2 réservé aux obligations militaires. Dans l'article 46 on peut lire :

Le militaire doit obéissance aux ordres supérieurs. Il est responsable de l'exécution des missions qui lui sont confiées. Toutefois, il ne peut lui être ordonné et il ne peut accomplir des actes qui lui sont contraires aux lois et règlements, aux droits de la guerre et aux conventions

³⁹⁴Lire à ce sujet Benoît Royal, *L'Éthique du soldat français-la conviction d'humanité*, Paris, Economica, 2010, 220 pages. Lire aussi Jean-René Bachelet, *Pour une Éthique du métier des armes-vaincre la violence*, Paris, Vuibert, 2006, 184 pages.

³⁹⁵Art.4: Les Forces de Défense ont pour missions de: Garantir l'intégrité du territoire national; défendre les intérêts supérieurs de la nation; protéger les institutions garantes de la démocratie et des droits de l'homme; sauvegarder la vie des populations et de l'environnement; assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre public; concourir au respect des engagements extérieurs.

³⁹⁶Kant (E.), *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Paris, Gallimard. Pléiade, Œuvres philosophiques Tom 2, 1985, p. 261.

internationales(...).La responsabilité propre des subordonnés ne dégage les supérieurs d'aucune de leurs responsabilités³⁹⁷.

Bien que tenu à respecter son chef hiérarchique dans l'exécution des missions qui lui sont confiées, le militaire doit en effet faire appel à son sens moral en tant qu'acteur et non plus comme un simple exécutant. La liberté du soldat et sa responsabilité deviennent des conditions indispensables pour la réussite de ses missions et la sauvegarde de sa place au sein de sa corporation. Cette liberté n'est pas une entorse à la discipline, les nouvelles missions sociales et humanitaires étant complexes, elles transcendent parfois le cadre des exigences disciplinaires préétablies. Plutôt que d'emprisonner le soldat dans les logiques autoritaires et disciplinaires autrefois facteurs d'aliénation et d'endoctrinement³⁹⁸ ainsi que le pensait Annah Arendt, le nouveau cadre professionnel affranchit ce dernier.

La discipline dans l'armée devient librement consentie par adhésion des soldats aux buts finaux et légitimes, elle se fonde sur la compétence, la dignité et la considération du travail accompli. Ce n'est plus tant l'équipe ou le groupe qui est jugé où mis en cause en cas d'infraction grave, mais l'individu. La prise en compte de l'individu inclut dans le groupe est un avantage en même temps un inconvénient pour le soldat. Avantage dans le sens où le soldat se distingue des autres par ses réactions et sa responsabilité, travail à partir duquel il se valorise, se fait juger et promouvoir par sa hiérarchie. Inconvénient dans le sens où chaque moindre erreur commise lui incombe et compromet sa carrière. Le plus gros avantage de ce principe « la Responsabilité civile » est à analyser l'émergence de la nouvelle culture militaire.

En effet, la nouvelle culture militaire développe ce qu'il convient de désigner ici : le commandement participatif par objectif. Ce type de commandement place le subordonné au centre de la relation commandant/commandé grâce à sa responsabilité individuelle. Ce qui en effet, permet à l'armée de passer d'un mode d'autorité où la discipline est peu rigoureuse à cause de l'exécution collective de certaines tâches qui

³⁹⁷ Statut particulier des Militaires, Chapitre 2: Obligations du militaire, *op. cit.*

³⁹⁸ Arendt (A.), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972a, 313 pages.

masqueraient l'incompétence et la responsabilité de chaque soldat, à une discipline intransigeante prenant en compte le professionnalisme et la responsabilité de chaque acteur du système. De cette manière, elle « *tente de fonder les rapports d'autorité sur le respect de la compétence, le droit à la dignité et à la considération (...) [individuelle de chaque soldat/]* »³⁹⁹. On est en phase d'une nouvelle culture militaire plus encadrée, épanouie et qui place le soldat au cœur de l'action et de la décision.

D'un point de vue opérationnel, cette nouvelle culture s'enrichit sur le terrain par les différentes expériences vécues par les militaires. Au contact des populations, ils développent les méthodes et les stratégies facilitant non seulement leur intégration dans la société, mais aussi le sens moral et responsable de leurs actions. J.M Mvé, sergent (Sapeurs-Pompiers) témoigne sa rencontre avec les populations de Kinguelé⁴⁰⁰,

Il est strictement interdit au public de toucher à notre matériel. Pourtant, dans ce quartier où seules les habitants maîtrisent la géographie et les sorties il est impossible de travailler sans eux. Non seulement ils me servent de boussole, mais aussi m'aident à porter et parfois surveiller le matériel(...) je n'exclus pas la population quand je travail, pour gagner leur confiance je les fais participer prudemment à l'action. Ainsi, elle cesse de me regarder comme un ennemi (...) je fais leur sécurité eux aussi font ma sécurité (...) chaque terrain est pour moi une nouvelle expérience et une connaissance(...) Mais de manière prudente j'agis pour ne pas payer les frais de mes erreurs⁴⁰¹.

Dans le même sens, E. Romaric raconte :

Lorsqu'on intervient dans un quartier, les populations nous regardent de travers. Quand nous arrivons en retard, le risque qu'elles crient sur nous est évident. Pire, à Rio elles ont sauté sur l'un des collègues qui s'est montré un peu désinvolte à leur égard. Dans cette atmosphère d'esprits surexcités, je développe de petites astuces pour qu'elles comprennent que je suis là pour leur bien. En français du quartier appelé aussi le « tolibangado », je demande le « mapane »(le chemin) le plus court pour vite arriver au lieu de l'action. Parfois, je fais tout pour

³⁹⁹ EMAT, 1986, *op. cit.*, p. 16.

⁴⁰⁰ Quartier brouillant du 3^{ème} arrondissement de Libreville

⁴⁰¹ Entretien avec Sergent Mvé à Libreville, 25 octobre 2012

qu'elles s'impliquent dans ce que je fais. Je pose beaucoup de questions, je les implique dans l'action, par exemple ternir le tuyau, surveiller le matériel(...) Pourtant, notre matériel est strictement interdit au public et dans le cadre de notre métier, il ne faut pas trop parler avec la population pour ne pas se laisser distraire. Je développe ces astuces pour mener à bien mon travail et sans trop s'éloigner de la déontologie.

L'implication des populations à l'action professionnelle s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'une intégration calculée. Cette stratégie en stratégie militaire permet de briser les barrières entre la population et le soldat en mission. En effet, dans cet environnement jadis hostile au soldat, le fait d'impliquer les populations à l'action réduit de manière considérable leur méfiance vis-à-vis du soldat et crée un climat de dialogue et d'entente. Climat qui permet en effet au soldat de s'identifier dans ce milieu autrefois hostile, non plus comme un ennemi mais plus comme un acteur partenaire de la sécurité collective à laquelle les populations sont conviées. Outre les deux stratégies (intégration et participation) présentées dans les deux entretiens ci-haut, Roger M. Caporal chef de la Garde Républicaine développe ci-dessous une autre stratégie dite d'indifférenciation :

J'utilise des astuces pour arriver à la bonne information. Parfois, même quand il s'agit d'aider les populations, elles se montrent méfiantes et réticentes. En effet, c'est parce qu'elles se disent que les agents de la RG ne s'amusent pas, ils tirent sur tout ce qui bouge parce qu'ils sont chargés de la sécurité du Président. Ce que je fais le plus souvent lors de nos missions sur le terrain, c'est mettre de l'ambiance pour dissimuler mon identité. Je demande aux populations de m'appeler mon frère, mon ami, par mon nom mais jamais par « l'agent ou caporal »(...) ce que la déontologie ne prévoit pas. Il est dit qu'en tout temps et en tout lieu le militaire doit garder et s'identifier par son identité. Renoncer à cette dernière est comme une trahison. Moi je sais qu'en mettant en avant mon identité civile, je ne renonce pas à mon identité militaire au contraire je me donne plus de chances et de moyens pour arriver au bout de mes missions militaires. Ce n'est pas l'identité qui fait le militaire que je suis, mais mon travail, mon professionnalisme et ma responsabilité⁴⁰².

Dans le même sens, Mavioga S, capitaine de l'Armée de Terre fait savoir que :

⁴⁰² Entretien avec E. Romaric, à Libreville, 12 octobre 2012.

Pour s'en sortir en Centrafrique, il m'a fallu développer des stratégies individuelles et particulières qui n'outrepassent pas et transgressent guère la loi. Devant un peuple qui se battait autour de la religion, l'identification du soldat humanitaire à une religion l'exposait. A chaque fois que j'avais affaire à un groupe, je demandais de manière intelligente son appartenance religieuse. Evidemment, il fallait s'identifier sous cette religion pour les mettre en confiance, dialoguer et parfois chercher à dissiper leur crainte (...), le terrain est une grande école qui complète de manière significative les lois et les enseignements théoriques reçues. Il permet aussi de mesurer nos capacités d'action et surtout notre responsabilité en tant que soldat-citoyen⁴⁰³.

Le capitaine Mavioga développe la stratégie d'identification pour mener à bien sa mission. Cette stratégie consiste à se fondre dans le groupe des civiles sans les frustrer encore moins les influencer par l'identité militaire ou encore par l'uniforme. Cette stratégie permet l'agent non seulement de s'identifier à son interlocuteur, mais aussi de le mettre en confiance dans la suite des échanges révélateurs. Ajoutons à cette stratégie, celle de la socialisation développée par Luc Okane dans ses rapports au quotidien avec les populations. Il raconte : *«sur le terrain, il m'arrive de partager mes réserves alimentaires aux sinistrés(...), en même temps pour faire plaisir à ces dernières, très rarement je goûte à leur repas (...) pour donner l'assurance que nous vivons les mêmes réalités et que malgré leur situation, qu'elles ne sentent pas comme des sous-hommes. J'avoue que j'apprends beaucoup sur le terrain»*⁴⁰⁴. La socialisation efface la distance entre le soldat et la population, elle permet une fois de plus au soldat de se fondre dans le groupe social au sein duquel il enquête ou exerce. Dès lors qu'il est considéré comme un membre du groupe, son uniforme et son statut n'impactent plus sur la conscience des populations. Ils sont intégrés et acceptés comme tels.

Disons donc en résumé que les nouvelles stratégies développées par les soldats sur le terrain, rentrent dans le cadre de l'émergence de cette nouvelle culture militaire libérale, responsable et sociale. Elles renforcent le cadre juridique prévu pour la

⁴⁰³ Entretien avec Mavioga à Libreville, 26 octobre 2012.

⁴⁰⁴ Entretien avec Luc Okane à Libreville, 25 octobre 2012.

liberté et l'épanouissement du soldat par la liberté d'action et l'ouverture d'esprit dont font les militaires. Aussi, elles permettent aux soldats de mieux s'approprier de leur travail et de développer une certaine autonomie résultante des astuces et des stratégies subjectives. Au fond, la nouvelle culture militaire dont il est question ici, est considérée comme l'émancipation complète et aboutie des soldats autrefois aliénés par une déontologie que nous qualifions de punitive. En plus des dimensions juridiques et opérationnelles qu'elle revêt, elle (nous culture) permet à l'Etat d'associer au commandement et à l'autorité les dimensions affectives et fraternelles issues des expériences polymorphes réalisées par les soldats sur le terrain. L'armée compte aujourd'hui un nombre d'actions sociales importantes, et par comparaison à d'autres corporations et administrations du pays, elle est l'institution qui développe plus de stratégies et de stratagèmes pour gagner la confiance du peuple. La nouvelle culture militaire issue du contact permanent armée et société, augure la fin d'une armée des casernes aux militaires aliénés par une déontologie stricte et punitive. Géraldine S. Lieutenant, Génie militaire ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme :

(...) Oui à la déontologie, mais il ne faut pas en faire un principe d'aliénation. Si on obéit strictement à notre déontologie on deviendra comme des machines, c'est-à-dire très mécaniques. Je vais prendre mon exemple. Pendant l'opération de déguerpissement, le gouvernement a pris soin d'organiser les campagnes de sensibilisation pour dire aux populations concernées par cette opération d'évacuer les lieux et d'enlever leurs choses avant notre arrivée. Mais, malgré les campagnes de sensibilisation plusieurs ont opposé la résistance. Elles sont restées dans leurs maisons et échoppes sans rien enlever. Puis, le jour de la démolition, on s'est trouvé assiégé par les populations déterminées à mourir sous leurs cases plutôt que de quitter les lieux. D'autres par contre voulaient nous bastonner. Fallait-il dans cette situation exécuter ma mission et tuer les populations (ou se faire tuer par ces dernières) qui refusaient de sortir des maisons à démolir ? Si démolissais les maisons de force, je ne mettais pas ma vie, celles de mes collègues et des populations concernées en danger ? Je risquais gros devant une foule déchaînée ? Pourtant, la déontologie recommande aux militaires d'obéir, c'est-à-dire d'exécuter leurs missions, le reste l'Etat son employeur s'en occupe, mort d'homme ou pas. J'ai discuté avec les populations et parfois même en langue (dialecte) pour faire comprendre la nécessité de préserver leurs vies et leurs biens. On peut perdre sa maison à la suite d'une décision d'intérêt général, on

pourra la reconstruire. Par contre, une vie humaine ne se remplace jamais (...) le militaire qu'on dit souvent ne jamais discuter et négocier au Gabon a négocié et discuté ce jour. Ce militaire d'antan reconnu par sa capacité d'agir sans réfléchir a été remplacé ce jour par un militaire qui réfléchit avant d'agir. La preuve, la mission a bien été exécutée sans mort d'homme⁴⁰⁵.

L'ensemble des stratégies et des astuces développées par les militaires pour aménager les populations et faciliter leurs missions, justifie non seulement l'émergence d'une nouvelle culture militaire au Gabon, mais aussi l'essor d'un nouveau militaire apte à entreprendre, à anticiper et à prévoir même dans l'incertitude. Entre l'émancipation du militaire et sa nouvelle culture libérale, on assiste au développement des nouveaux rapports entre l'armée et la société d'une part, l'armée et la nation d'autre part. Ces nouveaux rapports d'acceptation et de considération mutuelle, sont aujourd'hui à l'origine des achèvements valorisés entre l'armée et la population. Ce rapport est en réalité, l'objectif principal visé par la professionnalisation de l'armée. En effet, en engageant l'armée sur la voie de la professionnalisation, outre son organisation, sa rationalisation et son efficacité considérées comme des objectifs transitoires, il est au fond question pour l'Etat de rapprocher l'armée de la société et de la nation. Ce qui permet donc de considérer la professionnalisation en dernier ressort comme une stratégie de rapprochement et de réconciliation armée-société et armée-nation. C'est ce qu'il convient d'analyser dans le dernier chapitre qui suit.

⁴⁰⁵ Entretien avec le Lieutenant Géraldine à Libreville, 25 octobre 2012.

**CHAPITRE X : LIENS ARMEE-SOCIETE
ET ARMEE-NATION**

C'est là l'essentiel : ouvrir l'armée à la nation, à ses problèmes, à ses avens, et éclairer les citoyens sur la signification et l'effort de défense (...) L'utilité politique et pratique des armées modernes se mesurent à l'aune de son implication dans la société et la nation, et la nature des liens qu'elles entretiennent avec ces dernières⁴⁰⁶.

Il est question d'analyser les nouveaux liens que l'armée entretient avec la société et la nation, c'est-à-dire son implication dans la société et la nation, et la nature des liens qui en résultent. Notre hypothèse est que la transformation de l'armée via la professionnalisation est tributaire d'une nouvelle doctrine et culture militaires. Cette doctrine et culture militaires rapprochent l'armée de la société et de la nation.

Nous analysons cette volonté d'acceptation et de familiarité entre l'armée et la société d'une part, l'armée et la nation d'autre part. Quatre (4) points guident notre analyse. Le premier, Armée et Société: une volonté d'acceptation et de familiarité consiste à mettre en exergue les différentes politiques et réformes engagées par l'Etat pour rapprocher l'armée du peuple. Le deuxième point : le corps des officiers et la pratique de la démocratie au Gabon, analyse l'implication du corps des officiers dans l'accomplissement de la démocratie. Il s'agit en clair, de voir comment le corps des officiers constitue encore une entorse à la pratique de la démocratie au Gabon malgré les nouvelles politiques de démocratisation de la société mises en place par la professionnalisation. Le troisième point sur la démocratie, présente cette dernière comme l'un des foyers de tensions où civils et militaires s'affrontent. Ces affrontements ne sont pas de nature à favoriser le lien armée-civil. Quant au quatrième point, il analyse l'attachement de l'armée à la nation à partir d'un ensemble de faits historiques et politiques, (mobilisation pendant les cérémonies protocolaires inscrites au cœur de la nation) et par l'appropriation des images et autres représentations symboliques qui figent et incarnent la nation.

⁴⁰⁶ Charles Hernu, *Soldat-citoyen*, *op. cit.*, pp.103-106.

X.1: Logiques d'acceptation et de familiarité

Armée- Société

Il n'y a pas de défense efficace, quelle qu'elle soit, sans consensus populaire. Il n'y a pas de consensus, [des citoyens], si on tient sous le boisseau les problèmes de la Défense Nationale⁴⁰⁷.

L'armée qui jadis était pour les gabonais une institution acquise à la cause du politique, devient progressivement sous l'effet de la professionnalisation l'un des piliers du patriotisme et ne suscite à ce titre, que des controverses politiques au sein de la Société. Depuis 1999, malgré l'absence des sondages pour mesurer la confiance que les populations accordent à cette institution publique, l'impression d'ensemble donne à penser à un sentiment d'acceptation lié aux multiples actions sociales, civiques et aux campagnes organisés par l'armée. Cette popularité est d'autant plus renforcée par les différentes activités pratiques et citoyennes organisées par l'armée en vue de mieux se faire connaître auprès des populations et par conséquent vendre son image. C'est bien dans ce sens que s'inscrivent les journées portes ouvertes de la Défense Nationale initiées en 2001 par Omar Bongo Ondimba dans le cadre du renforcement du lien armée-société et armée-nation. En effet, ces journées apparaissent comme des lieux d'échange, de dialogue et de partage entre militaires et citoyens.

Organisées chaque année, les journées de la Défense Nationale sont des moments de retrouvaille et d'échange fructueux entre l'armée et les populations. Ces journées ont un triple intérêt: d'abord, mieux faire connaître l'armée auprès des populations, puis exposer aux populations les différents corps de métiers qu'elle abrite et leur bien fondé dans la société et la nation. Enfin, par une telle présentation, les autorités politiques et militaires visent à susciter des vocations pour une meilleure implication et une adhésion volontaire des jeunes. Sont organisées pendant ses journées, les manœuvres médico-militaires soutien à la politique sanitaire du gouvernement. Elles sont appuyées par

⁴⁰⁷ Charles Hernu, *Soldat-citoyen*, *op.cit.*, p. 103.

des démonstrations d'exercices aérospatiaux menés par l'Aviation Légère des Armées (ALA) et bien d'autres corps. Le Génie Militaire, la Garde Républicaines, le corps des Sapeurs-Pompiers... s'illustrent par des démonstrations théoriques à la fois informatives et éducatives sur leurs différents métiers.

Chaque année, selon le thème retenu, l'armée édifie les populations qui en retour posent de questions, expriment leurs idées et volontés pour une meilleure collaboration armée-société. Toutes les conditions sont réunies pour que ces rencontres soient des moments de partage autour du thème ou des thèmes définis par le Ministère de la Défense Nationale. Notons que ces journées connaissent un engouement de la part des populations enthousiasmées de découvrir et de visiter les casernes, lieux sacrés et symboliques autrefois strictement interdits au public. En 2013 par exemple, la 12^{ème} édition a été placée sous le thème: «Les métiers des Forces de Défense et de Sécurité au service de la Nation».

Sur une durée de trois jours hors et dans les casernes, les militaires ont procédé aux dons de sang dans les hôpitaux de Libreville, puis mené des actions de salubrité aux abords de certains établissements scolaires et autres édifices publics. Le Génie Militaire, la Garde Républicaine, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air, le service de Santé Militaire, la Marine et les autres corps ont procédé à des expositions sur l'esplanade de la base aérienne 01 pour la promotion de leur savoir-faire et les opportunités offertes en termes de métiers pour les jeunes n'ayant jusque-là pas encore de perspectives d'emploi. Outre ces activités, il y eut l'organisation des stands. Ces derniers ont permis à la population de visiter le matériel et les équipements utilisés par les différents corps pendant leurs missions. Parents, enfants, élèves et étudiants ont eu l'occasion de découvrir et surtout de familiariser avec l'armée pendant ces journées.

Photo n° 10: Familiarité entre civils et militaires à la Base Militaire O1 de Libreville



Source: Photo Gabonreview, Libreville, mars 2013

Les journées de la Défense Nationale, en ce qu'elles portent réflexion sur la Défense Nationale thème d'intérêt public et général, constituent de véritables rencontres citoyennes. Au regard de la mobilisation qu'elles suscitent et de la proximité qu'elles installent entre civils et militaires, il se dégage un sentiment et une volonté d'acceptation entre l'Armée et la Société. Ce nouveau sentiment peut en effet surprendre, parce que dans un passé récent (à l'époque du monopartisme), le civil ne pouvait se rapprocher du militaire encore moins visiter ses outils de travail encadrés par le secret défense. La société militaire était comme une caste fermée c'est-à-dire, exclusivement réservée aux militaires. Ce repliement sur elle-même était à l'origine de l'image que les civils se sont fait du militaire considéré comme un ennemi et l'armée comme un cercle d'ennemis. La défection et la détérioration du lien armée-société se sont faites sur la base de ce repliement professionnelle passionnelle. La multiplication des rencontres citoyennes Armée-Population chaque année, apaise les rapports entre soldats et civils et améliore l'image et la place de l'armée dans la société.

Doit-on pour autant que la professionnalisation de l'armée a réussi dans son ambition de rapprocher et d'unir l'Armée et la Société? Les rapports encore conflictuels et tumultueux entre l'Armée et la population au sujet de la démocratie ne lancent-ils pas un doute sur l'accomplissement valorisé de leurs rapports? Pour mieux répondre à cette interrogation, il convient d'analyser le rôle du corps des officiers dans l'instauration, le respect et l'accomplissement de la démocratie au Gabon. En tant guides et instructeurs, il combe aux officiers la responsabilité d'éduquer et d'enseigner leurs subalternes en particulier et la population en générale sur les valeurs démocratiques. Si l'on prend pour compte cette affirmation, peut-on affirmer que les officiers gabonais sont des exemples et des modèles qui influencent le peuple et l'armée dans la pratique de la démocratie ? Constituent-ils des médiateurs et des facilitateurs du lien armée-société autour de la démocratie ? Pirates ou pompiers ?

X.2 : Le corps des officiers et la pratique de la démocratie

Dans son article intitulé, «Le pouvoir du militaire, entre pluralisme limité et démocratie»⁴⁰⁸, Jean Joana rappelle le contexte du débat sur le rôle des militaires en politique et qu'il situe au cours des années 1930 autour d'une réflexion portant sur l'évolution générale des sociétés contemporaines, américaine notamment. Ce débat prend de l'ampleur avec les réflexions de d'A. Comte et d'H. Spencer sur les sociétés industrielles. Lasswell estime en effet que « *l'innovation technologique que constitue le développement de la puissance aérienne au cours des années 1930 provoque une démocratisation du risque qui abolit la distinction entre civils et militaires au sein de la société* »⁴⁰⁹. Abolir la distinction militaires /civils dans la société revient à établir l'un et

⁴⁰⁸ Jean Joana, «Le pouvoir des militaires, entre pluralisme limité et démocratie», Université de Montpellier I, laboratoire CEPTEL).

⁴⁰⁹ Lasswell H., «Sino-Japanese Crisis: The Garrison State versus the Civilian State», *The China Quarterly*, n°11, automne, p.43-49.

l'autre comme des acteurs sociaux appelés à agir sans restriction et distinction dans les sphères sociales, administratives et politiques.

Au Gabon, il faut situer ce débat autour des années 1970 période au cours de laquelle les militaires entrèrent officiellement dans la scène politique par l'occupation des hautes responsabilités politiques. Ils sont pour certains promus ministres quand d'autres occupaient des postes de responsabilité dans les autres ministères et grandes sociétés de la place. Jusqu'en 1990 date marquant la fin du parti unique, parti-État, les militaires conviés dans la sphère politique étaient totalement acquis au pouvoir dont ils servaient les intérêts en tant que membres du parti. Ils étaient comme vidés de tout esprit objectif et par conséquent dépossédés du pouvoir d'agir et de contester les décisions prises par le parti pour ou contre la société et la nation. La présence des officiers gabonais professionnels dans les hautes sphères politiques décisionnelles où ils subissent les décisions plus qu'ils ne les influencent, remettait en cause la théorie du militaire professionnel⁴¹⁰ développée par Samuel Huntington. Pour l'auteur, la présence d'un corps d'officiers formés et informés dans la sphère politique décisionnelle est avantage considérable pour l'Etat et la nation. En effet, par leur sens critique, leur autorité, leur rigueur, leur sens de devoir et d'action, les militaires professionnels sont sensés influencer positivement les décisions politiques subjectives prises par le politique. De ce fait, Samuel Huntington conclut que le militaire professionnel est un atout, une main forte pour l'Etat et un acteur politique indispensable pour le développement de l'Etat et de la démocratie. Il est une garantie pour la stabilité, le respect des lois et des principes démocratiques.

Affirmant en effet l'hégémonie et la contribution du militaire professionnel dans le développement de l'Etat de droit, l'auteur oppose au fond le militaire professionnel au militaire traditionnel. Le premier étant présenté comme un véritable acteur politique doté des qualités intrinsèques et par conséquent d'une faculté de jugement susceptible d'opérer au-delà de toute subjectivité, le second est réduit à sa seule «*force brute du*

⁴¹⁰ Huntington (S.), *The Soldier and the State. The theory and politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard U.P. 1985, pp. 76-98.

poing»⁴¹¹ présentée ici comme seule qualité professionnelle. Dans un contexte politique, économique et démocratique marqué à la fois par l'essor de la démocratie et l'aspiration à une économie forte et prospère, Huntington admet volontiers l'espoir reposé sur le militaire professionnel au détriment du militaire traditionnel. Le fait étant que, les nouvelles missions issues de ce contexte se jouent plus dans la tête et non les bras. Mieux, dans ce nouveau contexte, il faut penser avant d'agir et non agir avant de penser.

Au Gabon, la plupart des officiers subalternes, supérieurs et généraux qui manifestent publiquement leur engagement politique le font au côté du Chef de l'État et à l'intérieur de son parti. Que l'on fasse référence aux officiers appartenant aux Forces de sécurité ou ceux issus des Forces de défense, tous sont membres officiels ou officieux du Parti Démocratique Gabonais et manifestent un grand intérêt de voir ce dernier ainsi que son président fondateur s'imposer dans la société et la nation. Sans multiplier les exemples, citons entre autres: le général Idriss Ngari militant du PDG, le général Jean Boniface Assélé ancien militant du PDG devenu président du Centre Libéral des Réformateurs (CLR) parti de la majorité présidentielle et beau-frère d'Omar Bongo, le général Fidèle Mamiaka membre du bureau politique du PDG et doyen politique de la province de l'Ogooué Lolo où naquit le parti. Rien que par les liens politiques qui unissent ces derniers au pouvoir, il est difficile d'imaginer une certaine objectivité de la part de ces officiers associés à la gestion du pouvoir. Aussi, moins que par leur professionnalisme, il est à noter que leur présence dans les arcanes politiques se justifie par leur militantisme avéré que par leur esprit de sacrifice pour la nation et la société. Cet engagement partisan justifie les rapports tumultueux entre l'armée et la société en période électorale.

Pendant cette période, non seulement les militaires votent un ou deux jours avant les autres citoyens (selon les calendriers établis par la Commission Nationale Electorale (CNE), ils sont mais aussi contraints à voter dans les casernes. Ce qui pour les citoyens ordinaires apparaît comme un moyen et une stratégie de contrôle et de censure du

⁴¹¹ Toffler (T.), *Les nouveaux pouvoirs, savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 35.

vote militaire par le pouvoir en place. Aussi, le fait que les militaires acceptent de voter dans les casernes sans aucune contestation est une forme d'adhésion aux stratégies politiques frauduleuses mises en place par le pouvoir. Le silence des militaires devant cet état de fait est considérée comme un soutien indéfectible au pouvoir dont ils font allégeance et préparent le lit de la longévité. Cela est d'autant plus soutenable par les résultats issus de ce vote "enrégimenté" toujours en faveur du pouvoir⁴¹².

Dans le même sens, notons qu' en 2009, le général Jean Philippe-Ntoumpa Lebani, ancien dirigeant du Conseil National de la Sécurité reconnaissait «avoir versé en liquide, au total 1, 4 million de F FCA (2.150 euros) aux lieutenants Akandas et Koumbi ainsi qu'au capitaine Oura Amegue (...) pour renforcer la cohésion»⁴¹³et «mieux fidéliser les hommes en tenue autour d'un candidat»⁴¹⁴. Non seulement il s'agit là d'une prise de position en faveur d'un candidat, celui du Parti Démocratique Gabonais, cette action se présente aussi comme une tentative de corruption ne laissant aucun choix aux intéressés d'exercer librement leur devoir civique. Si le versement des primes constitue un moyen de renforcer la cohésion au sein du groupe ainsi que l'exprime le général, il laisse par ailleurs comprendre qu'à l'absence de ces primes, surtout en période électorale il n'y a point de cohésion au sein de la corporation. Ce qui voudrait dire que la cohésion au sein de cette armée ne repose désormais plus sur «une adhésion de chacun à son devoir, sur la confiance naturelle qu'exige la solidarité dans l'action»⁴¹⁵, mais sur des avantages pécuniaires et autres primes considérées comme un assouplissement dans l'accomplissement du service. Autrement dit, se sont les primes qui garantissent en effet les droits et les obligations de chacun et permettent un harmonieux déroulement de l'esprit

⁴¹² La proximité et le soutien que la classe des officiers apporte au pouvoir a été analysé dans l'hebdomadaire Jeune Afrique, parution du 23 février 2011. L'article intitulé: « Les militaires ont-ils comploté pour installer Ali Bongo au pouvoir», analyse l'attention accordée aux armées gabonaises en période électorale en mettant l'accent sur le rôle de certains officiers généraux, ceux de la Garde Républicaine notamment.

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ Entretien avec Jean Eyeghe Ndong, ancien premier ministre du Gabon jusqu'à la mort d'Omar Bongo. Libreville, 14 septembre 2012.

⁴¹⁵ Amet, « Les militaires et leur formation », S.P.E.I, Symposium international de sociologie militaire sur « L'image du rôle du militaire », Paris, 1970, cité par F. Douniama, L'Armée populaire nationale congolaise, (1960-1985), thèse de doctorat en Histoire militaire, Montpellier 3, 1992, p. 133.

d'équipe dans les missions confiées à l'armée. Cette manière de consolider l'esprit d'équipe par des moyens financiers heurte les règles et les principes juridiques qui encadrent l'esprit de corps entre agents et au sein de l'armée. Elle relève plus des stratégies de corruption et des politiques clientélistes qui dénaturent l'engagement objectif et patriotique de l'armée au sein de la société.

Les officiers soupçonnés de corrompre l'armée ici, sont issus du corps des officiers associés au pouvoir décisionnel de l'État. Quand bien même ce sont de hauts commis de l'administration, ils pérennisent la politique des mallettes⁴¹⁶ et perpétuent la corruption comme une tradition démocratique. Eu égard à de tels actes, il est possible de penser que la classe des officiers est une menace à la pratique de la démocratie au Gabon. Elle constitue une entorse à l'émancipation des soldats-citoyens maintenus sous le boisseau de l'arbitraire et de la corruption. En agissant de cette façon, elle menace la stabilité nationale⁴¹⁷ et hypothèque les chances d'une éventuelle alternance politique.

Pour insister davantage sur ces pratiques, prenons une fois de plus le cas du général Jean-Philippe Ntumpa arrêté en 2009 pour tentative de coup d'État et atteinte à la sûreté de l'État. L'homme mis en cause dans l'affaire de tentative de corruption des soldats, a aussi été traduit en justice pour avoir fomenté un coup d'Etat contre le même pouvoir. Il fut *illico presto* transféré à la prison centrale de Libreville pour menace à la sûreté de l'Etat. Les exemples pour illustrer le rôle rédhibitoire de la classe des officiers dans l'éclosion de la démocratie et le développement de l'Etat sont légion. Ici, il est question de démontrer et analyser comment de tels actes ternissent l'image du soldat professionnel et remettent en cause l'engagement des officiers dans l'éclosion de la démocratie au Gabon. Cette

⁴¹⁶ Nous utilisons l'expression politique des mallettes pour montrer comment la politique de corruption développée par les hauts responsables politiques civiles et militaires prend de l'emprise sur les valeurs républicaines et les principes démocratiques. C'est d'ailleurs le sens que lui accorde Pierre Péan dans son livre intitulé *La République des mallettes*, Paris, Fayard, 2011, 484 pages.

⁴¹⁷ Les officiers gabonais constituent une menace à la stabilité de la nation. Non seulement ils freinent l'instauration de la démocratie par certains actes, ils sont aussi à l'origine de plusieurs tentatives de coup d'Etat depuis 1964. Après le putsch de 1964 qui vit Léon Mba renversé, vient le complot contre le vice-président Paul-Marie Yembi en 1966. A cette liste, ajoutons l'arrestation du capitaine Alexandre Mandja en 1985 soupçonné avoir préparé un coup d'État contre le régime du monopartisme. Dans le même esprit, le lieutenant-colonel Georges Mbandjo fut inculpé d'atteinte à la sûreté de l'État et tentative de putsch.

remise en cause se traduit sur le terrain par des affrontements⁴¹⁸ parfois mortels entre l'armée et la population (voir annexe 5 un militaire battu par les populations).

Il faut toutefois souligner qu'à côté de cette classe d'officiers contre la démocratie, existent aussi quelques officiers convaincus que le développement du pays doit à leur implication objective dans la scène politique. Ils vont à défier le politique et à ébranler les attributs subjectifs dont s'arroge le prince pour régner. Au nom de la démocratie, de la démocratisation de l'Etat et de la liberté du peuple dont ils témoignent leur soutien, ces derniers s'illustrent comme de véritables acteurs démocratiques. Depuis l'avènement du monopartisme, ils militent publiquement dans l'opposition. C'est le cas par exemple du Général Eyeghe André devenu chef de la sécurité du président du Rassemblement National des Bûcheron (RNB) principale partie de l'opposition gabonaise en 1990, et du général Simon Mengome Atome (ancien ministre des Travaux Publics sous Omar Bongo)... Cette petite minorité lutte pour la prise de conscience des soldats appelés à sortir de leur sommeil dogmatique à leur éveil critique (Voir annexe 6 : les choses de Gabao). Mais, étant donné la supériorité numérique des officiers considérés ici comme une entorse à la démocratie sur ceux engagés à la démocratisation de l'armée et par conséquent de la société, on peut penser que la classe des officiers en général est un handicap à la démocratie au Gabon. Cette classe, par leurs faits et gestes participent à leur manière et à leur niveau à longévité de l'Etat néopatrimonial⁴¹⁹ au Gabon. Un Etat caractérisé par les pratiques clientélistes, la corruption et autres logiques d'asservissement. Tous ces phénomènes obscurcissent le lien armée-politique et déjouent toutes les politiques mises en place par la professionnalisation de l'armée pour assainir ce lien. On peut dire qu'au Gabon, le lien armée-politique reste l'une des zones obscures qui résistent encore à la politique de la professionnalisation de l'armée.

⁴¹⁸ Rappelons dans ce sens qu'en 2009, pendant la proclamation de l'élection présidentielle anticipée, le peuple et l'armée se sont affrontés devant la Cité de la Démocratie. Affrontement qui a fait plusieurs blessés. Toujours pour la même élection, on compte plusieurs blessés et plusieurs morts au cours des affrontements entre l'armée et la population dans la capitale économique du Gabon, Port-Gentil.

⁴¹⁹ Lire, Daniel C., Bach et Mamoudou Gazibo, *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoire contemporaines* (Dir), Daniel C., Bach, Ottawa, Presse de l'Université d'Ottawa, 2011, 377 p.

Un dernier point reste à analyser ici, il s'agit du rapport armée-nation. Rapport mesuré autour des imaginaires et des représentations symboliques qui incarnent la nation.

X.3 : Rapports armée-nation

La nation moderne est un résultat historique amené par une série de faits convergents dans le même sens(...), elle est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle (...), elle est donc une grande solidarité constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a fait et de ceux qu'on est disposés à faire encore⁴²⁰.

Cette pensée d'Ernest Renan revient sur les fondements d'une nation et insiste sur les efforts et les sacrifices communs consentis par les peuples déterminés à former et à vivre comme une seule conscience: la conscience nationale. Cette conscience nationale n'est pas la somme des traits de caractères des communautés qui le compose mais la somme des différentes expériences communes vécues par ces derniers tout au long de la marche de l'histoire de leur nation. Ces expériences sont résumées dans les symboles, l'idéologie et les principes fondamentaux communs à tout le peuple. Autrement dit, autour de ces symboles sont réunis les peuples, membres d'une même nation. Ce sont en effet ces différents principes et symboles qui figent la conscience nationale et en fait un principe spirituel. En interrogeant donc le lien armée-nation, il est question d'analyser dans un premier temps, l'apport de l'armée dans ce processus de mise sur pied d'une conscience nationale. L'indépendance du Gabon est la bonne de référence pris ici comme point de départ.

L'histoire de la naissance de la nation et de l'Etat au Gabon montre à l'évidence que l'armée n'a joué aucun rôle dans le processus d'émancipation de cette nation indépendante. Comment d'ailleurs le penser sachant qu'elle est née au même moment que l'indépendance et que progressivement c'est autour des années 1962 que cette armée a pris

⁴²⁰ Renan (E.), *Qu'est-ce qu'une nation?*, *op. cit.*, pp.15-32.

réellement corps. Cette logique historique permet d'emblée d'abandonner toute piste de réflexion qui vise à analyser le lien armée-nation autour d'une lutte de libération au travers laquelle est née la nation, et par laquelle est devenue indépendante. Si cela fut par exemple le cas de l'armée algérienne, ce n'est pas le cas du Gabon. Le lien armée-nation ne peut donc pas être analysé à l'image du « héros libérateur » comme c'est le cas en Algérie ou encore au Kenya par le mouvement Mau-Mau, ou dans les anciennes colonies portugaises, à l'instar de l'Angola.

Au demeurant, ainsi que nous l'avons souligné plus haut, l'étude du lien armée-nation s'analyse au Gabon d'abord autour de la conscription instaurée dans les années 1970, ensuite autour des emblèmes et symboles que sont: l'hymne national «la Concorde» et le drapeau. Outre ces représentations symboliques, nous interrogeons enfin, le rôle de l'armée dans la préservation de l'unité nationale. Cette réflexion sur le lien armée-nation va au final permettre de comprendre que la professionnalisation de l'armée au travers la nouvelle culture et la nouvelle identité militaire dont elle est inspirée, rapproche l'armée de la nation.

Ce rapprochement était favorisé de 1961 à 1965 par la conscription⁴²¹ prise en application de la loi n° 19/61 du 21 mai 1961. A cette période de l'histoire de la nation, L'État exigeait à tout gabonais de participer obligatoirement à la Défense Nationale soit par le service militaire actif assuré par l'armée ou par le service civique (*«tout citoyen de la République doit passer par le service militaire [...] personnel et égal pour tous»*⁴²²). Que l'on opte pour le service militaire actif ou le service civique, le citoyen engagé était formé pour défendre la nation. C'est dans ce que *«le service militaire se présentait comme le meilleur gage de l'attachement de la nation et des citoyens à la défense. Il forçait le*

⁴²¹ En quatre étapes distinctes, la conscription était organisée. La première consistait à recenser les jeunes âgés de 19. Elle était assurée par les préfets et les attachés militaires dans le cas des citoyens vivants à l'étranger. D'autres *«émisaires allaient à l'intérieur du pays prendre contact, recenser les jeunes [...] C'était l'ambiance d'une communauté qui se crée avec ses hésitations, ses incertitudes»*. La deuxième phase était «l'Appel sous le drapeau» dès l'âge de 20 ans. Loin d'un simple exercice théorique, les jeunes appelés étaient formés dans les différents camps militaires, celui de Mouila entre autres. La troisième étape consistait à faire le service aux jeunes qui se sont montrés indisponibles au moment de la formation. La quatrième enfin, se donnait à voir comme une session de rattrape désignée aussi par sursis accordée aux jeunes n'ayant pu honorer leur engagement civique pour des raisons de santé ou scolaires.

⁴²² Journal Officiel en République Gabonaise., décret-loi n°4/PM du décembre 1960, Art, 4.

sentiment national et participait à l'esprit de défense»⁴²³ surtout pour les citoyens qui s'engageaient dans l'armée après ce service militaire. Par leur formation et surtout leur adhésion volontaire au sein de l'armée, manifestaient-ils le désir de servir la nation et par conséquent être à son service.

A la fin des années 1962, l'État mis fin à la conscription pour des raisons économiques et logistiques, car le pays ne disposait pas suffisamment de moyens financiers encore moins logistiques pour supporter les charges liées à cette organisation à l'échelle nationale. Aussi, à cette époque, faute d'un réseau routier praticable en toutes saisons, l'Etat risquait en gros en transportant les jeunes vers le lieu où se passait la formation, à Mouila et après dans leurs localités respectives.

En 1966, à la place du service militaire obligatoire, Léon Mba initia le service civique pour permettre aux jeunes défavorisés d'intégrer les secteurs de développement rural et des travaux publics. Ce projet ne connaitra pas long feu. En 1978 une deuxième tentative de conscription fut mise en place, mais ne concernait que les bacheliers. Elle n'eut aucun succès. Pourtant, malgré l'échec de toutes ces différences expériences, les autorités politiques gabonaises sont restées convaincus que le renforcement du lien armée-nation ne peut se faire sans la prise des consciences des citoyens ordinaires et surtout des soldats-citoyens à qui incombe la responsabilité de porter haut le destin de la nation.

Ce souci d'une armée ancrée dans la nation est pris en compte par les différentes politiques initiées par la professionnalisation de l'armée. Elle a en effet, développée d'autres stratégies pour rapprocher l'armée dans la nation. Outre la nouvelle culture et la doctrine militaire présentées et analysées plus haut, la réinstauration de la journée nationale du drapeau annoncée le 5 novembre 2009 en référence à la loi n°54/60 du 9 août 1960, et le renforcement de l'éducation civique dans les casernes, écoles et aux centres de formation militaires.

La journée nationale du drapeau est un moment d'enseignement des valeurs patriotiques dans les casernes et au sein de la nation. Pendant cette journée, les professionnels de l'éducation civique et de l'histoire de la nation sont invités à prononcer

⁴²³ Owaye (J.F.), *op. cit.*, 158.

les conférences dans les casernes pour faire comprendre aux soldats le rapport qu'ils doivent entretenir avec les emblèmes de la nation. Bien que qu'ils soient de simples symboles visibles, les emblèmes de la nation sont avant tout des esprits à temporels symboles d'une nation autonome. Où qu'on soit et quoi qu'on fasse, on se réfère toujours à eux pour s'identifier à la nation. Leurs charges historique, symbolique et spirituelle doivent interpeller en premier, les soldats-citoyens en tant que gardiens de cet héritage symbolique et spirituel. Trois emblèmes sont ainsi exposés et analysés ici, il s'agit du drapeau national, le blason, le sceau et l'hymne nationale. Chaque symbole cité ici a un rapport particulier avec la nation. C'est plus ce rapport à la nation qui fait sens pendant la journée du drapeau.

Le drapeau gabonais est un drapeau civil composé de trois couleurs : vert-jaune et bleu. La bande verte représente la forêt⁴²⁴, le jaune le soleil et la ligne médiane de l'équateur qui traverse le pays⁴²⁵ et enfin le bleu qui symbolise l'océan atlantique. Ces différents éléments naturels que sont la forêt, l'océan atlantique et l'équateur constituent la première sécurité du pays. D'un point de vue pratique, ils sont des obstacles naturels qui rendent difficiles l'infiltration et la pénétration du territoire. Par ailleurs, par les multiples richesses qu'ils regorgent, ils constituent une réserve de potentialités naturelles. Le soleil de l'équateur favorise non seulement les échanges gazeux, mais aussi la photosynthèse c'est-à-dire la transformation des matières organiques à la lumière. Il constitue ainsi un atout à l'agriculture. Le fait que tous ces éléments assurent et offrent au territoire sécurité et richesses, ils rentrent dans les imaginaires politiques de la nation et même du territoire.

⁴²⁴ Doit-on, après presque 60 ans continuer à réduire la bande verte à la Forêt? Pour notre part, le vert ne représente plus seulement la forêt, mais l'environnement. En effet, il est très réducteur de réduire la bande verte à la forêt quand on sait aujourd'hui que toutes les politiques liées à l'environnement transcendent la seule forêt. Autrement dit, la protection de l'environnement n'est pas inhérente à la forêt mais aux à l'écologie, aux échos systèmes qui composent notre environnement naturel et bien à d'autres choses (Lire Hicham-Stéphane Afeissa, *Ethique de l'environnement, nature, valeur et respect*, Paris, Vrin, 2007, 384P). Elle va au-delà ce cadre purement végétatif. Ce qui amène donc à penser, que la couleur verte symbolise l'environnement.

⁴²⁵ Il convient d'ajouter que le jaune représente aussi la matière grise qui en principe, dans un pays à faible population devrait constituer la première richesse. Certes, l'intelligence n'est pas fonction de la densité de la population, mais dans un monde moderne où les moyens conditionnent la réussite, les moyens dont dispose le Gabon constituent un atout pour promouvoir la recherche et en faire un socle de développement.

C'est plus cette dimension symbolique qui fait sens lorsqu'on instruit les soldats-citoyens. Il n'est pas question ici de demander aux soldats-citoyens de faire allégeance au soleil, à la mer, à la forêt et au soleil, mais d'observer un respect crapuleux au drapeau qui prend en compte tous ces éléments. Ce qui veut dire qu'ils doivent veiller sur le drapeau, mais aussi avoir un rapport intime avec celui-ci en tant que représentation des éléments naturels au travers lesquels la nation s'identifie. Ce premier point n'est cependant pas plus important que le second qui présente le drapeau comme une personne morale représentant une communauté libre et indépendante. Il permet au Gabonais de s'intensifier des autres peuples et surtout d'affirmer leur autonomie. L'indépendance que le peuple considère comme le point de départ de la nation, s'appuie en effet sur le drapeau pour marquer l'autonomie véritable de la nation et son affirmation auprès des autres nations. En tant que symbole de l'indépendance et de l'unité nationale, en tant que premier ambassadeur du Gabon à l'étranger, il mérite une considération particulière de la part de tout citoyen, civil ou militaire. Ce rapport se montre particulier dans la société militaire où le drapeau est presque vénéré.

La journée nationale du drapeau a ainsi pour but de développer d'avantage ce rapport intime entre le drapeau et les militaires. Ce rapport intime fondé sur la loyauté, le sens du devoir et de l'action du militaire dans la nation constitue l'un des principes de base enseignés par la professionnalisation de l'armée. Autrement dit, la professionnalisation de l'armée se donne pour tâche pendant cette journée, de réinstaurer dans l'esprit des militaires certaines valeurs qu'ils ont perdu.

Le lieutenant Séverine E témoigne dans ce sens :

Chaque matin, nous saluons le drapeau(...) mais j'ai toujours l'impression d'être encore plus interpellé par la nation pendant cette journée. Ce qui me rend un peu stricte aujourd'hui à chaque fois que je constate un comportement déviant devant ces symboles. Je me demande si j'ai trop pris conscience de leurs importances ou que j'assimile déjà à la nation⁴²⁶

⁴²⁶ Source: Entretien avec Lieutenant Séverine E à Libreville, 2 novembre 2012.

Caporal Guy Roger Mboula :

Même après ma formation militaire j'étais presque indifférent vis-à-vis de nos symboles. Je saluais le drapeau sans trop de conviction. Aussi, pour moi il fallait observer ce respect rien que devant le drapeau. Pourtant, en dehors du drapeau qui est toujours accompagné de l'hymne national, il existe encore d'autres symboles(...), avec l'instauration de la journée du drapeau j'ai appris beaucoup au point de devenir très conscient devant tous les symboles. Un jour, je me suis pris avec une commerçante qui servait les gâteaux sur une feuille imprimée en vert-jaune-bleu. J'ai été touché comme à la mort de ma mère⁴²⁷.

Lieutenant Colonel Antoine:

Je vais te raconter ce qui s'est passé sous mes yeux. Aux heures creuses, les agents ont l'habitude de se réunir sur cette cours pour dialoguer. Un jour, il y avait une forte pluie avec de vents violents. Le drapeau s'est détaché du mât et s'envolait à travers la cours, sous une forte pluie(...). Trois des soldats n'ont pas hésité à descendre sous la pluie pour attraper le drapeau. D'autres pendant ce temps sont restés au garde-à-vous, je dis bien au garde-à-vous. Le plus émouvant, l'une de mes agents pleurait comme un enfant. Je n'avais pas compris ce pourquoi pleurait-elle. Elle m'a dit, pendant que nous sommes à l'abri des intempéries, le drapeau est exposé au soleil, pire se mouille sous la pluie et torturé par les maudits vents. C'est ce qui me fait pleurer, c'est injuste envers la mère patrie, la nation...⁴²⁸

Ce même sentiment d'appropriation et de proximité armée-nation se mesure au quotidien par la mobilisation symbolique de l'armée autour du drapeau et le respect qu'elle observe pendant la montée des couleurs en toutes circonstances. L'armée, comme on le constate est la seule institution qui exalte et vénère le drapeau et la « Concorde »⁴²⁹ chaque matin et au couché du soleil. Les valeurs patriotiques que sont : la royauté, le patriotisme et la fidélité dont l'armée fait preuve dans ses rapports avec le drapeau, sont autant de principes et de preuves pour affirmer l'inscription de l'armée dans la nation. Outre cette dévotion aux symboles, l'armée gabonaise bien que n'ayant guère contribué à

⁴²⁷ Source: Entretien avec Guy R. Mboula, à Libreville le 2 novembre 2012.

⁴²⁸ Source: Entretien avec Lieutenant colonel Antoine, à Libreville le 4 novembre 2012.

⁴²⁹ Le nom donné à l'hymne national du Gabon.

l'indépendance de la nation, manifeste un engouement particulier pendant la célébration de ladite indépendance. Chaque 17 août, il est organisé un défilé militaire dans chaque localité du Gabon en hommage aux témoins et acteurs de l'indépendance, mais aussi pour célébrer le drapeau, symbole de l'indépendance. Le défilé militaire au Gabon mérite d'être analysé dans ce cadre symbolique de la reconnaissance de l'armée aux héros de la nation et au drapeau souverain.

Ce même engouement est constaté lors des cérémonies protocolaires organisées sur décision de l'Etat. La participation massive de l'armée à de telles cérémonies est l'occasion pour elle de témoigner son attachement aux valeurs républicaines. Défilé militaire, respect du protocole, pavoisement du drapeau et dépôt de germe de fleur sont autant d'actions et des éléments significatifs marquant l'attachement de l'armée à la nation. Cette disponibilité et cette mobilisation totale de l'armée pendant les moments cités a fait dire à Ali Bongo, alors Président de la République que :

nous avons le devoir de saluer les efforts sans doute croissants de l'armée qui accorde une place particulière à la nation par sa présence significative à ses côtés(...), l'armée évolue, elle prend de plus en plus conscience et de la graine, elle prend conscience de ses responsabilités citoyennes et patriotiques(...) elle brise la frontière incivique qui lui séparait autrefois de la nation. Armée et nation jouxtent actuellement dans un rapport patriotique indifférencié grâce à la politique de professionnalisation qui insiste davantage sur le rôle citoyen de l'armée auprès de la nation⁴³⁰.

La professionnalisation de l'armée en insistant davantage sur le rôle citoyen de l'armée près de la nation, contribue au rapprochement armée-nation. En inculquant aux soldats les valeurs héroïques par les différents séminaires de formation, les enseignements civiques et citoyens dispensés dans les casernes, elle favorise ainsi l'émergence d'un nouvel état d'esprit propice au développement du lien armée-nation.

En somme, il faut dire l'armée gabonaise a beaucoup progressé dans ses rapports armée avec la société et avec la nation. Les liens qu'elle entretient non seulement

⁴³⁰ Ali Bongo, *op.cit.*, p. 2.

avec la société mais aussi avec la nation débouchent dans biens de cas sur des logiques patriotiques valeureuses et satisfaisantes. Le Chef d'Etat-major des Forces Armées (CEMFA) l'exprime encore mieux lorsqu'il déclare:

suis-je vraiment l'autorité la mieux placée pour affirmer que l'armée gabonaise a beaucoup progressé sous l'avènement de la professionnalisation de l'armée? Oui et non. Oui, parce qu'elle est sous mon commandement et chaque jour je suis bien informé de tout ce qui se passe au sein de l'armée au niveau national et international (ceux qui sont en missions extérieures - théoriques et opérationnelles. J'avoue que je suis satisfait du point de vue des rapports qu'elles entretiennent avec la société dans un premier temps, et la nation dans un second temps. Sur le plan de l'organisation interne, ces derniers temps, nous n'avons pas connu de problème de leadership, la professionnalisation fixe et recadre les choses (...) Oui, l'armée est au service de la nation et du peuple. Mais ce n'est pas à moi de l'affirmer plutôt aux populations que nous servons. Elles doivent vous dire, le rôle pratique, social, politique et économique de l'armée aujourd'hui. Elles (les populations) vous diront qu'il y a des manquements, ce qui est vrai, mais surtout de progrès (...) en termes d'amélioration des conditions sociales de nos compatriotes... L'armée est bien un acteur sur qui compte et s'appuie désormais l'Etat pour améliorer le quotidien des populations et se donner une nouvelle image dans la société...⁴³¹

Il se dégage un sentiment de satisfaction du rôle joué par l'armée dans la société et la nation. Le Chef d'état-major reconnaît que la professionnalisation de l'armée a impulsé un nouveau dynamisme au sein de l'armée bien qu'il subsiste encore des manquements qui appellent aux efforts des autorités politiques et militaires. Par ailleurs, il corrobore à la thèse selon laquelle, la professionnalisation par ses réformes tant organisationnelles que structurelles a rationalisé le comportement de l'institution militaire au Gabon et a contribué à l'implication de l'armée dans les problèmes sociaux. Cet effort de rationalisation, d'organisation et de restructuration de l'armée justifie son implication décisive au sein de la société et de la nation. Implication ayant pour conséquence, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement d'un lien intime

⁴³¹ Source: Entretien à Libreville, avec le CEMFA, Ella Ekoga à Libreville, le 20 septembre 2012.

entre l'armée et la nation. Au fond, il estime que l'armée soumise à l'épreuve de la professionnalisation de l'armée a évolué positivement. Toutefois, cette évolution ne doit pas être considérée comme une fin en soi d'autant que la nation tout comme l'Etat sont des plébiscites de tous les jours, c'est-à-dire soumis au devenir et par conséquent appelés à évoluer. Or, l'évolution de l'Etat suppose celle des institutions qui le compose. Dans ce sens, les progrès enregistrés au sein de l'armée ne doivent pas être considérés comme une fin en soi l'Etat étant une entité statique mais dynamique. Toujours soumis au devenir, chaque évolution constatée au sein de l'Etat impacte nécessairement l'organisation de l'armée institution appelée à faire sa sécurité et sa défense. Outre la sécurité et la défense, missions classiques reconnues à l'armée, les nouvelles missions à venir pour la plus part humanitaires. Toutes ces missions à venir qui s'imposeront à l'Etat entraineront de *facto* la modification des missions de l'armée, ses modes opératoires, ses méthodes et ses politiques. L'armée, appareil de puissance de l'Etat est ainsi appelée à évoluer et à changer en fonction des contextes, des circonstances et des besoins⁴³². Il en est de même pour la politique de la professionnalisation sur laquelle repose un tel dynamisme.

⁴³² C'est le cas aujourd'hui de l'armée brésilienne qui remplace la police aujourd'hui dans les favelas, notamment à Rio. Lire à ce sujet : Prost (C.), *L'armée brésilienne, organisation et rôle géopolitique de 1500 à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 354 p.

Conclusion:

« *Au Gabon, malgré un processus démocratique mitigé, les forces armées ont connu des changements* »⁴³³. L'étude de la professionnalisation débouche en effet, sur un éventail de réflexions au cœur de la transformation et du changement de l'institution militaire au Gabon. Elle a permis de passer en revue et à d'analyser les différentes politiques de restructuration, d'organisation et de rationalisation de l'armée, institution d'Etat au service de la souveraineté nationale et de l'autorité publique. En tant que première institution républicaine dans l'ordre chronologique de la création des institutions étatiques Gabon, l'armée occupe une place prépondérante dans la construction de l'Etat et son affirmation dans la société et la nation. Ainsi, tout dysfonctionnement constaté en son sein, affecte considérablement l'autorité l'Etat. Le lien entre l'Etat et ses institutions donc l'armée étant de nature physique mais surtout constitutionnel, l'effritement de certaines valeurs au sein de l'armée et le détournement de cette dernière à des fins autres que celles préconisées par l'Etat, dénature non seulement son esprit mais aussi affecte considérablement l'Etat dont la pérennité et la puissance sont assurées par l'armée. Le détournement l'armée gabonaise par le parti unique, a considérablement dégradé son image, sa place et son rôle dans la société. Ce qui eu pour conséquence, la fragilité de l'Etat au Gabon. Du moins jusqu'en 1990, le dysfonctionnement de l'Etat constaté par son absence sur le terrain et son impuissance sur les politiques activistes qui gangrenaient et strangulaient son fonctionnement s'explique en partie par l'état dans lequel se trouvaient ses institutions, l'armée notamment. L'analyse de la première partie de ce travail dévoile et analyse l'esprit prétorien de l'armée gabonaise et ses conséquences sur l'Etat, la société et la nation. Cette première partie sur les fondements et les origines de l'armée gabonaise ainsi que les prémices des réformes militaires prolongées aujourd'hui par la politique de la professionnalisation de l'armée, se donne comme une propédeutique aux critiques et logiques d'action initiées par la professionnalisation. Il fallait en effet procéder à ce retour historico-politique, pour une meilleure intelligence, analyse et compréhension de la professionnalisation de l'armée comme politique de réformes multisectorielles répondant en effet, à la nouvelle vision que l'Etat se fait de son armée.

⁴³³ Dominique Bangoura, « La transformation des armées africaines. Entre refondation et réforme de l'institution militaire », *op. cit.*, p. 70.

Nouvelle vision par opposition à l'ancienne jugée politicienne et ayant pervertie l'armée en l'éloignant de l'Etat son employeur. Entre conflits internes et lutte des classes, l'armée gabonaise se donnait à voir comme une arène où les différents acteurs à la fois politique et militaires s'affrontaient. Aussi, entre recrutements subjectifs, promotions partisans, incivisme, déloyauté... et autres épiphénomènes, cette noble institution de l'Etat s'est transformée de 1967 à 1990 en une force prétorienne au service du Prince et du parti unique instauré par Omar Bongo successeur de Léon Mba. Cette proximité entre l'armée et le politique s'est avérée problématique pour l'Etat et la société devenus comme ennemis premiers de l'armée. Cette situation ne pouvait continuer voire perdurer au regard du lien armée-Etat, et surtout de son importance (l'importance de l'armée) dans l'application et le maintien de l'autorité de l'Etat sur le terrain. La nécessité et l'urgence de redonner à l'Etat ses lettres de noblesse via l'opérationnalité et l'efficacité de ses institutions dans un contexte démocratique marqué par les revendications sociales et politiques, conduisirent aux nouvelles réformes.

En 1990 sous l'avènement de la démocratie, la problématique de la démocratisation de l'armée s'est posée avec acuité. L'accent fut mis sur la réévaluation des liens armée-Etat, Armée-société et Armée nation dans une perspective à la fois constitutionnelle et citoyenne. Les nouvelles exigences issues de la démocratisation de la société ont posé en filigrane les problèmes de la dépolitisation de l'armée et son implication dans la société et la nation. Dans ce sens, l'Etat récupéra l'armée son outil de force et de puissance légitime dans le but de mieux contrôler ses actions, veiller sur son fonctionnement et son efficacité, mais aussi procéder à la rationalisation de son esprit invité à se manifester et à opérer dans la société et la nation avec rigueur⁴³⁴ et objectivité. Or, ce projet d'une armée opérationnel, rationnel et institutionnellement lié à l'Etat exigeait en amont, le choix d'une politique de réforme capable de remettre en cause, de critiquer et de dépasser les anciennes logiques d'organisation, de gestion, de recrutement, de management, de communication, de gestion des effectifs, de planification... et du

⁴³⁴ Ce n'est pas parce que l'armée doit intervenir dans les missions humanitaires et sociales qu'elle doit aliéner l'esprit rigoureux qui caractérise ses actions. Au contraire, elle doit garder et renforcer cette dernière pour une certaine efficacité de son action.

renforcement de la déontologie. En un mot, une politique de lutte contre l'arbitraire, l'errance et l'esprit bureaucratique au sein de l'armée. La professionnalisation de l'armée fut ainsi adoptée comme politique de réforme, d'ajustement structurel et de relance des activités sociopolitico militaires.

Comprise comme telle, elle procède à une nouvelle organisation, restructuration et rationalisation de l'armée en adéquation avec le contexte et les nouveaux besoins exprimés par l'Etat son employeur. Par sa politique d'organisation interne, elle procède à la remise en cause presque totale des anciennes logiques de fonctionnement et d'organisation qui empêchaient l'armée d'exercer de manière rationnelle et objective aux cotés de l'Etat, de la société et de la nation. L'effacement de tous ces dysfonctionnements d'antan doit en premier lieu, à la production d'un nouveau cadre juridique réfléchi et pensé en phase avec le contexte et ses besoins. La réécriture d'un nouveau statut particulier militaire dans lequel sont définies les différentes conditions de recrutement, de formation, de spécialisation et de promotion s'inscrit dans ce sens. Elle permet en effet de rendre compte de la détermination de l'Etat à rompre avec les anciennes habitudes, politiques et logiques qui crispaient et bloquaient son armée.

La professionnalisation de l'armée par son efficacité de conception, d'organisation et de restructuration permet à l'Etat de reformer son armée en fonction du nouveau contexte et des nouveaux besoins dont-il fait face. Ces besoins pour la plupart sociopolitique, exigent à l'armée un minimum de neutralité et de justice dans l'exercice de ses fonctions. Ce souci de justice et de neutralité est pris aussi en compte par le nouveau code de déontologie qui contraint le militaire à une certaine exemplarité parmi les agents de l'Etat et au sein de la société. Exemplarité non seulement définie par les textes et lois régissant le comportement du militaire dans l'exercice de ses fonctions dans la société, elle devient aussi comme un mode d'adaptation social pour certains soldats-citoyens. Au fond, par les multiples changements qu'elle impulse non seulement dans l'esprit du militaire, mais aussi dans ses pratiques professionnelles quotidiennes, nous avons vu comment la

professionnalisation de l'armée donne naissance à un nouveau type de soldat proche de l'Etat et prêt à répondre à ses besoins sociopolitiques.

La complicité qui résulte de cette proximité traduit aujourd'hui le renouvellement presque total de tous les corps au Gabon. Ils bénéficient sans exception des moyens logistiques ou des équipements techniques modernes, ils bénéficient des avantages particuliers tels le solde, les soins et la pension retraite. Aussi, du point de vue de l'évolution des carrières, l'armée est aujourd'hui le seul secteur public où la carrière professionnelle est clairement définie et prometteuse pour tout agent volontaire, ambitieux et clairvoyant. La construction des écoles de formation de haut niveau et des centres de formation professionnels militaires au Gabon sont des opportunités mis en place par l'Etat pour promouvoir ses agents. Ce n'est donc plus le chef qui assure et garantit la promotion, c'est le travail accompli qui est désormais pris en compte et récompenser rationnellement et juridiquement. Du coup, le respect et l'allégeance au chef autoritaire deviennent supplétifs au travail accompli. L'intérêt d'un tel changement réside dans la nature des liens qui unissaient autrefois le chef au subalterne, mais aussi dans la valorisation et la récompense des efforts des uns et d'autres pris la loi. L'objectivité dont se réclame l'armée, passe aussi par la récompense de chaque agent via son travail. Cette prise en compte du travail et non plus de l'individu dans son identité géographique, ethnique et religieuse met fin aux tensions internes causées par les épiphénomènes autrefois à l'origine de la frustration au sein de l'armée⁴³⁵.

Outre la valorisation et la rationalisation de l'agent et partant l'institution militaire, le rapprochement de l'armée et de la société. Rapprochement garanti ici par la professionnalisation à partir de la transformation de l'autorité militaire considérée autrefois comme condition d'existence et moyen de pérennisation de l'armée voire de l'institution militaire dans la société. N'ayant plus pour seule mission de contraindre, surveiller et punir, les nouvelles missions sociales et humanitaires confiées à l'armée exigent plus de

⁴³⁵ Mba Missang (F.), *L'héritage militaire de Léon Mba et le putsch militaire de 1964 au Gabon*, *op.cit.*, P. 88.

complicité et d'entente entre l'armée et la population. Le respect et la considération de l'armée par la société résultent dans ce contexte, de son efficacité à répondre aux besoins sociaux et autres problèmes qui menacent les populations. La reconnaissance de l'armée par les populations est ainsi fonction de son travail social mené dans un esprit de dialogue et de convivialité avec ces dernières. Ce n'est plus l'autorité autoritaire qui légitime le travail de l'armée et garantit sa reconnaissance, mais son utilité sociale. C'est parce que l'armée est utile aux populations qu'elle sert, et c'est parce que la population reconnaît en l'armée un soutien indéfectible dans l'exécution des missions légitimes et légales confiées à cette dernière qu'il y a complicité et entente entre l'armée et la population.

La professionnalisation de l'armée initie ainsi une nouvelle type d'autorité et de commandement plus démocratiques⁴³⁶ c'est-à-dire, consentie et consensuelle dérivant de la conformité, de l'utilité et de l'application des lois par l'armée pendant ses missions. Ce respect scrupuleux des lois est facteur des nouveaux rapports constatés aujourd'hui entre l'armée et la société. D'un point de vue professionnel et au niveau interne de l'armée, la connaissance des lois et leur application affranchies le soldat de l'autorité traditionnelle du Chef. Désormais, il exécute à raison, contexte à raison et obéit à raison. Ce n'est plus l'image du chef tout puissant qui contraint à obéir ses ordres, mais le caractère rationnel des ordres donnés. Du coup, tout ordre illégal et même illégitime amène non seulement le soldat à désobéir mais aussi à trouver des astuces et des stratagèmes pour mener à bien sa mission.

La remise en cause de cette autorité aliénante, réduit l'écart entre le chef et le subalterne et admet en réalité pour chef, le détenteur de l'expertise et non plus le plus gradé. Autrement dit, la spécialité ou la connaissance du métier (et/ ou du milieu opérationnel) prime sur le grade au cours d'une mission. L'expertise devient pour ainsi dire, un moyen d'affranchissement et de remise en cause de l'autorité. C'est dans ce sens qu'il est possible aujourd'hui d'affirmer dans l'armée gabonaise que la profession prime sur le grade. Ce changement de paradigme justifie aujourd'hui l'engouement des soldats à

⁴³⁶ Moreaux de Bellaing (L.), *Quelle autorité aujourd'hui ? : Légitimité et démocratie*, EME, édition sociale Française, 2002, 165p.

se faire professionnaliser davantage pour s'affranchir de l'autorité désobligeante des chefs. Outre les « recrutements par le haut »⁴³⁷ instauré par l'Etat, la construction des écoles et l'ouverture de plusieurs nouvelles spécialités dans tous les corps permettant aux subalternes de manifester leurs savoirs et savoir-faire, moyens d'affranchissement. Il faut cependant mentionner, que l'ouverture des nouvelles spécialités au sein de l'armée a contraint l'Etat à recruter davantage. Contrairement en France et en Grande-Bretagne⁴³⁸ où la professionnalisation de l'armée a conduit à la dépression des effectifs c'est-à-dire à leur diminution, au Gabon elle a plutôt conduit à l'augmentation significative des effectifs de plus en plus mixtes. La lutte contre la discrimination professionnelle et les politiques de genre et de promotion de la femme encouragent effet, l'intégration des femmes et des hommes recrutés à travers le territoire où ils sont encore réaffectés à la fin de leur formation.

La gestion de ces personnels décentralisée à travers le territoire national et même à l'extérieur de la nation est à l'origine de la mise en place d'une nouvelle approche de gestion du personnel : l'Approche de Gestion par Objectif et Compétence (AGPOC). Cette nouvelle approche remplace l'approche traditionnelle fondée sur la gestion du personnel par date de recrutement, par échelon et par grade. L'AGPOC procède à une gestion fondée sur le métier, la spécialité, le secteur et les objectifs professionnels. Soldats subalternes, sous-officiers subalternes, officiers subalternes et officiers généraux peu importe la classe, l'échelon et le grade, les nouveaux fichiers de gestion tiennent plus compte du métier exercé que du grade encore moins de la date de l'intégration. Les hommes sont ainsi gérés en fonction de leurs métiers et des objectifs visés par l'Etat. Ce qui veut aussi dire que militaire n'est plus un métier comme ce fut le cas avant la professionnalisation de l'armée, il est une fonction vide privée de toute spécialité.

⁴³⁷ Recrutement fondé sur la qualification à différencier du recrutement par le bas qui n'exige aucun diplôme et même aucun niveau d'étude.

⁴³⁸ Gresle (F.), (Dir), *Sociologie du milieu militaire. Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, op. cit., pp. 23-42.

L'ensemble de toutes ces réformes menées par l'Etat via la professionnalisation de l'armée, a débloqué l'armée et replacer cette dernière au cœur même du fonctionnement de l'Etat son employeur qui la soumet dans la société et la nation.

Il reste à souligner que certains phénomènes au sein de l'armée résistent encore à la politique de la professionnalisation de l'armée. C'est le cas par exemple du lien armée-politique. Malgré l'éclatement de certains facteurs historiques à l'origine du lien obscure armée- (le) politique, malgré les différentes politiques de dépolitisation mises en place par la professionnalisation de l'armée, il existe encore une certaine proximité et affinité entre l'armée et le politique⁴³⁹. Ces rapports encore contestables pas seulement dans l'armée gabonaise mais dans toutes les armées d'Afrique noire, sont au cœur de la réflexion du général Camille Nkoa Atenga⁴⁴⁰ invitant les armées africaines à changer de posture et à devenir comme de véritables acteurs de démocratie et des droits de l'homme. La vision d'une armée en « or, opérationnelle et républicaine » développée par Ali Bongo, alors Ministre de la Défense Nationale passe aussi par la démocratisation totale de l'armée, l'un des nouveaux indicateurs de démocratie.

Pourtant, les insuffisances soulignées ci-haut ne doivent pas occulter l'ensemble des efforts accomplis et ceux qui restent à accomplir. Tout comme l'Etat, la nation et la société, la professionnalisation de l'armée reste un politique toujours en projet. Son objectif n'est pas de résoudre définitivement les problèmes qui minent l'armée, chose impose au regard de l'évolution de l'institution en elle-même et de la mutation des problèmes et ennemis qu'elle est appelée à combattre. Comme toute politique de réforme, elle se donne pour but de trouver des politiques et des mécanismes nécessaires pouvant permettre à l'Etat d'adapter son institution militaire en fonction du contexte et des besoins.

⁴³⁹ Céline Thiriot propose une analyse intéressante sur le processus de démocratisation en Afrique noire au début des années 1990. Cet article analyse entre autres, le lien armée et politique pendant les transitions démocratiques. Il affirme la difficile séparation de l'armée et le pouvoir. Ce qui explique en effet les lourdeurs constatées dans le processus de démocratisation de l'armée *in*, « La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990. L'hypothèque militaire », *in* Konings P. et al, (dir.), *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, ASC Karthala, 2000, p.185-203"

⁴⁴⁰ Nkoa Atenga (C.), *Les Armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, *op.cit.*, 191p.

Faut-il encore le rappeler ici, par ses politiques polymorphes et novatrices, elle permet à l'armée de changer de posture.

Ce changement de posture n'est pas à réduire à l'armée seulement, mais aussi à l'Etat. Car, l'armée prise indépendamment de l'Etat n'a aucun pouvoir et aucun sens. Il faut nécessairement l'inscrire au cœur de l'Etat pour qu'elle ait sens. Ce qui veut dire autrement, qu'il n'est guère possible d'analyser le changement de l'armée sans faire référence à l'Etat, produit social résultant des différentes institutions qui le composent. Il vit, évolue et change à travers ses dernières. Ainsi, les différentes politiques de réforme et de professionnalisation que l'Etat initie dans l'armée pour réformer cette dernière, ont pour but final la réforme de l'Etat lui-même. Le lien entre l'Etat et ses institutions étant indissociable, le changement ou l'organisation de l'une de ses institutions entraîne systématiquement l'organisation et le changement de l'Etat. Vue sous cet angle, la recherche sur la professionnalisation de l'armée au Gabon a conduit au fond à voir comment l'Etat se tient debout grâce à ses institutions, elle se réorganise, se restructure, se rationalise et sort progressivement de son esprit bureaucratique à travers l'une de ses institutions qui est l'armée. Cet objectif est conforme à l'esprit de la réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone.

BIBLIOGRAPHIE

- AXEL AUGER et KALOUSEN (P.) (Dir), *Réformer les armées africaines, en quête d'une nouvelle stratégie*, Kartala, 2010, 226 p.
- AXEL AUGER «*Les armées africaines et le développement: Une transformation nécessaire*», In Bulletin du Maintien de la Paix, n°102, août 2011.
- AGNAMA-EBOUMI(P.), *La décentralisation territoriale et le développement local au Gabon, thèse de doctorat de droit public, Université des sciences sociales de Toulouse*, 2004, 516p.
- A.R. Radcliffe-Brown, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, PUF, 1963, p. XXII.
- AMARTYA SEN, *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2004, 216p.
- ARBORIO (A-M.) et FOURNIER(P.), *L'Enquête et ses méthodes. L'observation directe*, 2ème édition, Paris, Armand Colin, 2008, 126p.
- ARDANT DU PICQ (CH.), *Etudes sur le combat: combat antique et combat moderne, 1880*, Paris, Economica, 2004, 254p.
- ARENDT (A.), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972a, 313 p.
- ATTALI (J.), *Demain, qui gouvernera le monde?* Paris, Fayard, 2011, 412p.
- AUBERT (N.), *Le Culte de l'urgence. La société malade du temps*, Paris, Flammarion, 2012, 375.
- BACCHETA (C.), *Quelle liberté d'expression professionnelle pour les militaires ? Enjeux et perspectives*, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Paris, Economica, 2004.
- BACHELARD (G.), *La formation de l'esprit scientifique* (1938), Paris, Vrin, 12^e édition. 1983, Librairie J Vrin, 2000, 304p.
- BACHELET (J-R.), *Pour une Ethique du métier des armes : vaincre la violence*, Paris, Vuibert, 2006, 184 p.
- BACON (F.), *Du progrès et de la promotion des savoirs*, Paris, Gallimard, 1991, 448p.
- BAGLA (L.), *Sociologie des organisations*, Paris, La Découverte, 2003, 122 p.
- BAMBA MAMADOU, *Les menaces à la paix à la sécurité en Afrique de l'ouest et du centre : 1990 à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 2015, 242 p.

- BANGOURA (D.), (Dir) *L'union africaine face aux enjeux de Paix, de Sécurité et de Défense*, Paris, L'Harmattan, 2003, 254p.
- BANGOURA (D.), Les cahiers de l'IPAG 8et 9 décembre 1989.
- BAT (J.P.), *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Folio, 2012, 848p.
- BAUDIN (J.) *Les six livres de la République*, Paris, LGF, 1993, 607p.
- BAYART (J-F.), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989, 439p.
- BENOT (Y.), *Indépendances africaines: idéologies et réalités*, Paris, Maspero, 1975.
- BERNAULT (F.), *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon: 1940-1965*, Paris, L'harmattan, 1996, 440 p.
- BESSIN (M.), (Dir), *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Paris, Autrement, 2005, 205 p.
- BIGNOUMBA (G.S.), «*La politique maritime du Gabon à l'aube du troisième millénaire: l'indispensable ouverture vers la mer*», 1999, in les Cahiers d'Outre-mer, Bordeaux, n°208-52e année, pp. 359-572.
- BLONDEL (J.), *Comparative Gouvernemen*, Londres, Prentice, Hall, 1995, 2ème Ed, 131p.
- BOËNE (B.), *La spécificité militaire*, Paris, Armand Colin, 1990.
- BOËNE (B.), MARTIN, MICHEL-LOUIS (Dir), *Conscription et armée de métier*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1991.
- BOLYA, *La profanation des vagins, le viol, arme de destruction massive*, Paris, le serpent à plume, 2005, 201p.
- BOURZAC (A.), *Les bataillons scalaires de 1880 à 1891, l'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, l'Harmattan, 2004, 354 p.
- BOVIN (J-P.), *L'Organisation territoriale de la Défense*, Thèse de Droit, Paris II, 1973.
- BRISSET (J-V.), *Manuel de l'outil militaire, Comprendre le fonctionnement des armées*, Armand Colin, 2012, 199 p.
- BRUNEL (S.), *Le développement durable*, PUF, 2012.
- BRUNRTEAU(P.), *Manœuvres scientifiques en terrain militaire*, Genèses, 1995.
- BUBER (M.), *Le je et le tu*, Aubier 2012, 154p.

- CABRAL (A.), *La pratique révolutionnaire*, Paris, Maspéro, 1975.
- CAMUS (A.), *Le Mythe de Sisyphe*, Paris, Gallimard, 1985, 169 p.
- CAPLOW (T.), et VANNESSON (P.), *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, «U Sociologie», 2000.
- CARL VON CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Ed de Minuit, 1955, 745p.
- CARL VON CLAUSEWITZ, *Principes fondamentaux de stratégie militaire*, Mille et une nuits, 2006, 93p.
- CAYLA (L.), *Terre d'outre-mer, Destin d'une Empire*, publié aux éditions du Triolet, 1948, 211p.
- CHAIGNEAU(P.), *La politique militaire de a France en Afrique*, pub, Cheam, 1984, 143 p.
- CHAMBRIER–RAHANDI(E.), « *Les vertus du dialogue*», *Dialogue*, N°71, mars 1983, p. 3.
- CHARASSE (G.), *Journal Officiel, Compte-rendu des débats. Assemblée nationale*, 1^{ère} séances du 18 septembre 1997, p. 3258.
- CHAUVALIER (J.), *L'Etat de droit, Montchrestien*, 5^{ème} éd, 2010, 158p.
- CHAUVIERE(M.), *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Paris, Dunod, coll. Action sociale, 2004.
- COPEL, *Vaincre la guerre, une autre défense, une autres armée*, Paris, Lieu commun, 1984.
- COSQUER (H.), *Abus et détournement du secret défense*, Paris, L'Harmattan, 2007, 250p.
- CLOAREC (H.), *La Marine Marchande, Que Sais-je?* PUF, 1961, 125
- CROZIER(M.), *Etat Modeste, Etat Moderne*, Paris, Seuil, 2^{ème} éd, 1991, 30
- CROIZAT (A.), *Notre dame de Briançon 1901*. Suresnes. 1951.
- CROZIER (M.), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1971, 382p.
- CROZIER(M.) et ERHARD FRIEDBERG, *L'acteur et le système : les contraintes d'une action collective*, Paris, le Point, 2014, 500p.
- CROZIER(M.), *La société bloquée*, Paris, Seuil, 3^{ème} Ed augm, Seuil, 1999, 201p.

- DABEZIES (P.), "L'armée et le pouvoir dans le Tiers-Monde" annuaire du Tiers-Monde, 1976-1977, vol.3, 1978, p. 303-316.
- DABEZIES(P.), "Modèles et spécificité militaire africaine. Transfert ou transposition du modèle métropolitain; réaction contre ce modèle; colloque Franco-britannique sur «Indépendance et dépendance», mai 1976, pp.6-7-8.
- DABEZIES(P.), *Les armées africaines*, Paris, Economica, 2001.
- DAHL(R.), *Qui gouverne?* Paris, A. Colin, 1971.
- DANIEL C., BACH et MAMOUDOU GAZIBO, *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoire contemporaines* (Dir), Daniel C., Bach, Ottawa, Presse de l'Université d'Ottawa, 2011, 377 p.
- DARIO BATTISTELLA, *Théories des relations internationales*, 3ème édition mise à jour et augmentée, Presse de Sciences Po, 2009, 691p.
- DE GAULLE (CH.), *La France et son armée*, Paris, Plon, 1985.
- DE SINGLY, *L'Enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 2ème édition refondue, Paris, Armand Colin, 2008, 126p.
- DELAGE (B.), *L'Evaluation des politiques sociales, objectifs et moyens*, Ed, La maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, 278p.
- DELTOMBE(T.), DOMERGUE (M.), TATSITSA (J.), *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la françafrique, 1948, 1971*, Paris, La Découverte, 2011, 741p.
- DEMAZIERE (D.) ROQUET(P.) WITORSKI (R.), *La professionnalisation mie en objet* (Dir), Paris, L'Harmattan, 2012, 282p.
- DESCARTES(R.), *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison, et rechercher la vérité dans les sciences*, Paris, Ed, j'ai lu, 2013, 75p.
- DESPORTES(V.), *Décider dans l'incertitude*, Paris, Economica, 2015, 240p.
- DEWEY (J.), *L'Education au point de vue social, l'année pédagogique*, Paris, Alcan, 1913, éd, 1995.
- DOUNIAMA (F.), *L'Armée populaire nationale congolaise, (1960-1985)*, thèse de doctorat en Histoire militaire, Montpellier 3, 1992.
- DUBET (F.), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002, 421p.

- DUPUIS (J-P.), KUZMINSKI (A.), *Sociologie du travail et de l'entreprise*, Paris, Gaëtan Morin, 1998.
- DURKHEIM(E.), *Deuxième préface aux Règles de la méthode sociologie : Préface, Chapitres 1, 2 et 5, Folio, 2009, 240p.*
- DUROSELLE (J-B.), *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1978.
- DUVAL (E-J.), *Etapes de la citoyenneté des militaires, 1789-1999*; Ed, des écrivains, 2000.
- EDZODZOMO ELLA(M.), *Mon projet pour le Gabon: comment redresser un pays runé par trois décennies de mauvaise gestion*, Karthala, 2003, 348 p.
- ETOUGHE (D.) et NGADI (B.), *Refonder l'Etat au Gabon, contribution au débat*, Paris, L'Harmattan 2003, 151 p.
- FERRAROTI (F.), *Histoire et Histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens klincksiek, 1990.
- FOUCAULT (M.), *Les mots et les choses*, Édition, Gallimard, 1990, 400 p.
- FOUCAULT (M.), *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, 360 p.
- FOURNIER (P.) et ARBORIO (A-M.); *L'Observation directe: L'enquête et ses méthodes*, Armand Colin, 2010, 128p.
- FRIER (P-L.) et PETIT (J.), *Précis de droit administratif*, 5èd. Paris, Montchrestien, 2010, 570p.
- GADREY (J.) et CATRICE (F-J.), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, 2005, 123 p.
- GANI (L.), SIMMANT-DURAND (L.), *Démographie expliquée: méthodes d'analyse et étude de cas*, Nathan, 2003, 181p.
- GARANDEAU (V.), *La décentralisation au Gabon: Une réforme inachevée*, Paris, L'Harmattan, 2010, 245 p.
- GAULME (F.), «Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social», *Politique africaine*, n°43, octobre 1991, pp.50-62.
- GAUTIER (L.), *La défense de la France après la guerre froide*, Col-Major, Paris, PUF, 2009, 567 p.

- GOFFMAN(E.), *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Ed de Minuit, p. 41, 1968. 452p.
- GRESLE (F.) (Dir) *Sociologie du milieu militaire, les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 262p.
- GRESLE (F.), (Dir), *Sociologie du milieu militaire. Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 262p.
- GROS (F.), *Le principe Sécurité*, Gallimard, 2012, 286p.
- GUERIN (F.), « Le concept de communauté : une illustration exemplaire de la production des concepts en sciences sociales ? », Communication, 13^o conférence de L'AIMS, Normandie, juin 2004.
- GIRARDET(R.), *L'idée coloniale en France*, Paris, éd. De la Table ronde, 1972.
- GOURNAY (B.), *L'administration, Que sais-je?* PUF, 1964, 126p.
- HAMON (L.), *Le rôle extramilitaire de l'armée dans le Tiers-Monde. Entretiens de Dijon*, pub, sous la direction de Léon Hamon, PUF, 1966.
- HENRU(CH.), *Le soldat citoyen, Essai sur la défense et la sécurité de la France*, Paris, Flammarion, 1975.
- HERNU (CH.), *Le Soldat citoyen, Essai sur la défense et la sécurité de la France*, Paris, Flammarion, 1975.
- HERNU (H.), *Soldat-Citoyen, essai sur la défense et la sécurité de la France*, La rose au poing Flammarion, 1975, 258p.
- HICHAM AFEISSA (S.), *Ethique de l'environnement, nature, valeur et respect*, Paris, Vrin, 2007, 384P
- HAENEL (H.), *La Défense nationale (Que sais-je)*, Paris, PUF, 1982, 127p.
- HEGEL (GWF), *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion Lettre, éd de 1999, 444p.
- HEGEL (GWF), *Leçons sur la philosophie de l'Histoire*, Paris, Vrin, trad. de 2000, 240p.
- HOLTON (G.), *L'imagination scientifique*, Paris, Gallimard, 1981.
- HUGON (P.), *Géopolitique de l'Afrique*, 3^{ème} édition, Armand Colin, 2013, 127p.
- HUNTINGTON (S.P.), *Le choc des civilisations*, Odie Jacob, 1997, 545p.

- HUNTINGTON (S.), *The Soldier and the state. The theory and politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard, U.P. 1985, 534p.
- HUNTINGTON S., *The Third Wave: Democratization in the Late Century*, Okhlahoma, Okhlahoma University Press, 1991.
- JACOT (J-H.), *Formes anciennes et formes nouvelles de l'organisation*, rapport ETC, PIRTTEM, CNRS, 1993.
- JAKUBOWSKI (S.), *La professionnalisation de l'armée française, conséquences sur l'autorité*, Paris, L'Harmattan, 2007, 308 p.
- JOANA J., *La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ?*, *Revue Française de Sociologie*, 48 (1), 2007, p. 133-159.
- KANT(E.), *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Paris, Gallimard, Pléiade, Œuvres philosophiques, Tom2, 1985, 261p.
- KAUFMAN(J.C), *L'Entretien compréhensif*, Paris, Nathan, coll."128", 2005, 128p.
- KIZERBO (J.), *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, 1994, 729p.
- KOKOREFF(M.) et LAPEYRONNIE (D.) (Dir), *Refaire la cité, l'avenir des banlieues*, Paris, Seuil, 2013, 107 p.
- KUHN(T.), *la structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008, 284 p.
- LACAN (J.), *Écrits*, Seuil, Paris, Édition de 2001, 609 p.
- LAPERRIERE (A.), *L'observation directe*, in GAUTHIER (B.) (Dir), *Rechercher sociale*, Québec, PUQ, 1984, 246p.
- LAFAYE (C.), *Sociologie des organisations*, Paris, Armand Colin, 2011, 127 p.
- LA MAISONNEUVE Eric (de), *Le métier de soldat*, Paris, Economica, 2002, 210 p.
- LEON (M-H.), *Armée de terre. Le malaise dévoilé*, Paris, L'Harmattan, 1994, 121p.
- LOUNGOU(S.), «L'espace maritime, une porte d'entrée de l'immigration clandestine au Gabon», in GABONICA, n°2, pp. 87-101.
- LOURAU(R.), *L'analyse institutionnelle, Paris, la Découverte, «Repères», 1970, 141p.*
- LASWELL (H.), "Sino-Japanese Crisis: the Garrison State versus the Civilian State", *The China Quarterly*, n° 11, 1937, automne.

- LAZARSELD(P.), *Quelques fonctions de l'analyse qualitative en sociologie, philosophie des sciences sociales*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des SHS, 1970, 360p.
- LINZ (J-J.), STEPAN (A.), *Problems of democratic transition et consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.
- LUCKHAM(R.), «Le militarisme français en Afrique», *politique Africaine*, n° 5, p. 98 100.
- MACKOSSAUD (J-P.), *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, Paris, Yves linédition, 2010, 144 p.
- MOREAU DE BELLAING (L.), *Sociologie de l'autorité*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 1990, 165p.
- MARCHES TROPICAUX, n°2008, mai 1984.-*Lettre du Continent*, n°315, 22 octobre 1998.
- MARECHAL LYAUTEY, *Le rôle social de l'officier*, Omnia, 2009, 121p.
- MARTIN (M.L.), « Armée et changement social en Afrique : les causes militaires d'un échec » in *Table Ronde FNSP-CERI : Les processus politiques dans les partis militaires, clivages et consensus au sein des forces armées*. 17 et 18 mai 1979.
- MARTIN (M.L.), *La militarisation des systèmes politiques africains: 1960-72, une tentative d'inter- prétation*, Naaman, Sherbrooke, 1976.
- MASKOS (C C.), « La banalisation de l'institution militaire. L'armée américaine : du modèle institutionnel au modèle industriel, in Thomas H.J.P (Dir), *Officiers, sous-officiers la dialectique des légitimités*, Paris : Addim, 1994, 374p.
- MAYILA (L-G.), *La refondation de l'Etat au Gabon, plaidoyer pour une nouvelle République*, Paris, Thélès, 2009, 296 p.
- MBA MISSANG (F.), *L'Héritage Militaire de Léon Mba et le putsch de 1964 au Gabon*, Paris, Edilivre, 2015, 96p.
- MÉDARD (J.F.), «Autoritarismes et démocraties en Afrique noire», *Politique Africaine*, 43, 1991, p. 96.

- MICHEL (P.), *L'Armée et la Nation, Place, rôle et image de l'institution militaire dans les sociétés de l'Europe médiane*, Paris, L'Harmattan, 2011, 203p.
- MISPELBLOM BEYER (F.), "les transformations de l'encadrement militaire. Vers une mitigation du commandement et ses conséquences", Paris, les documents du C2SD, 180 p., 2004.
- MONOD (J.) et DE CASTELBAJAC (Dir), *Que sais-je?, L'Aménagement du territoire*, Paris, PUF, 1971, 127p.
- MOREAU DE BELLAING (L.), *Quelle autorité aujourd'hui ? : Légitimité et démocratie*, EME, édition sociale Française, 2002, 165p.
- MOREAU DEFARGES (P.), *La guerre ou la paix demain?* Armand Colin, 2009, 159p.
- MORGENTHAU (H.), *Politics Among Nations. The Struggle for power and peace (1948)*, New York, Marc Graw-Hill, 7è éd. Revue par K.
- MORRIS JANOWITZ, *The Professional Soldier and Political Power: A Theoretical Orientation and Selected Hypotheses*. University of Michigan: Bureau of Government, Institute of Public Administration, 1953, 464p.
- MOUSTAPHA BENCHENANE, *Les armées africaines*, Publisud, 1983, 221 p.
- MUCCHIELLI (A.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et Sociales*, A. Colin, 1996.
- N'SOLE BITEGHE, *Echec aux militaires au Gabon, en 1964*, Paris, Brodard et Taupin, 1990, 159 p.
- NDOMBET (W-A.), *La transmission de l'État au Gabon (1946-1966). Institutions, Élités et crises*, Paris, Karthala, 2009, 276 p.
- NDONG-MBENG (H-F.), *Les Matitis, mes pauvres univers en contre-plaqué, en planche et en tôle*, Sépia, 1992, 127p.
- NFOULE MBA (P.), *La haute fonction publique au Gabon, les logiques de sélection d'une élite de 1956 à 1991*, Paris, L'Harmattan, 2011, 346 p.
- NGUEMA MINKO (E.), *Gabon: L'unité nationale ou la rancune comme mode de gouvernance*, Paris L'Harmattan, 2010, 289 p.
- NKOA ATENGA(C.), *Les Armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, Hachette, 1996, 191p.

- NZE-NGUEMA (F-P.), *L'Etat au Gabon. De 1929 à nos jours*, Paris L'Harmattan, 1998, 239 p.
- OWAYE (J.F.), *Système de défense et de sécurité du Gabon de 1960 à nos jours*, Université Paul Valéry, juin 1997, 317p.
- PADIOLEAU (J-G.), (dir), *La fin des sapeurs-pompiers Républicains? Politiques et expériences de services collectifs post-modernes de proximité*, Paris, L'harmattan, 2002.
- PASSERON (J-C.), (1989), « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol 1, n°31, pp. 3-22.
- PASCALLON (P.) et CHAIGNEAU (P.), *Conflictualité et politiques de sécurité et de défense en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2012, 270p.
- PATRICK MICHEL, *L'armée et la Nation. Place, rôle et image de l'institution militaire dans les sociétés de l'Europe médiane*, Paris, L'Harmattan, 2001, 203 p.
- PEAN (P.), *La république des mallettes*, Fayard 2011, 484p.
- PENEFFE (J.), *L'hôpital en urgence. Étude par observation participante*, Paris, A-M. Médaille, coll. Leçon de choses, 1992, 233p.
- PENNAC (D.), *Le service militaire au service de qui ?* Paris, Seuil, 1973.
- PERROUX (F.), *L'Economie du XXème siècle*, Paris, PUF, 1964.
- PING (J.), *Mondialisation, Paix, démocratie et développement en Afrique: L'expérience gabonaise*, Paris, L'Harmattan, 2003, 214p.
- PROUST (C.), *L'armée brésilienne, organisation et rôle géopolitique de 1500 à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 354 p.
- PUTMAN (R.D.), *The Comparative Study of Political Elites*, New Jersey, Prentice Hall, 1976.
- PORTERET (V.) (Dir) *La défense. Acteurs, légitimité, missions: perspectives sociologiques*, Paris, L'Harmattan, 238 p.
- REMY BAUDOIN, STAK (STAK.) et VIGNEMONT (S.), *Armée Nation, le rendez-vous manqué*, Paris, PUF, 1975, 382p.
- RENANT (E.), *Qu'est-ce qu'une nation? Mille et une nuits*, 1997, 47p.
- REYNAUD (E.), « Mixité et évolution de la fonction militaire », *in*, Boème Bernard (Dir.), *La spécificité militaire*, Paris, Armand Colin, 1990, 284p.

- ROCHE (C.), *Mémoire d'Afrique: Du Sénégal au Gabon, 1965-1980*, Paris, l'Harmattan, 2012, 218 p.
- ROGOMBE (R-F.), *Secrétaire d'État à la promotion féminine, «la femme africaine à la recherche de son intégration»*, l'Union, 11 janvier, 1985.
- ROMAIN(P.), *L'Eprit de la défense à l'épreuve de la professionnalisation de l'armée française, Transformation d'un appareil d'Etat singulier 1996-2007?* Paris, Ccm, 2009, 317.
- ROSSANTAGA-RIGNALUT (G.), *l'État au Gabon. Histoire et Institutions*, Libreville, Editions Raponda-Walker, 2000.
- ROSANVALLON(P.), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.
- ROSSANVALON (P.), *Repenser l'Etat providence*, Paris, Seuil, 1998, Paris, Seuil, Coll. Points Essais, 223p.
- ROUBAN (L.), *La fonction publique, Col, Repères*, La Découverte, Paris, 1995, 125p.
- ROYAL (B.), *L'Ethique du soldat français, la conviction d'humanité*, Paris Ecomica, 2010, 220 p.
- SALAMA (P.) et DESTREMAU (B.), *Mesure et démesure de la pauvreté*, Paris, PUF, 2002.
- SCHUL (P-M.), *Platon et l'art de son temps*, Paris, F. Alcan, 1933, 123p.
- SCHWARTZ (O.), *L'empirisme irréductible*, postface à l'ouvrage de N. Anderson, 1993.
- SEILER (D-L.), *De la comparaison des partis politiques*, Economica, 1986, 261p.
- SFEZ (L.), *La communication, Que Sais-je?*, PUF, 1991, 127p.
- SOIRON (M.), *La longévité politique ou les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon*, Université de sciences et technologie de Lille 1, 2009, 500p.
- SOREN (K.), *Femmes en armes, une place introuvable? Le cas de la féminisation des armées françaises*, Paris, L'Harmattan, 2003, 235p.
- STEPAN, A., "Paths toward Redemocratization: Theoretical and Comparative Considerations", in O'DONNELL G., et al., (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule: Comparative Perspectives*, John Hopkins University Press, Baltimore et London, 1986, p.64-84.
- TEULON (F.), *Croissance, crise et développement*, Paris, PUF, 1992, 392 p.

- THIEBLEMONT (A.) (Dir) *Cultures et logiques militaires*, Paris: PUF, 1999, 339P.
- THIEBLEMONT, (A.), « Les traditions dans les armées: le jeu de la contestation et de la conformité », *Pouvoir*, 38, 1986, pp. 99-111.
- THIETART (R-A.), *Que Sais-je ? Le management*, PUF, 1980, 127p.
- THIRIOT (C.), « La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990. L'hypothèque militaire », *in* KONINGS P. et al, (Dir), *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, ASC Karthala, 2000, p. 185-203 "
- TIM AURACHER, *Le Gabon, une démocratie bloquée? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, l'Harmattan, 2001, 135 p.
- THOMPSON et Clinton (D.), 2005,-GERMIDIS (D.), et Panayotopoulos (A.), «*Essai de formalisation du problème de l'aide liée par des graphes*» *Revue iranienne des Relations internationales*, n°7, printemps 1976, pp. 110-134.
- TISSERON (A.), *Guerres urbaines. Nouveaux métiers, nouveaux soldats*, Paris, Economica, 2007, 111p.
- TOFFLER (T.), *Les nouveaux pouvoirs, savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle*, Paris, Fayard, 1999.
- TOFFLER, *Les nouveaux pouvoirs, savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle*, Paris, Fayard, 1991, 650p.
- TONDA (J.), *Le souverain moderne: Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo-Gabon)*, Karthala, 2005, 297 p.
- TOULGOAT (M-J.), « Les femmes militaires : une reconnaissance à reconquérir au quotidien », *Les Champs de Mars*, 11, 2002, pp.205-215.
- UMBERTO ECO, *Sémiotique et philosophie du langage*, Paris, PUF, 1988.
- VENNESSON (P.), *Politiques de défense: Institutions, Innovations, Européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, 346p.
- VEYRET (Y.), *Le développement durable: approche plurielles*, Hatier, 2005, 287p.
- VIGNY (A.), *Servitude et grandeur militaires*, Livre I. Paris, Folio Classique, éd, 1992, 352p.
- VOLTAIRE, *Candide*, Magnard, 2013, 160p.
- WEBER (M.), *Essai sur la théorie de la science*, Presses Pocket, 1992, 478p.

- WEBER (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1919, 230p.
- WELCH C.E., “Civil-Military Relations in Commonwealth West Africa: the Transfer and Transformation of Colonial Patterns”, *The Journal of Developing Areas*, 12 (2), 1978, p. 153-170.
- WERNER JAEGER, *Paideia, la formation de l'homme grec*, Tel Gallimard, 1964, 580p.
- WLEZIEN(C.), « The Public as Thermostat: Dynamics of Preferences for Spending », *American Journal of Political Science*, 39, 1995, p. 981-1000.
- YANNOPOULOS T. et MARTIN D.C., « Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire », *Revue Française de Science Politique*, 22 (4), Août 1972, p. 847-882. 1986, 261p.

Autres sources

- Cahier d’Outre-mer «Le paysage urbain des villes noires», *In*, n°11, Tom III, pp. 203-207.
- *Cahier de géographie du Québec, Vol. 34, n° 93, décembre 1990, 333-347.*
- France Eurafrique n°155 août 1964, p. 37-39.
- Jeune Afrique, «Afrique centrale: Bien venue chez les fang», par Georges Dougueli, 28 mai 2012.
- Journal Officiel de la République Gabonaise (*J.O.R.G*). *Décret n°25/PR du 25 janvier 1972.*
- Le Dialogue, PDG, n° 79, avril 1983, p. 15.
- Mémorial du Gabon, tome 3.
- *RAIDS n° 6, dossier spécial consacrée à l’opération Serval*, mars et avril, 20013.
- *Revue des Forces de Défense Gabonaise*, Gabon Défense, n° 17, 17 août 2012.
- *Revue des forces de défense Gabonaises*, n° 16, avril 2012.
- Statut Particulier des Militaires au Gabon, 2010.

Webographie

- ✓ [Http://www.ge.ch/egalite/doc/representation-politique/representation-femmes-politique.pdf](http://www.ge.ch/egalite/doc/representation-politique/representation-femmes-politique.pdf)
 - ✓ *Gabonreview. Com/wp-content/uploads/ Hopital militaire.*
 - ✓ [http://www.agpgabon.ga/provinces/estuaire/Don-de-materiel-de-la-Chine.](http://www.agpgabon.ga/provinces/estuaire/Don-de-materiel-de-la-Chine)
<http://www.youtube.com/watch?v=tSX7toAoLb>
 - ✓ <http://www.ge.ch/egalite/doc/representation-politique/representation-femmes-politique.pdf>.
<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.CACT.FE.ZS>
 - ✓ [http://www.agpgabon.ga/provinces/estuaire/Don-de-materiel-de-la-Chine.](http://www.agpgabon.ga/provinces/estuaire/Don-de-materiel-de-la-Chine)
<http://www.youtube.com/watch?v=ttdU19Kwce8>
- Ministère de la défense, www.defense-nationale.gouv.ga/2,*
Colonel Yakovleff «Culture du militaire et culture militaire»,
http://ecolesta.p5alias.domicile.fr/docs/culture_du_militaire_culture_militaire.pdf
<http://eeml.defense-nationale.gouv.ga/>

TABLE DES MATIERES	315
REMERCIEMENT	2
DEDICACES	6
INTRODUCTION	13
I. Aperçu sur le Gabon et son armée	14
2. Professionnalisation de l'armée au Gabon : origines et débats	16
A. La volonté de professionnaliser l'armée gabonaise.....	16
B. Démocratie - Refondation de l'Etat et réformes militaires.....	17
C. Ali Bongo annonce la politique de la professionnalisation.....	18
D. La professionnalisation de l'armée un curieux phénomène.....	19
3. Problématique- Démarches- Terrain- Approches	26
A. Problématique.....	26
B. Démarches pour entrer au terrain militaire.....	29
C. Terrain.....	32
D. Approches.....	38
4. Difficultés-Annonce du plan	41
A. Difficultés	41
B. Annonce du plan.....	42
PREMIERE PARTIE	44

NAISSANCE DE L'ARMEE GABONAISE ET PREMICES DES REFORMES ET DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ARMEE

PRESENTATION DE LA PREMIERE PARTIE.....45

CHAPITRE I: NAISSANCE DE L'ARMEE GABONAISE..46

- I.1. Au commencement était la Gendarmerie coloniale.....48
- I.2 : De la Gendarmerie coloniale à l'armée gabonaise.....50
- I.3 : Des premiers moyens humains.....53
- I.4 : Acquisition des Moyens logistiques.....54
- I.5 : Formation des premiers soldats.....56

CHAPITRE II: ORGANES ET MECANISMES DE STRUCTURATION POLITIQUE ET MILITAIRE.....59

- II.1: Des organes gouvernementaux.....60
- II. 2 : Des organes de concertation politico-militaire.....64
- II. 3: La mise en place d'un état-major général.....66
- II. 4: Le recrutement des personnels féminins.....71

CHAPITRE III : LE PUTSCH MILITAIRE DE 1964 ET REFORMES MILITAIRES.....75

- III.1: Les causes politiques du putsch militaire de 1964.....76

II.2: Les causes stratégiques.....	81
III.3: Une classe tactique frustrée et déchaînée.....	85
III.4: Le putsch militaire de 1964 et décentralisation militaire au.....	95
III.5 : Le but réel des réformes.....	101

CHAPITRE IV: L'ARMEE AU PRISME DU POUVOIR POLITIQUE D'ALBERT BERNARD BONGO : 1968-1990.....104

IV.1: Rénovation et monopartisme: unicité et complicité.....	106
IV.2: Le monopartisme ou l'idéologie du Parti au-dessus de l'Etat.....	107
IV.3: L'intégration des Corps constitués et de l'armée dans le PDG...	109
IV.4: La nationalisation des armées entre réforme et politique de séduction	110

CHAPITRE V: IMAGE DE L'INSTITUTION MILITAIRE PENDANT LE MONOPARTISME.....113

V.1 : Aliénation et soumission de l'armée par le parti unique.....	114
V. 2: Le militaire: un espion du système.....	116
V. 3 : Image et perception de l'armée de 1967-1990.....	120
V. 4: Armée - Société-Armée-Nation: les rendez-vous manqués.....	122
V. 5: Ce militaire contre son métier.....	126

SECONDE PARTIE:.....135
IMPACTS DE LA PROFESSIONNALISATION DE
L'ARMEE SUR L'ARMEE ET CONSEQUENCES SUR
LA SOCIETE ET LA NATION

PRESENTATION DE LA SECONDE PARTIE.....136

CHAPITRE VI: DYNAMIQUE DE CHANGEMENT ET
DE RESTRUCTURATION DE L'ARMEE.....138

VI.1: Nouvelles procédures de recrutement	139
VI. 2: Professionnalisation et démocratisation de la hiérarchie politique militaire.....	141
VI. 3: Réorganisation des organes de direction et de suivi des militaires.....	147
VI.4: Dynamique d'amélioration des capacités en personnel.....	159
VI.5: Les écoles militaires.....	166
VI.6: Rémunération-Avantages et Récompenses du militaire.....	184

CHAPITRE VII : DYNAMIQUE DES MOYENS
OPERATIONNELS ET REAMENAGEMENT DES
COMPOSANTES A L'ECHELLE NATIONALE.....191

VII.1: Dynamique des moyens opérationnels- logistiques et techniques....	192
VII.2: Des mutations à l'échelon des composantes.....	194

VII.3: Servitudes et obligations pour une nouvelle autorité militaire.....	206
VII.4 : Gestion et réparation des budgets.....	212

CHAPITRE VIII:

LE ROLE SOCIAL DE L'ARMEE.....215

VIII.1 : Santé Militaire et santé publique.....	216
VIII.2: Prytanée Militaire vitrine de l'éducation.....	223
VIII.3 : Usages domestiques du Génie militaire	228
VIII.4: L'œuvre sociale du Corps des Sapeurs- Pompiers et de la Marine Nationale.....	236
VIII.5 : Triple enjeux de la Marine Nationale gabonaise.....	244
VIII.6 : La Marine Nationale et l'insécurité dans le Golfe de Guinée...249	

CHAPITRE IX : EMERGENCE D'UNE NOUVELLE

DOCTRINE ET CULTURE MILITAIRE.....254

IX.1 : La dissuasion : doctrine militaire gabonaise.....	255
IX.2 : Dissuasion militaire et terrain humanitaire.....	257
IX.3: Une culture militaire carcérale.....	259
IX.4 : Essor d'une culture militaire libérale.....	262

CHAPITRE X : LIENS ARMEE-SOCIETE ET ARMEE-

NATION.....271

X.1: Logiques d'acceptation et de familiarité Armé- Société.....273

X.2 : Le corps des officiers et la pratique de la démocratie au
Gabon.....276

X.3 : Rapports armée-nation.....282

Conclusion.....291

Bibliographie.....300

Table des Cartes, Tableaux, organigrammes,
Diagrammes, Figures, Photographies et schémas.....315

Table des Annexes.....321

**Tables des Cartes, Tableaux, Organigrammes,
Diagrammes, Photographie, Schémas**

Cartes:

<u>Carte:n°1</u> : Limites géographiques du Gabon.....	114
<u>Carte n°2</u> : Représentation diplomatique l'armée gabonaise.....	49

Tableaux :

<u>Tableau n°1</u> : Création des différentes composantes des FAG.....	53
<u>Tableau n°2</u> : Principaux auteurs du putsch de 1964.....	87
<u>Tableau n°3</u> : Nouvelle organisation territoriale en 1966.....	97
<u>Tableau:n° 4</u> : Réponses des officieux généraux.....	127
<u>Tableau:n°5</u> : Réponses des subalternes.....	129
<u>Tableau :n°6</u> : Résumé synoptique des organes consultatifs au niveau stratégique.....	149
<u>Tableau n°7</u> : Résumé synoptique des missions du CSDN au niveau opérationnel.....	149
<u>Tableau n°8</u> : Récapitulatif de carrière et d'avancement des sous-officiers.....	181
<u>Tableau n°9</u> : Récapitulatif de carrière et d'avancement des officiers.....	182
<u>Tableau n°10</u> : Limite d'âge et retraite des sous-officiers.....	182
<u>Tableau n°11</u> : Limite d'âge des officiers.....	182
<u>Tableau n°12</u> : Limite d'âge des officiers généraux.....	183
<u>Tableau n°13</u> : Routes réalisées par le Génie militaire dans la commune de Libreville.....	234
<u>Tableau n°14</u> : Panorama des missions extérieures de l'Armée gabonaise sous l'égide de l'ONU.....	252
<u>Tableau n°15</u> : Panorama des missions extérieures de l'Armée gabonaise sous l'égide de l'UA et CEEAC.....	252

Organigrammes

<u>Organigramme n°1</u> : Structuration de la Défense nationale 1962.....	69
<u>Organigramme n°2</u> : Organigramme à l'échelon EMGFA.....	153

Diagrammes

<u>Diagramme n°1</u> : Effectifs des Forces Armées et répartition par composante au 1 ^{er} janvier 2012.....	159
<u>Diagramme n°2</u> : Personnels féminins dans les FAG et Taux de féminisation.....	163

Figures

<u>Figure n°1</u> : Présence de l'Armée de Terre à l'échelle nationale.....	195
<u>Figure n°2</u> : Nouvelle organisation spatiale de l'Armée de l'Air.....	198
<u>Figure n°3</u> : Nouvelle organisation spatiale de la Marine Nationale.....	200
<u>Figure n°4</u> : Nouvelle organisation spatiale du CSP.....	202
<u>Figure n°5</u> : Nouvelle organisation spatiale de l'ALA.....	203
<u>Figure n°6</u> : Occupation militaire territoriale.....	205

Photographies

<u>Photo n°1</u> : Hôpital d'Instruction des Armées.....	217
<u>Photo n°2</u> : Mobilisation des populations ogivines pendant la caravane.....	217
<u>Photo n°3</u> : Deuxième édition des manœuvres médico-militaires au Woleu-Ntem.....	220
<u>Photo n°4</u> : Mobilisation des populations du moyen-Ogooué pendant la caravane 2013.....	221

<u>Photo n°5</u> : Opération conjointe de distribution d'eau potable par le Génie militaire et la Garde Républicaine aux populations du 3 ^{ème} arrondissement de Libreville(Kinguelé).....	229
<u>Photo n°6 et 7</u> : L'Insalubrité à Libreville: L'action sociale du Génie militaire....	230
<u>Photo n°8</u> : Inondation et catastrophes à Libreville : le rôle social des SP.....	239
<u>Photo n°9</u> : Simulation sur la prise en charge des noyés par les éléments du CSP..	242
<u>Photo n° 10</u> : Familiarité entre civils et militaires à la Base Militaire O1 de Libreville.....	275

Schémas

<u>Schéma n° 1</u> : Communication descendante des FAG.....	129
<u>Schéma n°2</u> : Nouvel Organigramme à l'échelon EMGFA.....	153
<u>Schéma n°3</u> : Nouvelle communication descendante et ascendante dans l'Armée gabonaise.....	157

Tables des annexes

Annexe 1 : Attestation à qui de droit

Annexe 2 : Message porte pour entrer officiellement au terrain

Annexe 3 : Extraits des Accords de défense

Annexe 4 : Grille salariale de l'armée au Gabon

Annexe 5 : Lynchage d'un militaire au Gabon (quartier Akebé)

Opposition armée-société

Annexe 6 : Les choses de Gabao

Annexe 1 : Attestation à qui de droit

Annexe 1 : Attestation à qui de droit



Les Afriques dans le monde
Centre de recherches pluridisciplinaires et comparatistes
UMR 5115 du CNRS • Université de Bordeaux • Centre affilié à la FNSP

Attestation à qui de droit

Je soussigné, Comi M. Toulabor, directeur de recherche à LAM (Les Afriques dans le monde), UMR 5115 du CNRS, de Sciences Po Bordeaux, certifie que Monsieur Frederiek Mba Missang prépare sa thèse de doctorat en science politique sous ma direction à l'Ecole doctorale de Bordeaux intitulée « Professionnalisation de l'armée et développement en Afrique. Impact sur les structures socio-politiques et économiques : le cas du Gabon en Afrique centrale ».

Il part en mission d'investigation sur le terrain pour 4 mois (de septembre à décembre 2012) en République du Gabon.

Cette attestation lui est délivrée afin de faciliter ses recherches et investigations, notamment l'accès aux centres de documentation et bibliothèques, aux ministères et administrations diverses ainsi qu'à des personnes susceptibles de le renseigner.

Cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Comi M. Toulabor
Directeur de recherche
LAM-Sciences Po Bordeaux



Fait à Bordeaux, le 15 juin 2012



Institut d'Études Politiques • 11, allée Aurore •
Domaine Universitaire • 33607 Pessac Cedex France
Tél. : 05 57 00 44 11 • Fax : 05 57 00 44 14

Annexe 2 : Message porte pour entrer officiellement au terrain

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINET DU MINISTRE

BP : 13493
TEL : 76 35 79 - FAX : 77 86 97

0393 PR/MDN/CAB/DCM



Libreville, le 27 SEP. 2012

MESSAGE PORTE

AUTORITE ORIGINE : DIRECTEUR DE CABINET MILITAIRE

DESTINATAIRES

ACTION : CEMGFA

INFO : MDN (ATCR) - SGMDN

OBJET : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR BESOIN D'UNE
SOUTENANCE STOP

TEXTE : SUR INSTRUCTIONS DU MDN STOP HONNEUR VOUS DEMANDER STOP
BIEN VOULOIR RECEVOIR MONSIEUR MBA MISSANG FREDERICK STOP
GABONAIS STOP ETUDIANT CHERCHEUR STOP L'INTERESSE AYANT DEJA ETE
RECU AU CABINET MDN STOP SOUHAITE AVOIR DES INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES AFIN D'ETOFFER SES RECHERCHES SUR LE THEME STOP
LA NOUVELLE VISION DE L'ARMEE GABONAISE STOP IL REPOUD AUX NUMEROS
06-07-07-86 ET 06-40-30-09 STOP ET FIN.....

LE CONTRE-AMIRAL SOSSA SIMAWANGO MARC

Annexe 3 : Extraits des Accords de défense

ACCORD DE DÉFENSE

ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

Le Gouvernement de la République française, d'une part;

Le Gouvernement de la République gabonaise, d'autre part,

Considérant que par l'effet de l'entrée en vigueur de l'accord de transfert des compétences de la Communauté, la République gabonaise a accédé à l'indépendance et que la République française l'a reconnue en tant qu'État indépendant et souverain,

Conscients des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne le maintien de la paix, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies,

Considérant que si la défense, tant intérieure qu'extérieure, du Gabon dépend de la seule République gabonaise, celle-ci peut, avec l'accord de la République française, faire appel aux forces armées françaises pour sa défense intérieure ou extérieure,

Considérant que la République gabonaise manifeste la volonté de coopérer avec la République française au sein de la Communauté à laquelle elle participe désormais dans les conditions prévues aux accords franco-gabonais, en date de ce jour, conclus à cet effet,

Désireux de déterminer les modalités de leur coopération en matière de défense,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}

La République française et la République gabonaise préparent et assurent en commun leur défense et celle de la Communauté dont elles font partie.

Elles se prêtent à cet effet aide et assistance et se concertent d'une manière permanente sur les problèmes de défense.

Les problèmes généraux de défense de la Communauté sont traités en conférence des chefs d'État et de Gouvernement.

Article 2

Un comité de défense paritaire et permanent sera constitué pour préparer le plan de défense et de coopération entre la République française et la République gabonaise, notamment dans le cadre de la défense extérieure.

Article 3

La République gabonaise a la responsabilité de sa défense intérieure. Elle peut demander à la République française une aide dans des conditions définies par des accords spéciaux.

Les forces armées gabonaises participent avec les forces armées françaises, sous un commandement unique, à la défense extérieure de la Communauté.

Article 4

Chacune des Parties contractantes s'engage à donner à l'autre toutes facilités et toutes aides nécessaires à la défense, et en particulier, au stationnement, à la mise en condition et à l'emploi des forces de défense.

Ces forces de défense sont composées essentiellement des forces armées de la République gabonaise et des forces armées françaises chargées de la défense de la Communauté.

Des emplacements et installations déterminés d'un commun accord sont mis à la disposition de ces dernières sur le territoire de la République gabonaise pour leur permettre en tout temps et en toutes circonstances de préparer et d'assumer

Article 5

La République française s'engage à apporter à la République gabonaise l'aide nécessaire à la constitution de ses forces armées nationales.

Article 6

Des annexes définissent les modalités d'application du présent accord.

Article 7

Chacune des Parties contractantes notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures requises pour la mise en vigueur du présent accord et de ses annexes qui prendront effet à la date de la dernière notification.

Fait à Libreville, le 17 août 1960.

Pour le Gouvernement de la République française :

Jean FOYER.

Pour le Gouvernement de la République gabonaise :

Léon MBA.

ANNEXE I

CONCERNANT L'AIDE ET LES FACILITÉS MUTUELLES EN MATIÈRE DE DÉFENSE COMMUNE

Afin de réaliser l'aide et l'assistance qu'elles se sont engagées à se prêter pour la défense, les Parties contractantes sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1^{er}

Les autorités militaires de chacune des parties contractantes reçoivent de l'autre Partie contractante tous les concours nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Des conventions particulières interviendront, le cas échéant, à cet effet.

Article 2

Les forces armées françaises ont la faculté de circuler entre leurs garnisons et d'organiser les exercices et les manœuvres nécessaires à leur entraînement. Les autorités de la République gabonaise sont informées, pour avis, préalablement à tout mouvement important effectué par voie terrestre.

Les forces armées françaises ont la faculté d'utiliser l'infrastructure portuaire, maritime et fluviale, routière, ferroviaire et aérienne. Elles ont la liberté de circulation dans l'espace aérien et dans les eaux territoriales de la République gabonaise.

Elles ont la faculté d'installer et de faire usage des balisages nécessaires sur le territoire et dans les eaux territoriales de la République gabonaise.

Article 3

Les forces armées françaises peuvent utiliser les postes et télécommunications de la République gabonaise.

Pour leurs besoins strictement militaires, elles ont la faculté d'établir et d'exploiter sur le territoire de la République gabonaise des moyens de liaison propres.

Les conditions d'exploitation des liaisons radio-électriques sur le territoire de la République gabonaise font l'objet de conventions techniques.

Article 4

Le cas échéant, et dans les conditions fixées par les conventions particulières à conclure à cet effet, la République gabonaise mettra à la disposition des forces armées françaises les bases et installations nécessaires à l'exécution de leurs missions.

Article 5

Les matériels, équipements et approvisionnements importés pour le compte des forces armées françaises bénéficieront du régime spécial d'admission en vigueur au 1^{er} juillet 1960.

Article 6

Les Parties contractantes fournissent les contingents nécessaires à la constitution des forces de défense prévues à l'article 4 de l'accord de défense.

Dans les conditions qui seront précisées par un accord ultérieur, la République gabonaise autorisera ses nationaux à contracter des engagements ou des rengagements volontaires dans les forces armées françaises pour y servir selon les règles en vigueur dans ces forces.

Pour le Gouvernement de la République française :

Jean FOYER.

Pour le Gouvernement de la République gabonaise :

Léon Mba.

ANNEXE II

CONCERNANT L'ASSISTANCE MILITAIRE TECHNIQUE
ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

Article 1^{er}

Conformément à l'article 5 de l'accord de défense, la République française apporte son concours à la République gabonaise pour la constitution de sa gendarmerie et de son armée nationale.

Article 2

Dans le cadre d'un plan établi d'un commun accord, la République française fournit à titre gratuit à la République gabonaise la première dotation en matériel et équipement militaires nécessaires à la mise sur pied des forces armées gabonaises.

La République gabonaise, en considération du concours que lui apporte la République française et en vue d'assurer la standardisation des armements, s'engage à faire appel exclusivement à la République française pour l'entretien et le renouvellement de ces matériels.

Les dépenses d'entretien et de fonctionnement de ces forces sont à la charge de la République gabonaise.

Les forces armées gabonaises peuvent faire appel, pour le soutien logistique, au concours des forces armées françaises.

Si une fourniture n'est pas effectuée à titre gratuit, les conditions financières en sont fixées d'un commun accord.

Article 3

Les nationaux gabonais servant actuellement dans les forces armées françaises seront libérés, à la demande du Gouvernement de la République gabonaise, de leurs obligations à l'égard de ces forces afin de servir dans les forces armées gabonaises.

En particulier, les nationaux gabonais en service dans la gendarmerie française seront transférés au début de l'année 1961.

Les personnels ainsi transférés conservent, dans les forces armées gabonaises, les droits à pension et les bénéfices acquis par leurs services dans les forces armées françaises.

Les personnels qui n'auront pas été transférés auront la faculté de demander à cesser de servir dans ces forces. Cette disposition prendra effet dès la fin des opérations de transfert et demeurera applicable pendant une période de six mois. Les personnels ainsi libérés bénéficieront notamment pour la retraite des avantages acquis proportionnellement à leur temps de service. Ces droits acquis restent à la charge de la République française.

Le Gouvernement de la République gabonaise accepte, par le présent accord, que les nationaux gabonais qui servent actuellement dans les forces armées françaises et qui n'auront pas été transférés en vertu de l'alinéa 1^{er} ou n'auront pas exercé la faculté ouverte à l'alinéa 4, continuent leur service dans les forces armées françaises.

Article 4

La République française s'engage à apporter son concours à la République gabonaise pour la formation des cadres de son armée. La République gabonaise s'engage en retour à ne faire appel qu'à la République française pour la formation de ces cadres.

Les nationaux gabonais sont admis dans les grandes écoles et établissements militaires français, soit par concours dans les mêmes conditions que les nationaux français, soit dans la limite d'un contingent particulier comportant aménagement de ces conditions.

Dans l'immédiat, pour hâter la formation des cadres, des nationaux gabonais désignés par leur Gouvernement, en accord avec le Gouvernement français, peuvent être admis comme stagiaires dans les grandes écoles et établissements militaires français.

La République française prend à sa charge les frais d'instruction des élèves et stagiaires dans les grandes écoles et établissements militaires français.

Article 5

La République française met à la disposition de la République gabonaise, en fonction des besoins exprimés par celle-ci, les officiers et sous-officiers français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation, l'instruction et l'encadrement de ses forces armées.

La liste des postes à pourvoir est arrêtée par le Gouvernement de la République gabonaise qui la communique au Gouvernement de la République française. Elle est révisée en principe tous les deux ans.

Ces personnels sont mis à la disposition des forces armées gabonaises pour remplir des emplois définis correspondant à leur qualification.

Ils sont soldés de tous leurs droits par l'autorité française et sont logés, ainsi que leur famille, par l'autorité gabonaise.

Article 6

La désignation des personnels mis à la disposition des forces gabonaises est prononcée par le Gouvernement de la République française.

La mise à la disposition est décidée pour une durée fixée conformément à la réglementation française sur les séjours à l'étranger. Elle peut être renouvelée ou interrompue d'un commun accord.

Les intéressés sont gérés et administrés par une « Mission d'aide militaire à l'armée gabonaise » qui assure notamment le paiement de leur solde selon les règles définies par les autorités françaises.

La « Mission d'aide militaire à l'armée gabonaise » est placée sous l'autorité de l'officier français le plus ancien dans le grade le plus élevé mis à la disposition de la République gabonaise par la République française.

Article 7

Les personnels militaires français sont justiciables des juridictions militaires françaises ou des juridictions gabonaises selon des dispositions qui sont précisées dans l'annexe III à l'accord de défense.

Ils sont soumis aux règles de la discipline générale en vigueur dans les forces armées gabonaises.

Les sanctions disciplinaires éventuellement encourues par ces militaires sont portées à la connaissance du commandant de la mission d'aide militaire.

Les militaires passibles de ces sanctions peuvent être immédiatement réaffectés dans les forces armées françaises hors du territoire de la République gabonaise.

Les personnels militaires français servent avec le grade de la hiérarchie des forces armées gabonaises correspondant à celui dont ils sont titulaires dans les forces armées françaises.

Article 8

Les personnels français en service dans les forces armées gabonaises sont à la disposition du Gouvernement gabonais selon les règles d'emploi de leur arme ou service. A l'exception des personnels de la gendarmerie, ils ne participent pas directement à des opérations de maintien de l'ordre sauf accord à intervenir en comité de défense.

Toutes les décisions du commandement gabonais les concernant sont portées à la connaissance de l'autorité militaire française.

De même, toutes les décisions du commandement français les concernant sont portées à la connaissance de l'autorité militaire gabonaise.

Article 9

Les personnels militaires français mis à la disposition de la République gabonaise sont imposés par le Gouvernement français et ne sont pas assujettis aux impôts directs perçus pour le compte de la République gabonaise et de ses collectivités territoriales.

Le Gouvernement de la République française verse au Gouvernement de la République gabonaise une contrepartie fixée d'un commun accord, compte tenu de l'importance des effectifs des personnels militaires français mis à la disposition de la République gabonaise et de la législation fiscale de la République gabonaise.

Article 10

Les personnes à charge des personnels militaires français telles qu'elles sont déterminées par la loi française, sont assimilées à ces personnels pour l'application de l'article 9 du présent accord.

Toutefois, ces personnes ne bénéficient pas des dispositions de l'article 9 en tant qu'elles exercent sur le territoire de la République gabonaise des activités assujetties à l'impôt.

Article 11

Les dispositions des articles 7 (alinéa 1^{er}), 9 et 10, concernant les personnels militaires français mis à la disposition de la République gabonaise sont également applicables aux membres des forces armées françaises sur le territoire de la République gabonaise.

Pour le Gouvernement de la République française :

Jean FOYER.

Pour le Gouvernement de la République gabonaise :

Léon MUA.

Annexe 4 : Grille salariale de l'armée au Gabon

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE	MAI 2006-N°5
<p>n° 1468/PR/MDNACSPI/MFBP du 30 octobre 1990 et du décret n° 1383/PR/MDN/MINECOFIN du 29 octobre 1982 susvisés, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.</p> <p>Fait à Libreville, le 18 mai 2006</p> <p>Par le Président de la République, Chef de l'Etat El Hadj Omar BONGO ONDIMBA</p> <p>Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Jean EYEGHE NDONG</p>	<p><i>Le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et de la Modernisation de l'Etat</i> Jean Boniface ASSELE</p> <p><i>Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation</i> Paul TOUNGUI</p> <p><i>Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale</i> ALI BONGO ONDIMBA</p> <p><i>Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Immigration</i> André MBA OBAME.</p>	

ANNEXE AU DECRET

Grades	Echelons	Ancienneté	Indices
Soldat 2ème classe	1	0 à 12 mois de service	30
Matelot 2ème classe	2	La 2è et 3è année de service	65
Agent stagiaire	3	4è et 5è année de service	95
	4	6è et 7è année de service	105
	5	8è et 9è année de service	115
	6		
Soldat 1ère classe	1	1è et 2è année de grade (- 2 ans de service)	85
Matelot 2ème classe	2	(+2 ans de service)	100
Agent 2ème classe	3	3è et 4è année de grade	115
	4	5è et 6è année de grade	125
	5	7è et 8è année de grade	135
Caporal	1	1è et 2è année de grade (- 2 ans de service)	125
Quartier Maître de 2è classe	2	(+2 ans de service)	130
Agent de 1ère classe	3	3è et 4è année de grade	140
	4	5è et 6è année de grade	145
	5	7è et 8è année de grade	150
Caporal-chef	1	1è et 2è année de grade	155
Quartier Maître de 1è classe	2	3è et 4è année de grade	160
Agent de classe exceptionnelle	3	5è et 6è année de grade	170
	4	7è et 8è année de grade	180
	5	9è et 10è année de grade	190
Elève	1	De 0 à 12 mois	130
Sous-officier	2	du 12è au 24è mois	160
Sergent	1	1è et 2è grade (-8 ans de service)	195
Second Maître	2	(+de 8 ans de service)	225
Maréchal des logis	3	3è et 4è année de grade	240
Gardien de la Paix	4	5è et 6è année de grade	255
Agent major	5	7è et 8è année de grade	275
Sergent-chef	1	1è et 2è année grade (-10 ans service)	265
Maître	2	(+10 ans de service)	285
Maréchal de logis Chef	3	3è et 4è année de grade	300
Sous-brigadier	4	5è et 6è année de grade	315
	5	7è et 8è année de grade	320
Adjudant	1	1è et 2è année grade (-12 ans service)	300
Premier Maître	2	(+12 ans de service)	340
Brigadier	3	3è et 4è année de grade	380
	4	5è et 6è année de grade	420
	5	7è et 8è année de grade	455

Adjudant-chef major	1	1 ^è et 2 ^è de grade	530
Maitre Principal Major	2	3 ^è et 4 ^è année de grade	540
Brigadier-chef major	3	5 ^è et 6 ^è année de grade	550
	4	7 ^è et 8 ^è année de grade	570
	5	9 ^è et 10 ^è année de grade	600
	6	11 ^è et 12 ^è année de grade	615
Elève	1	1 ^è année	265
Officier	2	2 ^è année	300
	3	3 ^è année	340
	4	4 ^è année	350
	5	5 ^è année	380
	6	6 ^è année	505
	7	7 ^è année	SIS
	8	8 ^è année	555
Sous-lieutenant	1	- de 2 ans de service	350
Enseigne de Vaisseau 2 ^è classe	2	+ de 2 ans de service	380
Surveillant Adjoint	3	+ de 8 ans de service	505
Lieutenant	1	1 ^è et 2 ^è année grade (-5 ans service)	410
Enseigne de Vaisseau 1 ^è classe	2	(+5 ans de service)	480
Surveillant	3	(+8 ans de service)	515
	4		530
	5		570
Lieutenant Major	1		555
Enseigne de Vaisseau 1 ^è Classe Major	2		595
Surveillant Chef	3		605
	4		615
Capitaine	1	1 ^è et 2 ^è grade (-10 ans de service)	610
Lieutenant de Vaisseau	2	(+de 10 ans de service)	645
Régisseur Adjoint	3	3 ^è et 4 ^è année de grade	695
	4	5 ^è et 6 ^è année de grade	745
	5	7 ^è et 8 ^è année de grade	755
Capitaine Major	1	1 ^è et 2 ^è de grade	760
Lieutenant de Vaisseau Major	2	3 ^è et 4 ^è année de grade	780
Régisseur Adjoint Major	3	5 ^è et 6 ^è année de grade	800
	4	7 ^è et 8 ^è année de grade	820
	5	9 ^è et 10 ^è année de grade	870
Commandant	1	1 ^è et 2 ^è année grade (-14 ans service)	765
Chef d'Escadron	2	(+14 ans de service)	800
Capitaine de Corvette	3	3 ^è et 4 ^è année de grade	860
Régisseur	4	5 ^è et 6 ^è année de grade	905
	5	7 ^è et 8 ^è année de grade	915
Commandant Major	1		915
Chef d'Escadron major	2		950
Capitaine de Corvette- Major	3		960
Régisseur Major	4		970
Lieutenant-colonel	1	1 ^è et 2 ^è année grade (-19 ans service)	920
Capitaine de Frégate	2	(+19 ans de service)	960
Régisseur Principal	3	3 ^è et 4 ^è année de grade	1010
	4	5 ^è et 6 ^è année de grade	1060
	5	7 ^è et 8 ^è année de grade	1070
Lieutenant-colonel major	1	1 ^è et 2 ^è de grade	1040
Capitaine de Frégate- Major	2	3 ^è et 4 ^è année de grade	1090
Régisseur Principal Major	3	5 ^è et 6 ^è année de grade	1100
	4	7 ^è et 8 ^è année de grade	1110
Colonel	1	1 ^è et 2 ^è de grade	1110
Capitaine de Vaisseau	2	3 ^è et 4 ^è année de grade	1160
Régisseur en Chef	3	5 ^è et 6 ^è année de grade	1200
	4	7 ^è et 8 ^è année de grade	1225
Colonel Major	1	1 ^è et 2 ^è de grade	1260
Capitaine de Vaisseau Major	2	3 ^è et 4 ^è année de grade	1300
Régisseur en Chef Major	3	5 ^è et 6 ^è année de grade	1350
	4	7 ^è et 8 ^è année de grade	1375

Régisseur en Chef Major	3	5è et 6è année de grade	1360
	4	7è et 8è année de grade	1400
	5	9è et 10è année de grade	1465

Décret N°000437/PR/MFPRAME/MEFBP du 18 mai 2006, fixant le régime des rémunérations servies aux Officiers généraux des forces de défense et de sécurité et portant reclassement.

Le Président de la République, Chef de l'Etat;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 0000 75/PR du 20 janvier 2006 fixant la composition du Gouvernement de la République;

Vu la loi n°001/2005 du 04 février 2005 portant statut général de la Fonction publique;

Vu la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires, ensemble les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 3/88 du 31 juillet 1990 fixant les conditions générales d'emploi des agents contractuels de l'Etat;

Vu la loi n° 9/85 du 29 Janvier 1986 portant statut général des militaires, ensemble les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 17/93 du 1 septembre 1993 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire de la Sécurité pénitentiaire;

Vu la loi n° 2/96 du 11 mars 1996 portant statut particulier des personnels du Service de Santé militaire;

Vu la loi n° 4/98 du 20 février 1998 portant organisation générale de la défense nationale et de la sécurité publique;

Vu la loi n° 007/2001 du 12 décembre 2001 portant statut particulier des militaires de la Garde républicaine;

Vu le décret 627/PR/bis/MDN/MINECOFIN du 29 mai 1980 fixant le régime général des rémunérations servies aux personnels militaires de l'Etat;

Vu le décret n°01383/PR/MDN/MINECOFIN du 29 octobre 1982 portant assimilation de fonctions pour l'attribution des indemnités de fonction et de transport des personnels militaires ;

Vu le décret n° 1468/PR/MDNACSPI/MFBP du 30 octobre 1990 fixant le taux de l'indemnité pour charges militaires;

Vu le décret n° 000751/PR/MISPD du 03 octobre 2002 relatif à la carrière des Inspecteurs de la Sécurité pénitentiaire;

Après avis de la Commission Consultative Permanente de la Défense Nationale;

Après avis du Comité National des Rémunérations;

Le Conseil d'Etat consulté;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE:

Article 1er: Le présent décret, pris en application des dispositions des articles 2, 109, 110 et 111 de la loi n°8/91 du 26 septembre 1991, 27 et 28 de la loi n° 9/85 du 29 janvier 1986 et 66 de la loi n°17/93 du 1 septembre 1993 susvisées, fixe le régime des rémunérations servies aux officiers

généraux des forces de défense et de sécurité et porte reclassement.

CHAPITRE I: DE LA REMUNERATION

Article 2 : Au sens du présent décret, la rémunération est définie comme étant l'ensemble des émoluments auxquels peuvent prétendre les officiers généraux des forces de défense et de sécurité en contrepartie du service fait, indépendamment des prestations familiales qui font l'objet de textes particuliers.

Article 3 : La rémunération des officiers généraux des forces de défense et de sécurité comprend le traitement et les suppléments de traitement.

Celle de ces personnels considérés comme se trouvant en position de détachement est fixée par des textes particuliers.

Article 4 : La rémunération des officiers généraux contractuels recrutés hors catégorie prise en charge par le budget de l'Etat prend la forme d'une solde forfaitaire globale exclusive de tout autre élément de rémunération.

Elle est fixée d'accord parties au moment de la signature du contrat initial et peut être revalorisée au taux maximum de 6% à l'occasion de chaque renouvellement de contrat dans la limite de deux revalorisations.

CHAPITRE II: DU TRAITEMENT

Article 5: Le traitement comprend la solde de base et la charge militaire.

Le traitement des officiers généraux comprend en outre les accessoires de traitement composés des indemnités et des prestations familiales.

Article 6 : En vue de la constitution des droits à pension de retraite ou à traitement de réforme, le traitement des officiers généraux des Forces de Défense et de Sécurité diminué de la charge militaire est soumis à une retenue conformément aux textes en vigueur.

SECTION 1: DE LA SOLDE BASE ET DE LA CHARGE MILITAIRE

Article 7 : La solde de base est variable en fonction du grade et de l'ancienneté. Elle repose sur une grille unique annexée au présent décret.

Article 8: La charge militaire est variable et progressive. Elle est destinée à compenser les sujétions inhérentes à l'état de militaire. Son pourcentage est fixé par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances, de la Défense Nationale et de la Sécurité.

SECTION 2: DES ACCESSOIRES DE SOLDE

Article 9: Les accessoires de solde comprennent les indemnités et les prestations familiales.

Sous-Section 1: DES INDEMNITES

Article 10 : Les indemnités allouées aux officiers généraux des forces de défense et de sécurité compensent les sujétions particulières imposées à ces personnels. Il s'agit notamment :

- des indemnités de logement et de transport;
- de l'indemnité de solde à l'air ou l'indemnité d'embarquement;
- de l'indemnité de sujétion spécifique;
- de l'indemnité de campagne;
- de l'indemnité de risque carcéral.

Article 11: Les indemnités de logement et de transport sont allouées aux officiers généraux non logés et non transportés.

Article 12 : A l'exception de l'indemnité de sujétion spécifique, les indemnités de solde à l'air et d'embarquement ne sont pas cumulables. Elles sont entièrement soumises à l'impôt.

Article 13 : Le régime indemnitaire objet de la présente sous-section repose sur un système d'indemnités fixes ou en pourcentage par rapport à la solde de base.

Les taux, pourcentages et les modalités de leur attribution sont fixés par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances, de la Défense Nationale et de la Sécurité.

Article 15 : L'indemnité de solde à l'air est allouée aux officiers généraux des forces de Défense et de Sécurité ayant effectué un certain nombre annuel d'heures de vol ou de sauts en parachute.

L'indemnité d'embarquement est allouée aux officiers généraux embarqués à bord des navires de guerre.

Article 16: L'indemnité de sujétion spécifique est allouée aux officiers généraux de la garde républicaine.

Article 17: L'indemnité de campagne est allouée aux officiers généraux des forces de défense et de sécurité participant aux opérations militaires ou humanitaires extérieures ou intérieure.

Article 18: L'indemnité de risque carcéral est allouée aux officiers généraux de la Sécurité Pénitentiaire occupant des fonctions de responsabilité en rapport avec les activités de leur corps.

SOUS-SECTION 2: DES PRESTATIONS FAMILIALES

Article 19: Le régime des prestations familiales applicable aux officiers généraux des Forces de Défense et de Sécurité est défini par la loi.

CHAPITRE III : DES SUPPLEMENTS DE TRAITEMENT

Article 20 : Les suppléments de traitement sont constitués des indemnités de fonctions allouées aux officiers généraux des forces de défense et de sécurité nommés à des fonctions d'Etat-Major, de haut commandement, de haute conception ou à certains emplois particuliers.

La liste des fonctions classées par groupes ainsi que les montants de l'indemnité de fonction correspondant à chacun de ces groupes sont fixés par décret pris sur proposition conjointe des Ministres chargés des Finances, de la Défense Nationale et de la Sécurité.

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 21 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret

Article 22: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 18 mai 2016

Parle Président de la République,
Chef de l'Etat

El Hadj Omar BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Jean EYEGHE NDONG

Le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et de la Modernisation de l'Etat
Jean Boniface ASSELE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation
Paul TOUNGUI

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale
ALI BONGO ONDIMBA

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Immigration
André MBA OBAME.

ANNEXE AU DECRET

Grades	Solde de base	Ancienneté de grade	Echelon
Général de brigade	900.000	0 à 2 ans	1
"	937 500	2 à 4 ans	2
"	975 000	4 à 6 ans	3
"	1 012 500	Supérieur à 6 ans	4

Général de Corps d'Armée	1 200 000	0 à 2 ans	1
".."	1 237 500	2 à 4 ans	2
".."	1 275 000	Supérieur à 4 ans	3
Général d'Armée	1 312 500	0 à 2 ans	1
".."	1 350 000	2 à 4 ans	2
".."	1 387 500	Supérieur à 4 ans	3

Décret N°000438/PR/MFPRAME/MEFBP du 18 mai 2006, fixant les conditions et les modalités d'attribution de l'indemnité de fonction allouée pour

l'exercice de certains emplois au sein des forces de défense et de sécurité.

Le Président de la République, Chef de l'Etat;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 0000 75/PR du 20 janvier 2006 fixant la composition du Gouvernement de la République;

Vu la loi n°001/2005 du 04 février 2005 portant statut général de la Fonction publique;

Vu la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires, ensemble les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 3/88 du 31 juillet 1990 fixant les conditions générales d'emploi des agents contractuels de l'Etat;

Vu la loi n° 9/85 du 29 Janvier 1986 portant statut général des militaires, ensemble les textes modificatifs subséquents;

Vu la loi n° 17/93 du 1 septembre 1993 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire de la Sécurité pénitentiaire;

Vu la loi n° 2/96 du 11 mars 1996 portant statut particulier des personnels du Service de Santé militaire;

Vu la loi n° 4/98 du 20 février 1998 portant organisation générale de la défense nationale et de la sécurité publique;

Vu la loi n° 007/2001 du 12 décembre 2001 portant statut particulier des militaires de la Garde républicaine;

Vu le décret 627/PR/bis/MDN/MINECOFIN du 29 mai 1980 fixant le régime général des rémunérations servies aux personnels militaires de l'Etat;

Vu le décret n°01383/PR/MDN/MINECOFIN du 29 octobre 1992 portant assimilation de fonctions pour

Vu le décret n° 000751/PR/MISPD du 03 octobre 2002 relatif à la carrière des Inspecteurs de la Sécurité pénitentiaire;

Après avis de la Commission Consultative Permanente de la Défense Nationale;

Après avis du Comité National des Rémunérations;

Le Conseil d'Etat consulté;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE:

Article 1er: Le présent décret, pris en application des dispositions des articles 2, et 110 de la loi n° 8/91 du 26 septembre 1991, 27 et 28 de la loi n°9/85 du 29 janvier 1986 et 66 de la loi n° 17/93 du 1 septembre 1993 susvisées, fixe les conditions et les modalités d'attribution de l'indemnité de fonction allouée pour l'exercice de certains emplois au sein des forces de défense et de sécurité.

Article 2: Le droit à l'indemnité de fonction mentionnée à l'article 1er ci-dessus est ouvert aux personnels des forces de défense et de sécurité nommés à un poste de travail et exerçant de ce fait un emploi de conception, d'encadrement ou certains emplois particuliers.

Article 3: L'allocation de l'indemnité de fonction est subordonnée:

- à l'existence dans un texte organique du poste y ouvrant droit;
- au respect des conditions organiques et statutaires d'accès à ce poste;
- à la libération préalable et à la vacance effective de ce poste.

Article 4: Sont exclus du bénéfice de l'indemnité définie par le présent décret:

- les personnels rémunérés par une solde forfaitaire globale;
- les personnels de l'assistance technique multilatérale ou bilatérale;
- les contractuels hors catégories.

8	101 000
9	82 000
10	44 000
11	33 000

Article 6 : La répartition des postes ouvrant droit à l'indemnité de fonction dans les différents groupes est limitativement fixée comme suit:

N° D'ORDRE	CLASSEMENT DES FONCTIONS PAR GROUPES	MONTANT DE L'INDEMNITE
	GROUPE 1	286 000
1 00	Commandant en Chef	286 000
1 10	Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées	286 000
1 20	Gouverneur Militaire	286 000
	GROUPE 2	250 000
2 00	Commandant en Chef en second	250 000
2 10	Chef d'Etat-Major Général Adjoint des Forces Armées	250 000
	GROUPE 3	220 000
3 00	Chef d'Etat-Major de la Garde Républicaine	220 000
301	Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre	220 000
302	Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air	220 000
3 03	Chef d'Etat-Major de la Marine Nationale	220 000
3.04	Chef d'Etat GENA	220 000
3.05	Chef d'Etat-Major FPN	220 000
3.10	Contrôleur Général des Forces de Défense	220 000
3.20	Directeur Général Contre Ingérences et Sécurité Militaire (DGCISM)	220 000
3.21	Directeur Général des recherches	220 000
3.23	Directeur Général de la Documentation et de l'immigration	220 000
3.24	Directeur Général des Services Spéciaux Garde Républicaine	220 000
3.25	Directeur Général du Génie Militaire	220 000
3.26	Directeur Général du Service de Santé Militaire	220 000
3.30	Inspecteur Général des Forces	220 000
3.31	Inspecteur Général du Service de Santé Militaire	220 000
3.40	Major Général de Garnison au Gouvernement Militaire	220 000
3.50	Préfet de Police de Libre ville	220 000
	GROUPE 4	210 000
4.00	Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Terre	210 000
4.01	Chef d'Etat-Major Adjoint de la Garde Républicaine	210 000
4.02	Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de l'Air	210 000
4.03	Chef d'Etat-Major Adjoint de la Marine Nationale	210 000
4.04	Chef d'Etat-Major Adjoint GENA	210 000
4.05	Chef d'Etat-Major Adjoint FPN	210 000
4.10	Commandant de Zone de Défense	210 000
4.11	Commandant du Bataillon des Sapeurs-pompiers	210 000
4.20	Contrôleur Général Adjoint des Forces de Défense	210 000
4.30	Directeur Général de l'Aviation Légère des Armées	210 000
4.31	Directeur Général Adjoint des Contre Ingérences et de la Sécurité Militaire	210 000
4.32	Directeur Général Adjoint des Recherches	210 000
4.33	Directeur Général Adjoint chargé de la Documentation	210 000
4.34	Directeur Général Adjoint chargé de l	210 000
4.35	Directeur Général Adjoint du Génie Militaire	210 000
4.36	Directeur Général Adjoint du Service de Santé Militaire	210 000
4.37	Directeur de Cabinet du Commandant en Chef	210 000
4.38	Directeur de Cabinet du CEMGFA	210 000

4.40	Inspecteur Général Adjoint du Service de Santé Militaire	210 000
4.41	Inspecteur Général Adjoint des Forces	210 000
4.50	Préfet de Police Adjoint	210 000
GROUPE 5		161 000
5.00	Chef d'Etat-Major à l'inspection Générale des Forces	161 000
5.10	Conseiller du Commandant en Chef	161 000
5.01	Conseiller du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées	161 000
GROUPE 6		151 000
6.00	Attaché de Défense	151 000
6.10	Commandant de Région Militaire	151 000
6.12	Commandant de l'hôpital des Instructions des Armées	151 000
6.13	Commandant de l'Ecole d'Etat-Major	151 000
6.14	Commandant du Prytanée Militaire	151 000
6.15	Commandant de Légion	151 000
6.16	Commandant d'Arrondissement Maritime	151 000
6.20	Conseiller du Contrôleur Général de défense	151 000
6.30	Directeur Général des Opérations	151 000
6.31	Directeur Général Adjoint de l'Aviation Légère des Armées	151 000
6.33	Directeur Général des Services Administratifs et Financiers	151 000
6.34	Directeur Général du Matériel	151 000
6.35	Directeur de l'Office National des Anciens Combattants	151 000
6.36	Directeur Général de l'Office Central de Lutte Anti-Drogue	151 000
6.37	Directeur Général des Etudes et du Personnel	151 000
6.38	Directeur Général des Services Techniques	151 000
6.390	Directeur Général de la Logistique	151 000
6.391	Directeur Général de l'organisation et des Personnels	151 000
6.50	Inspecteur des Services Techniques	151 000
6.51	Directeur Général des Ecoles	151 000
GROUPE 7		126 000
7.00	Commandant Adjoint d'Arrondissement Maritime	126 000
7.01	Commandant de base	126 000
7.02	Commandant du Groupement de Liaisons Aériennes Ministérielles	126 000
7.03	Commandant en Second du Bataillon de Sapeurs Pompiers	126 000
7.024	Directeur Général Adjoint de l'Organisation et des Personnels	126 000
7.04	Commandant Adjoint de Légion	126 000
7.05	Commandant en Second de l'hôpital des Instructions des Armées	126 000
7.06	Commandant en Second de Région Militaire	126 000
7.07	Commandant de la Flotte	126 000
7.08	Commandant de Régiment	126 000
7.10	Conseiller du Chef d'Etat-Major de Corps	126 000
7.20	Directeur Général Adjoint du Matériel	126 000
7.21	Directeur Général Adjoint des Ecoles	126 000
7.22	Directeur Général Adjoint des Services Techniques	126 000
7.23	Directeur Général Adjoint de l'OCLAD	126 000
7.24	Directeur Général Adjoint de l'Organisation et des personnels	126 000
7.25	Directeur Général Adjoint de la Logistique	126 000
7.26	Directeur Général Adjoint des Opérations	126 000
7.27	Directeur Général Adjoint des Etudes et du Personnel	126 000
7.28	Directeur Général Adjoint de l'Aviation Légère des Armées	126 000
7.29	Directeur Général Adjoint du Génie Militaire	126 000
7.290	Directeur Général Adjoint des Services Administratifs et Financiers	126 000
7.291	Directeur de Cabinet de l'Inspecteur Général des Forces	126 000
7.292	Directeur Régional de Polices Urbaines	126 000
7.30	Officier Adjoint du Prytanée Militaire	126 000
7.31	Directeur Régional de la Sécurité Pénitentiaire	126 000
7.32	Directeur des Etudes de l'Ecole d'Etat-Major	126 000
GROUPE 8		101 000

8.41	Directeur renseignement opérationnel	101 000
8.11	Commandant du Bataillon de Reconnaissance et de Combat	101 000
8.15	Commandant de la Garde d'Honneur	101 000
8.06	Commissaire Central de Police	101 000
8.16	Commandant Groupement	101 000
8.12	Commandant de Régiment	101 000
8.11	Commandant d'Escadron	101 000
8.14	Commandant en Second de Bases	101 000
8.17	Commandant en Second de la Flotte	101 000
8.18	Commandant de Compagnie d'incendie	101 000
8.196	Commandant de Compagnie de protection et de sécurité GR	101 000
8.191	Commandant du Centre d'Instruction	101 000
8.20	Contrôleur militaire chef de groupe	101 000
8.30	Chef de Département À l'Hôpital des Instructions des Armées	101 000
8.40	Directeur de Prison	101 000
8.41	Directeur Renseignements Opérationnels	101 000
8.42	Directeur de la sécurité	101 000
8.44	Directeur de Cabinet du DGSSM	101 000
8.45	Directeur des Personnels et de la Chancellerie	101 000
8.46	Directeur des Services Administratifs et Financiers	101 000
8.47	Directeur de l'Action Scientifique et Technique	101 000
8.48	Directeur de l'Organisation et des Personnels	101 000
8.491	Directeur des Affaires Sociales	101 000
8.492	Directeur de l'Etablissement Central de Ravitaillement	101 000
8.493	Directeur du Laboratoire Militaire d'Analyses Médicales	101 000
8.494	Directeur du Centre de Formation du Personnel	101 000
8.495	Directeur de l'Unité Médico Militaire d'intervention	101 000
8.496	Directeur des Relations Extérieures	101 000
8.497	Directeur Adjoint des Etudes de l'Ecole d'Etat-Major de Libreville	101 000
8.498	Directeur de l'Informatique	101 000
8.499	Directeur des Plans et Emplois	101 000
8.4991	Directeur de l'instruction et des Stages	101 000
8.4992	Directeur de l'Ecole Nationale de Police	101 000
8.4993	Directeur des Sports et Loisirs	101 000
8.4994	Directeur Adjoint de l'Office National des Anciens Combattants	101 000
8.4995	Directeur de la Programmation et de l'Infrastructure	101 000
8.4996	Directeur du Budget et des Finances	101 000
8.4997	Directeur des Services Techniques	101 000
8.4998	Directeur de l'Armement	101 000
8.4999	Directeur des Affaires Criminelles	101 000
8.49991	Directeur des Affaires Economiques et Financières	101 000
8.49992	Directeur de la Police Technique et Scientifique	101 000
8.49993	Directeur National Interpol	101 000
8.49994	Directeur du Fichier	101 000
8.49995	Directeur des Investigations	101 000
8.49996	Directeur Recrutement et Formation	101 000
8.49997	Directeur de la Logistique et du Matériel	101 000
8.49999	Directeur de l'Exploitation du Renseignement	101 000
8.49991	Directeur des Travaux du Génie	101 000
8.49992	Directeur des Recherches	101 000
8.49993	Directeur des Opérations	101 000
8.49994	Directeur des Transmissions	101 000
8.49995	Directeur de l'Ecole Nationale de Gendarmerie	101 000
8.49996	Directeur du Matériel	101 000
8.49997	Directeur des Transports	101 000
8.49998	Directeur des Etudes Générales et Affaires Juridiques	101 000
8.49999	Directeur de la voie Publique	101 000
8.49991	Directeur de la Sûreté Urbaine	101 000
8.49992	Directeur du Commissariat de Corps	101 000
8.49993	Directeur du Service de Santé Militaire des Forées	101 000
8.49994	Directeur de la Documentation	101 000
8.49995	Directeur de la Sécurité Militaire	101 000
8.49996	Directeur de la Police des Jeux	101 000
8.49997	Directeur de la Police de l'Air et des Frontières	101 000
8.49998	Directeur de la Gestion de l'Emi-Immigration	101 000

14	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE	MAI 2006-N°5
8.49999	Directeur du Contrôle de l'Immigration	101 000
8.49991	Directeur de l'Equipeement	101 000
8.49992	Directeur de fa Contre Ingérence	101 000
8.49993	Bimoteur des Enquêtes	101 000
8.49994	Directeur des Relations Publiques	101 000
8.49995	Directeur de l'Atelier Central de Réparation Automobile	101 000
8.49996	Directeur de l'Etablissement Central de Réparation et Reconstruction Automobile	101 000
8.49997	Directeur des Antennes de la Documentation Générale	101 000
GROUPE 9		82 000
9.00	Chef de Poste Contre Ingérence et Sécurité Militaire	82 000
9.01	Chef d'antenne de Police	82 000
9.02	Chef d'antenne des Recherches	82 000
9.10	Commandant de Bateau	82 000
9.11	Commandant de Bataillon	82 000
9.12	Commandant de Peloton	82 000
9.13	Commandant en Second de Compagnie d'incendie	82 000
9.14	Commandant de Compagnie de Gendarmerie	82 000
9.15	Commandant Adjoint du Bataillon de Reconnaissance et de	82 000
9.16	Commandant Mobile d'intervention	82 000
9.20	Commissaire de Ville de Police	82 000
9.31	Directeur des Etudes des Ecoles et Centres	82 000
9.33	Chef d'Antenne contre Ingérence et Sécurité Militaire	82 000
9.40	Médecin Chef d'infirmerie	82 000
9.50	Secrétaire de Coordination d'Etat-Major	82 000
9.51	Chef du Secrétariat Central COCHEF et CEMGFA	82 000
9.52	Secrétaire Particulier du Cochef et CEMGFA	82 000
GROUPE 10		44 000
10 000	Aide de Camp COCHEF et CEMGFA	44 000
10 000	Chef de Service Financier	44 000
10 000	Chef de Service Opérations	44 000
10 000	Chef du Service Administratif	44 000
10 000	Chef de Service Instructions	44 000
10 000	Chef de Service Logistique	44 000
10 000	Chef de Service Infrastructure	44 000
10 000	Chef de Service Gestion	44 000
10 000	Chef de Service Transmissions	44 000
10 000	Chef de Service de Maintenance	44 000
10 000	Chef do Service Sécurité	44 000
10 000	Chef de Service Coordination	44 000
10 000	Chef de Service Recherches	44 000
10 000	Chef de Service des Enquêtes	44 000
10 000	Chef de Service de Codage et traduction	44 000
10 000	Chef de Service du matériel	44 000
10 000	Chef de Service Général	44 000
10 000	Chef de Service de la Police des Marchés	44 000
10 000	Chef de la Brigade Cynophile	44 000
10 000	Chef de Service de la Réglementation	44 000
10 000	Chef de Service Fourrière	44 000
10 000	Chef de Service de la Police Administrative	44 000
10 000	Chef de Service Transport	44 000
10 000	Chef de Service de la Voie Publique du Commissariat et de	44 000
10 000	Chef de Service de la Sûreté Urbaine	44 000
10 000	Chef de Service des Affaires Criminelles	44 000
10 000	Chef de Service des Moeurs et Protection des Mineurs	44 000
10 000	Chef de Service Anti-Criminalité, anti-terrorisme et contre-espionnage	44 000
10 000	Chef de Service des Fraudes	44 000
10 000	Chef de Service des empreintes	44 000
10 000	Chef de Service de la Photographie	44 000

10 000	Chef de Service de la Toxicologie	44 000
10 000	Chef de Service de la Balistique	44 000
10 000	Chef de Service du Budget	44 000
10 000	Chef de Service Approvisionnement et Etudes	44 000
10 000	Chef de Service des Voyages Officiels	44 000
10 000	Chef de Service de la Protection des Hautes Personnalités	44 000
10 000	Chef de Service du Contentieux	44 000
10 000	Chef de Service du Patrimoine	44 000
10 000	Chef de Service Conditionnement	44 000
10 000	Chef de Service de l'Organisation	44 000
10 000	Chef de Service de la Solde et Billetage	44 000
10 000	Chef de Service Archives et fichiers	44 000
10 000	Chef de Service des Ecoles	44 000
10 000	Chef de Service Logement	44 000
10 000	Chef de Service des Plans	44 000
10 000	Chef de Service emplois	44 000
10 000	Chef de Service de Programmation et des Stages	44 000
10 000	Chef de Service Intendance	44 000
10 000	Chef de Service des Sports et Loisirs	44 000
10 000	Chef de Service Casernement	44 000
10 000	Chef de Service habillement	44 000
10 000	Chef de Service comptabilité	44 000
10 000	Chef des moyens	44 000
10 000	Chef de centre de secours incendie	44 000
10 000	Chef de Service reprographie	44 000
10 000	Chef de Service Recrutement	44 000
10 000	Chef de Service du Personnel, de la Chancellerie et des pensions	44 000
10 000	Chef des Services Techniques	44 000
10 000	Chef de Service Epidémiologie et Statistique	44 000
10 000	Chef de Service Aptitude et sélection	44 000
10 000	Chef de Service Hygiène et prophylaxie	44 000
10 000	Chef de Service des Activités Hospitalières	44 000
10 000	Chef de Service Informatique	44 000
10 000	Chef de Service Etudes Générales	44 000
10 000	Chef de Service Affaires Juridiques	44 000
10 000	Chef de Service Formation	44 000
10 000	Chef de Service Munitions	44 000
10 000	Chef de Service passage	44 000
10 000	Chef de Service Armement	44 000
10 000	Chef de Service Equipement	44 000
10 000	Chef de Service Renseignements Généraux	44 000
10 000	Chef de Service Protection des Réfugiés et Apatrides	44 000
10 000	Chef de Service Nautique et Hélicopté	44 000
10 000	Chef de Service Informations et Relations Publiques	44 000
10 000	Chef de Service de l'ingérence Economique	44 000
10 000	Chef de Service Contrôle et Surveillance Espace de Jeux	44 000
10 000	Chef de Service Police Air et Frontières	44 000
10 000	Chef de Service Chemin de Fer	44 000
10 000	Chef de Service Port	44 000
10 000	Chef de Service Passeport	44 000
10 000	Chef de Service Carte de Séjour	44 000
10 000	Chef de Service Lutte contre Emploi des Clandestins	44 000
10 000	Chef de Service Rapatriement	44 000
10 000	Chef de Service Documentation Chef de Service de Greffe	44 000
10 000	Chef de Service Investigations	44 000
10 000	Chef des Services cliniques et médicaux techniques	44 000
10 000	Chef de Service Charges Communes	44 000
10 000	Chef de Service de réinsertion	44 000
10 000	Chef de Service fouille et dépôt	44 000
10 000	Chef de Service de la restauration	44 000
10 000	Chef de Service hospitalisations et soins externes	44 000
10 000	Officier en Second des Bateaux	44 000
10 000	Chef de Service des Sémaphores	44 000
10.10	Commandant de Brigade GENA	44 000
10.11	Commandant d'Infanterie et de circulation	44 000

10.29	Commissaire d'arrondissement de police	44 000
10.39	Gérant de Mess des Forces	44 000
10.46	Infirmier Major	44 000
10.41	Infirmier Général de l'Hôpital des Instructions des Armées	44 000
10.56	Ingénieur Flotte	44 000
10.76	Secrétaire Particulier de l'inspecteur Général des Forces	44 000
10.72	Secrétaire Central de Commissariat de Police	44 000
10.73	Surveillant Général de l'Hôpital des Instructions des Armées	44 000
10.74	Surveillant Général	44 000
10.75	Secrétaire Particulier des Chefs d'Etat-Major de Corps	44 000
GROUPE 11		33 000
11.00	Chef de conduite du navire	33 000
11.01	Chef de Service énergie propulsion	33 000
11.02	Chef de Bureau Opérations et Instructions	33 000
11.03	Chef de Service du Courrier	33 000
11.04	Chef sûreté urbaine de commissariat d'arrondissement	33 000
11.05	Chef voie publique de commissariat d'arrondissement	33 000
11.06	Chef de Bureau Opération et Instruction	33 000
11.07	Chef de Service Adjoint Surveillance	33 000
11.08	Chef Adjoint de Centre de Secours incendie	33 000
11.20	Commandant de l'Escadron Fusiliers Commandos	33 000
11.21	Commandant de Flottille	33 000
11.22	Commandant d'Escadrille	33 000
11.40	Trésorier	33 000
11.41	Aide de Camp Officier Général	33 000
11.42	Chauffeur Particulier Officier Général	33 000
11.43	Chauffeur Particulier des Chefs d'Etat-Major de Corps	33 000
11.44	Secrétaire Particulier de Directeur Général	33 000

Article 7: La répartition prévue à l'article 6 ci-dessus peut être révisée par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition conjointe des Ministre responsables.

Article 8: L'indemnité de fonction est entièrement soumise à l'impôt.

Article 9: Le cumul des indemnités de fonction est interdit.

Article 10 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 11 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 1383/PR/MFPRA/MINECOFIN du 29 octobre 1982 susvisé sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libre ville, le 18 mai 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

El Hadj Omar BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Jean EYEGHIE NDONG

Le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme

Annexe 5 Répartition du budget de fonctionnement 2012

31.11.1.1.01 Cabinet Militaire du Ministre			
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville		5 508 000
4104 MONP Cabinet politique	0000 Libreville		3 840 000
5211 E &R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		8 016 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar		2 213 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar		2 845 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		6 323 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		4 160 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		2 213 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		1 900 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		3 000 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		15 000 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		676 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		10 000 000
5775 Autres frais d'hôtellerie	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
31.11.1.1.01 Cabinet Militaire du Ministre			76 312 000
31.11.1.1.02 Bureau central du courrier			
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		1 581 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		948 000
31.11.1.1.02 Bureau central du courrier			2 529 000
31.11.1.1.03 Direction des Relations Publiques et des Interprètes			
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar		316 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		316 000
31.11.1.1.03 Direction des Relations Publiques et des Interprètes			632 000
31.11.1.1 Cabinet du Ministre			79 473 000
31.11.1.2.01 Inspection Generale des Forces Armees			
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		1 316 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		832 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		855 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		1 000 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		1 600 000
31.11.1.2.01 Inspection Generale des Forces Armees			8 000 000
31.11.1.2.02 Inspection Generale de la Gendarmerie Nationale			
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		1 316 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		832 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		855 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		1 000 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		1 600 000
31.11.1.2.02 Inspection Generale de la Gendarmerie Nationale			8 000 000
31.11.1.2.03 Inspection Generale du Service de Sante Militaire			
5211 E &R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		1 137 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar		553 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		996 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		1 660 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		1 820 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		2 748 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		1 300 000

5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	3 764 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	392 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	498 000
31.11.1.2.03 Inspection Generale du Service de Sante Militaire		18 000 000
31.11.1.2 Inspections Generales		34 000 000
31.11.1.5.01 Direction Generale du Service de Sante Militaire		
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville	12 882 000
5115 Locations – résidences	4657 AC HIAOBO -DGSSM	238 000 000
5211 E & R – véhicules de fonction	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 603 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4657 AC HIAOBO -DGSSM	3 162 000
5227 E & R – ameublement institutionnel	4657 AC HIAOBO -DGSSM	3 162 000
5232 E & R – équipement de communication	4657 AC HIAOBO -DGSSM	316 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 265 000
5236 E & R – équipement de bureaux	4657 AC HIAOBO -DGSSM	948 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 265 000
5412 Fournitures informatiques	4657 AC HIAOBO -DGSSM	632 000
5416 Imprimés spéciaux	4657 AC HIAOBO -DGSSM	2 529 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4657 AC HIAOBO -DGSSM	3 794 000
5421 FE - véhicules de fonction	4657 AC HIAOBO -DGSSM	2 496 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 581 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 265 000
5445 Fournitures sportives	4657 AC HIAOBO -DGSSM	632 000
5446 Habillement	4657 AC HIAOBO -DGSSM	9 485 000
5459 Produits alimentaires divers	4657 AC HIAOBO -DGSSM	93 384 340
5471 Carburant – véhicules de fonction	4657 AC HIAOBO -DGSSM	3 040 000
5472 Carburant - véhicules divers	4657 AC HIAOBO -DGSSM	25 938 000
5711 Frais de missions au Gabon	4657 AC HIAOBO -DGSSM	500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 244 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4657 AC HIAOBO -DGSSM	450 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4657 AC HIAOBO -DGSSM	3 669 000
5735 Déplacements autres – au Gabon	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 265 000
5811 Frais inhumation	4657 AC HIAOBO -DGSSM	2 500 000
5813 Frais hospitalisation	4657 AC HIAOBO -DGSSM	24 959 000
5815 Aide aux militaires	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 678 000
5821 Frais scolarité	4657 AC HIAOBO -DGSSM	25 000 000
5822 Frais de stage	4657 AC HIAOBO -DGSSM	3 328 000
6111 Bourses	4657 AC HIAOBO -DGSSM	22 400 000
31.11.1.5.01 Direction Generale du Service de Sante Militaire		492 372 340
31.11.1.5.02 Journee de la Defense Nationale		
5455 Boissons hygiéniques	4657 AC HIAOBO -DGSSM	506 000
5456 Boissons alcoolisées	4657 AC HIAOBO -DGSSM	758 000
5459 Produits alimentaires divers	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 140 000
5761 Impression	4657 AC HIAOBO -DGSSM	1 897 000
31.11.1.5.02 Journee de la Defense Nationale		4 301 000
31.11.1.5.06 Gestion des infirmeries de garnisons		
5433 Médicaments	4677 AC HIAOBO - Inf Garni	130 940 000
5434 Produits chimiques	4677 AC HIAOBO - Inf Garni	7 600 000
5435 Consommables médicaux	4677 AC HIAOBO - Inf Garni	58 400 000
31.11.1.5.06 Gestion des infirmeries de garnisons		196 940 000
31.11.1.5.07 Manoeuvres Medico-Militaires		
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	30 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	20 000 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	40 000 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	200 000 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	60 000 000
31.11.1.5.07 Manoeuvres Medico-Militaires		350 000 000
31.11.1.5 Direction Generale du Service de Sante Militaire		1 043 613 340
31.11.1.6.01 Directeur General du Genie Militaire		
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000

5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
31.11.1.6.01 Directeur General du Genie Militaire		6 300 000
31.11.1.6.02 Direction Administrative et du personnel		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
31.11.1.6.02 Direction Administrative et du personnel		3 795 000
31.11.1.6.03 Direction du Budget		
5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	20 000 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5239 E & R – équipement divers	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	2 529 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	4 110 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	16 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	16 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	8 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	6 500 284
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	3 162 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	7 600 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	746 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	901 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	746 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar	1 165 000
31.11.1.6.03 Direction du Budget		97 179 284
31.11.1.6.04 Génie militaire : Direction Technique et du Matériel		
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	2 496 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	4 160 000
5478 Carburant – appar. et équip. génie civil et agric	4201 Très Sp Pr Ar	9 152 000
31.11.1.6.04 Génie militaire : Direction Technique et du Matériel		15 808 000
31.11.1.6.05 Manoeuvres Militaires		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 900 000
31.11.1.6.05 Manoeuvres Militaires		1 900 000
31.11.1.6.06 Genie Militaire: Jounees de la Defense		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 900 000
31.11.1.6.06 Genie Militaire: Jounees de la Defense		1 900 000
31.11.1.6.71 Genie Militaire: Soutien civique aux populations		
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	50 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	20 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	30 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	50 000 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	150 000 000
5478 Carburant – appar. et équip. génie civil et agric	4201 Très Sp Pr Ar	200 000 000
31.11.1.6.71 Genie Militaire: Soutien civique aux populations		500 000 000
31.11.1.6 Direction Generale du Genie Militaire		626 882 284
31.11.1.7.01 Contrôle General des Forces de Defense		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 053 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	514 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000

5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 248 000
5427 FE - bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	869 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	3 000 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	4 500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	3 500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 664 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
31.11.1.7.01 Contrôle General des Forces de Defense		30 000 000
31.11.1.7 Contrôle General des Forces de Defense		30 000 000
31.11.1 Cabinet du Ministre et Services rattaches		1 813 968 624
31.11.2.1.01 Secretaire general		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 000 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5445 Fournitures sportives	4201 Très Sp Pr Ar	19 009 433
31.11.2.1.01 Secretaire general		20 641 433
31.11.2.1.11 Cabinet du Directeur Central des Affaires Financieres		
5211 E & R - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 202 000
5236 E & R - équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5296 Autre E & R - bureaux et bâtiments administra	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	1 658 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	3 162 000
31.11.2.1.11 Cabinet du Directeur Central des Affaires Financieres		20 000 000
31.11.2.1.12 Service du budget		
5226 E & R - ameublement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5231 E & R - équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5256 E & R - clim. de bureaux et bât. administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5426 FE - bâtiments et équipement administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
31.11.2.1.12 Service du budget		5 689 000
31.11.2.1.13 Service financier et comptable		
5226 E & R - ameublement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5231 E & R - équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5256 E & R - clim. de bureaux et bât. administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5426 FE - bâtiments et équipement administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
31.11.2.1.13 Service financier et comptable		5 689 000
31.11.2.1.14 Service du patrimoine		
5226 E & R - ameublement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5231 E & R - équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5256 E & R - clim. de bureaux et bât. administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5426 FE - bâtiments et équipement administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	632 000

5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
31.11.2.1.14 Service du patrimoine		5 689 000
31.11.2.1.15 Gestion immeuble Defense Nationale		
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	1 660 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	2 766 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	2 766 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	4 537 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 820 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 800 000
31.11.2.1.15 Gestion immeuble Defense Nationale		16 349 000
31.11.2.1 Direction Centrale des Affaires Financieres Financieres		74 057 433
31.11.2.2.01 Garde d'Honneur Chinoise		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	379 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5472 Carburant – véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 400 000
31.11.2.2.01 Garde d'Honneur Chinoise		3 991 000
31.11.2.3.01 Direction Etablissement Central de Construction et de Reparation Automobile		
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar	816 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	4 162 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 132 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	1 116 000
5415 Fournitures audio-visuelles	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	516 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
5421 FE – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	4 160 000
5422 Fournitures d'entretien – autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	22 039 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 032 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	1 768 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	506 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 570 000
5472 Carburant – véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	13 876 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	4 000 000
5745 Transport ferroviaire	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar	2 265 000
5748 Fret maritime	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	1 760 000
31.11.2.3.01 Direction Etablissement Central de Construction et de Reparation Automoi		69 629 000
31.11.2.3.02 ECCRA : Journée de la Defense nationale		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	728 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
31.11.2.3.02 ECCRA : Journée de la Defense nationale		1 360 000
31.11.2.3 Direction etablissement Central de Construction et de Reparation Automoi		70 989 000
31.11.2.4.01 Atelier Central de Reparation Automobile		
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	2 597 000
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	2 597 000
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar	2 597 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar	3 862 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	3 229 000
5267 E & R – plomberie de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 448 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	1 448 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	4 478 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 648 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	936 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	2 081 000

5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	1 448 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	13 980 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	27 911 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	3 529 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	3 081 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	1 765 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 326 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	6 611 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	28 896 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	9 000 000
5745 Transport ferroviaire	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	1 760 000
5919 Autres	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
31.11.2.4.01 Atelier Central de Reparation Automobile		130 258 000
31.11.2.4.02 ACRA : Journée de la Defense nationale		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	400 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
31.11.2.4.02 ACRA : Journée de la Defense nationale		1 232 000
31.11.2.4 Atelier Central de Reparation Automobile		131 490 000
31.11.2.5.01 Secrétariat Général: Manoeuvre Interarmées		
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	30 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	20 000 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	30 000 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	160 000 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	60 000 000
31.11.2.5.01 Secrétariat Général: Manoeuvre Interarmées		300 000 000
31.11.2.6.01 Programme Militaire de Lutte contre le Sida		
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	3 000 000
5256 E & R – clim. de bureaux et bât. administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	1 000 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	4 000 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	4 000 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	7 000 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	3 200 000
5919 Autres	4201 Très Sp Pr Ar	800 000
31.11.2.6.01 Programme Militaire de Lutte contre le Sida		25 000 000
31.11.2.7.01 Officiers de Liaison		
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 743 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	790 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	1 834 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 893 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	2 325 000
31.11.2.7.01 Officiers de Liaison		9 585 000
31.11.2 Secretariat general		615 112 433
31.11.3.1.01 Depenses communes		
Gest Centralisée 3101 Solde permanente	0000 Libreville	64 242 237 000
5234 E & R – equipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar	2 820 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	7 280 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	1 200 000 000
5447 Fournitures militaires	4201 Très Sp Pr Ar	53 200 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	7 600 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	3 162 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	2 162 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	43 600 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	48 664 000
5622 SPG – Informatique	4201 Très Sp Pr Ar	7 206 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar	12 884 000
5749 Frais de transit et dédouanement	4201 Très Sp Pr Ar	19 443 000

31.11.3.1.01	Depenses communes		65 650 458 000
31.11.3.1	Services communs		65 650 458 000
31.11.4.1.01	Reforme budgetaire : Cellule Point Focale		
	5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
	5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
	5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
	5919 Autres	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
31.11.4.1.01	Reforme budgetaire : Cellule Point Focale		3 896 000
31.11.4.1	Reforme budgetaire : Cellule Point Focale		3 896 000
31.11.4	Commissions relevant du Ministere		3 896 000
31.11.7.1.01	Fete de l'Independance		
	5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
	5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	1 897 000
	5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
	5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 912 000
	5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	11 382 000
31.11.7.1.01	Fete de l'Independance		21 256 000
31.11.7.1.02	Journee de la Defense		
	5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
	5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
	5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 664 000
	5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	5 691 000
31.11.7.1.02	Journee de la Defense		12 292 000
31.11.7.1.03	Operation Koubia		
	5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	50 000 000
	5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	15 200 000
	5434 Produits chimiques	4201 Très Sp Pr Ar	3 800 000
	5447 Fournitures militaires	4201 Très Sp Pr Ar	228 000 000
	5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	76 000 000
	5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	53 200 000
	5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	11 400 000
	5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	22 800 000
	5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	31 615 000
	5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	2 646 000
	5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	38 000 000
	5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	41 599 000
	5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	62 398 000
	5478 Carburant – appar. et équip. génie civil et agric	4201 Très Sp Pr Ar	12 480 000
	5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 500 000
	5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 252 000
31.11.7.1.03	Operation Koubia		653 890 000
31.11.7.1.04	Manœuvres Interarmees		
	5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5434 Produits chimiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	1 900 000
	5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	1 140 000
	5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	1 140 000
	5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	711 000
	5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
	5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
	5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 456 000
31.11.7.1.04	Manœuvres Interarmees		13 059 000
31.11.7.1.05	Preparatifs competitions sportives		
	5445 Fournitures sportives	4201 Très Sp Pr Ar	2 529 000
	5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	760 000

5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 900 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 496 000
31.11.7.1.05 Préparatifs compétitions sportives		9 266 000
31.11.7.1.07 Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale		
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	790 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	3 461 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
31.11.7.1.07 Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale		7 868 000
31.11.7.1.08 Sécurité Interieure		
5474 Carburant - navires	4201 Très Sp Pr Ar	18 200 000
31.11.7.1.08 Sécurité Interieure		18 200 000
31.11.7.1 Grandes activités		735 831 000
31.11.7.2.01 MDN : Journée de la Défense		
5919 Autres	4201 Très Sp Pr Ar	325 000 000
31.11.7.2.01 MDN : Journée de la Défense		325 000 000
31.11.8.1.01 CISM		
6811 Cotisations internationales	4201 Très Sp Pr Ar	2 526 539
31.11.8.1.01 CISM		2 526 539
31.11.8.2.01 Comité International de la Médecine Militaire (CIMM)		
6811 Cotisations internationales	4201 Très Sp Pr Ar	2 479 000
31.11.8.2.01 Comité International de la Médecine Militaire (CIMM)		2 479 000
31.12.1.1.01 Direction générale des personnels, des affaires juridiques et de l'Informatique		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	516 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	516 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	516 000
31.12.1.1.01 Direction générale des personnels, des affaires juridiques et de l'Informatique		1 548 000
31.12.1.1 Direction générale des personnels, des affaires juridiques et de l'Informatique		1 548 000
31.12.1.2.01 Direction de la fonction militaire et de la réglementation		
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	7 000 000
31.12.1.2.01 Direction de la fonction militaire et de la réglementation		7 632 000
31.12.1.2 Direction de la fonction militaire et de la réglementation		7 632 000
31.12.1.3.01 Direction des personnels et du service national		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	716 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	500 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
31.12.1.3.01 Direction des personnels et du service national		1 848 000
31.12.1.3 Direction des personnels et du service national		1 848 000
31.12.1.4.01 Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux		
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
31.12.1.4.01 Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux		632 000
31.12.1.4 Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux		632 000
31.12.1.5.01 Direction de l'Informatique et de l'Exploitation		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 316 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	739 000
31.12.1.5.01 Direction de l'Informatique et de l'Exploitation		2 055 000
31.12.1.5 Direction de l'Informatique et de l'Exploitation		2 055 000
31.13.1.1.01 Direction générale des services financiers, de la logistique et de l'Infrastructure		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	648 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	616 000
31.13.1.1.01 Direction générale des services financiers, de la logistique et de l'Infrastructure		1 264 000
31.13.1.1 Direction générale des services financiers, de la logistique et de l'Infrastructure		1 264 000

31.13.1.2.01 Direction du budget et des services financiers			
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville		9 612 000
5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar		82 332 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar		1 581 000
5415 Fournitures audio-visuelles	4201 Très Sp Pr Ar		1 383 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		2 213 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar		1 140 000
5445 Fournitures sportives	4201 Très Sp Pr Ar		15 476 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar		1 368 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar		2 213 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar		21 140 000
5472 Carburant – véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		45 000 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		4 887 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		3 982 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar		12 646 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar		1 900 000
31.13.1.2.01 Direction du budget et des services financiers			207 505 000
31.13.1.2 Direction du budget et des services financiers			207 505 000
31.13.1.3.01 Direction de la logistique			
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		8 016 000
5212 Entretien et réparations –véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		2 162 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar		690 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		478 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		690 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		4 160 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		3 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		5 700 000
5472 Carburant – véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		6 240 000
31.13.1.3.01 Direction de la logistique			31 136 000
31.13.1.3 Direction de la logistique			31 136 000
31.13.1.4.01 Direction de l'Infrastructure			
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar		1 660 000
5247 E & R – ascenseurs de bât. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		7 588 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		13 279 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		5 059 000
5287 Conventions nettoyage – bâtiments institutionn	4201 Très Sp Pr Ar		10 275 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		7 588 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		380 000
31.13.1.4.01 Direction de l'Infrastructure			45 829 000
31.13.1.4 Direction de l'Infrastructure			45 829 000
31.13.1 Direction generale des services financiers, de la logistique et de l'Infrast			285 734 000
31.14.1.1.01 Direction generale de l'emploi, de la formation et des relations internationales			
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		380 000
31.14.1.1.01 Direction generale de l'emploi, de la formation et des relations internationales			380 000
31.14.1.1 Direction generale de l'emploi, de la formation et des relations internatio			380 000
31.14.1.2.01 Direction de l'emploi et de l'organisation			
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		380 000
31.14.1.2.01 Direction de l'emploi et de l'organisation			380 000
31.14.1.2 Direction de l'emploi et de l'organisation			380 000
31.14.1.3.01 Direction de la formation			
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		380 000
5741 Service des postes et messagerie	4201 Très Sp Pr Ar		2 213 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar		2 496 000
31.14.1.3.01 Direction de la formation			5 089 000
31.14.1.3 Direction de la formation			5 089 000
31.14.1.4.01 Direction des Relations Internationales			
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		380 000
31.14.1.4.01 Direction des Relations Internationales			380 000

31.14.1.4 Direction des Relations Internationales		380 000
31.14.1 Direction generale de l'emploi, de la formation et des relations internatio		6 229 000
31.15.1.1.01 Cabinet du Gouverneur Militaire		
5116 Locations – bureaux et bât. administratifs	4201 Très Sp Pr Ar	6 665 000
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	802 000
5296 Autre E & R – bureaux et bâtiments administra	4201 Très Sp Pr Ar	1 186 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 132 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	927 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	656 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	4201 Très Sp Pr Ar	1 132 000
31.15.1.1.01 Cabinet du Gouverneur Militaire		14 000 000
31.15.1.1.02 Major General de Garnison		
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	553 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	1 200 000
31.15.1.1.02 Major General de Garnison		2 385 000
31.15.1.1 Gouvernorat Militaire de la Place de Libreville		16 385 000
31.16.1.1.01 Cabinet du Chef d'état Major General des Forces Armees		
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville	6 800 000
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	4 008 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	3 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	4 560 000
5741 Service des postes et messagerie	4201 Très Sp Pr Ar	802 000
31.16.1.1.01 Cabinet du Chef d'état Major General des Forces Armees		19 170 000
31.16.1.1 ETAT- MAJOR GENERAL DES FORCES ARMEES		19 170 000
31.16.1.2.01 Chef d'Etat-Major General Adjoint charge des operations		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 102 000
5772 Autres réceptions et restauration	4201 Très Sp Pr Ar	1 000 000
31.16.1.2.01 Chef d'Etat-Major General Adjoint charge des operations		2 102 000
31.16.1.2.02 Direction Generale des operations		
5443 Fournitures d'enseignement spécialisé	4201 Très Sp Pr Ar	1 360 000
5764 Abonnements - Agences de presse	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5821 Frais scolarité	4201 Très Sp Pr Ar	6 000 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar	5 200 000
31.16.1.2.02 Direction Generale des operations		14 141 000
31.16.1.2.03 Direction des transmissions		
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	2 213 000
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar	1 107 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar	6 402 000
31.16.1.2.03 Direction des transmissions		9 722 000
31.16.1.2 Chef d'Etat-Major General Adjoint charge des operations		25 965 000
31.16.1.3.01 Cabinet du Chef d'état Major General Adjoint charge de l'organisation et de la logistique		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 102 000
31.16.1.3.01 Cabinet du Chef d'état Major General Adjoint charge de l'organisation et de		1 102 000
31.16.1.3.02 Direction Generale de la logistique		
5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	70 500 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	4 004 000
5227 E & R – ameublement institutionnel	4201 Très Sp Pr Ar	9 724 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	5 497 000
5236 E & R – équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	4 160 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	11 648 000
5267 E & R – plomberie de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	8 320 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	1 456 000
5287 Conventions nettoyage – bâtiments institutionn	4201 Très Sp Pr Ar	10 920 000
5288 Conventions nettoyage – autres	4201 Très Sp Pr Ar	2 050 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	3 640 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 664 000

5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	936 000
5415	Fournitures audio-visuelles	4201	Très Sp Pr Ar	395 000
5416	Imprimés spéciaux	4201	Très Sp Pr Ar	2 496 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	4 160 000
5422	Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201	Très Sp Pr Ar	8 320 000
5427	FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201	Très Sp Pr Ar	1 675 000
5441	Fournitures d'hôtellerie	4201	Très Sp Pr Ar	4 368 000
5446	Habillement	4201	Très Sp Pr Ar	4 160 000
5451	Viande	4201	Très Sp Pr Ar	12 500 000
5452	Poisson	4201	Très Sp Pr Ar	2 000 000
5453	Boulangerie, pâtisserie	4201	Très Sp Pr Ar	3 500 000
5454	Fruits et légumes	4201	Très Sp Pr Ar	1 500 000
5455	Boissons hygiéniques	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5456	Boissons alcoolisées	4201	Très Sp Pr Ar	4 576 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	59 119 000
5711	Frais de missions au Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	1 500 000
5712	Frais de missions hors du Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	4 231 000
5721	Frais de déplacements missions au Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	2 638 000
5722	Frais de déplacements hors du Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	10 952 000
5745	Transport ferroviaire	4201	Très Sp Pr Ar	1 144 000
5746	Transport aérien	4201	Très Sp Pr Ar	1 664 000
5761	Impression	4201	Très Sp Pr Ar	728 000
5762	Frais diffusion	4201	Très Sp Pr Ar	728 000
5811	Frais inhumation	4201	Très Sp Pr Ar	4 375 000
6111	Bourses	4201	Très Sp Pr Ar	5 000 000
31.16.1.3.02 Direction Generale de la logistique				278 328 000
31.16.1.3.03 Direction Generale de l'organisation et des personnels				
5447	Fournitures militaires	4201	Très Sp Pr Ar	19 190 000
5815	Aide aux militaires	4201	Très Sp Pr Ar	3 040 000
31.16.1.3.03 Direction Generale de l'organisation et des personnels				22 230 000
31.16.1.3.04 Direction du service de sante des forces armees				
5433	Médicaments	4201	Très Sp Pr Ar	2 498 000
31.16.1.3.04 Direction du service de sante des forces armees				2 498 000
31.16.1.3 Chef d'état Major General Adjoint charge de l'organisation et de la logisti				304 158 000
31.16.1.4.01 Manœuvres inter-armees				
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	1 581 000
5433	Médicaments	4201	Très Sp Pr Ar	760 000
5451	Viande	4201	Très Sp Pr Ar	3 800 000
5452	Poisson	4201	Très Sp Pr Ar	4 180 000
5453	Boulangerie, pâtisserie	4201	Très Sp Pr Ar	3 420 000
5454	Fruits et légumes	4201	Très Sp Pr Ar	3 040 000
5455	Boissons hygiéniques	4201	Très Sp Pr Ar	3 162 000
5456	Boissons alcoolisées	4201	Très Sp Pr Ar	2 213 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	3 800 000
5467	Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201	Très Sp Pr Ar	632 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	6 448 000
31.16.1.4.01 Manœuvres inter-armees				33 036 000
31.16.1.4.02 Journees de la Defense Nationale				
5433	Médicaments	4201	Très Sp Pr Ar	608 000
5455	Boissons hygiéniques	4201	Très Sp Pr Ar	948 000
5456	Boissons alcoolisées	4201	Très Sp Pr Ar	948 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	1 248 000
31.16.1.4.02 Journees de la Defense Nationale				3 752 000
31.16.1.4.03 Preparation aux competitions sportives				
5433	Médicaments	4201	Très Sp Pr Ar	795 000
31.16.1.4.03 Preparation aux competitions sportives				795 000
31.16.1.4 Grandes activités				37 583 000
31.16.2.1.01 Direction Generale des Contres Ingerences et de la Securite Militaire				
4101	Salaires journaliers – Libreville	0000	Libreville	16 100 000

5115	Locations – résidences	4201	Très Sp Pr Ar	113 625 000
5411	Documents périodiques	4201	Très Sp Pr Ar	285 000
5412	Fournitures informatiques	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	1 498 000
5446	Habillement	4201	Très Sp Pr Ar	1 914 000
5451	Viande	4201	Très Sp Pr Ar	10 500 000
5452	Poisson	4201	Très Sp Pr Ar	5 500 000
5453	Boulangerie, pâtisserie	4201	Très Sp Pr Ar	3 000 000
5454	Fruits et légumes	4201	Très Sp Pr Ar	2 000 000
5455	Boissons hygiéniques	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5456	Boissons alcoolisées	4201	Très Sp Pr Ar	2 496 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	7 520 000
5467	Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201	Très Sp Pr Ar	832 000
5471	Carburant – véhicules de fonction	4201	Très Sp Pr Ar	8 900 000
5711	Frais de missions au Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	3 882 000
5721	Frais de déplacements missions au Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	3 351 000
5733	Déplacements fonctionnaires – au Gabon	4201	Très Sp Pr Ar	1 832 000
5745	Transport ferroviaire	4201	Très Sp Pr Ar	832 000
5772	Autres réceptions et restauration	4201	Très Sp Pr Ar	1 901 000
5811	Frais inhumation	4201	Très Sp Pr Ar	2 000 000
6131	Indemnités de stage	4201	Très Sp Pr Ar	2 000 000
31.16.2.1.01	Direction Generale des Contres Ingerences et de la Securite Militaire			196 208 000
31.16.2.2.01	Direction des Contre Ingerences			
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	1 074 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	668 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	500 000
31.16.2.2.01	Direction des Contre Ingerences			2 242 000
31.16.2.2	Direction des Contre Ingerences			2 242 000
31.16.2.3.01	Direction de la Securite Militaire			
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	674 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	568 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	500 000
31.16.2.3.01	Direction de la Securite Militaire			1 742 000
31.16.2.3	Direction de la Securite Militaire			1 742 000
31.16.2.5.01	Direction des Enquetes Speciales			
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	474 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	468 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	500 000
31.16.2.5.01	Direction des Enquetes Speciales			1 442 000
31.16.2.5	Direction des Enquetes Speciales			1 442 000
31.16.2.6.01	Division Judiciaire			
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	474 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	468 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	500 000
31.16.2.6.01	Division Judiciaire			1 442 000
31.16.2.6.02	Services Auto et Techniques			
5211	E & R – véhicules de fonction	4201	Très Sp Pr Ar	4 004 000
5212	Entretien et réparations -véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5232	E & R – équipement de communication	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5234	E & R – équipem. divers de haute technologie	4201	Très Sp Pr Ar	4 160 000
5236	E & R – équipement de bureaux	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5247	E & R – ascenseurs de bât. institutionnels	4201	Très Sp Pr Ar	2 912 000
5257	E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201	Très Sp Pr Ar	3 744 000
5288	Conventions nettoyage – autres	4201	Très Sp Pr Ar	2 496 000
5297	Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201	Très Sp Pr Ar	2 080 000
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	4 160 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	2 000 000
5422	Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201	Très Sp Pr Ar	54 08 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	303 75 000

31.16.2.6.02 Services Auto et Techniques		62 035 000
31.16.2.6 Services Rattaches		63 477 000
31.16.2.7.01 Grandes activités DGCISM : Journée de la Défense		
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
31.16.2.7.01 Grandes activités DGCISM : Journée de la Défense		2 496 000
31.16.2.7 Grandes activités DGCISM		2 496 000
31.16.2.8.01 Postes des Contre Ingerences et de la Sécurité Militaire : COCOBEACH		
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2101 P. COCOBEACH	1 000 000
5414 Papeterie	2101 P. COCOBEACH	580 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2101 P. COCOBEACH	480 000
5459 Produits alimentaires divers	2101 P. COCOBEACH	500 000
5472 Carburant - véhicules divers	2101 P. COCOBEACH	2 000 000
31.16.2.8.01 Postes des Contre Ingerences et de la Sécurité Militaire : COCOBEACH		4 560 000
31.16.2.8.03 Postes des Contre Ingerences et de la Sécurité Militaire : Lambarene		
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2300 T. P LAMBARENE	1 000 000
5414 Papeterie	2300 T. P LAMBARENE	580 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2300 T. P LAMBARENE	480 000
5459 Produits alimentaires divers	2300 T. P LAMBARENE	500 000
5472 Carburant - véhicules divers	2300 T. P LAMBARENE	2 000 000
31.16.2.8.03 Postes des Contre Ingerences et de la Sécurité Militaire : Lambarene		4 560 000
31.16.2 Direction Generale des Contres Ingerences et de la Sécurité Militaire		276 727 000
31.16.4.1.01 Direction Generale de l'Aviation Legere des Armees		
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	474 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	474 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
31.16.4.1.01 Direction Generale de l'Aviation Legere des Armees		1 580 000
31.16.4.1.02 Service General		
5267 E & R – plomberie de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	553 000
5288 Conventions nettoyage – autres	4201 Très Sp Pr Ar	553 000
31.16.4.1.02 Service General		1 738 000
31.16.4.1.03 Service Social ALA		
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	1 330 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	2 188 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
31.16.4.1.03 Service Social ALA		5 038 000
31.16.4.1 Direction Generale de l'Aviation Legere des Armees		8 356 000
31.16.4.2.01 Direction des Operations et de l'Instruction		
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	897 000
5415 Fournitures audio-visuelles	4201 Très Sp Pr Ar	442 000
5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	100 568 000
31.16.4.2.01 Direction des Operations et de l'Instruction		101 907 000
31.16.4.2.02 Direction de la Logistique et des Materiels		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 603 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	727 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	1 107 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	4 160 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	3 478 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 794 000
5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	116 176 000
31.16.4.2.02 Direction de la Logistique et des Materiels		129 045 000
31.16.4.2.03 Direction du Personnel		
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	658 000
31.16.4.2.03 Direction du Personnel		658 000
31.16.4.2.04 Direction des Services administratifs et financiers		

5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	93 000 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	3 162 000
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5236 E & R – équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	3 162 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	458 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	980 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	4201 Très Sp Pr Ar	1 162 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	2 766 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	25 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	22 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	5 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	2 900 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	4 278 522
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	9 520 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	704 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	5 608 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar	3 794 000
5749 Frais de transit et dédouanement	4201 Très Sp Pr Ar	12 646 000
5774 Hébergement - vacataires	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	2 188 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar	4 368 000
31.16.4.2.04 Direction des Services administratifs et financiers		209 591 522
31.16.4.2 Etat-Major		441 201 522
31.16.4.3.01 Groupement Helicoptere		
5213 E & R – avions et équipement aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	110 611 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	553 000
31.16.4.3.01 Groupement Helicoptere		111 796 000
31.16.4.3 Corps de Troupe		111 796 000
31.16.4.7.01 Aviation Legere des Armees: Journees de la Defense		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	955 000
5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	1 925 000
31.16.4.7.01 Aviation Legere des Armees: Journees de la Defense		2 880 000
31.16.4.7.02 Aviation Legere des Armees: Manceuvres interarmees		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	3 724 000
5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	4 160 000
31.16.4.7.02 Aviation Legere des Armees: Manceuvres interarmees		7 884 000
31.16.4.7 Grandes activités: Aviation Legere des Armees		10 764 000
31.16.4 AVIATION LEGERE DES ARMEES		572 117 522
31.16.5.1.01 Attache Militaire a Paris		
4103 Salaires journaliers – extérieur du Gabon	3050 P. France	8 000 000
4203 Cotisations – pays étrangers	3050 P. France	1 300 000
5115 Locations – résidences	3050 P. France	22 000 000
5231 E & R – équipement informatique	3050 P. France	1 500 000
5315 Service d'eau – résidences	3050 P. France	1 500 000
5325 Service d'électricité – résidences	3050 P. France	3 000 000
5414 Papeterie	3050 P. France	700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3050 P. France	1 300 000
5421 FE - véhicules de fonction	3050 P. France	2 800 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3050 P. France	1 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	3050 P. France	3 000 000
5641 Assurance – véhicules de fonction	3050 P. France	2 300 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3050 P. France	3 000 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3050 P. France	3 000 000
5752 Consommation téléphonique – Internationale	3050 P. France	2 000 000
5772 Autres réceptions et restauration	3050 P. France	4 000 000
31.16.5.1.01 Attache Militaire a Paris		60400 000

31.16.5.1.02 Attache Militaire a Abidjan			
4103 Salaires journaliers – extérieur du Gabon	3021 P. COTE D'IVOIR		2 500 000
4203 Cotisations – pays étrangers	3021 P. COTE D'IVOIR		400 000
5115 Locations – résidences	3021 P. COTE D'IVOIR		14 400 000
5231 E & R – équipement informatique	3021 P. COTE D'IVOIR		800 000
5315 Service d'eau – résidences	3021 P. COTE D'IVOIR		700 000
5325 Service d'électricité – résidences	3021 P. COTE D'IVOIR		1 000 000
5414 Papeterie	3021 P. COTE D'IVOIR		700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3021 P. COTE D'IVOIR		800 000
5421 FE - véhicules de fonction	3021 P. COTE D'IVOIR		1 800 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3021 P. COTE D'IVOIR		1 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	3021 P. COTE D'IVOIR		1 600 000
5641 Assurance – véhicules de fonction	3021 P. COTE D'IVOIR		1 000 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3021 P. COTE D'IVOIR		1 500 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3021 P. COTE D'IVOIR		1 500 000
5752 Consommation téléphonique – Internationale	3021 P. COTE D'IVOIR		1 500 000
5772 Autres réceptions et restauration	3021 P. COTE D'IVOIR		2 000 000
31.16.5.1.02 Attache Militaire a Abidjan			33 200 000
31.16.5.1.03 Attache Militaire a Rabat			
4103 Salaires journaliers – extérieur du Gabon	3040 P. MAROC		13 000 000
4203 Cotisations – pays étrangers	3040 P. MAROC		2 000 000
5115 Locations – résidences	3040 P. MAROC		20 000 000
5231 E & R – équipement informatique	3040 P. MAROC		1 000 000
5315 Service d'eau – résidences	3040 P. MAROC		1 250 000
5325 Service d'électricité – résidences	3040 P. MAROC		2 500 000
5414 Papeterie	3040 P. MAROC		700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3040 P. MAROC		1 140 000
5421 FE - véhicules de fonction	3040 P. MAROC		1 500 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3040 P. MAROC		2 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	3040 P. MAROC		3 600 000
5641 Assurance – véhicules de fonction	3040 P. MAROC		2 500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3040 P. MAROC		1 500 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3040 P. MAROC		2 500 000
5752 Consommation téléphonique – Internationale	3040 P. MAROC		2 500 000
5772 Autres réceptions et restauration	3040 P. MAROC		4 000 000
31.16.5.1.03 Attache Militaire a Rabat			61 690 000
31.16.5.1.04 Attache Militaire a Washington			
4103 Salaires journaliers – extérieur du Gabon	3080 P. U.S.A		30 694 000
5115 Locations – résidences	3080 P. U.S.A		27 060 000
5231 E & R – équipement informatique	3080 P. U.S.A		3 000 000
5315 Service d'eau – résidences	3080 P. U.S.A		3 000 000
5325 Service d'électricité – résidences	3080 P. U.S.A		5 000 000
5414 Papeterie	3080 P. U.S.A		1 500 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3080 P. U.S.A		2 000 000
5421 FE - véhicules de fonction	3080 P. U.S.A		5 000 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3080 P. U.S.A		3 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	3080 P. U.S.A		4 000 000
5641 Assurance – véhicules de fonction	3080 P. U.S.A		3 000 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3080 P. U.S.A		5 000 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3080 P. U.S.A		5 100 000
5752 Consommation téléphonique – Internationale	3080 P. U.S.A		3 500 000
5772 Autres réceptions et restauration	3080 P. U.S.A		4 000 000
31.16.5.1.04 Attache Militaire a Washington			104 854 000
31.16.5.1.05 Attache Militaire a Dakar			
4103 Salaires journaliers – extérieur du Gabon	3020 P. SENEGAL		2 500 000
4203 Cotisations – pays étrangers	3020 P. SENEGAL		400 000
5115 Locations – résidences	3020 P. SENEGAL		11 200 000
5231 E & R – équipement informatique	3020 P. SENEGAL		1 000 000
5315 Service d'eau – résidences	3020 P. SENEGAL		700 000
5325 Service d'électricité – résidences	3020 P. SENEGAL		1 500 000

5414 Papeterie	3020 P. SENEGAL	700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3020 P. SENEGAL	800 000
5421 FE - véhicules de fonction	3020 P. SENEGAL	5 400 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3020 P. SENEGAL	1 000 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	3020 P. SENEGAL	1 600 000
5641 Assurance - véhicules de fonction	3020 P. SENEGAL	1 200 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3020 P. SENEGAL	1 500 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3020 P. SENEGAL	2 000 000
5752 Consommation téléphonique - Internationale	3020 P. SENEGAL	2 500 000
5772 Autres réceptions et restauration	3020 P. SENEGAL	3 500 000
31.16.5.1.05 Attache Militaire a Dakar		37 500 000
31.16.5.1.06 Attache Militaire a Bruxelles		
4103 Salaires journaliers - extérieur du Gabon	3060 P. EN BELGIQUE	10 000 000
5115 Locations - résidences	3060 P. EN BELGIQUE	15 000 000
5231 E & R - équipement informatique	3060 P. EN BELGIQUE	800 000
5315 Service d'eau - résidences	3060 P. EN BELGIQUE	1 000 000
5325 Service d'électricité - résidences	3060 P. EN BELGIQUE	1 500 000
5414 Papeterie	3060 P. EN BELGIQUE	700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3060 P. EN BELGIQUE	1 100 000
5421 FE - véhicules de fonction	3060 P. EN BELGIQUE	2 500 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3060 P. EN BELGIQUE	1 000 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	3060 P. EN BELGIQUE	3 000 000
5641 Assurance - véhicules de fonction	3060 P. EN BELGIQUE	1 500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3060 P. EN BELGIQUE	2 000 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3060 P. EN BELGIQUE	2 000 000
5752 Consommation téléphonique - Internationale	3060 P. EN BELGIQUE	2 000 000
5772 Autres réceptions et restauration	3060 P. EN BELGIQUE	3 500 000
31.16.5.1.06 Attache Militaire a Bruxelles		47 600 000
31.16.5.1.07 Attache Militaire a Johannesburg		
4103 Salaires journaliers - extérieur du Gabon	3030 P. AF.SUD	13 000 000
4203 Cotisations - pays étrangers	3030 P. AF.SUD	2 150 000
5231 E & R - équipement informatique	3030 P. AF.SUD	1 000 000
5315 Service d'eau - résidences	3030 P. AF.SUD	1 664 000
5325 Service d'électricité - résidences	3030 P. AF.SUD	3 000 000
5414 Papeterie	3030 P. AF.SUD	700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3030 P. AF.SUD	1 000 000
5421 FE - véhicules de fonction	3030 P. AF.SUD	2 700 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3030 P. AF.SUD	1 000 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	3030 P. AF.SUD	3 200 000
5641 Assurance - véhicules de fonction	3030 P. AF.SUD	2 000 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3030 P. AF.SUD	2 000 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3030 P. AF.SUD	1 500 000
5752 Consommation téléphonique - Internationale	3030 P. AF.SUD	1 500 000
5772 Autres réceptions et restauration	3030 P. AF.SUD	4 000 000
31.16.5.1.07 Attache Militaire a Johannesburg		40 414 000
31.16.5.1.08 Attache Militaire a Pekin		
4103 Salaires journaliers - extérieur du Gabon	3090 P. CHINE	14 200 000
5115 Locations - résidences	3090 P. CHINE	21 120 000
5231 E & R - équipement informatique	3090 P. CHINE	1 000 000
5315 Service d'eau - résidences	3090 P. CHINE	2 000 000
5325 Service d'électricité - résidences	3090 P. CHINE	3 000 000
5414 Papeterie	3090 P. CHINE	700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3090 P. CHINE	1 400 000
5421 FE - véhicules de fonction	3090 P. CHINE	2 800 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3090 P. CHINE	1 000 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	3090 P. CHINE	5 000 000
5641 Assurance - véhicules de fonction	3090 P. CHINE	2 000 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3090 P. CHINE	6 000 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3090 P. CHINE	7 000 000
5752 Consommation téléphonique - Internationale	3090 P. CHINE	3 000 000
5772 Autres réceptions et restauration	3090 P. CHINE	6 789 000

31.16.5.1.08 Attache Militaire a Pekin			77 009 000
31.16.5.1.09 Attache Militaire a Addis-abeba			
4103 Salaires journaliers – extérieur du Gabon	3104 P. ETHIOPIE		8 000 000
5115 Locations – résidences	3104 P. ETHIOPIE		15 000 000
5231 E & R – équipement informatique	3104 P. ETHIOPIE		1 000 000
5315 Service d'eau – résidences	3104 P. ETHIOPIE		700 000
5325 Service d'électricité – résidences	3104 P. ETHIOPIE		1 500 000
5414 Papeterie	3104 P. ETHIOPIE		700 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	3104 P. ETHIOPIE		800 000
5421 FE - véhicules de fonction	3104 P. ETHIOPIE		1 800 000
5429 FE - bâtiments et équipement divers	3104 P. ETHIOPIE		1 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	3104 P. ETHIOPIE		3 200 000
5641 Assurance – véhicules de fonction	3104 P. ETHIOPIE		2 000 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	3104 P. ETHIOPIE		2 500 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	3104 P. ETHIOPIE		2 000 000
5752 Consommation téléphonique – Internationale	3104 P. ETHIOPIE		1 500 000
5772 Autres réceptions et restauration	3104 P. ETHIOPIE		3 000 000
31.16.5.1.09 Attache Militaire a Addis-abeba			44 700 000
31.16.5.1 Attaches Militaires			507 367 000
31.17.1.1.01 Chef Etat-Major Armee de Terre : Cabinet			
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	4201 Très Sp Pr Ar		2 188 000
31.17.1.1.01 Chef Etat-Major Armee de Terre : Cabinet			2 188 000
31.17.1.1 Chef d'etat – Major Armee de Terre			2 188 000
31.17.1.2.01 Armee de Terre: 1° Bureau			
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		616 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		1 581 000
31.17.1.2.01 Armee de Terre: 1° Bureau			2 197 000
31.17.1.2.02 Armee de Terre: 2° Bureau-Renseignement			
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
31.17.1.2.02 Armee de Terre: 2° Bureau-Renseignement			1 265 000
31.17.1.2.03 Armee de Terre: 3° Bureau			
5442 Fournitures scolaires	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5445 Fournitures sportives	4201 Très Sp Pr Ar		948 000
31.17.1.2.03 Armee de Terre: 3° Bureau			2 845 000
31.17.1.2.04 Armee de Terre: 4° Bureau			
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		8 016 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		9 485 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		8 320 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		15 646 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		10 605 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		192 960 000
31.17.1.2.04 Armee de Terre: 4° Bureau			245 032 000
31.17.2.1.01 Armee de Terre: Commandement de Transmission			
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar		1 581 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar		2 845 000
31.17.2.1.01 Armee de Terre: Commandement de Transmission			4 426 000
31.17.2.2.01 Armee de Terre: Direction du Commissariat			
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville		46 000 000
5227 E & R – ameublement institutionnel	4201 Très Sp Pr Ar		4 160 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar		1 664 000
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar		1 664 000
5236 E & R – équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar		2 496 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		4 160 000
5287 Conventions nettoyage – bâtiments institutionn	4201 Très Sp Pr Ar		2 496 000
5411 Documents périodiques	4201 Très Sp Pr Ar		760 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar		2 496 000
5415 Fournitures audio-visuelles	4201 Très Sp Pr Ar		1 664 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		4 160 000

5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	3 328 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	4201 Très Sp Pr Ar	1 747 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	11 544 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	340 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	185 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	87 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	181 000 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	31 711 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	25 711 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	62 500 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	6 240 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	17 500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	9 008 000
5736 Déplacements autres - internationaux	4201 Très Sp Pr Ar	7 467 000
5741 Service des postes et messagerie	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar	5 824 000
5748 Fret maritime	4201 Très Sp Pr Ar	4 160 000
5816 Aides aux personnels non militaires de la Défe	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
31.17.2.2.01 Armee de Terre: Direction du Commissariat		1 056 292 000
31.17.2.3.01 Armee de Terre: Direction des Services Techniques		
5447 Fournitures militaires	4201 Très Sp Pr Ar	4 560 000
31.17.2.3.01 Armee de Terre: Direction des Services Techniques		4 560 000
31.17.2.4.01 Armee de Terre: Service Logement		
5115 Locations - résidences	4201 Très Sp Pr Ar	409 500 000
31.17.2.4.01 Armee de Terre: Service Logement		409 500 000
31.17.2.5.01 Armee de Terre: Direction des Travaux du Genie		
5239 E & R - équipement divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 138 000
5277 E & R - install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar	1 328 000
5297 Autre E & R - bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 518 000
5427 FE - bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 518 000
31.17.2.5.01 Armee de Terre: Direction des Travaux du Genie		5 502 000
31.17.2.6.01 Armee de Terre: Direction des Affaires Sociales		
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	20 000 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
31.17.2.6.01 Armee de Terre: Direction des Affaires Sociales		22 280 000
31.17.3.1.01 Armee de Terre: Regiment de Commandement d'Appui et de Soutien		
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5236 E & R - équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	869 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
5427 FE - bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	14 560 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 296 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	4201 Très Sp Pr Ar	648 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	452 000
31.17.3.1.01 Armee de Terre: Regiment de Commandement d'Appui et de Soutien		23 450 000
31.17.3.2.01 Armee de Terre: 1er Regiment de Parachutiste Gabonais		
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5297 Autre E & R - bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	679 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5427 FE - bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 043 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	13 740 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 885 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	4201 Très Sp Pr Ar	711 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	1 012 000
31.17.3.2.01 Armee de Terre: 1er Regiment de Parachutiste Gabonais		21 599 000

31.17.3.2.02 Armee de Terre: Centre d'Entretien et Reparation des Parachutes			
5214 E & R – navires et équipement naval	4201 Très Sp Pr Ar		948 000
5447 Fournitures militaires	4201 Très Sp Pr Ar		3 540 000
5474 Carburant – navires	4201 Très Sp Pr Ar		1 124 000
31.17.3.2.02 Armee de Terre: Centre d'Entretien et Reparation des Parachutes			5 612 000
31.17.3.3.01 Armee de Terre: Bataillon de Reconnaissance et de Combat			
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		775 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar		10 508 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		1 590 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
31.17.3.3.01 Armee de Terre: Bataillon de Reconnaissance et de Combat			17 297 000
31.17.5.4.01 ENSOA : Commandement de l'Ecole			
5115 Locations – résidences	2400 T. P MOUILA		3 000 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2400 T. P MOUILA		2 090 000
5412 Fournitures informatiques	2400 T. P MOUILA		1 520 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2400 T. P MOUILA		1 140 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2400 T. P MOUILA		1 520 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2400 T. P MOUILA		760 000
5433 Médicaments	2400 T. P MOUILA		1 900 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2400 T. P MOUILA		1 520 000
5451 Viande	2400 T. P MOUILA		16 000 000
5452 Poisson	2400 T. P MOUILA		10 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2400 T. P MOUILA		6 000 000
5454 Fruits et légumes	2400 T. P MOUILA		10 000 000
5455 Boissons hygiéniques	2400 T. P MOUILA		3 495 237
5456 Boissons alcoolisées	2400 T. P MOUILA		532 000
5459 Produits alimentaires divers	2400 T. P MOUILA		7 600 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2400 T. P MOUILA		1 140 000
5472 Carburant - véhicules divers	2400 T. P MOUILA		1 562 000
5711 Frais de missions au Gabon	2400 T. P MOUILA		1 000 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2400 T. P MOUILA		1 000 000
31.17.5.4.01 ENSOA : Commandement de l'Ecole			71 779 237
31.17.5.4.02 ENSOA : Direction de l'Ecole			
5231 E & R – équipement informatique	2400 T. P MOUILA		1 140 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2400 T. P MOUILA		2 233 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2400 T. P MOUILA		1 140 000
5431 Fournitures de laboratoires	2400 T. P MOUILA		760 000
5434 Produits chimiques	2400 T. P MOUILA		646 000
5442 Fournitures scolaires	2400 T. P MOUILA		7 600 000
5623 SPG – Enseignement	2400 T. P MOUILA		2 000 000
5624 SPG – Médecine	2400 T. P MOUILA		2 500 000
5822 Frais de stage	2400 T. P MOUILA		500 000
31.17.5.4.02 ENSOA : Direction de l'Ecole			18 519 000
31.17.5.4 Ecole Nationale des Sous officiers d'Active (ENSOA)			
			90 298 237
31.17.5.7.01 ENSOA : Journees de la Defense Nationale			
5455 Boissons hygiéniques	2400 T. P MOUILA		760 000
5459 Produits alimentaires divers	2400 T. P MOUILA		2 280 000
5472 Carburant - véhicules divers	2400 T. P MOUILA		750 000
5761 Impression	2400 T. P MOUILA		760 000
31.17.5.7.01 ENSOA : Journees de la Defense Nationale			4 550 000
31.17.7.1.01 Armee de Terre: Manoeuvres interarmees			
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		948 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar		3 800 000

5455	Boissons hygiéniques	4201	Très Sp Pr Ar	632 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	7 600 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	1 248 000
31.17.7.1.01 Armee de Terre: Manoeuvres interarmees				14 228 000
31.17.7.2.01 Armee de Terre: Journees de la Defense				
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	7 600 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	832 000
5761	Impression	4201	Très Sp Pr Ar	632 000
31.17.7.2.01 Armee de Terre: Journees de la Defense				9 064 000
31.17.7.3.01 Armee de Terre: Fetes de l'indépendance				
5422	Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201	Très Sp Pr Ar	1 897 000
5459	Produits alimentaires divers	4201	Très Sp Pr Ar	11 400 000
5472	Carburant - véhicules divers	4201	Très Sp Pr Ar	2 912 000
31.17.7.3.01 Armee de Terre: Fetes de l'indépendance				16 209 000
31.17.7 Grandes activités Armee de Terre				39 501 000
31.17.9.1.01 Etat-Major de la Region Militaire de Libreville				
5115	Locations – résidences	4201	Très Sp Pr Ar	5 000 000
5211	E & R – véhicules de fonction	4201	Très Sp Pr Ar	1 252 000
5277	E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201	Très Sp Pr Ar	1 344 000
5414	Papeterie	4201	Très Sp Pr Ar	616 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	4201	Très Sp Pr Ar	506 000
5422	Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201	Très Sp Pr Ar	442 000
5771	Accueil et réception des hôtes de marque	4201	Très Sp Pr Ar	632 000
31.17.9.1.01 Etat-Major de la Region Militaire de Libreville				9 792 000
31.17.9.2.01 Armee de Terre: Region Militaire de Franceville				
5115	Locations – résidences	2200	T. P FRANCEVILLE	5 000 000
5211	E & R – véhicules de fonction	2200	T. P FRANCEVILLE	401 000
5212	Entretien et réparations -véhicules divers	2200	T. P FRANCEVILLE	1 248 000
5236	E & R – équipement de bureaux	2200	T. P FRANCEVILLE	666 000
5257	E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2200	T. P FRANCEVILLE	1 664 000
5277	E & R – install. électriques de bât. institutionne	2200	T. P FRANCEVILLE	998 000
5297	Autre E & R – bâtiments institutionnels	2200	T. P FRANCEVILLE	416 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	2200	T. P FRANCEVILLE	832 000
5421	FE - véhicules de fonction	2200	T. P FRANCEVILLE	250 000
5422	Fournitures d'entretien - autres véhicules	2200	T. P FRANCEVILLE	582 000
5441	Fournitures d'hôtellerie	2200	T. P FRANCEVILLE	416 000
5453	Boulangerie, pâtisserie	2200	T. P FRANCEVILLE	8 000 000
5454	Fruits et légumes	2200	T. P FRANCEVILLE	3 000 000
5455	Boissons hygiéniques	2200	T. P FRANCEVILLE	416 000
5456	Boissons alcoolisées	2200	T. P FRANCEVILLE	250 000
5459	Produits alimentaires divers	2200	T. P FRANCEVILLE	6 000 000
5467	Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2200	T. P FRANCEVILLE	1 664 000
5472	Carburant - véhicules divers	2200	T. P FRANCEVILLE	2 966 000
5711	Frais de missions au Gabon	2200	T. P FRANCEVILLE	1 000 000
5721	Frais de déplacements missions au Gabon	2200	T. P FRANCEVILLE	901 000
5741	Service des postes et messagerie	2200	T. P FRANCEVILLE	166 000
5771	Accueil et réception des hôtes de marque	2200	T. P FRANCEVILLE	832 000
31.17.9.2.01 Armee de Terre: Region Militaire de Franceville				37 668 000
31.17.9.4.01 Armee de Terre: Region Militaire de Mouila				
4102	Salaires journaliers – intérieur du Gabon	2400	T. P MOUILA	5 496 000
5115	Locations – résidences	2400	T. P MOUILA	1 800 000
5297	Autre E & R – bâtiments institutionnels	2400	T. P MOUILA	2 023 000
5419	Fournitures de bureaux diverses	2400	T. P MOUILA	632 000
5422	Fournitures d'entretien - autres véhicules	2400	T. P MOUILA	632 000
5453	Boulangerie, pâtisserie	2400	T. P MOUILA	5 432 000
5455	Boissons hygiéniques	2400	T. P MOUILA	506 000
5459	Produits alimentaires divers	2400	T. P MOUILA	9 180 000
5467	Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2400	T. P MOUILA	1 265 000
5472	Carburant - véhicules divers	2400	T. P MOUILA	2 751 000
5711	Frais de missions au Gabon	2400	T. P MOUILA	1 330 000

5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2400 T. P. MOUILA	948 000
31.17.9.4.01 Armee de Terre: Region Militaire de Mouila		31 995 000
31.17.9.4.02 Armee de Terre: Centre d'Instruction de Mouila		
5115 Locations – résidences	2400 T. P. MOUILA	9 600 000
5414 Papeterie	2400 T. P. MOUILA	632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2400 T. P. MOUILA	632 000
5454 Fruits et légumes	2400 T. P. MOUILA	4 076 000
5455 Boissons hygiéniques	2400 T. P. MOUILA	316 000
5459 Produits alimentaires divers	2400 T. P. MOUILA	6 180 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2400 T. P. MOUILA	948 000
5472 Carburant - véhicules divers	2400 T. P. MOUILA	1 564 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2400 T. P. MOUILA	948 000
31.17.9.4.02 Armee de Terre: Centre d'Instruction de Mouila		24 896 000
31.17.9.5.01 Region Militaire de Tchibanga		
5115 Locations – résidences	2500 T. P. TCHIBANGA	1 800 000
5211 E & R – véhicules de fonction	2500 T. P. TCHIBANGA	802 000
5236 E & R – équipement de bureaux	2500 T. P. TCHIBANGA	1 248 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2500 T. P. TCHIBANGA	832 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	2500 T. P. TCHIBANGA	1 144 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2500 T. P. TCHIBANGA	832 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2500 T. P. TCHIBANGA	832 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2500 T. P. TCHIBANGA	416 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2500 T. P. TCHIBANGA	5 500 000
5454 Fruits et légumes	2500 T. P. TCHIBANGA	500 000
5455 Boissons hygiéniques	2500 T. P. TCHIBANGA	208 000
5456 Boissons alcoolisées	2500 T. P. TCHIBANGA	250 000
5459 Produits alimentaires divers	2500 T. P. TCHIBANGA	6 000 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2500 T. P. TCHIBANGA	832 000
5472 Carburant - véhicules divers	2500 T. P. TCHIBANGA	2 874 000
5711 Frais de missions au Gabon	2500 T. P. TCHIBANGA	1 000 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2500 T. P. TCHIBANGA	901 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2500 T. P. TCHIBANGA	832 000
31.17.9.5.01 Region Militaire de Tchibanga		26 803 000
31.17.9.6.01 Region Militaire de Makokou		
5115 Locations – résidences	2600 T. P. MAKOKOU	1 800 000
5211 E & R – véhicules de fonction	2600 T. P. MAKOKOU	401 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2600 T. P. MAKOKOU	728 000
5236 E & R – équipement de bureaux	2600 T. P. MAKOKOU	1 498 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2600 T. P. MAKOKOU	832 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	2600 T. P. MAKOKOU	998 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2600 T. P. MAKOKOU	416 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2600 T. P. MAKOKOU	832 000
5421 FE - véhicules de fonction	2600 T. P. MAKOKOU	250 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2600 T. P. MAKOKOU	582 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2600 T. P. MAKOKOU	416 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2600 T. P. MAKOKOU	6 000 000
5454 Fruits et légumes	2600 T. P. MAKOKOU	1 174 000
5455 Boissons hygiéniques	2600 T. P. MAKOKOU	416 000
5456 Boissons alcoolisées	2600 T. P. MAKOKOU	250 000
5459 Produits alimentaires divers	2600 T. P. MAKOKOU	6 000 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2600 T. P. MAKOKOU	832 000
5472 Carburant - véhicules divers	2600 T. P. MAKOKOU	2 246 000
5711 Frais de missions au Gabon	2600 T. P. MAKOKOU	1 000 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2600 T. P. MAKOKOU	901 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2600 T. P. MAKOKOU	832 000
31.17.9.6.01 Region Militaire de Makokou		28 404 000
31.17.9.7.01 Region Militaire de Koulamoutou		
5115 Locations – résidences	2700 T. P. KOULAMOUTOU	5 000 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2700 T. P. KOULAMOUTOU	632 000
5236 E & R – équipement de bureaux	2700 T. P. KOULAMOUTOU	506 000

5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2700 T, P KOULAMOUTOU	632 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	2700 T, P KOULAMOUTOU	442 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2700 T, P KOULAMOUTOU	632 000
5421 FE - véhicules de fonction	2700 T, P KOULAMOUTOU	250 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2700 T, P KOULAMOUTOU	442 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2700 T, P KOULAMOUTOU	316 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2700 T, P KOULAMOUTOU	3 912 000
5454 Fruits et légumes	2700 T, P KOULAMOUTOU	1 140 000
5455 Boissons hygiéniques	2700 T, P KOULAMOUTOU	316 000
5456 Boissons alcoolisées	2700 T, P KOULAMOUTOU	190 000
5459 Produits alimentaires divers	2700 T, P KOULAMOUTOU	5 760 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2700 T, P KOULAMOUTOU	632 000
5472 Carburant - véhicules divers	2700 T, P KOULAMOUTOU	832 000
5711 Frais de missions au Gabon	2700 T, P KOULAMOUTOU	500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2700 T, P KOULAMOUTOU	450 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2700 T, P KOULAMOUTOU	316 000
31.17.9.7.01 Region Militaire de Koulamoutou		22 900 000
31.17.9.8.01 Region Militaire de Port - Gentil		
5115 Locations – résidences	2800 T, P PORT-GENTIL	5 000 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2800 T, P PORT-GENTIL	632 000
5236 E & R – équipement de bureaux	2800 T, P PORT-GENTIL	506 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2800 T, P PORT-GENTIL	1 107 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2800 T, P PORT-GENTIL	316 000
5414 Papeterie	2800 T, P PORT-GENTIL	126 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2800 T, P PORT-GENTIL	806 000
5421 FE - véhicules de fonction	2800 T, P PORT-GENTIL	250 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2800 T, P PORT-GENTIL	442 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2800 T, P PORT-GENTIL	316 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2800 T, P PORT-GENTIL	3 912 000
5454 Fruits et légumes	2800 T, P PORT-GENTIL	760 000
5455 Boissons hygiéniques	2800 T, P PORT-GENTIL	316 000
5456 Boissons alcoolisées	2800 T, P PORT-GENTIL	190 000
5459 Produits alimentaires divers	2800 T, P PORT-GENTIL	5 760 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2800 T, P PORT-GENTIL	632 000
5472 Carburant - véhicules divers	2800 T, P PORT-GENTIL	1 146 000
5711 Frais de missions au Gabon	2800 T, P PORT-GENTIL	375 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2800 T, P PORT-GENTIL	439 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2800 T, P PORT-GENTIL	316 000
31.17.9.8.01 Region Militaire de Port - Gentil		23 347 000
31.17.9.9.01 Region Militaire d'Oyem		
5115 Locations – résidences	2900 T, P OYEM	5 000 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2900 T, P OYEM	948 000
5236 E & R – équipement de bureaux	2900 T, P OYEM	506 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2900 T, P OYEM	632 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	2900 T, P OYEM	632 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2900 T, P OYEM	1 285 000
5414 Papeterie	2900 T, P OYEM	126 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2900 T, P OYEM	506 000
5421 FE - véhicules de fonction	2900 T, P OYEM	250 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2900 T, P OYEM	442 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2900 T, P OYEM	316 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2900 T, P OYEM	5 660 000
5454 Fruits et légumes	2900 T, P OYEM	1 699 000
5455 Boissons hygiéniques	2900 T, P OYEM	316 000
5456 Boissons alcoolisées	2900 T, P OYEM	190 000
5459 Produits alimentaires divers	2900 T, P OYEM	5 760 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2900 T, P OYEM	1 265 000
5472 Carburant - véhicules divers	2900 T, P OYEM	1 230 000
5711 Frais de missions au Gabon	2900 T, P OYEM	250 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2900 T, P OYEM	439 000
5771 Accueil et réception des hôtes de marque	2900 T, P OYEM	632 000
31.17.9.9.01 Region Militaire d'Oyem		28 084 000

31.17 ARMEE DE TERRE

2 192 283 237

31.18.1.1.01 Cabinet du Chef d'Etat-Major de l'Armee de l'Air			
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		632 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar		7 000 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar		3 800 000
31.18.1.1.01 Cabinet du Chef d'Etat-Major de l'Armee de l'Air			12 064 000
31.18.1.1 Etat-Major de l'Armee de l'Air			
			12 064 000
31.18.1.2.01 Direction des Operations			
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		490 000
5415 Fournitures audio-visuelles	4201 Très Sp Pr Ar		458 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		526 000
5445 Fournitures sportives	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar		29 439 000
31.18.1.2.01 Direction des Operations			35 340 000
31.18.1.2.02 Glam			
5213 E & R – avions et équipement aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar		12 646 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		1 665 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		390 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		390 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		390 000
5423 FE - avions et équipement aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar		44 894 000
5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar		24 144 000
5619 SPI – Divers	4201 Très Sp Pr Ar		18 016 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		1 500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		4 000 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5749 Frais de transit et dédouanement	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar		2 280 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar		5 000 000
31.18.1.2.02 Glam			119 742 000
31.18.1.2 Direction des Operations			
			155 082 000
31.18.1.3.01 Direction du Commissariat			
5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar		301 500 000
5225 E & R – ameublement résidentiel	4201 Très Sp Pr Ar		5 176 000
5227 E & R – ameublement institutionnel	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5236 E & R – équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		902 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		2 000 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		822 000
5425 FE - bâtiments et équipement résidentiels	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar		2 280 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar		57 302 000
5447 Fournitures militaires	4201 Très Sp Pr Ar		8 360 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar		143 600 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar		75 600 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar		9 880 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar		17 480 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar		4 426 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar		42 800 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		1 500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		5 974 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		1 351 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		4 000 000
5733 Déplacements fonctionnaires – au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar		2 280 000
5741 Service des postes et messagerie	4201 Très Sp Pr Ar		760 000
5745 Transport ferroviaire	4201 Très Sp Pr Ar		505 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000

5749 Frais de transit et dédouanement	4201 Très Sp Pr Ar	12 646 000
31.18.1.3.01 Direction du Commissariat		7 12 527 000
31.18.1.4.01 Direction des Personnels		
4401 Per diem, y c. per diem main-d'œuvre villageois	4201 Très Sp Pr Ar	3 000 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5442 Fournitures scolaires	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar	2 000 000
6131 Indemnités de stage	4201 Très Sp Pr Ar	4 000 000
31.18.1.4.01 Direction des Personnels		12 161 000
31.18.1.5.01 Direction Informatique		
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	5 691 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	8 220 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	316 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	316 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
31.18.1.5.01 Direction Informatique		15 175 000
31.18.1.6.01 Direction de l'Infrastructure		
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	5 059 000
5265 E & R – plomberie de résidences	4201 Très Sp Pr Ar	1 897 000
5267 E & R – plomberie de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5275 E & R – installations électriques de résidences	4201 Très Sp Pr Ar	1 897 000
5288 Conventions nettoyage – autres	4201 Très Sp Pr Ar	13 279 000
5295 Autre entretien et réparations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	1 941 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	2 529 000
5298 Autre E & R – travaux de génie civil et agricole	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	415 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	390 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	2 800 000
31.18.1.6.01 Direction de l'Infrastructure		32 737 000
31.18.1.7.01 Armée de l'Air : Direction technique		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	4 008 000
5212 Entretien et réparations – véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	5 059 000
5213 E & R – avions et équipement aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	66 392 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	732 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	590 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	10 000 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	4 426 000
5423 FE - avions et équipement aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	85 361 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	4 750 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	33 828 000
5473 Carburant - avions et équip. aéronautique	4201 Très Sp Pr Ar	192 397 000
5749 Frais de transit et dédouanement	4201 Très Sp Pr Ar	12 646 000
31.18.1.7.01 Armée de l'Air : Direction technique		420 189 000
31.18.2.1.01 Commandant de Base 01		
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	537 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	6 000 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	3 040 000
31.18.2.1.01 Commandant de Base 01		9 577 000
31.18.2.1.02 Service Medical		
5432 Matériel médico-technique et chirurgical	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	3 800 000
31.18.2.1.02 Service Medical		4 560 000
31.18.2.1.03 Moyens Operationnels		
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5415 Fournitures audio-visuelles	4201 Très Sp Pr Ar	516 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	464 000

31.18.2.1.03 Moyens Operationnels			3 193 000
31.18.2.1.04 Moyens Techniques			
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		2 405 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		6 323 000
5239 E & R – équipement divers	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		517 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		4 992 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar		4 426 000
5425 FE - bâtiments et équipement résidentiels	4201 Très Sp Pr Ar		1 000 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar		1 995 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar		31 696 000
31.18.2.1.04 Moyens Techniques			54 619 000
31.18.2.1.05 Moyens Administratifs et Financiers			
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville		50 064 000
5226 E & R – ameublement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5227 E & R – ameublement institutionnel	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5236 E & R – équipement de bureaux	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		579 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		822 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar		2 280 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	4201 Très Sp Pr Ar		1 265 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar		712 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5741 Service des postes et messagerie	4201 Très Sp Pr Ar		416 000
31.18.2.1.05 Moyens Administratifs et Financiers			66 888 000
31.18.2.1.06 Moyens Generaux			
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5267 E & R – plomberie de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	4201 Très Sp Pr Ar		1 897 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		4 426 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar		832 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar		558 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar		3 162 000
31.18.2.1.06 Moyens Generaux			17 199 000
31.18.2 Base Aerienne 01 Libreville			156 036 000
31.18.3.1.01 Commandant de Base 02			
5414 Papeterie	2200 T. P FRANCEVILLE		190 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2200 T. P FRANCEVILLE		126 000
5811 Frais inhumation	2200 T. P FRANCEVILLE		2 500 000
31.18.3.1.01 Commandant de Base 02			2 816 000
31.18.3.1.02 Service Medical			
5433 Médicaments	2200 T. P FRANCEVILLE		2 660 000
31.18.3.1.02 Service Medical			2 660 000
31.18.3.1.03 Moyens Operationnels			
5233 E & R – équipement audiovisuel	2200 T. P FRANCEVILLE		509 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	2200 T. P FRANCEVILLE		3 162 000
5414 Papeterie	2200 T. P FRANCEVILLE		158 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2200 T. P FRANCEVILLE		95 000
31.18.3.1.03 Moyens Operationnels			3 924 000
31.18.3.1.04 Moyens Techniques			
5211 E & R – véhicules de fonction	2200 T. P FRANCEVILLE		8 016 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2200 T. P FRANCEVILLE		9 485 000
5238 E & R – équipement de génie civil et agricole	2200 T. P FRANCEVILLE		1 265 000
5414 Papeterie	2200 T. P FRANCEVILLE		316 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2200 T. P FRANCEVILLE		316 000
5421 FE - véhicules de fonction	2200 T. P FRANCEVILLE		8 320 000

5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2200 T. P FRANCEVILLE	6 323 000
5428 FE – travaux et équip. génie civil et agricole	2200 T. P FRANCEVILLE	2 845 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	2200 T. P FRANCEVILLE	2 850 000
5472 Carburant - véhicules divers	2200 T. P FRANCEVILLE	35 820 000
31.18.3.1.04 Moyens Techniques		75 556 000
31.18.3.1.05 Moyens Administratifs et Financiers		
4102 Salaires journaliers – intérieur du Gabon	2200 T. P FRANCEVILLE	40 428 468
5227 E & R – ameublement institutionnel	2200 T. P FRANCEVILLE	3 162 000
5236 E & R – équipement de bureaux	2200 T. P FRANCEVILLE	1 897 000
5414 Papeterie	2200 T. P FRANCEVILLE	695 000
5416 Imprimés spéciaux	2200 T. P FRANCEVILLE	1 265 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2200 T. P FRANCEVILLE	316 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	2 529 000
5433 Médicaments	2200 T. P FRANCEVILLE	2 280 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2200 T. P FRANCEVILLE	1 265 000
5442 Fournitures scolaires	2200 T. P FRANCEVILLE	1 265 000
5446 Habillement	2200 T. P FRANCEVILLE	1 581 000
5451 Viande	2200 T. P FRANCEVILLE	23 000 000
5452 Poisson	2200 T. P FRANCEVILLE	10 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2200 T. P FRANCEVILLE	4 215 749
5455 Boissons hygiéniques	2200 T. P FRANCEVILLE	760 000
5456 Boissons alcoolisées	2200 T. P FRANCEVILLE	352 000
5459 Produits alimentaires divers	2200 T. P FRANCEVILLE	25 800 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	760 000
5745 Transport ferroviaire	2200 T. P FRANCEVILLE	1 581 000
5746 Transport aérien	2200 T. P FRANCEVILLE	1 265 000
5774 Hébergement - vacataires	2200 T. P FRANCEVILLE	1 520 000
31.18.3.1.05 Moyens Administratifs et Financiers		125 937 217
31.18.3.1.06 Moyens Generaux		
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	2 529 000
5267 E & R – plomberie de bâtiments institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	3 162 000
5277 E & R – install. électriques de bât. institutionne	2200 T. P FRANCEVILLE	1 897 000
5288 Conventions nettoyage – autres	2200 T. P FRANCEVILLE	8 220 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	15 807 000
5414 Papeterie	2200 T. P FRANCEVILLE	316 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2200 T. P FRANCEVILLE	126 000
5425 FE - bâtiments et équipement résidentiels	2200 T. P FRANCEVILLE	2 845 000
31.18.3.1.06 Moyens Generaux		34 902 000
31.18.3 Base Aerienne 02 MVENGUE		245 795 217
31.18.7.1.01 Armee de l'Air: Journee de la Defense		
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	4 560 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	1 897 000
31.18.7.1.01 Armee de l'Air: Journee de la Defense		8 237 000
31.18.7 Grandes activites Armee de l'Air		8 237 000
31.18 ARMEE DE L'AIR		1 770 003 217
31.19.1.2.01 Direction des Operations		
5214 E & R – navires et équipement naval	4201 Très Sp Pr Ar	26 082 000
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5474 Carburant – navires	4201 Très Sp Pr Ar	207 040 000
31.19.1.2.01 Direction des Operations		234 070 000
31.19.1.3.01 Direction du Personnel		
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	511 000
5442 Fournitures scolaires	4201 Très Sp Pr Ar	516 000
31.19.1.3.01 Direction du Personnel		1 027 000
31.19.1.4.01 Direction du Commissariat		
4101 Salaires journaliers – Libreville	0000 Libreville	13 058 000
5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	84 750 000

5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	2 134 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	562 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	2 600 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	8 141 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	86 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	56 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	10 000 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	1 853 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	10 000 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	1 488 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	2 758 000
5773 Fournitures – accueil et réception	4201 Très Sp Pr Ar	442 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	3 500 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
31.19.1.4.01 Direction du Commissariat		288 411 000
31.19.1.5.01 Direction de la Logistique		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 091 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 830 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	758 000
5474 Carburant – navires	4201 Très Sp Pr Ar	25 679 000
31.19.1.5.01 Direction de la Logistique		29 990 000
31.19.1.6.01 Direction des Affaires sociales		
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	1 000 000
5435 Consommables médicaux	4201 Très Sp Pr Ar	330 000
31.19.1.6.01 Direction des Affaires sociales		1 330 000
31.19.2.1.01 Semaphores (Libreville)		
5211 E & R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	601 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	1 423 000
5214 E & R – navires et équipement naval	4201 Très Sp Pr Ar	3 494 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	720 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	2 134 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 660 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	1 502 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	3 328 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	3 004 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 660 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	22 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	20 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	5 194 284
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	3 705 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	1 897 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	11 400 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 122 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 457 000
31.19.2.1.01 Semaphores (Libreville)		89 831 284
31.19.2.1 Arrondissement Maritime de l'Estuaire		89 831 284
31.19.2.4.01 Arrondissement Maritime de la Nyanga		
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2501 P. MAYUMBA	1 960 000
5451 Viande	2501 P. MAYUMBA	4 280 000
5452 Poisson	2501 P. MAYUMBA	3 140 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2501 P. MAYUMBA	228 000
5454 Fruits et légumes	2501 P. MAYUMBA	114 000
5455 Boissons hygiéniques	2501 P. MAYUMBA	95 000
5459 Produits alimentaires divers	2501 P. MAYUMBA	4 800 000

5472 Carburant - véhicules divers	2501 P. MAYUMBA	1 248 000
5474 Carburant – navires	2501 P. MAYUMBA	6 248 000
5711 Frais de missions au Gabon	2501 P. MAYUMBA	675 000
31.19.2.4.01 Arrondissement Maritime de la Nyanga		22 788 000
31.19.2.8.01 Arrondissement Maritime de l'Ogooue Maritime		
5211 E & R – véhicules de fonction	2800 T. P PORT-GENTIL	601 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2800 T. P PORT-GENTIL	474 000
5214 E & R – navires et équipement naval	2800 T. P PORT-GENTIL	25 371 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2800 T. P PORT-GENTIL	632 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2800 T. P PORT-GENTIL	1 660 000
5412 Fournitures informatiques	2800 T. P PORT-GENTIL	2 845 000
5414 Papeterie	2800 T. P PORT-GENTIL	474 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2800 T. P PORT-GENTIL	1 107 000
5421 FE - véhicules de fonction	2800 T. P PORT-GENTIL	832 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2800 T. P PORT-GENTIL	632 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2800 T. P PORT-GENTIL	948 000
5433 Médicaments	2800 T. P PORT-GENTIL	1 140 000
5435 Consommables médicaux	2800 T. P PORT-GENTIL	190 000
5446 Habillement	2800 T. P PORT-GENTIL	1 265 000
5451 Viande	2800 T. P PORT-GENTIL	37 100 000
5452 Poisson	2800 T. P PORT-GENTIL	36 600 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2800 T. P PORT-GENTIL	9 120 000
5454 Fruits et légumes	2800 T. P PORT-GENTIL	4 560 000
5455 Boissons hygiéniques	2800 T. P PORT-GENTIL	2 529 000
5456 Boissons alcoolisées	2800 T. P PORT-GENTIL	1 265 000
5459 Produits alimentaires divers	2800 T. P PORT-GENTIL	8 510 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	2800 T. P PORT-GENTIL	760 000
5472 Carburant - véhicules divers	2800 T. P PORT-GENTIL	1 612 000
5474 Carburant – navires	2800 T. P PORT-GENTIL	99 760 000
5711 Frais de missions au Gabon	2800 T. P PORT-GENTIL	1 500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2800 T. P PORT-GENTIL	450 000
5773 Fournitures – accueil et réception	2800 T. P PORT-GENTIL	442 000
5815 Aide aux militaires	2800 T. P PORT-GENTIL	1 520 000
5821 Frais scolarité	2800 T. P PORT-GENTIL	25 000 000
31.19.2.8.01 Arrondissement Maritime de l'Ogooue Maritime		268 899 000
31.19.2 Arrondissements Maritimes		381 518 284
31.19.7.1.01 Journée de la Defense		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
5761 Impression	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
31.19.7.1.01 Journée de la Defense		2 912 000
31.19.7.2.01 Manœuvres interarmees		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
31.19.7.2.01 Manœuvres interarmees		2 280 000
31.19.7.3.01 Fete de l'indépendance		
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	2 280 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	832 000
31.19.7.3.01 Fete de l'indépendance		3 112 000
31.19 etat-Major Marine Nationale		944 650 284
31.20.1.1.02 Bataillon Sapeurs Pompiers Franceville		
5115 Locations – résidences	2200 T. P FRANCEVILLE	3 000 000
5211 E & R – véhicules de fonction	2200 T. P FRANCEVILLE	2 004 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2200 T. P FRANCEVILLE	17 15 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2200 T. P FRANCEVILLE	17 39 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	18 97 000
5412 Fournitures informatiques	2200 T. P FRANCEVILLE	7 66 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2200 T. P FRANCEVILLE	15 81 000
5421 FE - véhicules de fonction	2200 T. P FRANCEVILLE	24 96 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2200 T. P FRANCEVILLE	19 76 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	18 97 000
5433 Médicaments	2200 T. P FRANCEVILLE	7 60 000

5434 Produits chimiques	2200 T. P FRANCEVILLE	570 000
5435 Consommables médicaux	2200 T. P FRANCEVILLE	760 000
5436 Fournitures de radiologie et assimilées	2200 T. P FRANCEVILLE	1 520 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2200 T. P FRANCEVILLE	553 000
5451 Viande	2200 T. P FRANCEVILLE	13 000 000
5452 Poisson	2200 T. P FRANCEVILLE	8 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2200 T. P FRANCEVILLE	2 500 000
5454 Fruits et légumes	2200 T. P FRANCEVILLE	1 140 000
5455 Boissons hygiéniques	2200 T. P FRANCEVILLE	948 000
5456 Boissons alcoolisées	2200 T. P FRANCEVILLE	948 000
5459 Produits alimentaires divers	2200 T. P FRANCEVILLE	1 140 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2200 T. P FRANCEVILLE	632 000
5471 Carburant - véhicules de fonction	2200 T. P FRANCEVILLE	570 000
5472 Carburant - véhicules divers	2200 T. P FRANCEVILLE	12 028 000
5711 Frais de missions au Gabon	2200 T. P FRANCEVILLE	500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2200 T. P FRANCEVILLE	225 000
31.20.1.1.02 Bataillon Sapeurs Pompiers Franceville		64 865 000
31.20.1.1.03 Bataillon Sapeurs Pompiers Port-Gentil		
5115 Locations – résidences	2800 T. P PORT-GENTIL	3 000 000
5211 E &R – véhicules de fonction	2800 T. P PORT-GENTIL	2 004 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	2800 T. P PORT-GENTIL	1 715 000
5257 E & R – climatisation de bâtiments institutionne	2800 T. P PORT-GENTIL	1 739 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	2800 T. P PORT-GENTIL	1 897 000
5412 Fournitures informatiques	2800 T. P PORT-GENTIL	766 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	2800 T. P PORT-GENTIL	1 581 000
5421 FE - véhicules de fonction	2800 T. P PORT-GENTIL	2 496 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	2800 T. P PORT-GENTIL	1 976 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	2800 T. P PORT-GENTIL	1 897 000
5433 Médicaments	2800 T. P PORT-GENTIL	760 000
5434 Produits chimiques	2800 T. P PORT-GENTIL	570 000
5435 Consommables médicaux	2800 T. P PORT-GENTIL	760 000
5436 Fournitures de radiologie et assimilées	2800 T. P PORT-GENTIL	1 520 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	2800 T. P PORT-GENTIL	553 000
5451 Viande	2800 T. P PORT-GENTIL	15 000 000
5452 Poisson	2800 T. P PORT-GENTIL	9 000 000
5453 Boulangerie, pâtisserie	2800 T. P PORT-GENTIL	2 500 000
5454 Fruits et légumes	2800 T. P PORT-GENTIL	1 140 000
5455 Boissons hygiéniques	2800 T. P PORT-GENTIL	948 000
5456 Boissons alcoolisées	2800 T. P PORT-GENTIL	948 000
5459 Produits alimentaires divers	2800 T. P PORT-GENTIL	1 140 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	2800 T. P PORT-GENTIL	632 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	2800 T. P PORT-GENTIL	570 000
5472 Carburant - véhicules divers	2800 T. P PORT-GENTIL	12 028 000
5711 Frais de missions au Gabon	2800 T. P PORT-GENTIL	500 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	2800 T. P PORT-GENTIL	225 000
31.20.1.1.03 Bataillon Sapeurs Pompiers Port-Gentil		67 865 000
31.20.1.2.01 Bataillon Sapeurs Pompiers Libreville		
5115 Locations – résidences	4201 Très Sp Pr Ar	33 513 000
5211 E &R – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	5 050 000
5212 Entretien et réparations -véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	3 794 000
5214 E &R – navires et équipement naval	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5232 E & R – équipement de communication	4201 Très Sp Pr Ar	277 000
5233 E & R – équipement audiovisuel	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5234 E & R – équipem. divers de haute technologie	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5237 E &R – équipement institutionnel	4201 Très Sp Pr Ar	1 581 000
5239 E &R – équipement divers	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5287 Conventions nettoyage – bâtiments institutionn	4201 Très Sp Pr Ar	553 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	2 648 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	1 423 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	948 000
5416 Imprimés spéciaux	4201 Très Sp Pr Ar	719 000

5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	2 213 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	10 192 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	8 220 000
5424 FE - navires et équipement naval	4201 Très Sp Pr Ar	1 897 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 383 000
5433 Médicaments	4201 Très Sp Pr Ar	1 520 000
5434 Produits chimiques	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
5435 Consommables médicaux	4201 Très Sp Pr Ar	570 000
5437 Fluides	4201 Très Sp Pr Ar	5 570 000
5441 Fournitures d'hôtellerie	4201 Très Sp Pr Ar	1 107 000
5446 Habillement	4201 Très Sp Pr Ar	14 821 000
5451 Viande	4201 Très Sp Pr Ar	43 000 000
5452 Poisson	4201 Très Sp Pr Ar	38 013 045
5453 Boulangerie, pâtisserie	4201 Très Sp Pr Ar	8 080 000
5454 Fruits et légumes	4201 Très Sp Pr Ar	5 420 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	2 213 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5459 Produits alimentaires divers	4201 Très Sp Pr Ar	9 700 000
5467 Gaz - bâtiments et équip. institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	7 945 000
5472 Carburant - véhicules divers	4201 Très Sp Pr Ar	87 896 000
5711 Frais de missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	500 000
5712 Frais de missions hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	746 000
5721 Frais de déplacements missions au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	394 000
5722 Frais de déplacements hors du Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	1 244 000
5733 Déplacements fonctionnaires – au Gabon	4201 Très Sp Pr Ar	1 265 000
5745 Transport ferroviaire	4201 Très Sp Pr Ar	3 320 000
5746 Transport aérien	4201 Très Sp Pr Ar	2 766 000
5748 Fret maritime	4201 Très Sp Pr Ar	553 000
5811 Frais inhumation	4201 Très Sp Pr Ar	3 938 000
5815 Aide aux militaires	4201 Très Sp Pr Ar	760 000
5822 Frais de stage	4201 Très Sp Pr Ar	2 184 000
31.20.1.2.01 Bataillon Sapeurs Pompiers Libreville		326 601 045
31.20.1 Bataillon des Sapeurs Pompiers Libreville		459 331 045
31.20 Bataillon des Sapeurs Pompiers		459 331 045
31.21.1.1.01 Cabinet du Commandant en Chef		
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	3 014 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	316 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	679 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	624 000
5422 Fournitures d'entretien - autres véhicules	4201 Très Sp Pr Ar	474 000
5427 FE – bâtiments et équipement institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	474 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	348 000
5456 Boissons alcoolisées	4201 Très Sp Pr Ar	379 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 500 000
31.21.1.1.01 Cabinet du Commandant en Chef		7 808 000
31.21.1.1.02 Cabinet du Commandant en Chef en Second		
5231 E & R – équipement informatique	4201 Très Sp Pr Ar	316 000
5297 Autre E & R – bâtiments institutionnels	4201 Très Sp Pr Ar	632 000
5412 Fournitures informatiques	4201 Très Sp Pr Ar	546 000
5414 Papeterie	4201 Très Sp Pr Ar	363 000
5419 Fournitures de bureaux diverses	4201 Très Sp Pr Ar	316 000
5421 FE - véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	14 320 000
5455 Boissons hygiéniques	4201 Très Sp Pr Ar	348 000
5471 Carburant – véhicules de fonction	4201 Très Sp Pr Ar	1 000 000
31.21.1.1.02 Cabinet du Commandant en Chef en Second		4 953 000

Annexe 5: Lynchage d'un militaire au Gabon (quartier Akebé)
Opposition armée-société



Annexe 6 : Les choses de Gabao



